

Rapport
annuel
Document 2005
de référence

Lafarge

Rapport annuel et document de référence

DEFINITIONS ET REMARQUES

Dans ce Rapport annuel, les termes qui suivent sont utilisés avec les définitions ci-dessous :

“Groupe” ou “Lafarge” : Lafarge S.A. et ses filiales consolidées.

“Société” ou “Lafarge S.A.” : notre société mère Lafarge S.A.

“Branche” : l'une de nos quatre branches : Ciment, Granulats & Béton, Toiture et Plâtre.

L'activité du Groupe est constituée de quatre branches correspondant à des secteurs d'activité distincts, ainsi que d'activités résiduelles regroupées sous la dénomination “Autres”.

“Unité opérationnelle” : unité de gestion correspondant à l'une de nos quatre branches, dans un secteur géographique donné, généralement un pays.

“NYSE” : New York Stock Exchange.

“Marchés en croissance” : tous les pays n'appartenant pas à nos secteurs géographiques d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, à l'exception du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

“ERP” : Entreprise Resource Planning ou Progiciel de Gestion Intégrée (Progiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus d'une entreprise, en intégrant l'ensemble des fonctions de cette dernière comme la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière, l'aide à la décision, mais aussi la vente, la distribution, l'approvisionnement, le commerce électronique.)

Par ailleurs, en raison des arrondis (valeurs absolues ou pourcentages), il se peut que la somme des chiffres apparents dans un texte ou bien dans un tableau ne donne pas exactement le montant ou le pourcentage indiqué pour le total. En effet, le total tient compte des décimales.

1	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	PAGE 02
2	FACTEURS DE RISQUE	PAGE 06
3	INFORMATIONS SUR LAFARGE	PAGE 10
4	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES	PAGE 38
5	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION, ET SALARIÉS	PAGE 74
6	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	PAGE 98
7	LE TITRE ET LA BOURSE	PAGE 100
8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	PAGE 104
9	PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	PAGE 112
10	LE CONTRÔLE	PAGE 120
	PERSONNES RESPONSABLES	PAGE 126
	COMPTES CONSOLIDÉS	PAGE 128
	TABLE DE CORRESPONDANCE	



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le vendredi 24 mars 2006, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Informations financières sélectionnées

En application du règlement N°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2005 sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards ("IFRS") adoptés au niveau européen, ne présentant pas de différence, pour le Groupe, avec les IFRS tels que publiés par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

L'information comparative 2004 a été retraitée conformément aux principes IFRS en vigueur au moment de la préparation de ces états financiers, conformément au principe défini dans IFRS 1 sur la première adoption des normes internationales d'information financière.

Jusqu'au 31 décembre 2004, les comptes consolidés du Groupe étaient établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

En tant que "premier adoptant" des IFRS au 1^{er} janvier 2004, le Groupe a appliqué les règles spécifiques relatives à une première adoption, telles que prévues par IFRS 1. Les options retenues dans le cadre de cette transition sont décrites dans le présent document. Les tableaux de réconciliation sur le bilan au 1^{er} janvier 2004, le résultat de l'exercice 2004, le bilan au 31 décembre 2004 et les différences sont présentés dans la Note 38 annexée à nos comptes consolidés.

Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres-clés du Groupe pour chacun des trois exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003. Ces chiffres sont extraits des comptes consolidés du Groupe tels qu'audités par Deloitte & Associés et Thierry Karcher. Les comptes consolidés audités du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 sont présentés à la fin du présent Document de référence.

Les chiffres-clés du Groupe

IFRS		
(MILLIONS D'EUROS À L'EXCEPTION DU RÉSULTAT PAR ACTION ET DU NOMBRE MOYEN D'ACTIONS)	2005	2004
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		
Produit des activités ordinaires	15 969	14 436
Résultat d'exploitation courant	2 357	2 201
Résultat d'exploitation	2 237	2 074
Résultat de l'ensemble consolidé	1 424	1 334
<i>Dont :</i>		
Part du Groupe	1 096	1 046
Intérêts minoritaires	328	288
Résultat par action (euros)	6,39	6,26
Résultat dilué par action (euros)	6,34	6,13
Nombre moyen d'actions (milliers)	171 491	167 204
BILAN CONSOLIDE		
ACTIF		
Actif non courant	20 543	18 241
Actif courant	7 352	6 259
TOTAL DE L'ACTIF	27 895	24 500
PASSIF		
Capitaux propres part du groupe	9 758	7 782
Intérêts minoritaires	2 571	2 119
Passif non courant	9 635	9 774
Options de vente octroyées aux minoritaires	263	299
Passif courant	5 668	4 526
TOTAL DU PASSIF	27 895	24 500

NORMES FRANÇAISES		
	2004	2003
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE		
Chiffre d'affaires	14 436	13 658
Résultat d'exploitation courant	2 124	1 934
Résultat d'exploitation	1 955	2 056
<i>Dont :</i>		
Résultat net part du Groupe	868	728
Résultat par action (euros)	5,16	4,92
Résultat dilué par action (euros)	5,00	4,77
Nombre moyen d'actions (milliers)	168 253	147 949
BILAN CONSOLIDE		
ACTIF		
Actif immobilisé	18 653	19 048
Actif circulant	6 119	5 787
TOTAL ACTIF	24 772	24 835
PASSIF		
Capitaux propres part du groupe	8 477	8 185
Intérêts minoritaires	2 479	2 191
Passif à long-terme	9 725	10 215
Passif circulant	4 091	4 244
TOTAL PASSIF	24 772	24 835

IFRS

(MILLIONS D'EUROS À L'EXCEPTION DES DIVIDENDES
PAR ACTION QUI SONT EN EUROS)

2005

2004

FLUX DE TRESORERIE

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	1 886	1 877
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 684)	(972)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(185)	(854)
Variation de trésorerie	17	51

DIVIDENDES

Dividende total payé	447 *	408
Dividende par action	2,55 *	2,40
Dividende majoré par action **	2,80 *	2,64

* Dividende proposé.

** Voir la Section 8.2 (Statuts-Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions) pour plus d'informations sur le dividende majoré.

NORMES FRANÇAISES

2004

2003

FLUX DE TRESORERIE

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	1 736	2 089
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(893)	(673)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(793)	(866)
Variation de trésorerie	50	550

DIVIDENDES

Dividende total payé	408	383
Dividende par action	2,40	2,30
Dividende majoré par action **	2,64	2,53

Facteurs de risque

2.1	RISQUES PAYS	8
2.2	COÛTS ÉNERGÉTIQUES	8
2.3	RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT	8
2.4	RISQUES LIÉS À L'ORGANISATION FINANCIÈRE DU GROUPE	8
2.5	RISQUES LIÉS À CERTAINES PARTICIPATIONS	8
2.6	DISPONIBILITÉ DE CERTAINES MATIÈRES PREMIÈRES	9
2.7	RISQUES DE MARCHÉ	9
2.8	ASSURANCES	9
2.9	RISQUES JURIDIQUES	9

2.1 Risques pays

En 2005, environ 33 % de notre chiffre d'affaires provenait de marchés en croissance, que nous définissons comme étant les pays n'appartenant pas à nos secteurs géographiques d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, à l'exception du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Notre stratégie de croissance nous amène à saisir des opportunités de développement dans des marchés en croissance, sur lesquels nous prévoyons une augmentation de notre chiffre d'affaires. Notre présence sur ces marchés nous expose à des risques tels que la volatilité du Produit Intérieur Brut, l'instabilité des taux de change, l'existence de perturbations politiques, financières et sociales, la volatilité élevée des taux d'inflation, l'existence de procédures de contrôle des changes, l'incertitude liée au droit applicable et à l'application des lois, et les nationalisations et expropriations de biens privés qui pourraient affecter nos opérations sur ces marchés.

2.2 Coûts énergétiques

Nous sommes amenés à consommer une grande quantité d'énergie et de carburant dans nos opérations, facteurs dont les coûts ont augmenté de façon significative dans de nombreuses régions du monde. Nous parvenons à nous protéger, dans une certaine mesure, de la hausse des prix des produits énergétiques grâce à des contrats d'approvisionnement à long terme et à des contrats à terme. Nous incitons également nos usines à changer de source de combustible, notamment en développant l'utilisation de combustibles alternatifs, comme l'huile usagée, les pneus usés et d'autres matériaux recyclés ou résidus industriels. Malgré ces mesures, des augmentations ou des variations significatives des prix des ressources énergétiques pourraient avoir dans le futur une incidence sur les résultats du Groupe.

Voir les Sections 2.7 (Risques de marché) et 3.3 (Description des activités).

2.3 Risques industriels et liés à l'environnement

Dans les pays où nous sommes présents, nos opérations sont soumises à un ensemble de lois et de réglementations en matière environnementale.

Dans l'ensemble, nos activités industrielles présentent relativement peu de risque d'atteinte à l'environnement consécutif à des événements de nature accidentelle. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance de passifs environnementaux ou de situations de non-respect des

règlementations en matière environnementale qui seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur notre condition financière, sur nos résultats ou sur notre liquidité. Les questions environnementales présentent nécessairement un certain degré d'aléa et il ne peut y avoir d'assurance que les montants provisionnés pour couvrir le risque environnemental de nos activités seront adéquats.

Voir la Section 3.5 (Environnement) pour davantage d'informations sur l'impact des aspects environnementaux sur nos opérations, sur notre politique environnementale et sur les différentes actions menées par le Groupe en la matière.

2.4 Risques liés à l'organisation financière du Groupe

Les principaux actifs de Lafarge S.A., société mère du Groupe, consistent en des participations dans ses différentes filiales. Un certain nombre de ces filiales sont situées dans des pays qui peuvent être soumis à des contraintes en matière de contrôle des changes restreignant la distribution de dividendes hors de ces pays. À notre connaissance, aucun des pays dans lesquels nous avons des opérations ne présente un tel risque à ce jour. Toutefois, il n'y a aucune assurance que ce risque ne puisse se matérialiser à l'avenir.

Par ailleurs, les distributions de dividendes ou transferts d'autres flux provenant des filiales du Groupe peuvent également être limités du fait de conventions de crédits ou d'engagements divers en vigueur au niveau des filiales et/ou de contraintes fiscales qui rendraient ces distributions ou transferts difficiles ou onéreux. Cependant, nous ne pensons pas que ces engagements ou restrictions ont un impact significatif sur notre capacité à faire face à nos engagements financiers. Cette situation pourrait néanmoins évoluer à l'avenir.

2.5 Risques liés à certaines participations

Nous n'avons pas toujours le contrôle des sociétés dans lesquelles nous avons investi et sommes susceptibles d'effectuer des investissements dans les sociétés non contrôlées. Certaines décisions importantes, telles que l'approbation des plans prévisionnels et du calendrier des distributions de dividende et de leur montant, peuvent nécessiter l'accord de nos partenaires ou peuvent être prises sans notre accord. Ces restrictions, ainsi que d'autres pouvant survenir au niveau de nos filiales non contrôlées, peuvent rendre difficile la poursuite de nos objectifs à travers ces entités.

2.6 Disponibilité de certaines matières premières

Nous disposons généralement de réserves propres de calcaire, de plâtre, de granulats et d'autres matières premières que nous utilisons dans le cadre de nos activités industrielles. Toutefois, nous obtenons de plus en plus de matières premières dérivées d'autres processus industriels tels que le plâtre synthétique, le laitier ou les cendres volantes obtenus auprès de fournisseurs extérieurs au Groupe. Bien que n'étant généralement pas en situation de dépendance vis-à-vis des fournisseurs de ces matières premières, nous cherchons généralement à sécuriser leur approvisionnement par des contrats à long terme renouvelables. Nous n'avons cependant pas toujours été en mesure d'obtenir ce type de contrat et il n'est pas impossible que ce soit à nouveau le cas à l'avenir. Si nos fournisseurs existants venaient à cesser leurs opérations ou étaient amenés à cesser ou réduire la production de ces matières premières, nous serions alors contraints d'assurer leur approvisionnement à un coût plus élevé ou rechercher des matières premières de remplacement, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe.

2.7 Risques de marché

Voir les Sections 4.4 (Trésorerie et capitaux) et 4.6 (Risques de marché) pour davantage d'informations sur l'exposition de Lafarge et des différentes entités du Groupe aux risques de change, risques de taux et autres risques de marché.

2.8 Assurances

Voir la Section 3.6 (Assurances) pour davantage d'informations sur la politique du Groupe en matière d'assurances et de couverture des risques.

2.9 Risques juridiques

Voir la Note 30 annexée à nos comptes consolidés pour davantage d'informations sur les différentes entités du Groupe impliquées dans des procédures judiciaires.

Informations sur Lafarge

3.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU GROUPE	12
3.2	INVESTISSEMENTS	13
	Principales acquisitions	13
	Principales cessions	13
	Investissements réalisés en 2005	14
	Investissements en cours ou prévus pour 2006	14
3.3	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	15
	Vue d'ensemble	15
	Ciment	16
	Granulats & Béton	22
	Toiture	27
	Plâtre	30
3.4	ORGANISATION	34
	Relations entre Lafarge S.A. et ses filiales	34
	Relations entre le Groupe et les actionnaires minoritaires de ses filiales	34
3.5	ENVIRONNEMENT	35
3.6	ASSURANCES	36
	Assurances Groupe hors Lafarge North America Inc.	36
	Assurances de Lafarge North America Inc.	37
3.7	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	37

Présentation générale

Lafarge S.A. est une société anonyme de droit français. Nous fabriquons et vendons, principalement sous le nom commercial « Lafarge », les produits suivants dans le monde entier : ciment, granulats, béton prêt à l'emploi, produits de toiture, plaques de plâtre et autres produits associés. Nous sommes, sur la base de notre chiffre d'affaires, le leader mondial des matériaux de construction. Nos produits sont utilisés dans le monde entier pour construire ou rénover des constructions de travaux publics ainsi que des constructions commerciales et résidentielles. Nous estimons, sur la base d'analyses internes et externes, que Lafarge est co-leader mondial du ciment, deuxième producteur mondial de granulats et en béton prêt à l'emploi, premier producteur mondial de tuiles en béton et en argile, et troisième producteur mondial de plaques de plâtre.

Notre monnaie de reporting est l'euro (€). Au cours de l'exercice 2005, nous avons généré un chiffre d'affaires de 16,0 milliards d'euros, avec un résultat d'exploitation courant de 2,4 milliards d'euros et un résultat de l'ensemble consolidé part du Groupe de 1,1 milliard d'euros. À la fin de l'année, nos actifs se sont élevés à 27,9 milliards d'euros. Nous employons actuellement environ 80 000 personnes dans 76 pays. Nos actions se négocient sur la Bourse de Paris, depuis 1923. Le titre Lafarge fait partie du CAC-40 (et ce depuis l'origine de cet indice), du SBF 250 et du Dow Jones Eurostoxx 50. Nos actions se négocient également sur la Bourse de New York (« New York Stock Exchange »/« NYSE ») sous la forme d'American Depositary Shares (ADS). Chaque ADS (code LR) représente le quart d'une action. Notre capitalisation boursière atteignait 15,9 milliards d'euros à la clôture du marché le 22 mars 2006, parmi lesquels 0,2 milliard d'euros attribuables à nos actions autodétenues.

Notre stratégie

Notre stratégie globale s'appuie sur deux composantes fondamentales : la performance et la croissance.

Performance : Nous entendons profiter de notre expérience résultant d'implantations géographiques et culturelles diverses et de produits variés, pour accélérer le partage de nos meilleures pratiques et poursuivre de façon intensive le développement et la mise en œuvre de nos programmes de performance. Chacune de nos branches a formalisé son savoir-faire dans les domaines de la stratégie, de l'innovation, de l'orientation client, de la production, de la maintenance et de la logistique ainsi que de la gestion administrative. Ces programmes nous permettent d'utiliser la même approche systématique pour gérer chacune de nos filiales, concentrant nos équipes sur les mêmes priorités et utilisant des modèles ayant fait leurs preuves. Ils contribuent ainsi à l'amélioration

de l'efficacité et de la réactivité de notre organisation, et permettent de mieux dégager le potentiel du Groupe. Grâce à cette approche, nous croyons pouvoir différencier notre offre de produits et de services, augmenter nos marges opérationnelles, encore mieux utiliser nos actifs et ainsi créer un supplément de valeur pour nos clients. L'un de nos indicateurs-clés de performance est « retour sur capitaux investis après impôts ».

Croissance : Nous gérons nos capitaux avec une grande rigueur, tant pour le développement interne que pour les acquisitions. Nous nous concentrons sur les projets qui s'accordent avec la ligne stratégique suivie par nos métiers et qui satisfont nos critères de performance financière. Nos positions financières solides, et notre stratégie de partenariat, nous permettent de financer notre plan de développement dans des environnements économiques divers et de saisir les bonnes opportunités lorsqu'elles se présentent. Cette croissance s'inscrit dans notre stratégie multi-métiers, qui s'articule autour de nos quatre branches : Ciment, Granulats & Béton, Toiture et Plâtre.

Notre objectif est ainsi d'assurer notre leadership global, dans des métiers locaux, en étant excellents dans le management « multi-local », et ainsi croître en créant le maximum de valeur.

3.1 Histoire et évolution du Groupe

La Société a été créée en 1884 sous le nom de « J. et A. Pavin de Lafarge ». La durée de la Société est fixée de manière à expirer le 31 décembre 2066, et peut être prolongée, conformément à nos statuts. Notre siège social est domicilié au 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France, et notre numéro de téléphone est le + 33 1 44 34 11 11. La Société est immatriculée sous le numéro « 542 105 572 Paris RCS » au registre du commerce et des sociétés (Tribunal du Commerce de Paris).

La Société a démarré au début des années 1800 en France lorsque Auguste Pavin de Lafarge a fondé une entreprise d'exploitation de chaux. Par de nombreuses acquisitions de sociétés de production de chaux et de ciment en France, nous sommes devenus le premier producteur français de ciment à la fin des années 1930. Notre premier développement international a eu lieu dans les années 1860 où nous avons fourni la chaux nécessaire à la construction du Canal du Suez. Notre expansion internationale s'est prolongée durant le vingtième siècle avec de nouvelles opérations en Afrique du Nord ainsi qu'au Royaume-Uni, puis au Brésil et au Canada. Par notre acquisition de General Portland Inc. en 1981, nous sommes devenus l'un des principaux cimentiers

en Amérique du Nord. Nos opérations y sont assurées par notre filiale Lafarge North America Inc., détenue à 53,18 % au 31 décembre 2005, et dont on peut négocier les actions ordinaires sur la Bourse de New York. Suite à d'autres développements, principalement en Europe occidentale, dans le bassin méditerranéen, en Europe centrale et en Asie du Sud-Est, et après l'acquisition de Blue Circle Industries plc (« Blue Circle ») en 2001, nous sommes maintenant co-leader mondial de l'industrie cimentière, et présent avec des sites industriels dans 43 pays.

Tout en développant nos opérations cimentières à l'international, nous avons élargi nos autres gammes de produits : granulats, béton prêt à l'emploi et plâtre. Nos activités de granulats et de béton prêt à l'emploi se sont développées progressivement au cours des années, mais ont connu un bond significatif, tout d'abord en 1997, avec l'acquisition de Redland plc. alors l'un des principaux producteurs mondiaux de granulats et de béton prêt à l'emploi, puis - et dans une moindre mesure - avec l'acquisition de Blue Circle en 2001. L'activité plâtre a commencé en 1931 avec la production de poudre de plâtre. Depuis lors, nous sommes devenus le troisième fabricant mondial de plaques de plâtre, avec des opérations industrielles dans 23 pays. Nous sommes entrés dans l'activité de toiture avec notre acquisition de Redland plc en 1997. Depuis lors, nous nous sommes développés dans ce secteur de façon significative, à la fois par notre présence industrielle à l'international dans 35 pays, et par notre offre de solutions globales pour les toitures.

Pour favoriser notre recherche d'une performance toujours plus élevée, le Groupe est organisé en quatre branches, avec des opérations décentralisées et des départements centraux experts, au centre des décisions stratégiques. Au-delà de son organisation formelle, le Groupe s'appuie sur une ambition et une culture communes à l'ensemble de nos collaborateurs qui sont exprimées par nos Principes d'Action.

3.2 Investissements

Principales acquisitions

Au cours de ces deux dernières années, conformément à notre stratégie, nous avons procédé à des acquisitions de petite et moyenne taille, qui ont généré au total un effet périmètre positif sur notre chiffre d'affaires de 207 millions d'euros en 2005 par rapport à 2004.

Principales cessions

Materis. En septembre 2003, nous avons vendu notre participation de 33,36 % dans Materis Participations à LBO France, un fonds d'investissement français pour un montant total d'environ 210 millions d'euros. Nous avons investi environ 20 millions d'euros provenant de cette vente dans la société nouvellement créée, Materis Holding Luxembourg SA (équivalant à une participation de 7,27 %). Le 10 février 2006 nous avons signé un contrat avec Matinvest 1 pour la vente de notre participation de 7,27 % dans Materis Holding Luxembourg SA. La réalisation de cette cession est soumise à l'obtention préalable de l'accord des autorités de la concurrence. Si la cession se réalise, nous n'aurons plus aucune participation ni dans Materis Holding Luxembourg SA ni dans le groupe Materis en général.

Molins. En septembre 2004, nous avons vendu notre participation de 40,9 % dans Cementos Molins Espagne, pour la somme de 265 millions d'euros.

L'ensemble de nos désinvestissements ont généré au total un effet périmètre négatif sur notre chiffre d'affaires de 98 millions d'euros en 2005 par rapport à 2004.

Investissements réalisés en 2005

Le tableau ci-dessous présente nos investissements consolidés pour les exercices 2005 et 2004. Les investissements de maintien correspondent à des investissements nous permettant de maintenir ou remplacer nos équipements existants. Les investissements

de développement interne nous permettent d'améliorer la productivité ou bien d'augmenter les capacités de production existantes. Les développements externes incluent les acquisitions d'actifs industriels ou financiers.

(MILLIONS D'EUROS)	INVESTISSEMENTS DE MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT INTERNE		DÉVELOPPEMENT EXTERNE	
	2005	2004	2005	2004
Europe occidentale	475	365	152	136
Amérique du Nord	427	367	149	149
Bassin méditerranéen	70	39	4	0
Europe centrale et de l'Est	71	46	14	44
Amérique latine	102	51	3	109
Afrique subsaharienne	80	62	16	0
Asie-Pacifique	115	91	180	98
TOTAL	1 340	1 021	518	536

Voir la Section 4.4 (Trésorerie et capitaux - Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements) pour d'avantage d'informations sur les investissements réalisés en 2005.

Investissements en cours ou prévus pour 2006

Le Groupe a déposé une offre auprès des actionnaires minoritaires de sa filiale Lafarge North America Inc. afin de leur proposer de racheter leurs titres au prix de 75 dollars américains par titre. Les actionnaires minoritaires représentent 46,8% du capital de Lafarge North America Inc. À l'issue de cette opération, si elle est réussie, le Groupe détiendra 100 % de sa filiale nord-américaine.

Cette opération comprend également une offre sur les actions préférentielles échangeables de Lafarge Canada, société filiale de Lafarge North America Inc.

Cette offre, qui s'élève à environ trois milliards de dollars, sera financée par le recours à l'endettement.

Voir la Section 8.3 (Contrats importants) et la Note 35 annexée à nos comptes consolidés pour plus d'informations sur cette offre et ses conditions de financement.

Les enveloppes d'investissement industriel (montants comptabilisés) de nos quatre branches sont de l'ordre de :

- 900 millions d'euros pour le Ciment ;
- 300 millions d'euros pour les Granulats & Béton ;
- 180 millions d'euros pour la Toiture ; et
- 250 millions d'euros pour le Plâtre.

Ces montants comprennent les investissements de maintien, qui sont géographiquement répartis sur l'ensemble de nos Unités Opérationnelles et comprennent également des projets de développement interne.

Voir la Section 3.3 (Description des activités) pour plus d'informations sur nos projets de développement interne.

L'ensemble de ces projets industriels est financé par la trésorerie générée par le Groupe.

3.3 Description des activités

Vue d'ensemble

Nos activités sont regroupées en quatre branches : Ciment, Granulats & Béton, Toiture et Plâtre. Chacune d'entre elles occupe une position de leader et correspond à une stratégie distincte ayant ses propres approches marketing et ses propres besoins en capitaux.

Nous avons mis en œuvre une intégration verticale de nos opérations, et ce à différents niveaux de notre organisation : notre branche Ciment fournit la majeure

partie du ciment utilisé par notre activité béton ; cette dernière achète également en interne la majeure partie des granulats utilisés pour la production de béton ; de même, nous fournissons des granulats à nos activités asphalte et revêtement routier et nous fabriquons la moitié du papier utilisé pour la production de nos plaques de plâtre.

Les ventilations de nos ventes par branche et par zone géographique sont les suivantes (ventes par destination) :

VENTILATION DES VENTES PAR BRANCHE (APRÈS ÉLIMINATION DES VENTES INTER-BRANCHES)	2005		VARIATION 2005/2004		2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	
Ciment	7 595	47,6	11,5	6 810	47,2	
Granulats & Béton	5 377	33,7	13,3	4 747	32,9	
Toiture	1 514	9,5	1,4	1 493	10,3	
Plâtre	1 462	9,2	9,1	1 340	9,3	
Autres	21	0	(54,3)	46	0,3	
TOTAL	15 969	100	10,6	14 436	100	

VENTILATION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	2005		VARIATION 2005/2004		2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	
Europe occidentale	6 280	39,3	4,3	6 020	41,7	
Amérique du Nord	4 516	28,3	14,7	3 938	27,3	
Bassin méditerranéen	671	4,2	25,7	534	3,7	
Europe centrale et de l'Est	905	5,7	21,3	746	5,2	
Amérique latine	707	4,4	22,1	579	4,0	
Afrique subsaharienne	1 414	8,9	18,8	1 190	8,2	
Asie-Pacifique	1 476	9,2	3,3	1 429	9,9	
TOTAL	15 969	100,0	10,6	14 436	100,0	

Le tableau qui suit présente pour chacune des quatre branches sa contribution aux ventes consolidées du Groupe, ainsi que sa contribution au résultat opérationnel courant, pour l'année 2005 :

(%)	CONTRIBUTION AUX VENTES CONSOLIDÉES 2005	CONTRIBUTION AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT 2005
Ciment	47,6	75,1
Granulats & Béton	33,7	16,9
Toiture	9,5	4,2
Plâtre	9,2	6,4
Autres*		(2,6)
TOTAL	100,0	100,0

* Holdings principalement. Voir le Chapitre 4 (Examen de la situation financière et tendances).

Dans ce chapitre, les ventes sont présentées « par destination ». Elles incluent tous les volumes produits et vendus sur le marché présenté, tous les volumes importés par nos opérations sur ce marché, et excluent toutes les exportations destinées à d'autres marchés. Elles sont présentées avant éliminations inter-branches.

Le nombre de sites ainsi que les capacités des usines intègrent à 100 % les données des filiales consolidées en global, et 100 % des filiales consolidées en proportionnel.

Le pourcentage des ventes (pourcentage calculé sur les ventes exprimées en euros) indiqué en regard de chaque région est rapporté au total des ventes de la branche concernée, avant élimination des transactions inter-branches.

Ciment

Le ciment est une poudre fine, principal composant du béton, auquel il confère des propriétés, notamment de résistance. C'est un matériau de construction de haute qualité, économique, utilisé dans les projets de construction du monde entier, notamment dans les 43 pays dans lesquels notre branche Ciment opère industriellement. Nous estimons, sur la base d'analyses internes et externes, et en prenant en compte nos ventes annuelles, notre capacité de production, nos implantations géographiques, notre niveau technologique et la qualité de nos services, que Lafarge est co-leader mondial du ciment. En 2005, nos activités consolidées comptaient 122 usines de ciment, 24 stations de broyage de clinker et 6 stations de broyage de laitier, avec une capacité annuelle de production de ciment de 164 millions de tonnes, et un volume de ventes au cours de l'année 2005 d'environ 123 millions de tonnes de ciment.

Nos produits

Nous produisons et commercialisons une large gamme de ciments et de liants hydrauliques destinés à l'industrie du BTP, notamment des ciments portland et des ciments à

maçonner, ainsi que différents autres mélanges de ciments et de liants spéciaux. Nous proposons à nos clients une gamme de produits variés, en fonction des régions. Notre offre « ciment » (désignée sous le terme de « ciment » dans ce document) comprend des ciments adaptés à différents types d'environnements (par exemple : exposition à l'eau de mer, aux sulfates et autres conditions hostiles), des ciments spéciaux pour applications spécifiques (par exemple : ciment blanc, ciments pour puits de forage, à fumée de silice, à cendres volantes, ciments pouzzolaniques, ciments au laitier et liants hydrauliques de revêtement routier), des liants à la chaux naturelle, des ciments à maçonner et du laitier de haut-fourneau broyé.

Nos ciments sont conçus pour répondre aux divers besoins de nos clients, notamment les applications hautes performances qui nécessitent une durabilité et une résistance accrues. Parallèlement, nous proposons une série de services annexes, tels que l'assistance technique et la logistique des commandes et des livraisons, afin de faciliter la bonne réception de nos ciments par nos clients, et le respect des délais voulus. Nous proposons également les documentations, les démonstrations et les formations liées aux caractéristiques et à la bonne utilisation de nos ciments.

Description de nos procédés et outils de production

Procédés de fabrication

Pour fabriquer le ciment, on broie des proportions adaptées de carbonate de calcium (calcaire), de silice (sable), d'alumine et de minerai de fer, puis on chauffe le mélange obtenu dans un four à une température d'environ 1 500 °C. Ce mélange de minerais est introduit à sec dans le four. Ce procédé dit à voie « sèche », par opposition au procédé plus ancien dit « à voie semi-humide », est utilisé par plus de 85 % de nos cimenteries. Chacun de ces deux procédés permet de produire le « clinker » qui est ensuite broyé

avec du gypse pour obtenir une poudre fine. On estime que les coûts relatifs de production du ciment sont répartis comme suit : énergie 29 %, matières premières et consommables 27 %, main-d'œuvre de production directe et entretien 32 % et amortissements 12 %.

Les matières premières nécessaires à la production de ciment (carbonate de calcium, silice, alumine et minerai de fer) sont généralement extraites de la roche calcaire, de la craie, de la marne, du schiste argileux et de l'argile, et sont présents dans la plupart des pays du monde. Les cimenteries sont généralement implantées à proximité de grands gisements de ces matières premières. La plupart de nos cimenteries extraient ces matières de terrains avoisinants dont nous sommes propriétaires ou sur lesquels nous possédons des droits d'exploitation à long terme. Dans le passé, le prix de ces matières est resté stable. Nous pensons que les quantités disponibles dans les réserves prouvées bénéficiant d'autorisations et contrôlées par nos cimenteries existantes suffiront à garantir leur activité aux niveaux actuels pendant toute leur durée de vie prévue.

Quand cela est possible, nous remplaçons certaines matières premières par du laitier de haut-fourneau broyé ou par des cendres volantes, ou bien nous mélangeons ces matières au ciment en fin de processus. Le laitier de haut-fourneau broyé est un sous-produit de la fabrication de l'acier et les cendres volantes proviennent de la combustion du charbon dans les centrales électriques. Ces matières permettent d'améliorer certaines des propriétés du ciment. La décision de les utiliser, et la façon de les utiliser, dépend des caractéristiques physiques et chimiques du laitier ou des cendres, ainsi que de caractéristiques physiques et chimiques requises. Ces matières nous permettent de réduire nos coûts d'investissement par tonne de ciment produite. Elles sont respectueuses de l'environnement car en les utilisant, nous recyclons ces matières qui, sans cela, seraient mises en décharge. Le taux de laitier et de cendres volantes que nous avons utilisés pour la production de ciment par rapport à la quantité totale de ciment produite a augmenté en 2005, passant à 15,0 % contre 13,2 % en 2004. L'utilisation de ces matières fait toujours partie de notre stratégie de développement à long terme.

Optimisation des besoins en énergie

Nous renforçons notre politique d'approvisionnement et d'utilisation de combustible. Nous utilisons, dans la mesure du possible, des installations optimisées (avec, par exemple, le préchauffage des matières premières avant leur introduction dans le four) et des combustibles moins coûteux à base de déchets (par exemple : les pneumatiques, les huiles industrielles) afin de limiter notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles, plus

coûteuses. En 2005, les déchets combustibles ont représenté près de 9 % de notre consommation mondiale de combustible pour la production de ciment, et 74 de nos cimenteries ont utilisé des déchets combustibles de différentes sortes. La quantité de déchets combustibles disponible varie considérablement d'une région à l'autre et, en particulier, entre marchés développés (où ils sont plus abondants) et marchés en croissance (où ils sont moins abondants). Par ailleurs, nombreuses sont nos cimenteries qui peuvent utiliser plusieurs combustibles différents, avec un minimum d'interruption de la production lors du passage de l'un à l'autre, ce qui nous permet, le cas échéant, de bénéficier d'énergies moins coûteuses.

Expertise

Nous avons acquis un savoir-faire significatif en matière de fabrication du ciment grâce à l'expérience résultant de l'exploitation de plus de 122 cimenteries dans le monde. Nous nous efforçons de partager nos connaissances au sein du Groupe afin d'augmenter l'utilisation de nos actifs, diminuer nos coûts de production et augmenter les performances de nos produits. Nous cherchons, par le biais de cette culture de partage des connaissances, à répandre de meilleures pratiques de production et à utiliser des outils de « benchmark » pour obtenir des performances de très haut niveau et des améliorations permanentes.

Nos clients

Dans chacune des principales régions géographiques où nous opérons, nous vendons du ciment à plusieurs milliers de clients, principalement aux acteurs suivants : bétonniers, pré-fabricants d'éléments en béton, entrepreneurs, constructeurs, autorités locales, maçons, ainsi que grossistes en matériaux de construction. Notre ciment est utilisé dans trois principaux domaines de l'industrie du bâtiment :

- grands projets de génie civil ;
- construction et rénovation ;
- constructions résidentielles et commerciales.

pour une large gamme de réalisations telles qu'immeubles de bureaux, maisons individuelles, barrages, autoroutes, tunnels, usines et aéroports.

Les exigences de nos clients en matière de spécifications et de services sont très variables, en fonction des projets pour lesquels notre ciment est utilisé, ainsi que de l'expérience et du savoir-faire de nos clients. Nous nous efforçons de répondre aux besoins variés de nos clients et de leur fournir des solutions différenciées et ciblées pour leur permettre d'améliorer davantage la valeur ajoutée par leur entreprise.

Nos clients passent généralement commandes en quantités correspondant à leurs besoins à court terme. Nous passons parfois des contrats de fourniture de tout ou partie du ciment nécessaire à un grand projet de construction, pour toute la durée du projet. Des contrats sont également signés avec certains acheteurs pour leur fournir les volumes de ciment nécessaires à leur activité. Cependant, les commandes d'achats à long terme sont généralement peu importantes.

Nos marchés

Industrie cimentière

Dans le passé, l'industrie cimentière était globalement fragmentée, la plupart des marchés étant desservis par les producteurs locaux. Puis elle a connu, d'abord en Europe dans les années 1970, aux États-Unis dans les années 1980, et plus tard en Asie (hors Chine), une consolidation mondiale importante. Aujourd'hui, il existe une poignée de sociétés cimentières multinationales comprenant Lafarge et nos principaux concurrents mondiaux : Holcim (Suisse), Cemex (Mexique), HeidelbergCement (Allemagne) et Italcementi (Italie). Ces sociétés sont en concurrence entre elles, ainsi qu'avec les producteurs locaux des différents marchés du monde. Les nouveaux entrants de l'industrie doivent faire face à une « barrière d'entrée » importante due à la forte intensité capitalistique du secteur. En effet, la construction d'une nouvelle ligne de production en procédé à voie sèche, d'une capacité annuelle de un million de tonnes, représente un investissement de 50 à 160 millions d'euros selon le pays où elle est implantée.

Marchés du ciment

Les principaux marchés du ciment sont l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et l'Asie. Nous opérons de façon significative sur chacun de ces marchés, en concurrence avec un certain nombre d'autres sociétés cimentières multinationales ou locales. Sur les marchés développés, la demande en ciment suit généralement le niveau d'infrastructure du pays et ses dépenses de construction, qui augmentent et diminuent généralement selon les cycles économiques du pays. Notre diversification mondiale nous offre une protection contre ces fluctuations régionales.

Nous pensons que le potentiel de croissance à long terme de l'industrie cimentière est plus important dans les pays en croissance, qui selon notre définition sont les pays autres que le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays situés en Europe occidentale et en Amérique du Nord. La demande de ciment d'un pays suit généralement la progression de son revenu par habitant, qui correspond généralement aux évolutions de l'industrialisation du pays. Avec l'industrialisation des marchés en croissance,

la consommation de ciment tend à progresser rapidement en raison des dépenses accrues en bâtiments publics et privés. Au vu du potentiel de croissance qu'ils présentent, Lafarge investit donc également dans des marchés moins développés, mais en croissance. Sur ces marchés, nous avons vendu pour 3 955 millions d'euros et 3 411 millions d'euros de ciment au cours des années 2005 et 2004. Ces ventes ont représenté 48 % et 46 % de nos ventes totales de ciment pour chacune de ces années.

Localisation de nos cimenteries et de nos marchés

Le ciment est un produit pondéreux et son transport terrestre est coûteux. C'est pourquoi le rayon d'action de la plupart des cimenteries pour les types de ciments les plus courants ne dépasse pas 300 kilomètres. Le ciment peut toutefois être expédié à faible coût sur de grandes distances par bateau, ce qui augmente considérablement le rayon d'action des cimenteries qui bénéficient d'un accès maritime ou fluvial. Ainsi, le lieu d'implantation d'une cimenterie et le coût du transport, par l'intermédiaire de ses terminaux de distribution, du ciment qu'elle produit ont une grande importance sur la position concurrentielle de la cimenterie et les prix qu'elle peut pratiquer.

Qualité et services

Le prix n'est cependant pas le seul critère de vente du ciment. La fiabilité des conditions de livraison, la qualité du ciment produit, ainsi que les offres de service et techniques du fabricant influent également sur la position du producteur de ciment par rapport à la concurrence. C'est pourquoi nous nous efforçons de maintenir une qualité de ciment homogène dans la durée, un haut niveau et une grande qualité de services associés, et de proposer des ciments spéciaux afin de nous différencier de la concurrence.

Segmentation géographique

Nous produisons et commercialisons le ciment dans les régions et pays indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Le pourcentage de contribution de chaque région à nos ventes de ciment en euros pour 2005 est indiqué ci-dessous. Les ventes sont définies « par destination ». Nous présentons également ci-dessous le nombre d'établissements que nous exploitons, notre capacité de production et notre part de marché approximative (mesurée par les volumes vendus) dans chaque pays, au 31 décembre 2005.

Les parts de marché approximatives ont été calculées sur la base des informations et estimations contenues dans le rapport « Construction & Building Materials Sector » publié par JP Morgan en août 2005 (« rapport JP Morgan »).

Europe occidentale (30,9 % des ventes de la branche)

PAYS	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ DE PRODUCTION DE CIMENT (MILLIONS DE TONNES)	PART DE MARCHÉ APPROXIMATIVE (%)
	CIMENTERIES	STATIONS DE BROYAGE		
France	10	3	9,2	37
Royaume-Uni	8	-	7,8	45
Grèce	3	-	10,0	53
Espagne	3	1	5,3	10
Allemagne	3	-	3,4	10
Autriche	2	-	1,9	28
Italie	2	-	1,2	3

La plupart des marchés d'Europe occidentale sont arrivés à maturité. La consommation varie toutefois considérablement, la Grèce et l'Espagne consommant par exemple des volumes par habitant nettement plus importants que la France. L'Europe occidentale dans son ensemble a consommé près de 205 millions de tonnes de ciment en 2005, selon les estimations du rapport JP

Morgan. Nous avons vendu 31,9 millions de tonnes de ciment en Europe occidentale en 2005, 32,0 millions de tonnes en 2004 et 30,6 millions de tonnes en 2003. Une concurrence vigoureuse existe sur les principaux marchés d'Europe occidentale. Il y subsiste des acteurs locaux actifs malgré une relative concentration du secteur au profit de plusieurs groupes internationaux.

Amérique du Nord (21,5 % des ventes de la branche)

PAYS	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ DE PRODUCTION DE CIMENT (MILLIONS DE TONNES)	PART DE MARCHÉ APPROXIMATIVE (%)
	CIMENTERIES	STATIONS DE BROYAGE		
Etats-Unis	13	2	13,2	13
Canada	7	2	7,0	35

L'Amérique du Nord est également un marché mature. Les ventes sont saisonnières au Canada et sur une grande partie de la côte Est et du Midwest des États-Unis car les températures en hiver sont inférieures à la température minimale de prise du béton. L'Amérique du Nord, dans son ensemble, a consommé près de 135 millions de tonnes de ciment en 2005, selon les estimations du rapport JP Morgan. Nous avons vendu 21,2 millions de tonnes de ciment en Amérique du Nord en 2005, 21,0 millions de

tonnes en 2004 et 18,0 millions de tonnes en 2003. Environ 12 % de nos expéditions de ciment en Amérique du Nord ont été destinées à notre branche Granulats & Béton. Une concurrence vigoureuse existe sur les principaux marchés d'Amérique du nord avec une relative concentration du secteur au profit de groupes internationaux.

Europe centrale et de l'Est (7,1 % des ventes de la branche)

PAYS	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ DE PRODUCTION DE CIMENT (MILLIONS DE TONNES)	PART DE MARCHÉ APPROXIMATIVE (%)
	CIMENTERIES	STATIONS DE BROYAGE		
Pologne	2	-	4,4	20
Roumanie	2	1	4,5	30
Moldavie	1	-	1,4	54
Russie	2	-	4,1	10
Ukraine	1	-	1,3	11
Serbie-Monténégro	1	-	2,0	50
Slovénie	1	-	0,6	38
République tchèque	1	-	1,2	9

Nous pensons que l'entrée d'un certain nombre de pays d'Europe centrale et de l'Est dans l'Union européenne leur offre de bonnes perspectives de croissance à long terme. La région dans son ensemble a consommé près de 93 millions de tonnes de ciment en 2005, selon les estimations du rapport JP Morgan. Nous avons vendu 11,2 millions de tonnes de ciment en Europe centrale et de l'Est en 2005, 10,1 millions de tonnes en 2004 et

9,0 millions de tonnes en 2003. Une part des capacités de production de ciment et de clinker disponibles dans cette région lui ont permis d'exporter. Plusieurs groupes cimentiers internationaux et locaux interviennent sur ces marchés, qui sont de nature concurrentielle.

Bassin méditerranéen (6,7 % des ventes de la branche)

PAYS	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ DE PRODUCTION DE CIMENT (MILLIONS DE TONNES)	PART DE MARCHÉ APPROXIMATIVE (%)
	CIMENTERIES	STATIONS DE BROYAGE		
Jordanie	2	-	4,6	90
Maroc	4	-	4,2	41
Turquie	4	4	5,2	8
Égypte	2	-	3,1	8

Un bon nombre des marchés du Bassin méditerranéen ne se sont ouverts à la concurrence que récemment, après des années de monopole d'État. Nous pensons que les marchés en croissance dans cette zone ont un fort potentiel à moyen et long termes, en raison de la poursuite de leur industrialisation et de leur urbanisation. La région dans son ensemble a consommé près de 138 millions de tonnes de ciment en 2005, selon les estimations du rapport JP Morgan. Dans les pays où nous sommes présents, nous avons vendu 10,5 millions

de tonnes de ciment dans le Bassin méditerranéen en 2005, 9,7 millions de tonnes en 2004 et 9,9 millions de tonnes en 2003. Une part des capacités de production de ciment et de clinker disponibles dans cette région lui ont permis d'exporter. Plusieurs groupes cimentiers internationaux et locaux interviennent sur ces marchés, qui sont de nature concurrentielle.

Amérique latine (6,1 % des ventes de la branche)

PAYS	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ DE PRODUCTION DE CIMENT (MILLIONS DE TONNES)	PART DE MARCHÉ APPROXIMATIVE (%)
	CIMENTERIES	STATIONS DE BROYAGE		
Brésil	5	-	4,0	7
Chili	1	-	2,0	38
Venezuela	2	-	1,6	23
Équateur	1	-	0,7	20
Honduras	1	1	1,3	55
Mexique	1	-	0,4	NS
Antilles françaises	-	3	1,0	100

L'activité du secteur cimentier dans les années récentes a été instable sur de nombreux marchés d'Amérique latine en raison d'incertitudes à la fois politiques et économiques. Les ventes au détail, principalement pour la construction individuelle, représentent une partie importante de la demande sur plusieurs de ces marchés. Cette région dans son ensemble a consommé plus de 98 millions de tonnes de ciment en 2005, selon les

estimations du rapport JP Morgan. Nous avons vendu 6,9 millions de tonnes de ciment dans les pays où nous sommes présents en Amérique latine en 2005 et à la suite de notre entrée en Équateur, 6,0 millions de tonnes en 2004 et 6,2 millions de tonnes en 2003. Plusieurs groupes cimentiers internationaux et locaux interviennent sur ces marchés, qui sont de nature concurrentielle.

Afrique subsaharienne (13,8 % des ventes de la branche)

PAYS	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ DE PRODUCTION DE CIMENT (MILLIONS DE TONNES)	PART DE MARCHÉ APPROXIMATIVE (%)
	CIMENTERIES	STATIONS DE BROYAGE		
Afrique du Sud	1	1	2,4	18
Zambie	2	-	0,7	91
Malawi	-	1	0,2	75
Tanzanie	1	-	0,3	38
Zimbabwe	1	-	0,4	29
Kenya	1	1	2,0	60
Ouganda	1	-	0,3	56
Nigeria	3	-	3,0	19
Cameroun	1	1	1,1	95
Bénin	1	-	0,7	34

Des incertitudes d'ordre politique et économique frappent de temps à autre de nombreux marchés d'Afrique subsaharienne, ce qui provoque des fluctuations de consommation. L'Afrique subsaharienne dans son ensemble a consommé près de 46 millions de tonnes de ciment en 2005, selon le rapport JP Morgan et nos propres analyses. Dans les pays où nous sommes présents, nous avons vendu 12,8 millions de tonnes de ciment dans

cette région en 2005, 12,4 millions de tonnes en 2004 et 11,2 millions de tonnes en 2003. La forte augmentation de nos ventes sur nos marchés principaux (environ + 10 % en volume) a été partiellement compensée par des volumes moins importants sur d'autres marchés. Plusieurs groupes cimentiers internationaux et locaux interviennent sur ces marchés, qui sont de nature concurrentielle.

Asie (13,9 % des ventes de la branche)

PAYS	NOMBRE D'USINES		CAPACITÉ DE PRODUCTION DE CIMENT	PART DE MARCHÉ APPROXIMATIVE (%)
	CIMENTERIES	STATIONS DE BROYAGE	(MILLIONS DE TONNES)	
Chine	11	4	12,9	2
Corée du Sud	2	1	8,5	10
Inde	2	1	6,2	3
Malaisie	3	1	12,0	41
Philippines	6	2	6,5	32
Indonésie	1	-	0,0 *	3

* L'usine de Banda Aceh, sévèrement endommagée par le tsunami de décembre 2004, est en cours de reconstruction.

Nous estimons que les perspectives de croissance à long terme demeurent très favorables dans cette région. La région dans son ensemble a consommé près de 1 345 millions de tonnes de ciment en 2005, selon les estimations du rapport JP Morgan. Dans les pays où nous sommes présents, nous avons vendu 28,7 millions de tonnes de ciment dans la région en 2005, 28,2 millions de tonnes en 2004 et 23,1 millions de tonnes en 2003. Dans la région nord-est du Bangladesh, nous construisons actuellement une usine d'une capacité de 1,2 million de tonnes. Le coût total du projet, comprenant le coût des installations périphériques, est d'environ 260 millions d'euros. Notre participation dans cette usine est détenue par l'intermédiaire d'une filiale que nous contrôlons en joint-venture à 50/50 avec Cementos Molins. Au Vietnam, notre station de broyage sera opérationnelle dans le courant de l'année 2006. Nous détenons également une participation de 39 % dans la société Lafarge Aso Cement, qui gère deux usines au Japon (représentant une capacité combinée de trois millions de tonnes), et dont les opérations sont consolidées en équivalence. Plusieurs groupes cimentiers nationaux et internationaux interviennent sur ces marchés, où la concurrence est vigoureuse.

Activités de trading de ciment

Nous gérons également des activités de trading de ciment au plan mondial, qui nous permettent d'augmenter notre présence à l'international et d'explorer de nouveaux marchés sans avoir à investir les importants capitaux habituellement nécessaires pour pénétrer sur un marché. Nous menons ces activités principalement par l'intermédiaire de notre filiale, Cementia Trading. Au cours de l'année 2005, Cementia Trading a acheté et vendu environ 11 millions de tonnes de ciment et de clinker. Ces opérations nous permettent d'équilibrer nos capacités mondiales de production afin de répondre à la demande dans le monde entier. Notre filiale Marine

Cement agit principalement en tant qu'importateur et distributeur de ciment à la Réunion, aux Seychelles et dans les pays de la Mer Rouge. Marine Cement a vendu environ 2,4 millions de tonnes de ciment en 2005, en provenance de nos propres filiales ainsi que des tiers.

Granulats & Béton

Les granulats, le béton prêt à l'emploi et l'asphalte constituent - tout comme le ciment - les composants essentiels des projets de construction du monde entier. Sur la base des volumes vendus en 2005, nous pensons que Lafarge est le deuxième producteur de granulats et de béton prêt à l'emploi dans le monde. Fin 2005, les sociétés consolidées (en méthode globale et proportionnelle) exploitaient 567 carrières de granulats et 1 141 centrales à béton, réparties dans 27 pays et avaient vendu environ 240 millions de tonnes de granulats et 39 millions de m³ de béton. Notre branche Granulats & Béton produit aussi des bétons préfabriqués et de l'asphalte sur quelques marchés. Elle intervient également dans le secteur des revêtements routiers.

Nous gérons nos activités granulats, béton prêt à l'emploi et asphalte au sein de la même branche pour plusieurs raisons :

- la base de clientèle est similaire pour ces gammes de produits et services ;
- chaque ligne de produits dessert généralement les marchés locaux par l'intermédiaire d'un grand nombre de filiales ;
- enfin, de façon générale, il est plus rentable de produire le béton et l'asphalte au voisinage des carrières de granulats car cette proximité nous permet de partager la gestion, les équipements, les services et le marketing, ce qui réduit nos frais.

Nous avons développé une intégration verticale à différents niveaux, entre nos branches Granulats & Béton et Ciment,

ainsi qu'au sein même de notre branche Granulats & Béton. Sur un bon nombre de nos marchés, notre branche Ciment fournit d'importants volumes de ciment à nos propres activités de béton prêt à l'emploi. De même, nos opérations granulats fournissent une importante part des granulats nécessaires à nos opérations béton, asphalte et revêtements routiers.

Nos produits

Granulats

Les granulats servent de matière première pour le béton, la maçonnerie, l'asphalte, ainsi que de matériau de base pour la construction de routes, de remblais et de bâtiments. La plupart proviennent de roches (habituellement du calcaire ou du granite) concassées, ou d'extraction de sable et graviers naturels. Dans une certaine mesure, et en fonction du marché, ils peuvent provenir d'asphalte et de bétons recyclés. Les granulats se différencient par leur composition physique et chimique, en particulier par leur granulométrie et leur dureté. La géologie locale détermine le type de granulats disponible sur un marché donné et tous les granulats ne sont pas disponibles sur tous les marchés.

Béton prêt à l'emploi

Nous produisons également, et commercialisons, une large gamme de bétons prêt à l'emploi afin de répondre aux besoins de nos clients, qui sont nombreux et variés. Le béton prêt à l'emploi est un mélange (ciment, granulats, adjuvants et eau) qui durcit pour former le matériau de construction le plus couramment utilisé dans le monde. Sa résistance à la traction et à la pression, sa durabilité, ses temps de prise, sa facilité de pose, et sa maniabilité sous différentes conditions climatiques et de construction ne sont que quelques-unes des caractéristiques que nos clients prennent en compte pour l'achat du béton. Depuis l'entrée de gamme jusqu'aux produits de pointe, nous nous efforçons d'offrir un éventail de bétons le plus large possible. Nous tentons de développer, avec l'aide de notre département de recherche et développement, des bétons pour applications spécifiques. Nous avons mis au point, ces dernières années, des nouveaux produits tels que : Agilia[®], un béton plus couvrant, auto-nivelant, plus durable et décoratif, et Ductal[®], qui est un béton auto-plaçant ductile, c'est-à-dire qu'il « plie mais ne rompt pas » et présente une résistance à la compression dix fois supérieure à celle du béton traditionnel. Nous avons, d'autre part, introduit récemment sur certains marchés des bétons décoratifs, avec notre série Artevia Color[™].

Asphalte et revêtements routiers

En Amérique du Nord et au Royaume-Uni, nous produisons et commercialisons également de l'asphalte pour revêtement et pavage routier. L'asphalte est constitué à 90-95 % de granulats séchés mélangés à hauteur de 5-10 % à un liant de bitume liquide chauffé, sous-produit du raffinage du pétrole. Sur ces marchés, nous réalisons également des travaux de construction et de revêtement de routes.

Description de nos procédés et outils de production

Granulats

La production des granulats consiste principalement à extraire par explosif la roche des carrières, puis à la concasser et à la cribler pour obtenir différentes tailles, et répondre ainsi aux besoins de nos clients. La production de granulats nécessite également l'extraction de sable et de gravier alluvionnaires et marins, qui nécessitent généralement moins de concassage mais qui doivent également être criblés afin d'obtenir les granulométries souhaitées. La production de granulats nécessite dans nos carrières un équipement lourd et l'utilisation régulière de chargeuses, d'engins de transport, de concasseurs et autres matériels.

Nos extractions se font sur des terrains dont nous sommes propriétaires ou sur lesquels nous possédons des droits d'exploitation à long terme, et pour lesquels nous avons obtenu les autorisations administratives nécessaires. Nous maintenons le niveau de nos réserves par diverses acquisitions et l'obtention de nouveaux permis d'extraction. Au 31 décembre 2005, nous estimons avoir sur nos différents marchés des réserves autorisées représentant plus de 20 ans de production aux rythmes actuels pour servir ces marchés. Nous considérons également que nous avons accès à des réserves de granulats significatives pour lesquelles nous n'avons soit pas encore reçu, soit pas encore demandé les permis d'extraction.

Béton prêt à l'emploi

Le béton prêt à l'emploi est obtenu en mélangeant des granulats, du ciment, des adjuvants chimiques et de l'eau, en différentes proportions, dans les centrales à béton. Le mélange obtenu est ensuite chargé dans les « toupies » de camions spéciaux, où il est généralement à nouveau malaxé avant d'être livré à nos clients. La majeure partie des matières premières pour le béton (notamment le ciment et les granulats) sont approvisionnées en interne, la partie restante étant achetée à d'autres fournisseurs. Le béton est produit dans des dispositifs industriels faiblement capitalistiques, qui comportent des zones de stockage et des équipements destinés à mélanger les matières premières dans les proportions voulues et à charger le mélange dans les camions à béton. La plupart

des installations de production de béton sont fixes mais nous exploitons un certain nombre de dispositifs mobiles que nous installons sur les sites de construction (généralement les plus importants) de nos clients, en fonction des besoins.

Afin d'obtenir les caractéristiques souhaitées par nos clients, nous proposons une grande variété de bétons. On peut en effet faire varier les proportions de ciment et de granulats, ajouter des adjuvants chimiques (tels que des retardateurs ou accélérateurs de prise), ainsi que remplacer une partie du ciment par des dérivés comme les cendres volantes ou le laitier, tout cela pour obtenir les propriétés voulues par le client. Il faut, par conséquent, une grande expertise technique et un contrôle de qualité sans faille pour traiter les nombreux aspects de la construction auxquels nos clients ont à faire face, comme le temps de prise, l'aptitude au pompage, la mise en place du béton, les conditions climatiques, le retrait et la résistance structurelle. Nos activités de recherche et développement se concentrent sur ces problématiques afin de répondre aux différents besoins de nos clients.

Dans la commercialisation du béton, la logistique de livraison est essentielle en raison du temps de prise qui est limité. C'est pourquoi nous consacrons une importante énergie pour assurer la livraison de notre béton en temps utile et à moindre coût.

Les prix des matières premières varient considérablement en fonction des marchés sur lesquels nous opérons. En général, les matières premières représentent environ 70 % du total des coûts de production et de livraison du béton. Le ciment représente globalement plus de la moitié de ce coût. Étant donné le pourcentage particulièrement élevé des coûts de matières premières, nous nous efforçons d'ajuster les types de bétons afin d'optimiser notre utilisation des matières premières. La livraison constitue la deuxième composante de coût, aux environs de 20 % du coût total.

Blocs, pavés et produits préfabriqués de béton

Ces produits sont fabriqués en versant le type de béton adapté dans des moules et en le compactant par pression, vibration ou les deux. Les usines de produits préfabriqués sont généralement implantées à proximité des sources de granulats afin de réduire les frais de transport.

Asphalte et revêtements routiers

Comme indiqué ci-dessus, l'asphalte est obtenu par un mélange de granulats séchés et de bitume. Nos approvisionnements de granulats sont réalisés en interne alors que le bitume est acheté à l'extérieur. Le bitume est un sous-produit du raffinage du pétrole, et son prix lui est donc corrélé. L'asphalte est produit dans des usines à faible intensité capitalistique, constituées de capacités

de stockage des matières premières, et d'équipements permettant les mélanges des matières à température élevée. Nos usines d'asphalte produisent de 5 000 à 500 000 tonnes par an et sont implantées dans certaines régions d'Amérique du Nord et du Royaume-Uni. Nous fournissons aussi, parallèlement à notre production d'asphalte, des travaux de construction et de revêtement de routes dans ces régions, où nous occupons souvent une position de leader en terme de chiffre d'affaires.

Nos clients

Nous vendons nos granulats, béton prêt à l'emploi et asphalte principalement sur les marchés locaux, à des milliers de clients indépendants dans le monde entier. Les marchés sont locaux en raison du coût élevé du transport de ces produits par voie terrestre et parce que la majeure partie de ces produits est livrée par camion. Cependant, quand nos carrières ont accès à des voies de transport fluvial ou de chemin de fer, nous pouvons expédier des granulats à des distances importantes, pour distribution sur des « marchés locaux » plus éloignés.

Nous vendons des granulats principalement à des producteurs de béton, à des fabricants de produits préfabriqués (buses, hourdis, parpaings, pavés), à des producteurs d'asphalte, à des entrepreneurs de travaux publics, à des maçons ainsi qu'à des entreprises du bâtiment de toutes tailles. Sur certains marchés, nous vendons des volumes substantiels de granulats destinés à différents procédés industriels tels que celui de la fabrication de l'acier. Nous utilisons également une bonne part de nos granulats pour la production du béton et de l'asphalte que nous commercialisons. Nous vendons le béton principalement à des entrepreneurs des BTP allant de grands groupes internationaux du bâtiment à de petits constructeurs de maisons individuelles, agriculteurs ou passionnés de bricolage. Nous vendons l'asphalte principalement aux entrepreneurs de travaux publics pour la construction de routes, voies d'accès et parcs de stationnement, ainsi que directement aux administrations nationales et locales.

Nos clients passent généralement leurs commandes de granulats, de béton et d'asphalte pour leurs besoins à court terme, souvent par des appels d'offres. Nous passons parfois des contrats de fourniture de granulats avec certaines usines qui produisent du béton, de l'asphalte ou des produits préfabriqués. Ces contrats ont tendance à être d'assez courte durée par nature (souvent négociés annuellement). Quel que soit le cas, nos encours de commandes de granulats, de béton et d'asphalte sont habituellement peu significatifs.

Nos marchés

Description de nos marchés et de notre position concurrentielle

La plupart des marchés locaux de granulats, de béton et d'asphalte sont très fragmentés et desservis par différents producteurs mondiaux, régionaux et locaux.

L'industrie des granulats se situe dans les premiers stades de la concentration industrielle. Nous faisons face à la concurrence d'opérateurs indépendants, mais aussi de producteurs régionaux comme aux États-Unis avec Vulcan Materials et Martin Marietta Materials, et de multinationales (Hanson et CRH). La concentration des acteurs du granulat est plus avancée au Royaume-Uni, où les cinq premiers producteurs occupent environ 75 % du marché.

La législation environnementale et de planification de nombreux pays limite le développement des carrières. Par ailleurs, les coûts des usines et du matériel liés à une nouvelle carrière sont généralement de l'ordre de deux millions à quatre millions d'euros, pour une carrière de moins de 500 000 tonnes, et jusqu'à plus de 45 millions d'euros pour une « super » carrière, hors coût des terrains et des droits d'extraction. Au total, les « barrières » d'entrée dans ce métier sont importantes. Les prix des granulats peuvent être plus élevés sur certains marchés du fait de réserves limitées. Il existe toutefois sur la plupart des marchés des capacités industrielles importantes et, dans la mesure où de nouvelles autorisations d'exploiter peuvent être accordées, un investissement modéré peut suffire aux producteurs déjà présents pour mettre sur le marché de nouveaux volumes de granulats.

Nous pensons que nous occupons une position de force par rapport à la concurrence en matière de granulats, pour les raisons suivantes. D'une façon générale, nos positions en terme de réserves sont fortes sur la plupart des marchés. Notre expérience internationale nous permet de nous développer, d'utiliser et d'affiner des programmes de performances grâce auxquels nous partageons et mettons en œuvre les meilleures pratiques dans les domaines de la stratégie, de la vente et du marketing, de la fabrication et de la gestion des terrains. Par ailleurs, nous avons une bonne connaissance des besoins de la plupart des clients de granulats car nous pratiquons une intégration verticale dans leurs principales lignes d'activité. Enfin, nous pensons bénéficier d'une réputation de gestion responsable de l'environnement et de réhabilitation des carrières qui nous aide à obtenir plus facilement de nouvelles autorisations et qui peut inciter les propriétaires de terrains à traiter avec nous en priorité.

Dans l'industrie du béton prêt à l'emploi, la concentration est moins prononcée que dans les granulats et nous avons à faire face - sur l'ensemble de nos marchés - à la concurrence de nombreux opérateurs indépendants. Nous avons cependant à faire face à la concurrence de multinationales telles que Cemex plc, HeidelbergCement, Holcim, Hanson, CRH et Rinker dans le monde entier. Plusieurs de ces concurrents (Holcim, Cemex et CRH) ont suivi notre stratégie d'intégration verticale du ciment vers les activités avalées que sont le granulat et le béton prêt à l'emploi.

Dans l'industrie du béton, les barrières de pénétration sont peu élevées. L'investissement dans une centrale à béton, associé à des matières premières facilement disponibles à des prix compétitifs, permet aux concurrents d'installer rapidement une capacité de production sur le marché, ce qui a pour effet de limiter les prix de vente du béton.

Sur les marchés locaux du béton, nous nous efforçons de renforcer notre position compétitive, et pour cela de regrouper nos usines et d'ainsi optimiser notre réactivité et notre souplesse de livraison ainsi que notre capacité de production. Nous évaluons régulièrement chaque marché local et redistribuons parfois nos usines pour augmenter la profitabilité quand la demande du marché est en déclin ou que la capacité atteint un niveau trop élevé. Récemment, nous avons augmenté notre utilisation de centrales mobiles sur plusieurs marchés pour accroître notre flexibilité, encore mieux réagir à des évolutions du marché et ainsi être en mesure de répondre aux besoins de nos clients. Nous avons développé un savoir-faire technique substantiel dans le domaine du béton, et sommes ainsi en mesure de fournir une assistance et des services techniques à nos clients, afin d'encore mieux nous différencier de la concurrence. C'est aussi grâce à ce savoir-faire technique que nous avons développé ces dernières années plusieurs nouveaux produits tels que Agilia® et Ductal®. Là encore, notre expérience internationale nous permet de nous différencier davantage par la qualité de nos produits et notre savoir-faire.

L'asphalte, tout comme le béton prêt à l'emploi, doit être livré assez rapidement une fois qu'il est produit. Le rayon d'action d'une usine d'asphalte est donc assez restreint et les marchés de l'asphalte sont très localisés. Les ventes d'asphalte sont, dans l'ensemble, réalisées directement du producteur au client, avec un recours très limité à des distributeurs ou agents intermédiaires, car il est essentiel d'assurer une livraison rapide et sûre par véhicules calorifugés.

Localisation de nos marchés

La majeure partie de nos opérations granulats, béton prêt à l'emploi et asphalte se situent en Europe occidentale et en Amérique du Nord, où la demande nationale suit généralement le niveau de dépenses d'infrastructure et de construction du pays. Il est coûteux d'expédier des granulats sur de grandes distances, et en raison du temps de prise, le béton et l'asphalte ne peuvent pas être transportés sur des distances nécessitant plus d'une heure de trajet environ. Par conséquent, les marchés de ces produits tendent à être locaux par nature et, même si la fidélité à la marque joue un rôle indéniable dans les ventes de ces produits, les clients locaux ont tendance à retenir des producteurs en fonction de l'implantation, de la qualité du produit, de la fiabilité de service et du prix. Par ailleurs, la demande en matière de granulats, de béton et d'asphalte dépend principalement des conditions du marché local, qui peuvent varier de façon très significative d'un marché à l'autre.

Nous limitons habituellement nos opérations granulats et béton aux marchés où la nature et l'application des réglementations assurent une « égalité des chances ». Nous évitons généralement les pays où certains opérateurs locaux bénéficient d'un avantage concurrentiel injuste car ils ne sont pas soumis aux normes environnementales et sociales appropriées, parce que celles-ci sont soit inexistantes, soit peu ou pas appliquées. Par conséquent, nous sommes très sélectifs quant aux marchés en croissance où nous choisissons de conduire nos opérations, ne choisissant que ceux où les standards requis sont reconnus et mis en œuvre.

Segmentation géographique

Nous produisons et commercialisons les granulats et le béton dans les régions et pays indiqués dans le tableau ci-dessous. Le tableau indique le nombre de sites que nous exploitons au 31 décembre 2005 et le volume de granulats et béton que nos filiales consolidées ont vendu dans chaque pays en 2005.

Les volumes vendus tiennent compte de 100 % des volumes des sociétés consolidées en méthode globale et du pourcentage de consolidation des filiales consolidées suivant la méthode proportionnelle.

RÉGION/PAYS	NOMBRE DE SITES		VOLUMES DE VENTES	
	GRANULATS	BÉTON PRÊT À L'EMPLOI	GRANULATS (MILLIONS DE TONNES)	BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (MILLIONS DE M ³)
EUROPE OCCIDENTALE				
France	133	262	46,7	7,3
Royaume-Uni	62	131	19,1	2,5
Espagne/Portugal	15	125	9,8	3,6
Grèce	4	21	2,3	1,4
Autres	4	24	2,2	0,8
AMÉRIQUE DU NORD				
Canada	215	143	62,0	4,9
États-Unis	74	164	73,2	6,9
AUTRES				
Afrique du Sud	21	48	6,1	2,0
Brésil	4	44	2,2	0,7
Chili	4	53	3,5	2,3
Malaisie/Singapour	2	49	1,0	3,2
Turquie	9	20	2,3	1,5
Autres	20	57	9,5	1,9

En 2005, nos opérations d'asphalte ont produit et vendu 10,5 millions de tonnes aux États-Unis, au Canada, ainsi qu'au Royaume-Uni.

Toiture

Nous fabriquons et vendons des tuiles de toiture en terre cuite et en béton pour la couverture de toits inclinés de bâtiments résidentiels et commerciaux. Ces derniers constituent le type de toiture le plus répandu pour les constructions résidentielles en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Nous commercialisons également divers autres accessoires de toiture utilisés pour la construction ou la rénovation de toits inclinés et fournissons des services associés aux clients qui utilisent nos produits de toiture. Grâce à notre offre très large de produits, nous pouvons fournir des systèmes de toiture complets pour les bâtiments de nos clients.

Nous estimons que, sur la base des volumes vendus, nous sommes le premier producteur mondial de tuiles en terre cuite et en béton ainsi que le premier fabricant européen de systèmes de cheminées. Fin 2005, la branche Toiture exploitait 104 usines de tuiles en béton (d'une capacité annuelle de 557 millions de m²), 25 usines de tuiles en terre cuite (d'une capacité annuelle de 41 millions de m²) et 33 autres usines pour des cheminées et autres produits de toiture. Au cours de l'année, les ventes ont atteint environ 124 millions de m² de tuiles en béton, 27 millions de m² de tuiles en terre cuite et 3,8 millions de mètres de cheminées. Nous exerçons nos activités industrielles de toiture dans 35 pays, principalement en Europe occidentale, région qui a représenté 72 % de nos ventes de produits de toiture en 2005, et en Amérique du Nord, par l'intermédiaire d'une joint-venture, qui a représenté 9 % de nos ventes de produits de toiture cette année. Nous nous étendons vers d'autres régions - comme l'Asie Pacifique - qui ont représenté 19 % de nos ventes en 2005.

Nos produits

Tuiles

Nous produisons et commercialisons une grande variété de tuiles en terre cuite et en béton de formes, couleurs, surfaces et profils différents. Grâce aux innovations technologiques de production et de revêtement, nos tuiles sont conçues de façon à répondre à des demandes variées en terme d'esthétique, de qualité et de durabilité, y compris les surfaces évitant l'encrassement, offrant ainsi une plus longue résistance, des couleurs variées ou bien encore des dimensions supérieures destinées à améliorer la productivité sur les chantiers de nos clients.

Nos tuiles en béton vont des tuiles revêtues ou non de polymère rouge aux tuiles supérieures conçues pour ressembler aux tuiles en terre cuite traditionnelles ou aux bardeaux de bois ou d'ardoise. Nos tuiles en terre cuite sont disponibles en différentes dimensions (allant de 10 à 60 tuiles par m²) et différents types de surfaces, y compris des tuiles monochromes, multicolores imitant les tuiles anciennes ou encore des tuiles vernissées.

Les ventes de tuiles en béton et en terre cuite ont représenté respectivement environ 48 % et 18 % du chiffre d'affaires total de la branche Toiture en 2005.

Accessoires

Nous vendons une large gamme d'accessoires de toiture pour couvrir tous les aspects fonctionnels de la construction de toitures, notamment les grillages de sécurité, les tuiles arrêt neige, les écrans de sous-toiture respirant, les lucarnes et des éléments de toiture préfabriqués. En outre, nous proposons des installations thermiques photovoltaïques et solaires produisant de l'électricité et de l'eau chaude. Les ventes de ces produits ont représenté environ 20 % du chiffre d'affaires total de la branche Toiture en 2005.

Cheminées

Nous vendons des cheminées en céramique isolées prêtes à poser (comprenant le tube, l'isolation et les pavés), des systèmes de ventilation, ainsi que toute une gamme d'accessoires complémentaires. Parmi nos innovations, citons les conduits de fumée isolés à multiparois, avec canaux de ventilation, empêchant l'apparition de moisissures, et les tubes isostatiques, plus résistants aux variations de température. Au Royaume-Uni, nous vendons également des systèmes de cheminées en acier. Nous proposons également des accessoires pour l'assemblage des cheminées sur site, avec raccordement de tube à la chaudière, portes de ramonage, collecteur de condensation, souche de cheminée, colle, mortier et chapeau de cheminée, ainsi que des produits de restauration de cheminées. Les ventes de cheminées et produits associés ont représenté environ 14 % du chiffre d'affaires total de la branche Toiture en 2005.

Description de nos procédés et outils de production

Tuiles béton

Les tuiles en béton sont fabriquées avec une formule de béton à base de sable, par extrusion, dans des moules ou palettes individuels. Après séchage, les tuiles sont démoulées et entreposées pour la solidification pendant deux à quatre semaines ; elles sont ensuite prêtes à être posées. On peut ajouter des textures et couleurs de surface en ajoutant des couches supplémentaires sur le côté exposé de la tuile, quand elle se trouve dans le

moule. Nos tuiles simples sont faites d'une seule couche de béton, alors que plusieurs couches peuvent être utilisées pour nos tuiles plus élaborées.

La construction d'une nouvelle usine de tuiles en béton coûte de 4 à 20 millions d'euros, selon le lieu, la capacité, le niveau d'automatisation et la gamme de produits. Les matières premières (ciment et sable) représentent environ 46 % du coût de la production de tuiles en béton et nous nous approvisionnons soit en interne, soit auprès de fournisseurs externes. Les prix de ces matières premières sont restés stables dans le passé. Les frais de main-d'œuvre directe, les autres frais fixes, les dotations aux amortissements et l'énergie représentent respectivement environ 17 %, 24 %, 10 % et 3 % de nos coûts de production de tuiles.

Tuiles terre cuite

Les tuiles en terre cuite sont fabriquées avec un mélange d'argiles naturelles, moulé sous pression et cuit dans un four tunnel à haute température, d'environ 900 à 1 100 °C. Plusieurs types de finition peuvent être obtenus pour différentes applications, grâce aux couches de surface. Le procédé de production utilisé dans la majorité de nos nouvelles usines nécessite d'importants investissements en capitaux (de 40 millions d'euros à 50 millions d'euros, en fonction du lieu d'implantation et de la capacité) mais produit des tuiles de meilleure qualité et de dimensions supérieures.

La qualité et le coût rendu de la terre cuite sont des facteurs-clés des performances des usines de tuiles en terre cuite. Le prix de la terre cuite est resté stable dans le passé. Nous nous approvisionnons en terre cuite soit à partir de nos propres réserves, soit par l'intermédiaire de contrats de fourniture à long terme allant au-delà de la durée de vie prévue des usines concernées. L'argile représente environ 15 % du coût de production des tuiles en terre cuite, ce qui est nettement inférieur au coût des matières premières des tuiles en béton. Cependant, les coûts d'énergie sont nettement plus élevés (environ 17 % du coût total) en raison de la nécessité de chauffer les tuiles en four. La main-d'œuvre directe, les autres frais fixes et les amortissements représentent respectivement environ 23 %, 27 %, et 18 % de nos coûts de production de tuiles en terre cuite.

Accessoires

Nous fabriquons, ou achetons chez des fabricants, toute une variété d'accessoires de couverture tels que grillages de sécurité, tuiles arrêt neige, écrans de sous-toiture respirants, lucarnes et éléments de toiture préfabriqués. Chaque procédé de production est spécifique au type d'accessoire.

Cheminées

La plupart de nos produits de cheminées en céramique sont constitués de simples pavés renforcés par un élément à triple paroi comprenant un tube céramique, de la laine minérale isolante et un léger bloc en béton. Nos cheminées céramiques sont fournies soit sous la forme d'éléments séparés à faire monter par des maçons sur site, soit sous forme de cheminées préfabriquées à hauteur d'étage pouvant être montées sur site sans l'aide de spécialistes. Nos cheminées en métal sont constituées principalement d'acier inoxydable et de petites quantités d'aluminium, et globalement construites de la même façon que nos cheminées en céramique. Nous avons 22 usines de fabrication de cheminées, dont cinq en Allemagne, les autres usines étant situées en Europe. Nous fabriquons environ 90 % de nos produits de cheminées dans nos propres usines.

Nous produisons des cheminées dans 13 pays d'Europe (Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, République Tchèque, Danemark, Allemagne, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne, Slovaquie, Royaume-Uni) et avons des bureaux de ventes dans 10 autres pays : Finlande, France, Norvège, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Serbie-Monténégro.

Nos clients

Nos clients finals sont des propriétaires (particuliers, entreprise ou secteur public) de constructions résidentielles ou non résidentielles, de même que des constructeurs de maison et des promoteurs, installés en Europe, en Amérique du Nord et en Asie. Ces clients utilisent nos produits pour des constructions neuves ainsi que dans des projets de rénovation de bâtiments résidentiels et non résidentiels.

De plus, nous essayons de développer des relations à long terme avec des installateurs, des architectes, des administrations locales, des planificateurs urbains et des associations résidentielles pour les encourager à recommander nos produits de couverture dans la rénovation ou la construction de maisons pour lesquelles ils interviennent.

Nous distribuons nos produits - principalement par l'intermédiaire de grossistes - à des professionnels de la construction de la toiture, ou bien encore directement à des propriétaires. Dans quelques pays, une partie de nos ventes est réalisée directement auprès des constructeurs. Nos clients passent généralement leurs commandes pour leurs besoins à court terme, souvent par des appels d'offres.

Nos marchés

Description de nos marchés et de notre position concurrentielle

Diverses traditions de construction se sont développées sur l'ensemble des marchés où nous opérons. En Europe, ce sont les tuiles en béton et en terre cuite qui dominent le marché des toits inclinés mais le type de tuile varie considérablement d'un pays à l'autre. C'est pourquoi nos usines de tuiles ont tendance à desservir les marchés régionaux qui sont définis par les préférences locales de design et limités par le coût du transport des tuiles. En Amérique du Nord, ce sont les matériaux de revêtement économiques et faciles à poser qui dominent (par exemple, les bardeaux bitumés). Sur tous nos marchés de toiture, les producteurs sont en concurrence, principalement sur le plan régional, sur les prix, et sur la qualité des produits et des services aux clients.

Nos principaux concurrents européens pour les produits de toits inclinés sont Etex, Imerys, Terreal, Wienerberger, Tondach Gleinstätten et Nelskamp. Pour les cheminées, ce sont Poujoulat, Raab et Plewa. Notre joint-venture MonierLifetile est, à notre connaissance, le plus gros fabricant de tuiles en béton de haut de gamme d'Amérique du Nord en terme de ventes. Les bardeaux bitumés dominent toutefois le marché en Amérique du Nord, avec environ 87 % du marché, tandis que les tuiles en béton et en terre cuite représentent une part d'environ 7 %. Les principaux fabricants de bardeaux bitumés d'Amérique du Nord sont Owens Corning, GAF et Certain Teed (Saint-Gobain). Nous ne sommes pas présents sur le marché des cheminées en Amérique du Nord.

La demande de produits pour la toiture est liée au niveau d'activité de la construction dans une région donnée, à la population et à la croissance démographique (mesurée en nombre de foyers), au développement économique, à la hausse du revenu moyen des foyers et à la volonté d'investir ce revenu dans l'habitat, ainsi qu'aux conditions climatiques, à la réglementation (par exemple, obligation pour les nouvelles constructions d'être équipées de technologie solaire sur le toit en Espagne), aux règles fixées par les assureurs, ainsi qu'à la disponibilité et au prix des terrains de construction. En général, la demande des marchés en croissance s'oriente plutôt vers des produits utiles et durables, alors que l'esthétique est un critère important dans les pays développés. Par conséquent, nos tuiles sont en concurrence avec différents autres matériaux de couverture sur les marchés où nous sommes présents : le fibrociment et la tôle ondulée pour les résidences d'entrée de gamme des marchés en croissance, le fibrociment et le métal dans le secteur non résidentiel partout dans le monde, l'ardoise dans

les résidences haut de gamme en Europe occidentale, l'ardoise et l'asphalte dans le nord-est des États-Unis.

Localisation de nos marchés

Environ 72 % du chiffre d'affaires total de 2005 de notre branche Toiture a été réalisé en Europe occidentale. Nos quatre principaux marchés d'Europe occidentale sont l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni et nous sommes également présents dans les pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède et Suisse. Les marchés de la rénovation sont assez stables en Europe occidentale, alors que la demande pour la construction neuve a tendance à régresser. Nous avons constaté une tendance croissante des ventes de tuiles en terre cuite plus chères mais d'une plus grande valeur décorative aux dépens des tuiles en béton. Cette évolution se note particulièrement dans le sud de l'Europe où les tuiles en terre cuite sont utilisées de façon traditionnelle, ainsi que dans certaines régions du nord de l'Europe, notamment en Allemagne. Ayant constaté une baisse des ventes de tuiles en béton dans plusieurs pays, nous avons fermé certaines usines anciennes, moins rentables et de petite taille, ce qui a réduit la capacité globale et a réorienté la capacité restante vers des usines plus rentables. Nous estimons que l'Europe occidentale a consommé près de 113 millions de m² de tuiles en béton et 214 millions de m² de tuiles en terre cuite en 2005, selon des études internes et externes, et nous avons vendu approximativement 57 millions de m² de tuiles en béton et 24 millions de m² de tuiles en terre cuite dans cette région au cours de l'année. L'industrie des tuiles et accessoires de toiture est très concurrentielle sur les principaux marchés d'Europe de l'Ouest, où sont présents de nombreux producteurs nationaux ou régionaux et peu de groupes internationaux.

L'Amérique du Nord a représenté environ 9 % du chiffre d'affaires total de 2005 de notre branche Toiture, chiffre d'affaires réalisé en majeure partie dans le sud des États-Unis. Nous opérons en Amérique du Nord par l'intermédiaire de MonierLifetile, notre joint-venture à 50/50 avec Boral Limited Australie. Nous pensons que MonierLifetile est le plus gros fabricant de tuiles en béton de haut de gamme des États-Unis, en chiffre d'affaires et en volume. Nous estimons que dans son ensemble, l'Amérique du Nord a consommé près de 111 millions de m² de tuiles en béton et 10 millions de m² de tuiles en terre cuite en 2005, selon des études internes et externes. Nous avons vendu approximativement 24 millions de m² de tuiles en béton dans la région au cours de l'année. Nos principaux concurrents sont Eagle, Hanson and Westile.

Nous poursuivons notre expansion en Europe centrale et de l'Est. Nos principaux marchés dans cette région sont la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Russie et la Slovaquie, mais nous sommes également présents en Bulgarie, Croatie, Estonie, Roumanie et Slovénie, et nous avons des bureaux de ventes en Bosnie-Herzégovine, Lettonie, Lituanie, Serbie-Monténégro et Ukraine. Nous nous étendons également en Asie, où nous sommes présents en Chine, en Inde, en Indonésie, au Japon, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande. Nous exploitons une usine de tuiles en béton en Turquie, trois usines de tuiles en béton au Brésil et un joint-venture avec Boral au Mexique. Nous avons une présence substantielle en

Afrique du Sud, où nous avons vendu 6,6 millions de m² de tuiles en 2005. Nous présentons aussi dans nos comptes de 2005 les résultats de deux usines de tuiles en terre cuite au Mexique, consolidées par mise en équivalence les années précédentes, et qui sont désormais consolidées en suivant la méthode proportionnelle.

Nos ventes de produits de toiture sur les marchés en croissance ont atteint un total de 277 millions d'euros et 253 millions d'euros en 2005 et 2004. Ces ventes ont représenté respectivement 18,3 % et 16,9 % de notre chiffre d'affaires total de la branche toiture pour chacune de ces années.

Segmentation géographique

Le tableau ci-dessous indique les régions et pays où nos principales usines de production d'éléments de toiture sont implantées, au 31 décembre 2005.

PAYS/RÉGION	NOMBRE D'USINES			
	TUILES BÉTON	TUILES TERRE CUITE	ÉLÉMENTS DE TOITURE EN MÉTAL ET AUTRES PRODUITS	CHEMINÉES
Allemagne	11	5	4	5
Royaume-Uni	9	1	1	2
France	5	4	-	-
Italie	9	4	-	1
Autres pays d'Europe occidentale	10	5	4	4
Amérique du Nord	13	-	-	-
Europe centrale et de l'Est	15	1	1	10
Bassin méditerranéen	1	-	-	-
Amérique latine	3	2	-	-
Afrique subsaharienne	6	-	1	-
Asie	22	3	-	-

Plâtre

Les plaques de plâtre ainsi que les autres produits à base de plâtre (comme le plâtre, les pâtes à joints, les carreaux de plâtre) et les produits associés comme les profilés et accessoires métalliques sont utilisés afin de fournir des solutions pour la construction et pour l'architecture intérieure. Nous proposons ainsi des solutions pour réaliser des cloisons et des plafonds destinés à des projets de constructions résidentielles, commerciales et institutionnelles dans le monde entier, avec des propriétés d'isolation sonore, thermique, et de résistance au feu. Les autres produits à base de plâtre sont les plâtres de moulage et médicaux ainsi que les chapes auto-nivelantes pour les sols.

Sur la base de notre expérience de cette industrie, nous estimons que nous sommes en 2005 le troisième fabricant mondial de plaques de plâtre, en volume vendu. Nos usines sont réparties dans 23 pays : 36 usines de plaques de plâtre (représentant une capacité de production annuelle d'environ 993 millions de m²), 39 autres usines produisant principalement du plâtre, des carreaux de plâtre ou des composés pour jointements, et enfin trois usines de fabrication de papier pour plaques de plâtre.

Nos produits

Plaques de plâtre

Notre principal produit est la plaque de plâtre. Nous en produisons de différentes longueurs, largeurs et épaisseurs, et de caractéristiques variées en fonction de

l'usage : plaques de plâtre « standard », plaques de plâtre conçues pour différents traitements décoratifs, ainsi que des plaques de plâtre pour diverses applications telles que : plaques résistantes au feu, résistantes à l'eau, résistantes au fléchissement et enfin plaques pour zones à trafic intense.

Nous lançons régulièrement des solutions et des produits innovants sur nos marchés tels que la nouvelle plaque de plâtre SIGNA™, produit breveté dont les quatre bords amincis facilitent considérablement la tâche des installateurs pour une finition de première qualité, dans de multiples applications. En Amérique du Nord, nous avons récemment lancé notre « Rapid Deco® Level 5™ Skim-Coated Drywall » et le « Joint Finishing System », produits brevetés qui offrent une solution simple et rapide à des besoins spécifiques liés aux performances sur les chantiers et à l'application de la peinture. Le système « Rapid Deco » permet aux installateurs d'homogénéiser l'aspect des installations en posant des plaques de plâtre pré-enduites de la même pâte à joint que celle utilisée pour poser les plaques. Nous avons également récemment ajouté à nos gammes des plâtres ignifugés, des panneaux de plafonds ainsi que des composants architecturaux de plaque de plâtre personnalisés, qui rencontrent un grand succès auprès des installateurs de pièces d'architecture complexes.

Autres produits

Nous produisons également du plâtre de construction, des carreaux de plâtre, des pâtes à joints, des profilés métalliques, des liants d'anhydrite auto-nivelants pour sols, des cloisons d'isolation sonore et thermique ainsi que des plâtres industriels, également destinés aux industries du bâtiment et de la décoration. Les ventes de ces autres produits ont représenté environ 30 % du chiffre d'affaires de la branche Plâtre en 2005.

Description de nos procédés et outils de production

La fabrication du plâtre utilise la structure cristalline du gypse (sulfate de calcium déshydraté, minéral naturel courant dans les environnements sédimentaires), dans laquelle des molécules d'eau se trouvent physiquement bloquées. Le plâtre est obtenu en broyant et en chauffant le gypse pour libérer les molécules d'eau emprisonnées. La plaque de plâtre est fabriquée en mélangeant le plâtre avec de l'eau afin de former une pâte, puis en extrudant cette pâte entre deux feuilles de papier continues, et enfin en séchant et en découpant la plaque obtenue aux formats voulus. En séchant, le plâtre se réhydrate pour former des cristaux de gypse qui s'imbriquent et pénètrent dans le papier et donnent ainsi à la plaque une résistance tridimensionnelle. Pour la production des plaques, nous utilisons soit le gypse naturel soit le gypse

synthétique, ce dernier étant un sous-produit de certains procédés d'origine chimique ou issu de production d'électricité. Dans le passé, le coût de ces deux produits n'a pas été volatil.

Nous utilisons le gypse synthétique surtout dans certaines de nos usines en France, Allemagne, Pays-Bas, États-Unis et Corée du Sud. Pour réduire les frais de transport du gypse, nous implantons nos usines aussi près que possible des sources d'approvisionnement en gypse.

Fin 2005, nos filiales consolidées exploitaient 19 carrières de gypse dans le monde, dont 12 en Europe occidentale. Certaines de nos usines ont des contrats de fourniture à long terme avec des tiers pour la fourniture de gypse naturel. Généralement, nous nous approvisionnons en gypse synthétique par l'intermédiaire de contrats à long terme, sur environ 20 ans, dont la plupart sont renouvelables. Nous concluons également des contrats ponctuels pour répondre aux besoins et conditions du marché local. Nous estimons que notre approvisionnement en gypse est suffisant pour nos besoins d'approvisionnement actuels et futurs.

Le papier et le gypse représentent respectivement environ 26 % et 12 % de nos coûts de production de plaques de plâtre. Nous produisons près de la moitié de notre papier pour plaques de plâtre dans nos propres établissements en France et en Suède, et aux États-Unis dans une usine exploitée par une société en joint-venture dans laquelle nous détenons une participation significative. Nous utilisons principalement comme matière première de papier les fibres de papier recyclé. Le prix de ces dernières est volatil car sous l'influence de transactions internationales. Les coûts d'énergie, de main-d'œuvre directe et les autres frais représentent respectivement environ 23 %, 16 % et 23 % de nos coûts de production de plaques de plâtre.

Nos clients

Nos plaques de plâtre sont pour l'essentiel achetées par des distributeurs de matériaux de construction, des négociants de plaques spéciales, des grandes surfaces de bricolage et des industriels. Sur certains marchés, certains donneurs d'ordre (comme les architectes) indiquent parfois les produits à utiliser pour la construction de projets spécifiques. Nous concentrons nos efforts de marketing non seulement sur les acheteurs mais également sur les « prescripteurs de solutions ».

Nos clients passent généralement commande pour leurs besoins à court terme, souvent par des appels d'offres. Nos ventes de plaques de plâtre et de produits associés n'impliquent généralement pas d'engagements contractuels à long terme.

Nos marchés

Description de nos marchés et de notre position concurrentielle

Sept producteurs détiennent ensemble environ 80 % du marché mondial actuel des plaques de plâtre, dans un secteur qui poursuit sa concentration. Ces sociétés sont BPB (Saint Gobain), Georgia Pacific, Knauf, Lafarge, National Gypsum, U.S. Gypsum Corporation et Yoshino. Ces sociétés exploitent des usines de plaques de plâtre et sont généralement propriétaires des réserves de gypse qu'elles utilisent pour la production des plaques.

Le secteur de la plaque de plâtre est de nature concurrentielle. Le coût du transport des plaques de plâtre est élevé et on ne peut les transporter facilement. Les fabricants se font donc concurrence au niveau régional sur des critères tels que le prix, la qualité et la gamme des produits ainsi que le service aux clients. Nos plus gros concurrents en Europe occidentale sont BPB et Knauf et, pour les États-Unis, BPB, Georgia Pacific, National Gypsum et U.S. Gypsum Corporation.

La demande de plaques de plâtre est étroitement liée au Produit Intérieur Brut de chaque marché et aux méthodes de construction employées. Le taux de pénétration de la plaque de plâtre est plus élevé dans les pays appliquant des méthodes de construction sophistiquées. La demande est généralement plus forte aux États-Unis, au Japon et en Australie, où l'on utilise des procédés de construction de cloisons en panneaux, avec la pose des plaques de plâtre sur des ossatures en acier ou en bois. La demande est plus faible en Europe occidentale

où la construction de cloisons en maçonnerie est plus courante, avec la pose des plaques de plâtre ou d'enduits sur la maçonnerie (béton, pierre et brique). Dans les pays utilisant les cloisons en panneaux, la consommation moyenne annuelle de plaques de plâtre se situe entre quatre et dix m² par personne, tandis que dans les pays utilisant les cloisons en maçonnerie, elle est de l'ordre de un à quatre m² par habitant. Nous estimons que la construction neuve représente environ 60 % de nos ventes de plaques de plâtre sur nos principaux marchés, la rénovation représentant la part restante.

Nous pensons que le potentiel de croissance à long terme du secteur des plaques de plâtre est plus fort sur les marchés en croissance, que nous définissons comme étant les marchés autres que le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Nous avons consacré d'importants efforts pour développer nos opérations « plâtre » sur ces marchés, et nous allons poursuivre dans ce sens.

Cependant, nos volumes les plus importants proviennent des marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord.

Segmentation géographique

Le pourcentage de contribution de chaque région au chiffre d'affaires de la branche pour 2005 est indiqué ci-dessous. Nous présentons également ci-dessous les pays dans lesquels nous sommes présents, le nombre d'usines exploitées et notre capacité de production dans chaque pays au 31 décembre 2005.

Europe occidentale (51,8 % des ventes de la branche)

PAYS	PLAQUES DE PLÂTRE		AUTRES PRODUITS
	NOMBRE D'USINES	CAPACITÉ DE PRODUCTION (MILLIONS DE M ²)	NOMBRE D'USINES
France	4	129	18
Allemagne/Pays-Bas	5	129	3
Autres	2	76	3

En 2006, nous allons démarrer la construction d'une nouvelle usine de plaques au Royaume-Uni, qui aura une capacité annuelle de 25 millions de m². En Espagne, nous détenons une participation minoritaire dans une usine de plaques et trois usines de plâtre.

L'Europe occidentale est le second plus gros marché de plaques de plâtre du monde. Dans la majorité de ces pays, le remplacement des méthodes de construction

traditionnelles (briques, plâtres) par l'utilisation des plaques de plâtre est réalisé. L'Espagne et l'Italie suivent encore ce processus de remplacement. Les performances techniques des produits et des systèmes jouent un rôle important. La région dans son ensemble a consommé, selon nos estimations, près de 1,1 milliard de m² de plaques de plâtre en 2005. Nous avons vendu 273 millions de m² de plaques de plâtre en Europe occidentale

en 2005, 266 millions de m² en 2004 et 246 millions de m² en 2003. Le secteur des plaques de plâtre est concurrentiel sur tous les marchés d'Europe occidentale

et la production est généralement concentrée avec la présence de grands groupes internationaux producteurs de plaques de plâtre.

Amérique du Nord (22,4 % des ventes de la branche)

PAYS	PLAQUES DE PLÂTRE		AUTRES PRODUITS
	NOMBRE D'USINES	CAPACITÉ DE PRODUCTION (MILLIONS DE M ²)	NOMBRE D'USINES
États-Unis	4	223	1
Canada	1	12	1

Nous rénovons actuellement notre usine de plaques de plâtre de Buchanan, New York, afin de doubler sa capacité et atteindre 60 millions de m². Cette opération ; d'un coût estimé de 60 millions d'euros, permettra à l'usine d'être opérationnelle dans le courant de l'année 2006. Cette année, nous allons également débiter un investissement de 90 millions d'euros pour augmenter la capacité de notre usine située à Silver Grove, Kentucky, et atteindre 150 millions de m².

L'Amérique du Nord est le plus gros marché de plaques de plâtre du monde, arrivé à maturité. La région dans son ensemble a consommé, selon nos estimations, près de 3,5 milliards de m² de plaques de plâtre en 2005. Nous avons vendu 213 millions de m² de plaques de plâtre en Amérique du Nord en 2005, 202 millions de m² en 2004 et 194 millions de m² en 2003. Le secteur des plaques de plâtre est concurrentiel sur tous les principaux marchés d'Amérique du Nord et la production est globalement concentrée, avec la présence de grands groupes nationaux et de deux groupes internationaux : BPB et Lafarge.

Autres Marchés (25,8 % des ventes de la branche)

Nous sommes également présents en Pologne, en Ukraine, en Roumanie et au Maroc. En Roumanie, Lafarge prévoit de tripler la capacité de son usine afin d'accompagner la croissance du marché. En Ukraine, une usine de plaques de plâtre d'une capacité de 15 millions de m², extensible à 30 millions de m², et d'une capacité de 40 000 tonnes de plâtre, sera construite en 2006.

En Turquie, par l'intermédiaire d'un joint-venture constituée avec la société turque Dalsan Insaat, nous exploitons une usine de plaques de plâtre et une usine de plâtre de construction dans la région d'Ankara. Par cet JV, nous construisons une nouvelle usine de plaques de plâtre à Istanbul et projetons de doubler la capacité de notre usine de plâtre à Ankara. En janvier, nous avons

signé un accord, sous réserve d'obtention d'autorisations administratives, pour céder notre participation détenue dans une société en joint-venture avec un autre acteur local, et dont l'activité est essentiellement d'exploiter une carrière et des installations de plâtre près d'Istanbul.

En Afrique du Sud, Lafarge construit actuellement une usine de plaques de plâtre d'une capacité de 15 millions de m² qui s'ajoute aux opérations existantes de fabrication de composants à base de plâtre.

En Algérie, nous prévoyons de construire une usine de production de plâtre d'une capacité de 150 000 tonnes. En Arabie Saoudite, Lafarge a signé un accord de joint-venture avec des partenaires locaux afin de devenir le leader de la production de plâtre sur ce marché avec le projet d'une nouvelle usine d'une capacité de 150 000 tonnes.

En Australie, nous exploitons deux usines de plaques de plâtre qui ont une capacité annuelle totale d'environ 36 millions de m².

En Amérique de Sud et par l'intermédiaire de sociétés que nous contrôlons conjointement avec le groupe Etex, nous exploitons trois usines de plaques de plâtre (Argentine, Brésil et Chili) et deux usines de plâtre (Brésil, Chili). Au Mexique, Lafarge a signé un accord avec un partenaire majoritaire (Comex) afin de construire une usine de plaques de plâtre et d'obtenir ainsi une position de leader sur ce marché.

En Asie, nous développons des opérations de plaques de plâtre et produits associés par l'intermédiaire d'une joint-venture à 50/50 que nous gérons en commun avec Boral Limited. En 2004, notre participation dans la joint-venture est passée à 50 % avec le rachat des parts de nos partenaires financiers minoritaires. Fin 2005, la capacité de production de plaques de plâtre de la joint-venture dans la région était de 292 millions de m². La joint-venture exploite trois usines de plaques de plâtre en Corée du Sud, trois en Chine, une en Malaisie, deux en

Thaïlande et deux en Indonésie, auxquelles s'ajoute une usine de profilés métalliques. La joint-venture projette de construire une nouvelle usine de plaques de plâtre en Chine, ce qui devrait porter sa capacité annuelle à 70 millions de m². De plus, la joint-venture prévoit en 2006 de doubler la capacité de son usine de Danjin en Corée de Sud, pour atteindre 75 millions de m². La joint-venture a débuté la construction d'une usine de plaques de plâtre près de Ho Chi Minh ville au Vietnam, la première dans ce pays.

Notre chiffre d'affaires de plaques de plâtre et produits annexes s'est élevé sur les marchés en croissance à 317 millions d'euros et 286 millions d'euros au cours des années 2005 et 2004. Ces ventes ont représenté 21,4 %, et 21,1 % de l'ensemble de notre chiffre d'affaires de plaques de plâtre et produits associés pour chacune de ces années.

3.4 Organisation

Voir la Note 37 annexée à nos comptes consolidés pour une information plus détaillée sur nos principales filiales, notamment leur branche d'appartenance et leur pays d'immatriculation.

Le Groupe comprend actuellement plus de 1 000 sociétés détenues majoritairement et environ 280 sociétés détenues sous forme de participations. Le nombre important d'entités juridiques est dû avant tout à la nature très locale de nos activités, à la multiplicité de nos installations dans 76 pays et à l'organisation du Groupe en quatre branches.

Relations entre Lafarge S.A. et ses filiales

Les relations entre Lafarge S.A., société holding du Groupe, et ses différentes filiales, sont celles d'une holding classique avec un volet financier et un volet d'assistance.

Le **volet financier** couvre la remontée des dividendes provenant des filiales et le financement par Lafarge S.A. des activités d'un grand nombre de ses filiales.

Au 31 décembre 2005, environ 72 % des passifs financiers du Groupe étaient portés par Lafarge S.A. La Société fait l'objet d'une notation par Standard and Poors et par Moody's. Elle a vocation à assurer l'essentiel des financements du Groupe par des prêts inter-compagnies, grâce à son large accès aux marchés financiers court terme et long terme et aux grands réseaux bancaires mondiaux. La Société dispose d'un programme d'émissions Euro Medium Term Notes (« EMTN ») pour les financements à moyen et long termes et d'un programme de billets de trésorerie pour ses financements à court terme.

Cette règle générale relative au financement du Groupe comporte toutefois certaines exceptions. D'une part, lorsque des filiales opérant dans des devises locales auxquelles Lafarge S.A. ne peut avoir accès ont un besoin de financement, celui-ci est conclu localement de manière à assurer une compatibilité entre la devise d'opération de la filiale et sa devise d'endettement. D'autre part, des financements sont également directement souscrits par des filiales consolidées dans lesquelles le Groupe est associé à d'autres actionnaires. Ce dernier point s'applique en particulier à Lafarge North America Inc. qui, par sa présence sur les marchés financiers d'Amérique du Nord, a vocation à assurer directement ses financements.

Lafarge S.A. favorise en outre la consolidation de trésorerie (« cash pooling ») chaque fois que la mise en place de telles structures est possible. Ainsi, Lafarge S.A. assure directement ou indirectement la consolidation quotidienne et le financement de la trésorerie de la grande majorité de ses filiales opérant dans la zone euro, au Royaume Uni et en Suisse.

Le **volet d'assistance** concerne la fourniture par Lafarge S.A. d'un support administratif et d'une assistance technique aux filiales du Groupe. Lafarge S.A. concède également des droits d'utilisation de ses marques, brevets et de son savoir-faire industriel à ses différentes filiales. L'activité de recherche et développement est exercée par Lafarge Centre de Recherche (LCR). En ce qui concerne le Ciment, les prestations d'assistance technique sont rendues par les différents centres techniques du Groupe.

Ces différents services et licences d'utilisation sont facturés aux filiales sous forme de contrat de franchise, ou sous forme de contrats d'assistance et de licence de marque.

Relations entre le Groupe et les actionnaires minoritaires de ses filiales

Au-delà des filiales cotées du Groupe dont une partie du capital est diffusée dans le public, certaines filiales contrôlées par le Groupe comprennent des actionnaires minoritaires qui peuvent être des partenaires industriels ou financiers, des entités publiques, des employés ou des actionnaires historiques de la société en question avant son acquisition par le Groupe. Le choix de recourir à des partenaires pour certains développements du Groupe est parfois dicté par les circonstances locales (notamment en cas de privatisation partielle) ou répond à une politique de partage des risques. La présence de ces minoritaires donne souvent lieu à la signature de pactes d'actionnaires qui contiennent des clauses concernant la participation aux organes d'administration, les modalités d'information des actionnaires ainsi que l'évolution de l'actionariat

de la filiale en question. Les filiales concernées par ces pactes représentent environ 18 % du chiffre d'affaires et 20 % du résultat d'exploitation courant consolidés du Groupe. Le Groupe ne rencontre pas de difficultés particulières dans la gestion de ces filiales vis-à-vis de ses différents partenaires, qui seraient de nature à présenter un risque pour la structure financière du Groupe.

Enfin, certains pactes d'actionnaires prévoient des clauses de sortie au bénéfice des actionnaires minoritaires qui peuvent être exercées par leurs bénéficiaires à tout moment, à certaines dates fixes ou seulement dans certaines situations, notamment en cas de désaccord persistant ou de changement de contrôle de la filiale en question ou du Groupe. En particulier, les pactes conclus dans le cadre de nos activités cimentières au Maroc et en Égypte et de nos activités Plâtre en Asie et Toiture en Amérique du Nord (ces deux derniers étant des joint-ventures avec le Groupe Boral) contiennent des clauses permettant à nos partenaires de racheter nos participations en cas de changement de contrôle de Lafarge S.A.

Voir la Note 27 annexée à nos comptes consolidés pour davantage d'informations sur les options de vente octroyées aux minoritaires.

3.5 Environnement

Nos opérations impliquent l'utilisation, le rejet, l'élimination ou la mise en décharge et la dépollution de substances dont l'usage est réglementé, ainsi que le respect de la réglementation pour l'aménagement et la réhabilitation des carrières exploitées. Les lois et règlements imposent des standards de protection de l'environnement de plus en plus rigoureux pour des opérations industrielles comme les nôtres et nous exposent à un risque accru de mise en cause et de dépenses significatives résultant de questions environnementales.

Nous encourageons nos filiales - au-delà du respect des réglementations environnementales locales - à se conformer aux standards que nous avons développés en interne, touchant à l'utilisation de ressources non-renouvelables ainsi qu'à la génération et au rejet de substances par nos opérations. Nous encourageons nos filiales à être pro-actives au sujet des questions environnementales et à travailler avec les autorités régulatrices afin d'évaluer les coûts et bénéfices des règlements proposés. Nous avons mis en place un programme de travail environnemental au niveau du Groupe afin de contrôler notre gestion de l'environnement et de maintenir notre conformité aux lois, règlements et standards.

Ces dernières années, nous avons participé à un certain nombre d'initiatives environnementales. En 2000, Lafarge a conclu un partenariat avec WWF (the Worldwide Fund for Nature) et est devenu un membre fondateur de son programme « Conservation partner ». Ce partenariat a été renouvelé en 2005. Au titre de ce nouvel accord, nous continuerons notre travail en commun sur le changement climatique dans le cadre de l'engagement volontaire que nous avons pris en 2001 de réduire de 20 % nos émissions mondiales de CO₂ par tonne de ciment produite entre 1990 et 2010. Nos équipes vont également collaborer sur d'autres sujets comme la biodiversité, les polluants persistants et la construction durable.

Nous sommes actuellement impliqués dans la dépollution de certaines propriétés contaminées (dont, le plus souvent, la contamination s'est produite avant que nous n'ayions acquis ces propriétés). À notre connaissance, ces activités n'auront pas d'effet défavorable matériel sur notre condition financière, sur nos résultats ou sur notre liquidité.

En 2003, l'Union européenne a adopté une directive mettant en œuvre le Protocole de Kyoto sur le changement climatique. Cette directive a mis en place un système de quotas d'émissions de CO₂ dans l'Union européenne : parmi les secteurs industriels concernés, il est alloué à chaque installation un certain nombre de quotas d'émissions de CO₂. Ensuite, les opérateurs industriels qui parviennent à maintenir leurs émissions de CO₂ en-dessous des niveaux octroyés pour leurs installations peuvent vendre leurs reliquats à d'autres sociétés qui ont émis plus de CO₂ que les quotas qui leur avaient été initialement attribués. Une autre disposition permet aux industriels de l'Union européenne d'utiliser des crédits résultant d'investissements dans des projets réduisant les émissions dans des pays en développement, afin d'honorer leurs obligations dans l'Union européenne.

Cette directive sur l'échange des quotas d'émissions est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et chaque État Membre a publié un Plan National d'Allocations de Quotas (PNAQ) déterminant la quantité de quotas attribuée à chaque site industriel. Ces PNAQ ont ensuite été approuvés par la Commission européenne.

L'ensemble de nos cimenteries de l'Union européenne, ainsi que, dans une moindre mesure, nos activités de toiture et de plâtre, sont concernées par la directive sur l'échange des quotas d'émissions et ses dispositions. Nous exploitons des cimenteries dans 10 des 25 pays de l'Union européenne. Les quotas qui leur sont alloués représentent environ 25 millions de tonnes de CO₂ par an sur la période 2005-2007. Sur la base de nos prévisions de production, ces quotas devraient couvrir

nos besoins, évalués sur une base consolidée, c'est-à-dire après échange de quotas entre nos pays en déficit et nos pays en excédent de quotas de CO₂. À fin 2005, nous disposons d'un léger surplus de quotas que nous avons vendus sur le marché.

En 2005, nos investissements, nos dépenses et nos engagements liés à l'environnement ne sont pas significatifs au regard de notre condition financière ou de nos résultats. Cependant, nos dépenses pour l'environnement ont augmenté ces dernières années et devraient continuer à augmenter dans les années à venir. En raison de la complexité des lois environnementales dans le monde entier et des incertitudes entourant la conformité environnementale, il nous est difficile de prévoir si les investissements et les dépenses d'environnement affecteront de façon significative à l'avenir notre position financière, nos résultats ou notre liquidité.

3.6 Assurances

La politique générale du Groupe en matière d'assurances s'articule autour de trois principes :

- mettre en œuvre une politique active de prévention et protection de ses actifs ;
- conserver à sa charge les risques de fréquence (par le biais de l'auto-assurance et des mécanismes de captives d'assurance) et ne transférer aux marchés de l'assurance et de la réassurance que les risques d'intensité (une attention particulière est portée à la solidité financière de ces acteurs) ;
- faire adhérer aux polices Groupe les filiales dans lesquelles il détient la majorité, sous réserve de contraintes réglementaires locales ou d'exclusions géographiques spécifiques.

À l'intérieur du Groupe, deux dispositifs d'assurance sont en place : l'un pour Lafarge North America Inc., l'autre couvrant les activités du reste du monde.

Assurances Groupe hors Lafarge North America Inc.

En Europe, Afrique, Amérique latine et Asie, les principaux programmes d'assurance portent tout d'abord sur les dommages aux biens (risques d'incendie, d'explosion, d'événements naturels...), le bris de machine et les pertes d'exploitation consécutives. Les actifs sont assurés en valeur dite de « vétusté déduite ». Les sites les plus importants font l'objet d'expertises préalables réalisées par des experts indépendants et c'est sur cette base que les valeurs d'actifs sont retenues. Elles sont très variables suivant les branches. Le montant total des valeurs

assurées s'élève à 16,5 milliards d'euros. Des scénarii de sinistres font l'objet d'évaluations chiffrées par des ingénieurs spécialisés sur les sites les plus importants. Le sinistre raisonnablement escomptable le plus élevé s'élève à 112 millions d'euros, montant pour lequel nous sommes assurés.

Le marché de l'assurance impose différentes sous-limites, notamment pour les risques d'événements naturels. La police Groupe « Dommage » prévoit une limitation de 75 millions d'euros par an et par événement pour le risque de tremblement de terre. Pour certains pays à risque plus élevé, une sous-limite spécifique s'applique ; c'est le cas en particulier en Australie, Chine, Grèce, Indonésie, Italie, Japon, Kenya, Malawi, Mexique, Philippines, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Tanzanie, Turquie, États-Unis, Venezuela et Zambie. La date anniversaire du contrat Groupe « Dommage » est fixée au 1^{er} juillet. À la suite du tremblement de terre et du raz-de-marée du 26 décembre 2004 qui a très sérieusement affecté notre usine de Banda Aceh (Indonésie), le Groupe a reconstitué ses garanties événements naturels dans les mêmes conditions qu'avant ce sinistre. Par ailleurs, compte tenu de l'importance et de la complexité de ce sinistre, les discussions sur l'indemnisation se poursuivent avec les assureurs.

Le risque de pertes d'exploitation consécutives à un dommage assuré est généralement considéré comme assez faible ; en effet, compte tenu de notre dispositif industriel dans la plupart des pays et à l'intérieur de chaque branche, nous sommes généralement en mesure de reprendre nos opérations rapidement. Ce risque de pertes d'exploitation est en général souscrit par les filiales, avec une franchise dans le temps de cinq jours suite à un dommage direct, quinze jours suite à un bris de machines et une période d'indemnisation de douze mois maximum. Par ailleurs, la poursuite d'activité de nos usines ne souffre pas de dépendance particulière à l'égard de fournisseurs ou de sous-traitants.

Enfin, le programme de prévention s'est poursuivi dans les mêmes conditions que les années antérieures : 62 visites de sites ont été effectuées en 2005 par des ingénieurs spécialisés en prévention.

Les principaux contrats touchant à la responsabilité (responsabilité civile générale et produits, responsabilité civile des mandataires sociaux et atteintes à l'environnement) sont souscrits pour des montants qui tiennent compte de la nature de nos activités, des pays où nous opérons, de notre historique de sinistralité et des capacités disponibles sur le marché de l'assurance.

Deux captives sont en place :

- l'une, de réassurance, constituée en l'an 2000, couvre le risque de fréquence des filiales du Groupe. Le risque

conservé dans cette captive est de deux millions d'euros par sinistre en responsabilité civile, générale et produits et de cinq millions d'euros par sinistre en dommages aux biens ;

- l'autre, d'assurance directe, a été constituée en 2004. Elle couvre les risques de dommages aux biens des principales filiales du Groupe implantées dans l'Union européenne (périmètre antérieur à mai 2005) ainsi que les actifs situés aux États-Unis provenant notamment de Blue Circle.

La captive provenant des activités des Groupes Redland et Blue Circle a fait l'objet, en août 2005, d'un transfert de portefeuille vers la principale captive de réassurance du Groupe.

Le coût total des assurances sur les principaux programmes Groupe, y compris la partie auto-assurée via les captives, s'est élevé à 3,30 % du chiffre d'affaires assuré, et se traduisait par une baisse de 7 % par rapport à l'année antérieure.

Assurances de Lafarge North America Inc.

Lafarge North America Inc. met en place un programme d'assurance global afin de protéger la société contre certains types de pertes en dommages aux biens et en responsabilité civile. Ce programme s'appuie sur le marché de l'assurance et sur les deux captives d'assurance de la société. L'assurance dommages aux biens est fournie par le marché de l'assurance pour couvrir, en valeur à neuf, les usines et leurs équipements. De plus, elle procure pour les usines de ciment et de plâtre la couverture de la perte d'exploitation consécutive.

La société s'assure également contre les risques liés aux accidents du travail, à la responsabilité civile automobile et à la responsabilité civile générale. Les franchises, pour ces couvertures, vont de un à cinq millions de dollars par événement. Lafarge North America Inc. utilise ses captives pour régler les sinistres inférieurs à ces montants. Elle met aussi en place d'autres programmes d'assurance si nécessaire. Lafarge North America Inc. estime que les programmes d'assurance, les limites de couverture et les franchises sont adaptés aux risques liés à son activité et en ligne avec les capacités disponibles sur le marché.

3.7 Propriété intellectuelle

Lafarge possède un portefeuille varié de droits de propriété intellectuelle incluant les brevets d'invention, les marques, les noms de domaine ainsi que les dessins et modèles qui sont utiles dans la protection de ses activités. Le Département de la Propriété Intellectuelle du Groupe (PI) est chargé de développer la valeur de cette

propriété intellectuelle et de veiller à sa coordination, formalisation et protection au moyen de brevets et de marques, selon les règles sur le droit d'auteur et d'autres lois et conventions, notamment en recourant à la voie judiciaire et administrative en cas d'atteinte à ces droits par un tiers.

Le Département PI du Groupe a évolué au cours de l'année 2005, pour refléter l'engagement croissant de Lafarge pour l'innovation. Le département PI du Groupe représente chaque branche, mettant ainsi en œuvre une politique de propriété intellectuelle commune au Groupe. En 2005, le portefeuille de propriété intellectuelle de Lafarge s'est considérablement accru du fait des efforts de développement de nouveaux produits, se traduisant particulièrement par une augmentation significative du nombre de dépôts de brevets et d'enregistrements de marques et noms de domaines.

Le Département de la Propriété Intellectuelle du Groupe est également en charge de la protection du nom Lafarge et de la mise en œuvre de tout recours légal nécessaire en cas d'utilisation non autorisée du nom Lafarge par un tiers. 2005 a vu une augmentation marquée de l'utilisation illégale du nom Lafarge dans différents pays, par exemple en Chine ; une politique d'exécution de la propriété intellectuelle a été mise en place avec les branches et filiales concernées pour protéger au mieux les intérêts de leurs activités.

L'utilisation ainsi que l'accès aux droits de propriété intellectuelle du Groupe sont régis selon les termes de contrats de franchise industrielle. La procédure mise en place en 2004 pour remplacer les anciens contrats de redevances s'est poursuivie en 2005. Ces contrats de franchise industrielle comprennent une série de licences au titre des intangibles développés par le Groupe (savoir-faire, marques, brevets, bonnes pratiques).

Examen de la situation financière et tendances

4.1	VUE D'ENSEMBLE	40
	Synthèse de nos résultats 2005	40
	Événements récents	40
	Saisonnalité	40
	Principales politiques comptables	41
	Incidence des modifications du périmètre de consolidation et des variations de change	42
	Réconciliation de mesures non comptables	43
4.2	CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	45
	Chiffre d'affaires consolidé et résultat d'exploitation courant	45
	Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation courant par branche	47
	Ciment	47
	Granulats & Béton	53
	Toiture	57
	Plâtre	59
	Autres activités (y compris holdings)	60
4.3	RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	61
4.4	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	62
	Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	63
	Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	63
	Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	64
	Endettement et ratios financiers au 31 décembre 2005	65
	Excédents de trésorerie	66
	Incidence des variations de change sur nos résultats et notre bilan	66
4.5	OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS	67
4.6	RISQUES DE MARCHÉ	68
	Risque de change	68
	Risque de taux d'intérêt	69
	Sensibilité aux taux d'intérêt	69
	Sensibilité aux taux de change	70
	Risque de contrepartie	71
4.7	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	71
4.8	INFORMATION SUR LES TENDANCES	72

Ce chapitre doit être lu par référence aux comptes consolidés du Groupe figurant à la fin de ce document, préparés selon les normes IFRS.

L'activité du Groupe est constituée de quatre branches correspondant à des secteurs d'activité distincts, ainsi que d'activités résiduelles regroupées sous la dénomination "Autres".

4.1 Vue d'ensemble

Synthèse de nos résultats 2005

En 2005, la croissance soutenue de nos activités s'est poursuivie.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant s'inscrivent respectivement en hausse de 10,6 % et de 7,1 %. Dans la plupart de nos marchés, le succès des hausses de prix nous a permis d'absorber l'impact d'une hausse record des coûts de l'énergie.

Le résultat d'exploitation courant a enregistré une croissance soutenue en Ciment, Granulats & Béton et Plâtre, alors qu'il a diminué dans la Toiture dans un contexte de marché allemand de la construction particulièrement difficile.

Le résultat de l'ensemble consolidé-part du Groupe est en hausse de 4,8 % par rapport à 2004, malgré l'impact d'un taux d'impôt plus élevé.

Fin 2005, le Groupe affiche une **structure financière solide**. Au 31 décembre 2005, le ratio d'endettement net sur fonds propres⁽¹⁾ s'est nettement amélioré à 59 % contre 70 % fin 2004 tandis que le cash flow opérationnel sur endettement net est resté stable d'une année sur l'autre à 31 %.

Nous avons réalisé des efforts importants pour nous mettre en conformité avec les normes de **contrôle interne** de la loi Sarbanes-Oxley (section 404), pour la première fois à fin 2005. Cette initiative constitue, selon nous, une étape importante vers l'amélioration continue de la qualité de notre contrôle interne et l'efficacité de nos processus.

En **Ciment**, la construction de capacités supplémentaires en Chine, au Bangladesh, au Mexique, au Maroc et au Vietnam a progressé en 2005 comme prévu. Ces nouvelles installations devraient être opérationnelles en 2006. Avec la création de la joint-venture Lafarge Shui On en Chine, en novembre 2005, nous avons constitué un partenariat stratégique de premier plan qui nous permet d'être actifs dans des régions à forte croissance économique en Chine.

(1) Voir la Section 4.1 (Vue d'ensemble – Réconciliation de mesures non comptables)

En **Granulats & Béton**, nous continuons de consolider nos positions sur nos principaux marchés, en Amérique du Nord et en Europe occidentale, et nous les renforçons aussi sur les marchés en croissance. La contribution de ces marchés aux résultats de la branche a, encore une fois, nettement augmenté en 2005.

Dans la **Toiture**, particulièrement touchée par le ralentissement du secteur de la construction en Allemagne, nous avons réalisé de nouveaux efforts significatifs de restructuration. Pour renforcer notre stratégie d'innovation produits et nous rapprocher de nos clients en France, nous avons démarré la construction d'une nouvelle usine à Limoux (Aude), entrepris la modernisation de notre installation de Marseille et décidé de renforcer notre position industrielle dans le nord de la France avec la construction d'une nouvelle unité de production de tuiles en argile dans la région Champagne-Ardenne.

Dans le **Plâtre**, l'amélioration notable des résultats pendant deux années consécutives a confirmé le succès de notre stratégie. Nous avons décidé de développer les capacités de production sur certains de nos marchés tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Asie.

Événements récents

Nous avons récemment déposé, auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, une offre d'achat en numéraire sur les 46,8 % du capital de Lafarge North America Inc. détenus par les actionnaires minoritaires, pour un prix de 75 dollars par titre, soit un montant total d'environ 3 milliards de dollars. L'opération comprend également une offre sur les actions préférentielles échangeables de Lafarge Canada, société filiale de Lafarge North America Inc. En 2005 et 2004, le montant des intérêts minoritaires attribuables à Lafarge North America Inc. dans notre compte de résultat consolidé s'élevait respectivement à 98 millions d'euros et 113 millions d'euros. S'agissant du bilan consolidé, en cas de réalisation, l'opération augmenterait l'endettement d'environ 2,5 milliards d'euros équivalents avec une augmentation correspondante du goodwill et une diminution des intérêts minoritaires.

Voir la Section 8.3 (Contrats Importants) ainsi que la Note 35 annexée à nos comptes consolidés pour davantage d'informations sur cette offre et ses modalités de financement.

Saisonnalité

La demande dans les activités du ciment, des granulats et béton et de la toiture est saisonnière et tend à diminuer en hiver dans les pays tempérés et pendant la saison des pluies dans les pays tropicaux. Nous enregistrons

généralement une baisse de notre chiffre d'affaires au premier trimestre, pendant la saison hivernale sur nos principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Aux deuxième et troisième trimestres, en revanche, le chiffre d'affaires est plus élevé, du fait de la saison estivale propice aux constructions.

Principales politiques comptables

Voir la Note 2 annexée à nos comptes consolidés pour davantage d'informations sur les principales règles et méthodes comptables retenues par le Groupe.

Perte de valeur des goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la valeur des goodwill est testée chaque année.

Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs, est effectué au cours du 2^e semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie ou unité de reporting (UGT). Le Groupe considère ses quatre branches comme quatre segments de reporting, chaque segment comprenant plusieurs UGT. Une UGT représente le niveau juste en dessous d'un segment de reporting, généralement défini comme l'activité de ce segment dans un pays donné. L'UGT correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe combine une approche par multiples de marché (estimation de la juste valeur nette) et une approche par les flux de trésorerie estimés futurs (estimation de la valeur d'utilité). Dans l'approche par multiples de marché, le Groupe compare la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations. Dans le cas où il en ressort un risque de perte de valeur pour une UGT, une approche par les flux de trésorerie estimés futurs est mise en œuvre, laquelle consiste à déterminer la juste valeur de l'UGT par actualisation des flux de trésorerie estimés futurs. Lorsque cette valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en « autres produits et charges d'exploitation » afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et

des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe retenant pour chaque UGT un taux d'actualisation spécifique par pays basé sur le coût moyen pondéré du capital.

Dans certains cas, le Groupe fait appel à des évaluateurs externes pour ses tests de perte de valeur des goodwill.

Voir la Note 9 annexée à nos comptes consolidés pour plus d'informations sur les Goodwill.

Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi

La comptabilisation des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi implique la prise en compte d'hypothèses qui ont un impact significatif sur le montant des charges et provisions comptabilisées au titre des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les principaux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par le Groupe sont situés au Royaume-Uni et en Amérique du Nord (États-Unis et Canada). Les engagements relatifs à ces régimes à fin 2005 représentent 59 % et 24 % du total des engagements du Groupe au titre des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Voir la Note 23 annexée à nos comptes consolidés pour davantage d'informations sur les principales hypothèses utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les taux de rendement long terme attendus sur les actifs des fonds de pension sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme et de la composition des actifs des fonds de pension. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité.

Les charges comptabilisées en 2005 au titre des régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi sont conditionnées par les hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement long terme attendus sur les actifs (régime de retraite seulement) retenues à fin 2004. Pour l'Amérique du Nord et le Royaume-Uni, si les taux d'actualisation avaient été inférieurs de 1 % à fin 2004, les charges 2005 au titre des engagements de retraite et autres avantages

postérieurs à l'emploi auraient augmenté d'environ 22 millions d'euros, en partie compensées par une augmentation de la valeur des obligations détenues par les fonds du Groupe. Si les taux de rendement long terme attendu sur les actifs avaient été inférieurs de 1 % à fin 2004, les charges 2005 au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi auraient augmenté d'environ 29 millions d'euros. Le montant des obligations relatives aux régimes de retraite et autres avantages post-emploi est conditionné par le taux d'actualisation retenu en 2005. Si ce taux avait été réduit de 1 % au 31 décembre 2005, l'impact sur l'évaluation des obligations relatives aux principaux régimes du groupe situés au Royaume-Uni et en Amérique du Nord aurait été une augmentation de ces obligations d'environ 633 millions d'euros. En raison du caractère particulièrement long terme des engagements au titre des principaux régimes d'avantages post-emploi du Groupe, et de la volatilité à court terme des marchés financiers, qui conditionne les taux d'actualisation utilisés et les rendements financiers effectivement obtenus, les référentiels comptables du Groupe imposent de reconnaître les différences constatées entre les rendements financiers attendus et effectifs, ainsi que l'effet des changements de taux d'actualisation, sur la durée de vie active résiduelle des salariés.

Provisions pour risque environnemental

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et qui engendrent des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non matériel, l'évaluation de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés.

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

Voir la Note 24 annexée à nos comptes consolidés.

Provisions pour réaménagement des sites

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement des terrains de carrières, une provision pour frais de remise en état

est comptabilisée en coûts des biens vendus. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation de la carrière en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation du site. La provision évaluée site par site est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux de réaménagement.

Voir la Note 24 annexée à nos comptes consolidés

Impôts

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - *Impôts différés*, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés sont constatés et la probabilité de leur récupération est évaluée. Si leur récupération dans les années futures n'est pas raisonnablement certaine, une provision est enregistrée pour ramener l'actif net d'impôt à la valeur qu'il est raisonnablement certain de recouvrer.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

Le Groupe calcule la charge d'impôt de l'exercice fiscal en accord avec les législations fiscales en vigueur dans les pays où le résultat est réalisé.

Voir la Note 22 annexée à nos comptes consolidés.

Incidence des modifications du périmètre de consolidation et des variations de change

Les modifications du périmètre de consolidation, dues à des acquisitions, des cessions ou à des changements de méthode de consolidation de nos filiales, comme le passage d'une intégration proportionnelle à une intégration globale, entraînent une augmentation ou une diminution de notre chiffre d'affaires consolidé et de notre résultat d'exploitation par rapport à l'exercice précédent ce qui rend difficile la compréhension de l'évolution de la performance.

Variations du périmètre de consolidation

Aussi pour une analyse pertinente sur deux années (ci-dessous l'exercice en cours et l'exercice précédent), nous ajustons le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant pour permettre une comparaison à périmètre de consolidation constant. Pour une activité entrant dans le

périmètre de consolidation dans une des deux années, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de l'exercice en cours sont ajustés pour que la contribution de cette activité durant l'exercice en cours ne soit prise en compte que sur une période de temps identique à celle de sa consolidation dans l'exercice précédent. Pour une activité sortant du périmètre de consolidation dans une des deux années, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation courant de l'exercice précédent sont ajustés pour que la contribution de cette activité durant l'exercice précédent ne soit prise en compte que sur une période de temps identique à celle de sa consolidation dans l'exercice en cours.

Variations de change

De même, du fait de notre situation de groupe international qui opère dans de nombreuses monnaies, les fluctuations de ces monnaies par rapport à celle dans laquelle nous présentons nos comptes (l'euro) peuvent entraîner une augmentation ou une diminution du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation courant exprimés en euros sans que cette variation ait un lien direct avec l'évolution de la performance. Sauf indication contraire, nous calculons l'impact des variations de change comme la différence résultant de la comparaison entre la conversion des chiffres de l'exercice précédent (ajustés le cas échéant pour les activités sortant du périmètre) aux taux de

change de l'exercice en cours et les chiffres de l'exercice précédent, tels que publiés (ajustés le cas échéant pour les activités sortant du périmètre).

Réconciliation de mesures non comptables

Dette nette et cash flow opérationnel

Pour évaluer la solidité de la structure financière du Groupe, nous utilisons différents indicateurs et, en particulier, le ratio dette nette sur fonds propres et le ratio cash flow opérationnel sur dette nette. Nous pensons que ces ratios sont utiles aux investisseurs puisqu'ils fournissent une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres ainsi qu'au cash flow opérationnel.

Voir la Section 4.4 (Trésorerie et capitaux - Endettement et ratios financiers au 31 décembre 2005) pour la valeur de ces ratios en 2005 et 2004.

Notre dette nette est la somme des passifs financiers, part à plus d'un an, des passifs financiers, part à moins d'un an, des instruments dérivés passifs non courants, des instruments dérivés passifs courants et des options de vente octroyées aux minoritaires, de laquelle on soustrait la trésorerie, les instruments dérivés actifs non courants et les instruments dérivés actifs courants.

(MILLIONS D'EUROS)	2005	2004
Passifs financiers, part à plus d'un an	6 856	6 959
Passifs financiers, part à moins d'un an	1 886	1 387
Instruments dérivés passifs non courants	10	29
Instruments dérivés passifs courants	88	43
Options de vente octroyées aux minoritaires	263	299
Trésorerie	(1 735)	(1 550)
Instruments dérivés actifs non courants	(49)	-
Instruments dérivés actifs courants	(98)	(209)
DETTE NETTE	7 221	6 958

Le **ratio dette nette sur fonds propres** s'obtient en divisant le montant de la dette nette, telle qu'elle ressort du tableau ci-dessus, par les fonds propres de l'ensemble consolidé, qui sont définis comme étant la somme des capitaux propres part du Groupe et des intérêts minoritaires, tels que présentés dans nos comptes consolidés.

Nous calculons le **ratio cash flow opérationnel sur dette nette** en divisant le cash flow opérationnel par la dette nette telle que définie ci-dessus. Le cash flow opérationnel correspond aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation après déduction de la variation du besoin en fonds de roulement liées aux opérations d'exploitation avant effet des impôts et des frais financiers, soit :

(MILLIONS D'EUROS)	2005	2004
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	1 886	1 877
- Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'exploitation avant effet des impôts et des frais financiers	(352)	(271)
CASH FLOW OPÉRATIONNEL	2 238	2 148

Retour sur capitaux investis après impôts

L'un des indicateurs-clés de mesure de la rentabilité utilisés par le Groupe pour chaque branche est le retour sur capitaux investis après impôts. Cet indicateur est calculé en divisant la somme du résultat d'exploitation courant après impôt et de la quote-part du résultat des entreprises associées, par la moyenne des capitaux investis à la fin de l'exercice en cours et des capitaux investis à la fin de l'exercice précédent.

Voir la Note 3 annexée à nos comptes consolidés pour davantage d'informations sur le résultat d'exploitation courant, la quote-part du résultat des entreprises associées et les capitaux investis par branche.

En 2004 et 2005, le retour sur capitaux investis après impôts est calculé sur la base d'un taux d'impôt stable à 28,6 %, égal au taux effectif d'impôt de 2003, et ce afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre, les taux de 2004 et de 2005 étant non représentatifs.

Par branche et pour l'ensemble du Groupe, le retour sur capitaux investis après impôts, en 2004 et 2005, est calculé de la manière suivante :

2005	RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT APRÈS IMPÔTS	QUOTE-PART DES RÉSULTATS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT APRÈS IMPÔTS ET AVEC LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	CAPITAUX INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2005	CAPITAUX INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2004	CAPITAUX INVESTIS MOYENS	RETOUR SUR CAPITAUX INVESTIS %
(MILLIONS D'EUROS)	(A)	(B) = (A)*(1- 28.6 %)	(C)	(D) = (B) + (C)	(E)	(F)	(G) = ((E) + (F))/2	(H) = (D)/(G)
Ciment	1 770	1 264	8	1 272	13 982	12 167	13 075	9,7
Granulats & Béton	398	284	8	292	3 932	3 337	3 634	8,1
Toiture	98	70	7	77	2 181	2 118	2 149	3,6
Plâtre	151	108	15	123	1 267	1 147	1 207	10,2
Autres	(60)	(43)	-	(43)	290	139	215	n.a.
TOTAL	2 357	1 683	38	1 721	21 652	18 908	20 280	8,5

2004	RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT APRÈS IMPÔTS	QUOTE-PART DES RÉSULTATS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT APRÈS IMPÔTS ET AVEC LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	CAPITAUX INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2004	CAPITAUX INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE 2003*	CAPITAUX INVESTIS MOYENS	RETOUR SUR CAPITAUX INVESTIS %
(MILLIONS D'EUROS)	(A)	(B) = (A) * (1- 28.6 %)	(C)	(D) = (B) + (C)	(E)	(F)	(G) = ((E) + (F))/2	(H) = (D)/(G)
Ciment	1 597	1 140	40	1 180	12 167	12 182	12 175	9,7
Granulats & Béton	357	255	5	260	3 337	3 061	3 199	8,2
Toiture	149	106	10	116	2 118	2 118	2 118	5,5
Plâtre	132	94	13	107	1 147	1 166	1 156	9,3
Autres	(34)	(23)	6	(17)	139	198	169	n.a.
TOTAL	2 201	1 572	74	1 646	18 908	18 725	18 817	8,7

* Ces chiffres ont été retraités pour apparaître sous format IFRS et diffèrent donc de ceux figurant dans le Document de Référence 2004.

4.2 Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation courant

Toutes les données relatives au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation courant ainsi qu'aux volumes vendus comprennent la contribution au prorata de nos filiales consolidées par intégration proportionnelle.

Chiffre d'affaires consolidé et résultat d'exploitation courant

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 10,6 % à 15 969 millions d'euros contre 14 436 millions d'euros en 2004. L'impact des variations de change est positif de 227 millions d'euros (1,7 %), en raison principalement de la nette appréciation du dollar canadien, du won sud-coréen, du real brésilien, du zloty polonais, du leu roumain et du

peso chilien face à l'euro. Les changements de périmètre ont engendré un effet positif de 109 millions d'euros (0,7 %), notamment grâce à l'acquisition de Cementos Selva Alegre en Équateur par la branche Ciment et à plusieurs acquisitions de petite taille en Amérique du Nord et en Europe par la branche Granulats & Béton.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé augmente de 8,2 %, sous l'effet positif de conditions de marché globalement favorables et de hausses notables des prix mises en œuvre pour compenser la hausse des coûts de l'énergie dans la plupart de nos marchés.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, la contribution de chaque branche au chiffre d'affaires (avant élimination des ventes inter-branches), ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, s'établissent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2005	VARIATION	2004
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)
Ciment	8 314	12,3	7 403
Granulats & Béton	5 392	13,3	4 761
Toiture	1 514	1,4	1 493
Plâtre	1 479	9,3	1 353
Autres	25	(51,0)	51
Éliminations inter-branches	(755)	20,8	(625)
TOTAL	15 969	10,6	14 436

La contribution de chaque branche au chiffre d'affaires consolidé (après élimination des ventes inter-branches) pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004,

ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, s'établissent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2005		VARIATION	2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)
Ciment	7 595	47,6	11,5	6 810	47,2
Granulats & Béton	5 377	33,7	13,3	4 747	32,9
Toiture	1 514	9,5	1,4	1 493	10,3
Plâtre	1 462	9,2	9,1	1 340	9,3
Autres	21		(54,3)	46	0,3
TOTAL	15 969	100,0	10,6	14 436	100,0

Le pourcentage de variation brute ainsi que le pourcentage de variation à périmètre et taux de change constants entre les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 sont les suivants :

	2005			2004					% VARIATION		
	RÉALISÉ	ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE	BASE COMPARABLE	RÉALISÉ	SORTIE DE PÉRIMÈTRE	À PÉRIMÈTRE CONSTANT	VARIATION DES TAUX DE CHANGE		BASE COMPARABLE	% DE VARIATION BRUTE	% DE VARIATION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS
		(A)	(B)				(C) = (A) + (B)	(D)		(E)	(F) = (D) + (E)
(MILLIONS D'EUROS)											
Ciment	8 314	(89)	8 225	7 403	7	7 410	114	7 524	12,3	9,3	
Granulats & Béton	5 392	(97)	5 295	4 761	(66)	4 695	103	4 798	13,3	10,4	
Toiture	1 514	(27)	1 487	1 493	(1)	1 492	8	1 500	1,4	(0,8)	
Plâtre	1 479	-	1 479	1 353	(11)	1 342	18	1 360	9,3	8,7	
Autres	25	-	25	51	(28)	23	1	24	(51,0)	4,2	
Éliminations inter-branches	(755)	6	(749)	(625)	1	(624)	(17)	(641)	n.a	n.a	
TOTAL	15 969	(207)	15 762	14 436	(98)	14 338	227	14 565	10,6	8,2	

Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant progresse de 7,1 % à 2 357 millions d'euros contre 2 201 millions d'euros en 2004. L'appréciation du dollar canadien, du real brésilien, du leu roumain, du zloty polonais, du peso chilien et du won sud-coréen face à l'euro a eu un impact de change positif de 45 millions d'euros. Les changements de périmètre ont engendré un effet positif de 24 millions d'euros et sont essentiellement liés à l'acquisition de Cementos Selva Alegre en Équateur.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant est en hausse de 3,9 %. Dans les branches Ciment, Granulats & Béton et Plâtre, il enregistre une solide croissance alors qu'il est en retrait

dans la branche Toiture, sous l'effet, en particulier, d'un environnement difficile dans le secteur de la construction en Allemagne. Rapporté au chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation courant s'établit à 14,8 % en 2005, contre 15,2 % en 2004.

Le retour sur capitaux investis après impôt a légèrement diminué en 2005 par rapport à 2004 passant de 8,7 % à 8,5 %.⁽²⁾

La contribution de chaque branche au résultat d'exploitation courant pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, s'établissent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2005		VARIATION 2005/2004 (%)	2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)		(MILLIONS D'EUROS)	(%)
Ciment	1 770	75,1	10,8	1 597	72,6
Granulats & Béton	398	16,9	11,5	357	16,2
Toiture	98	4,2	(34,2)	149	6,8
Plâtre	151	6,4	14,4	132	6,0
Autres	(60)	(2,6)	-	(34)	(1,6)
TOTAL	2 357	100,0	7,1	2 201	100,0

(2) Voir la Section 4.1 (Vue d'ensemble – Réconciliation de mesures non comptables) pour plus d'informations sur le retour sur capitaux investis après impôt.

Le pourcentage de variation brute ainsi que le pourcentage de variation à périmètre et taux de change constants entre les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 sont les suivants :

	2005			2004			% VARIATION			
	RÉALISÉ	ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE	BASE COMPARABLE	RÉALISÉ	SORTIE DE PÉRIMÈTRE	À PÉRIMÈTRE CONSTANT	VARIATION DES TAUX DE CHANGE	BASE COMPARABLE	% DE VARIATION BRUTE	% DE VARIATION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS
(MILLIONS D'EUROS)	(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	(D)	(E)	(F) = (D) + (E)	(G)	(H) = (F) + (G)	(I) = (A-D)/(D)	(J) = (C-H)/(H)
Ciment	1 770	(16)	1 754	1 597	-	1 597	36	1 633	10,8	7,4
Granulats & Béton	398	(7)	391	357	-	357	5	362	11,5	7,9
Toiture	98	(2)	96	149	-	149	-	149	(34,2)	(35,7)
Plâtre	151	-	151	132	(1)	131	3	134	14,4	12,8
Autres	(60)	-	(60)	(34)	-	(34)	1	(33)	-	-
TOTAL	2 357	(25)	2 332	2 201	(1)	2 200	45	2 245	7,1	3,9

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation courant par branche

Méthodologie de présentation

Ventes avant élimination inter-branches

Les chiffres d'affaires de chaque branche sont analysés ci-dessous avant élimination des ventes inter-branches. Pour le chiffre d'affaires de chaque branche après élimination des ventes inter-branches, voir le tableau ci-dessus « Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation courant consolidés ».

Informations par zone géographique : par origine, « domestique » et par destination

Pour les branches Ciment et Granulats & Béton, sauf indication contraire, nous analysons notre chiffre d'affaires pour chaque région ou pays selon l'origine des ventes. Le « chiffre d'affaires domestique » et les

« volumes domestiques » concernent uniquement le chiffre d'affaires et les volumes générés et réalisés sur le marché géographique correspondant, à l'exclusion donc du chiffre d'affaires et des volumes à l'export. Lorsque ces chiffres ne sont pas qualifiés de « domestiques », ils incluent à la fois le chiffre d'affaires ou les volumes domestiques et les exportations vers d'autres marchés géographiques. Sauf indication contraire, tous les chiffres « domestiques » s'entendent à périmètre et taux de changes constants.

Certaines données sont également présentées « par marché de destination ». Ces données correspondent aux volumes et chiffre d'affaires « domestiques » du marché concerné, augmentés des importations sur ce marché. Les exportations vers d'autres marchés sont alors exclues.

Pour les branches Toiture et Plâtre sauf indication contraire, nous analysons le chiffre d'affaires et les volumes de chaque région ou pays « par marché de destination ».

Ciment

	2005	2004	VARIATION 2005/2004	VARIATION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS
	(MILLIONS D'EUROS)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 314	7 403	+ 12,3	+ 9,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	1 770	1 597	+ 10,8	+ 7,4

Chiffre d'affaires

La contribution au chiffre d'affaires par origine géographique des ventes pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation s'établissent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2005		VARIATION 2005/2004		2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	
Europe occidentale	2 532	30,5	4,5	2 422	32,7	
Amérique du Nord	1 756	21,1	15,5	1 520	20,5	
Europe centrale et de l'Est	584	7,0	25,1	467	6,3	
Bassin méditerranéen	534	6,4	24,2	430	5,8	
Amérique latine	534	6,4	16,3	459	6,2	
Afrique subsaharienne	1 281	15,4	21,4	1 055	14,3	
Asie	1 093	13,2	4,1	1 050	14,2	
SOUS TOTAL AVANT ÉLIMINATION DES VENTES INTER-BRANCHES	8 314	100,0	12,3	7 403	100,0	

Le chiffre d'affaires de la branche Ciment a progressé de 12,3 % à 8 314 millions d'euros, contre 7 403 millions d'euros en 2004. L'impact des variations de change sur le chiffre d'affaires est positif de 1,7 % (114 millions d'euros). Les changements de périmètre ont engendré un effet positif de 1,3 % (96 millions d'euros) et sont essentiellement liés à l'acquisition de Cementos Selva Alegre en Équateur.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 9,3 % (de 2,1 % au premier trimestre 2005, de 9,9 % au deuxième, de 10,8 % au troisième et de 13,3 % au quatrième par rapport aux trimestres correspondants de 2004). Cette forte croissance du chiffre d'affaires s'explique principalement par la

hausse des prix de vente sur la plupart de nos marchés à l'exception notable du Brésil, de la Corée du Sud et de la Malaisie, dans un contexte d'augmentation importante des coûts de l'énergie. Les volumes vendus ont atteint 123,2 millions de tonnes en 2005, en progression de 3,2 % par rapport à 2004. À périmètre constant, la croissance en volume a été de 2,2 %.

Résultat d'exploitation courant

La contribution au résultat d'exploitation courant par région pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation, s'établissent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2005		VARIATION 2005/2004		2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	
Europe occidentale	623	35,2	(1,0)	629	39,4	
Amérique du Nord	321	18,2	18,9	270	16,9	
Europe centrale et de l'Est	179	10,1	70,5	105	6,6	
Bassin méditerranéen	199	11,2	28,4	155	9,7	
Amérique latine	126	7,1	(12,5)	144	9,0	
Afrique subsaharienne	254	14,4	29,6	196	12,3	
Asie	68	3,8	(30,6)	98	6,1	
TOTAL	1 770	100,0	10,8	1 597	100,0	

Le résultat d'exploitation courant a augmenté de 10,8 % à 1 770 millions d'euros en 2005 contre 1 597 millions d'euros en 2004. Les variations de change ont eu un impact positif de 2,4 % (36 millions d'euros). L'effet net des changements de périmètre a été de 16 millions d'euros.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant est en hausse de 7,4 %. En pourcentage du chiffre d'affaires de la branche, le résultat d'exploitation courant s'établit à 21,3 % en 2005, contre 21,6 % en 2004. Le résultat d'exploitation courant s'est amélioré sous l'effet de l'accroissement des volumes, même si, sur les marchés où les capacités de production locale n'ont pu satisfaire la demande, l'amélioration a été limitée en raison des coûts supplémentaires d'importations de ciment et de clinker et de transport. Les hausses de prix, malgré les difficultés rencontrées dans ce domaine au Brésil, en Corée du Sud et en Malaisie, ont permis de compenser la majeure partie de l'accroissement des coûts et, en particulier, la hausse des prix de l'énergie qui a renchéri les coûts de production de 160 millions d'euros. L'amélioration du mix de combustibles, grâce au remplacement des énergies les plus coûteuses par le coke de pétrole et des combustibles de substitution, a permis de limiter l'augmentation des coûts de l'énergie.

À 9,7 %, le retour sur capitaux investis après impôt est resté inchangé en 2005 par rapport à 2004.⁽³⁾

Europe occidentale

Chiffre d'affaires

En Europe occidentale, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 532 millions d'euros, en progression de 4,5 % par rapport à 2004.

Le chiffre d'affaires domestique, à périmètre et taux de change constants, a augmenté de 4,3 %. Les volumes vendus en Europe occidentale, par destination, à 31,9 millions de tonnes, sont restés, pour l'essentiel, inchangés par rapport à 2004. Les volumes domestiques, à périmètre constant, ont diminué de 1,8 % :

- **en France**, le chiffre d'affaires domestique est en hausse de 6,1 % grâce à une croissance en volume soutenue par le dynamisme du secteur de la construction pendant l'ensemble de l'année, et à un environnement de prix favorable ;
- **au Royaume-Uni**, le chiffre d'affaires domestique a progressé de 2,7 % grâce à des prix bien orientés malgré la baisse des volumes consécutive au ralentissement de l'activité dans ce pays et une certaine érosion

⁽³⁾ Voir la Section 4.1 (Vue d'ensemble - Réconciliation de mesures non comptables) pour plus d'informations sur le retour sur capitaux investis après impôt.

de notre part de marché depuis que la nouvelle cimenterie de l'un de nos concurrents, Tarmac, tourne à pleine capacité ;

- **en Espagne**, les tendances favorables des dépenses de construction ont persisté. La croissance de 7,6 % du chiffre d'affaires domestique a bénéficié de bonnes conditions de prix ;
- **en Allemagne**, le marché de la construction est une nouvelle fois en recul mais le chiffre d'affaires domestique a enregistré une croissance soutenue de 8 %, portée par le redressement régulier des prix qui a plus que compensé la tendance défavorable des volumes ;
- **en Grèce**, les volumes domestiques ont diminué, en ligne avec le repli du marché après la fin des Jeux olympiques en 2004 et la réduction des dépenses publiques. Le chiffre d'affaires domestique est néanmoins en légère hausse du fait de l'augmentation des prix de vente.

Résultat d'exploitation courant

En Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a baissé de 1 % à 623 millions d'euros contre 629 millions d'euros en 2004. Les variations de change et les changements de périmètre ont eu un impact limité sur le résultat d'exploitation courant.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a baissé également de 1,0 %. L'évolution du résultat d'exploitation courant est contrastée dans l'ensemble de la région :

- **en France**, la solidité du marché de la construction a généré une bonne croissance du résultat d'exploitation courant, les hausses de prix ayant plus que compensé l'alourdissement de la facture énergétique ;
- **en Espagne**, le résultat d'exploitation courant s'est amélioré grâce à l'augmentation des prix de vente. L'augmentation des coûts de l'énergie a été en partie compensée par l'amélioration du mix de combustibles ;
- **au Royaume-Uni**, le résultat d'exploitation courant est en baisse du fait de la diminution des volumes vendus. Les hausses de prix ont plus que compensé l'accroissement notable des coûts de l'énergie, en partie atténué par l'amélioration du mix de combustibles ;
- **en Allemagne**, où des pertes ont été encourues en 2004, l'amélioration régulière des prix a permis d'aboutir à des résultats positifs en 2005, malgré la baisse des volumes domestiques. Le recours plus large aux combustibles de substitution a en partie compensé la hausse des prix de l'énergie ;
- **en Grèce**, le résultat d'exploitation courant a reculé du fait du repli des volumes et d'augmentations de prix insuffisantes pour couvrir entièrement les hausses de

coûts, celle-ci ayant été néanmoins en partie limitées par un meilleur mix de combustibles.

Amérique du Nord

Chiffre d'affaires

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires réalisé en 2005 s'élève à 1 756 millions d'euros, en progression de 15,5 % par rapport à 2004. Le chiffre d'affaires domestique, à périmètre et taux de change constants, est en hausse de 13,1 %.

Les volumes vendus en Amérique du Nord, par destination, à 21,2 millions de tonnes, ont augmenté de 1 %. Les volumes domestiques, à périmètre constant, ont enregistré une croissance similaire à 1,1 %.

Grâce à des conditions économiques favorables, la demande a été très soutenue sur tous les marchés au premier semestre 2005, compensant le léger repli observé au second. Les résultats ont été contrastés d'une région à l'autre. La croissance en volume sur les marchés de l'Ouest, de la région « River » et du Sud-Est a plus que compensé le fléchissement enregistré au nord-est et dans la région des Lacs. Les tendances de prix sont restées favorables, des hausses de prix ayant été appliquées sur tous les marchés au premier semestre. Sur plusieurs marchés des États-Unis, une deuxième série d'augmentations a été introduite au second semestre.

Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant en Amérique du Nord a progressé de 18,9 % à 321 millions d'euros contre 270 millions d'euros en 2004. Les variations de change ont eu un impact positif de 12 millions d'euros.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant est en hausse de 13,8 %. La croissance du résultat est essentiellement le fait de l'amélioration des prix qui a atténué des hausses de coûts relativement élevées. L'augmentation des prix de l'énergie a été accentuée par l'impact de l'ouragan Katrina sur les approvisionnements en énergie. Les coûts du fret se sont alourdis en raison de sous optimisations logistiques dans des conditions de marché tendues début 2005. Pour faire face à une forte demande sur certains de nos marchés, il a fallu accroître les importations de ciment. Enfin, nos coûts ont été également affectés par la hausse des coûts de retraite et par les charges liées au projet de mise en œuvre d'un ERP.

Marchés en croissance

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a augmenté de 16,3 % à 4 026 millions d'euros dans les marchés en croissance qui ont représenté 48,4 % des ventes de la branche en 2005, contre 46,8 % en 2004.

Dans l'ensemble le chiffre d'affaires des marchés en croissance a augmenté de 10,8 %, à périmètre et taux de change constants. Les volumes vendus dans les marchés en croissance par destination ont progressé de 5,6 % à 70,1 millions de tonnes en 2005.

À périmètre constant, les volumes domestiques des marchés en croissance ont enregistré une progression de 6,5 %. Une forte croissance du marché domestique a été observée dans toutes les régions à l'exception de l'Amérique latine et de l'Asie.

En Europe centrale et de l'Est, le chiffre d'affaires a augmenté de 25,1 % à 584 millions d'euros en 2005.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires domestique a progressé de 19,3 %. Les volumes vendus en Europe centrale et de l'Est par destination ont augmenté de 10,9 % à 11,2 millions de tonnes. La croissance des volumes domestiques, à périmètre constant, a été de 12,8 % :

- en Roumanie, le chiffre d'affaires domestique est en hausse de 11,1 %, dans un environnement favorable à la fois dans le secteur résidentiel et dans celui des infrastructures, malgré une légère diminution des prix ;
- en Pologne, le chiffre d'affaires domestique a enregistré une légère croissance de 0,7 %, les prix subissant des pressions à la baisse, ce qui a en partie absorbé l'impact de l'amélioration des volumes domestiques ;
- en Russie, le chiffre d'affaires domestique a progressé de 59,6 %, grâce aux hausses de prix enregistrées à la fin du premier semestre qui se sont poursuivies pendant le reste de l'année. Les volumes vendus ont également progressé, favorisés par des conditions climatiques exceptionnellement clémentes au dernier trimestre et par l'accroissement des capacités de production de notre usine de Korkino dans l'Oural ;
- en Serbie, la croissance soutenue des volumes domestiques et de bons niveaux de prix se sont traduits par une amélioration notable du chiffre d'affaires domestique de 32 %.

Dans le Bassin méditerranéen, le chiffre d'affaires a augmenté de 24,2 % à 534 millions d'euros en 2005.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires domestique a progressé de 26,0 %. Les volumes vendus dans le Bassin méditerranéen par destination ont progressé de 8,2 % à 10,5 millions de tonnes. Les volumes domestiques, à périmètre constant, ont connu une progression de 14,0 % :

- en Jordanie, en Turquie et en Égypte, une croissance significative des volumes domestiques a été observée sur des marchés de la construction très actifs. Les fortes hausses des prix, appliquées en réaction au renchérissement notable du coût de l'énergie, ont conduit à une forte progression du chiffre d'affaires domestique dans les trois pays, allant de 31,3 % en Égypte et en Jordanie à 42,3 % en Turquie ;
- au Maroc, la croissance du chiffre d'affaires domestique a été relativement élevée à 5,9 %.

En Afrique subsaharienne, le chiffre d'affaires a progressé de 21,4 % à 1 281 millions d'euros.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires domestique a augmenté de 20,1 %. Les volumes vendus en Afrique subsaharienne par destination ont crû de 3,2 % à 12,8 millions de tonnes. Les volumes domestiques, à périmètre constant, ont enregistré une croissance de 6,4 % :

- au Nigeria, de bonnes conditions de prix et une augmentation des volumes domestiques ont conduit à une croissance de 21 % du chiffre d'affaires domestique ;
- en Afrique du Sud, le secteur du bâtiment non résidentiel particulièrement actif a généré une forte croissance du chiffre d'affaires domestique à 20,4 %, malgré le ralentissement de l'activité dans le secteur résidentiel auparavant dynamique ;
- au Kenya et en Ouganda, dans des conditions de marché favorables portées par un secteur résidentiel actif, le chiffre d'affaires domestique a progressé, respectivement, de 22,5 % et de 19,1 % ;
- au Cameroun, le chiffre d'affaires domestique est en hausse de 7,7 % dans un environnement de marché stable ;
- en Afrique du Sud-Est, qui comprend la Zambie, le Malawi, la Tanzanie et le Zimbabwe, le chiffre d'affaires domestique a enregistré une croissance soutenue, de fortes augmentations en volume et de bonnes conditions de prix ayant été observées dans tous ces pays.

En Amérique latine, le chiffre d'affaires est en hausse de 16,3 % à 534 millions d'euros en 2005, les changements de périmètre découlant de l'acquisition de Cementos Selva Alegre ayant eu un effet positif de 11 %.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires domestique est en baisse de 2,1 %. Les volumes vendus en Amérique latine par destination ont augmenté de 15 % à 6,9 millions de tonnes. La croissance des volumes domestiques, à périmètre constant, s'élève à 5 % :

- au Brésil, le chiffre d'affaires domestique, en repli de 26,6 %, a pâti d'une baisse des prix de 32 % dans un contexte de vive concurrence ;
- au Venezuela où la hausse des prix du pétrole nourrit la reprise économique, la demande de ciment a été soutenue. Dans un tel contexte, le chiffre d'affaires domestique a augmenté de 21,3 % ;
- au Chili, le chiffre d'affaires domestique a progressé de 4,4 %, malgré une croissance limitée des volumes résultant d'un certain ralentissement au premier semestre en raison de conditions météorologiques défavorables ;
- au Honduras, le chiffre d'affaires a augmenté de 39 %, grâce au redressement des prix par rapport à la situation difficile de 2004.

En Asie, le chiffre d'affaires a progressé de 4,1 % à 1 093 millions d'euros en 2005. L'effet de périmètre positif lié à la création de la nouvelle joint-venture Lafarge Shui On, n'a pas eu d'impact notable sur nos ventes, dans la mesure où cette entité n'est consolidée que depuis novembre 2005.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires domestique est resté pour l'essentiel inchangé par rapport à 2004. Les volumes vendus en Asie par destination ont crû de 1,8 % à 28,7 millions de tonnes. La croissance des volumes domestiques, à périmètre constant, a été de 2 % :

- aux Philippines, le chiffre d'affaires domestique a augmenté de 5,3 % grâce à des hausses de prix tandis que les volumes ont diminué sous l'effet d'une demande déprimée notamment par le niveau bas des dépenses publiques ;
- en Malaisie, la progression du chiffre d'affaires domestique s'est limitée à 4,8 %, malgré l'accroissement des volumes domestiques et ce, en raison d'une rude bataille sur les prix au cours du premier semestre. Les prix ont commencé à se redresser en juin, et depuis, ils sont supérieurs à ceux de 2004, atteignant le niveau le plus élevé depuis la crise financière asiatique en 1998 ;

- en Corée du Sud, le chiffre d'affaires domestique a reculé de 15,1 % du fait de la baisse des volumes vendus et des prix. Les actions du gouvernement destinées à freiner la hausse des prix de l'immobilier se sont soldées par une vive concurrence entre producteurs nationaux et importateurs, rendant les conditions de marché particulièrement difficiles. Sans être encore revenus à un niveau satisfaisant, les prix sont restés stables au second semestre 2005 alors qu'ils avaient régulièrement baissé au premier semestre ;
- en Inde, les marchés ont été bien orientés et le chiffre d'affaires domestique a augmenté de 6,5 % ;
- en Indonésie, malgré un marché dynamique, les volumes ont baissé du fait de la destruction de notre cimenterie par le tsunami à la fin 2004 et des délais nécessaires pour mettre en place une logistique d'importation début 2005. Le chiffre d'affaires domestique est, néanmoins, en hausse de 6,3 % grâce à l'amélioration des prix ;
- en Chine, le chiffre d'affaires domestique a augmenté de 21,7 % en raison d'une demande soutenue dans la plupart de nos marchés et de capacités de production supplémentaires dans la zone de Chongqing.

Résultat d'exploitation courant

Dans les marchés en croissance, le résultat d'exploitation courant a progressé de 18,3 % à 826 millions d'euros en 2005, contre 698 millions d'euros en 2004, représentant 46,7 % du résultat d'exploitation courant de la branche Ciment, contre 43,7 % en 2004. Les variations de change ont eu un impact positif sur le résultat d'exploitation courant de 25 millions d'euros. Les changements de périmètre ont aussi eu un impact positif de 13 millions d'euros découlant principalement de l'acquisition de Cementos Selva Alegre en Équateur.

Le résultat d'exploitation courant, à périmètre et taux de change constants, progresse de 12,1 %.

En Europe centrale et de l'Est, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 70,5 % à 179 millions d'euros contre 105 millions d'euros en 2004.

Le résultat d'exploitation courant à périmètre et taux de change constants a progressé de 54,3 %, tous les pays de la région affichant une amélioration des résultats :

- en Roumanie, l'augmentation du résultat d'exploitation courant est imputable à l'accroissement des volumes, en partie compensé par la hausse des coûts qui n'a pas pu être totalement répercutée aux clients ;
- en Pologne, l'impact négatif de l'alourdissement de la facture énergétique a été atténué par une utilisation plus importante de combustibles de substitution et de coke de pétrole ;
- en Russie, l'accroissement des volumes et de fortes hausses des prix ont poussé le résultat d'exploitation à la hausse, malgré une inflation des coûts relativement élevée ;
- en Serbie, la forte croissance du chiffre d'affaires et les bénéfices tirés de la nouvelle ligne de production, ont engendré une forte augmentation du résultat d'exploitation courant.

Dans le Bassin méditerranéen, le résultat d'exploitation courant a progressé de 28,4 % à 199 millions d'euros en 2005, contre 155 millions d'euros en 2004.

Le résultat d'exploitation courant à périmètre et taux de change constants est en hausse de 27,2 % avec une croissance solide en Jordanie, en Turquie et en Égypte sur des marchés bien orientés, offrant de bonnes conditions de prix dans un contexte de forte hausse des coûts de l'énergie. Au Maroc, le résultat d'exploitation courant a bénéficié d'un effet volume favorable alors que les hausses de prix n'ont pas totalement couvert les augmentations de coûts.

En Amérique latine, le résultat d'exploitation courant recule de 12,5 %, passant de 144 millions d'euros en 2004 à 126 millions d'euros en 2005, malgré l'effet positif de 16 millions d'euros lié au changement de périmètre découlant principalement de l'acquisition de Cementos Selva Alegre en Équateur.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant accuse une baisse de 29,2 % :

- au Brésil, le résultat d'exploitation courant s'est effondré en raison de la chute des prix de vente et de la forte hausse de la facture énergétique ;
- au Venezuela, le résultat d'exploitation courant s'est amélioré grâce à l'accroissement des volumes ;
- au Chili, le résultat d'exploitation courant est resté en grande partie inchangé par rapport à 2004 ;
- le Honduras a enregistré une solide croissance du résultat d'exploitation, essentiellement grâce aux hausses des prix. L'augmentation des coûts de production a été atténuée par un meilleur mix de combustibles.

En Afrique subsaharienne, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 29,6 % à 254 millions d'euros en 2005 contre 196 millions d'euros en 2004.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant s'est amélioré de 29,3 %, la croissance ayant été particulièrement forte au Nigeria, en Afrique du Sud et au Kenya, nos principaux marchés dans la région :

- au Nigeria, les tendances favorables des prix ont plus que compensé l'accroissement des coûts ;
- en Afrique du Sud, la croissance du résultat d'exploitation courant s'est poursuivie grâce au dynamisme du marché de la construction, pour la troisième année consécutive ;
- au Kenya, le résultat d'exploitation courant a nettement augmenté, porté par la croissance en volume ;
- l'augmentation du coût des importations de ciment et de clinker a entraîné une légère diminution du résultat d'exploitation courant en Ouganda, au Cameroun et en Tanzanie.

En Asie, le résultat d'exploitation courant a chuté de 30,6 % à 68 millions d'euros contre 98 millions d'euros en 2004.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant est en baisse de 29,6 % en raison de la forte baisse enregistrée en Corée du Sud et en Malaisie :

- en Corée du Sud, les marges se sont sensiblement détériorées dans un contexte de vive concurrence sur les prix, malgré les plans d'action mis en œuvre pour réduire les coûts fixes ;

- en Malaisie, le repli du résultat d'exploitation courant est imputable à la baisse des prix enregistrée au premier semestre dans un contexte de hausse des coûts de production liée à l'augmentation du prix du charbon ;
- le redressement des prix aux Philippines s'est poursuivi, contribuant, dans une large mesure, à l'amélioration du résultat d'exploitation courant, et ce, malgré la baisse des volumes et les coûts élevés de l'énergie ;
- en Inde, malgré une croissance vigoureuse du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation est en léger repli du fait de la hausse des coûts de l'énergie ;
- en Indonésie, le résultat d'exploitation courant est resté quasiment inchangé par rapport à 2004 grâce aux indemnités d'assurance pour perte d'exploitation après le tsunami de la fin de l'année 2004 ;
- en Chine, malgré une croissance soutenue des volumes, la progression du résultat d'exploitation courant est restée modeste en raison de la hausse du coût de l'énergie qui n'a pu être que partiellement répercutée sur les prix de vente.

Granulats & Béton

	2005 (MILLIONS D'EUROS)	2004 (MILLIONS D'EUROS)	VARIATION 2005/2004 (%)	VARIATION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS (%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 392	4 761	+ 13,3	+ 10,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	398	357	+ 11,5	+ 7,9

Chiffre d'affaires

La contribution au chiffre d'affaires par activité et par origine géographique des ventes pour les exercices clos

les 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation s'établissent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2005		VARIATION 2005/2004		2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	
GRANULATS ET AUTRES PRODUITS ASSOCIÉS	2 831		13,1	2 503		
Dont purs Granulats :						
Europe occidentale	937	45,6	8,6	863	46,5	
Amérique du Nord	941	45,8	10,6	851	45,9	
Autres	176	8,6	25,7	140	7,6	
TOTAL PURS GRANULATS	2 054	100,0	10,8	1 854	100,0	
BÉTON ET AUTRES PRODUITS ASSOCIÉS	2 932		13,4	2 586		
Dont Béton prêt à l'emploi						
Europe occidentale	1 227	44,2	11,0	1 105	45,2	
Amérique du Nord	968	34,8	9,5	884	36,2	
Autres	584	21,0	28,6	454	18,6	
TOTAL PURS BÉTON PRÊT À L'EMPLOI	2 779	100,0	13,8	2 443	100,0	
Éliminations inter Granulats & Béton	(371)			(328)		
TOTAL GRANULATS & BÉTON AVANT ÉLIMINATION DES VENTES INTER-BRANCHES	5 392		13,3	4 761		

Le chiffre d'affaires de la branche Granulats & Béton a progressé de 13,3 % à 5 392 millions d'euros en 2005 contre 4 761 millions d'euros en 2004. L'impact des variations de change a été positif à hauteur de 2,4 %, s'élevant à 103 millions d'euros.

L'impact positif des changements de périmètre s'est élevé à 97 millions d'euros, reflétant l'effet en année pleine de l'acquisition de The Concrete Company (TCC), en Alabama (États-Unis) et de Hupfer Holdings, présent en France et en Suisse, ainsi que l'effet de développements de plus petite taille en Ukraine, en Grèce et au Royaume-Uni. Les effets de périmètre négatifs s'élèvent à 66 millions d'euros, découlant essentiellement de l'impact de plusieurs cessions en Amérique du Nord. En tout, les changements de périmètre ont augmenté le chiffre d'affaires de 0,5 %.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a progressé de 10,3 % (de 4,5 % au premier trimestre 2005, de 13,6 % au deuxième, de 10,2 % au troisième et de 11,2 % au quatrième par rapport aux trimestres correspondants de 2004). La croissance a été essentiellement le fait de solides hausses de prix dans un contexte d'accroissement des coûts tandis que les volumes ont également suivi une tendance favorable

dans la plupart des marchés, en particulier dans les marchés en croissance et, dans une moindre mesure, en Europe dans l'activité béton ainsi que dans plusieurs marchés d'Amérique du Nord.

Le chiffre d'affaires de l'**activité granulats**, y compris les ventes à notre activité béton prêt à l'emploi, a augmenté de 13,1 % entre 2004 et 2005, à 2 831 millions d'euros. Les variations de change et les changements de périmètre ont eu un impact positif de 3,7 %. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a progressé de 9,4 %. Les volumes vendus de granulats ont augmenté de 2,4 % à 239,9 millions de tonnes en 2005. À périmètre constant, l'accroissement a été de 0,3 %.

Le chiffre d'affaires de l'**activité béton** est en hausse de 13,4 % à 2 932 millions d'euros contre 2 586 millions d'euros en 2004. Les variations de change et les changements de périmètre ont eu un impact positif de 2,2 %. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a progressé de 11,2 %. Les volumes vendus de béton ont crû de 5,4 % à 39 millions de mètres cubes, et de 4,8 % à périmètre constant.

Résultat d'exploitation courant

La contribution au résultat d'exploitation courant par activité et par région pour les exercices clos les

31 décembre 2005 et 2004, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation s'établissent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2005		VARIATION	2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	2005/2004	(MILLIONS D'EUROS)	(%)
Granulats	272	68,3	14,8	237	66,4
Béton	126	31,7	5,0	120	33,6
TOTAL PAR ACTIVITÉ	398	100,0	11,5	357	100,0
Europe occidentale	179	45,0	14,7	156	43,7
Amérique du Nord	162	40,7	4,5	155	43,4
Autres	57	14,3	23,9	46	12,9
TOTAL PAR RÉGION	398	100,0	11,5	357	100,0

Le résultat d'exploitation courant de la branche Granulats & Béton a augmenté de 11,5 % à 398 millions d'euros en 2005 contre 357 millions d'euros en 2004. L'impact des variations de change a été positif à hauteur de 1,7 % (5 millions d'euros). Les changements de périmètre ont eux aussi eu un impact positif de sept millions d'euros découlant de l'acquisition d'entreprises de petite taille en Ukraine, en Grèce et au Royaume-Uni ainsi que de l'effet en année pleine de l'acquisition de Hupfer en France et en Suisse.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 7,9 %. Rapporté au chiffre d'affaires de la branche, le résultat d'exploitation courant s'établit à 7,4 % en 2005, contre 7,5 % en 2004.

Dans les granulats, le résultat d'exploitation courant a progressé de 14,8 % à 272 millions d'euros en 2005, contre 237 millions d'euros en 2004. Dans l'activité béton, il a augmenté de 5,0 % à 126 millions d'euros, contre 120 millions d'euros en 2004. L'amélioration du résultat d'exploitation courant de la branche dans son ensemble est imputable à de solides hausses des prix, adoptées pour atténuer l'effet de l'augmentation des coûts, en particulier ceux de l'énergie. Elle tient aussi au redressement significatif des performances dans l'activité asphalte et revêtement routier, à la croissance des volumes pour le béton dans la plupart des marchés, et au développement de nos produits spéciaux dans le béton.

Le retour sur capitaux investis après impôt a légèrement diminué en 2005 par rapport à 2004 passant de 8,2 % à 8,1 %.⁽⁴⁾

(4) Voir la Section 4.1 (Vue d'ensemble - Réconciliation de mesures non comptables) pour plus d'informations sur le retour sur capitaux investis après impôt.

Europe occidentale

Chiffre d'affaires

En Europe occidentale, les ventes de purs granulats ont progressé de 8,6 % à 937 millions d'euros en 2005 et ont bénéficié d'un effet de périmètre lié à l'acquisition de Hupfer Holdings.

À périmètre et taux de change constants, les ventes de purs granulats ont progressé de 4,5 % suite aux hausses de prix appliquées pour faire face à l'accroissement des coûts, tandis que les volumes sont légèrement en baisse sur nos principaux marchés du fait du repli des dépenses en projets d'infrastructure.

Le chiffre d'affaires de l'activité asphalte et revêtement routier au Royaume-Uni a affiché une forte croissance, suite à nos efforts visant à développer les ventes et à relever les prix malgré la faiblesse persistante des dépenses d'infrastructure.

Dans le béton prêt à l'emploi, le chiffre d'affaires a progressé de 11 % à 1 227 millions d'euros en 2005.

À périmètre et taux de change constants, la croissance des ventes de béton a été de 9,7 %, soutenue par d'importants volumes en France, par l'amélioration des prix sur tous les grands marchés et par un mix produits favorable.

Résultat d'exploitation courant

En Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 14,7 % à 179 millions d'euros en 2005. Les changements de périmètre se soldent par un impact positif de huit millions d'euros.

À périmètre constant, l'amélioration du résultat d'exploitation courant tient au redressement de l'activité asphalte au Royaume-Uni et à la croissance des activités béton qui ont bénéficié à la fois de volumes soutenus et d'une bonne orientation des prix. Dans l'activité purs granulats, le résultat d'exploitation courant est resté quasiment inchangé, à périmètre constant, par rapport à 2004, l'amélioration des prix compensant l'impact du léger tassement des volumes, enregistré dans la plupart des marchés d'Europe occidentale.

Amérique du Nord**Chiffre d'affaires**

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires de la seule activité granulats a augmenté de 10,6 % à 941 millions d'euros en 2005.

À périmètre et taux de change constants, sa croissance a été de 8,7 %, soutenue par les hausses de prix appliquées sur tous les marchés et une progression modeste des volumes. Les conditions du marché ont été contrastées, avec une croissance régulière dans l'Ouest du Canada ainsi que dans l'Ouest et le Sud-Est des États-Unis, et un ralentissement de la demande dans l'Est du Canada et la région des Grands Lacs.

L'activité asphalte et revêtement routier a enregistré une croissance robuste sous l'effet conjugué de conditions économiques relativement favorables et d'une amélioration des prix dans l'asphalte.

Dans le béton prêt à l'emploi, le chiffre d'affaires a progressé de 9,5 % à 968 millions d'euros en 2005.

À périmètre et taux de change constants, sa croissance a été de 6,9 % grâce à des hausses des prix significatives mises en œuvre pour compenser l'accroissement des coûts sur tous les marchés. Les volumes se sont repliés dans la plupart des régions et tout particulièrement sur

nos marchés de l'Est canadien et en Louisiane, suite à l'ouragan Katrina, alors que nos autres marchés dans le Sud-Est des États-Unis ont bénéficié d'une bonne croissance en volume.

Résultat d'exploitation courant

En Amérique du Nord, le résultat d'exploitation a progressé de 4,5 % à 162 millions d'euros en 2005. Le raffermissement du dollar canadien face à l'euro a eu un impact positif de quatre millions d'euros. En revanche, les changements de périmètre ont eu un impact négatif de deux millions d'euros.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant est resté, pour l'essentiel, inchangé par rapport à 2004. La flambée des coûts de l'énergie et des matières premières, l'accroissement des coûts de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les coûts de déploiement d'un ERP et l'augmentation de la sous-traitance nécessaire pour faire face à une forte demande sur certains marchés des granulats ont absorbé l'effet favorable des hausses de prix mises en place dans toutes les lignes de produits.

Reste du monde**Chiffre d'affaires**

Dans le reste du monde, le chiffre d'affaires des activités purs granulats et béton prêt à l'emploi a augmenté de 25,7 % et de 28,6 %, respectivement. Les ventes de granulats ont enregistré une croissance notable en Turquie, en Pologne, en Ukraine et en Afrique du Sud. Dans le béton, elles ont bénéficié d'une activité dynamique sur la plupart des marchés en croissance.

Résultat d'exploitation courant

La croissance du résultat d'exploitation courant a enregistré, cette année encore, une nouvelle hausse, atteignant 57 millions d'euros en 2005 contre 46 millions d'euros en 2004. La progression significative et constante du résultat d'exploitation courant en Afrique du Sud où nous détenons la position la plus importante dans les activités granulats et béton sur les marchés en croissance, et une amélioration notable en Pologne, ont été les principaux facteurs à l'origine de cette amélioration.

Toiture

	2005		2004		VARIATION 2005/2004 (%)	VARIATION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS (%)
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)		
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 514		1 493		+ 1,4	(0,8)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	98		149		(34,2)	(35,7)

Chiffre d'affaires

La contribution au chiffre d'affaires par destination pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation s'établissent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2005		2004		VARIATION 2005/2004 (%)
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	
EUROPE OCCIDENTALE	1 085	71,7	1 107	74,1	(2,0)
Allemagne	329	21,7	385	25,8	(14,5)
Autres pays d'Europe occidentale	756	49,9	722	48,3	4,7
AUTRES	429	28,3	386	25,9	11,1
TOTAL AVANT ÉLIMINATION DES VENTES INTER-BRANCHES	1 514	100,0	1 493	100,0	1,4

Le chiffre d'affaires de la branche Toiture a augmenté de 1,4 % à 1 514 millions d'euros en 2005 contre 1 493 millions d'euros en 2004. Les variations de change ont eu un impact positif de 0,5 % (8 millions d'euros) sur le chiffre d'affaires. Les changements de périmètre ont également eu un impact positif de 1,7 % (26 millions d'euros), découlant principalement de l'acquisition des cheminées RiteVent au Royaume-Uni.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a reculé de 0,8 % (baisse de 9,1 % au premier trimestre 2005 et de 3,8 % au deuxième, augmentation de 0,8 % au troisième et de 7,1 % au quatrième par rapport

aux trimestres correspondants de l'année 2004). Ce repli du chiffre d'affaires est essentiellement imputable au nouvel accès de faiblesse du marché allemand de la construction.

Le chiffre d'affaires des tuiles en béton a diminué de 1,9 % à 727 millions d'euros en 2005 alors que celui des tuiles en argile a progressé de 2,5 % à 268 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des cheminées a augmenté de 14,1 % à 216 millions d'euros. À 303 millions d'euros, le chiffre d'affaires des systèmes de toiture et les autres ventes sont restés stables d'une année sur l'autre.

Résultat d'exploitation courant

La contribution au résultat d'exploitation courant par grand marché pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation s'établissent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2005		2004		VARIATION 2005/2004 (%)
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	
EUROPE OCCIDENTALE	61	62,2	113	75,8	(46,0)
Allemagne	(1)	(1,1)	39	26,1	-
Autres pays d'Europe occidentale	62	63,3	74	49,7	(16,2)
AUTRES	37	37,8	36	24,2	2,8
TOTAL	98	100,0	149	100,0	(34,2)

Le résultat d'exploitation courant de la branche chute de 34,2 % à 98 millions d'euros en 2005 contre 149 millions d'euros en 2004. L'impact des changements de périmètre est positif à hauteur de deux millions d'euros. Rapporté au chiffre d'affaires de la branche, le résultat d'exploitation courant s'établit à 6,5 % en 2005, contre 10,0 % en 2004. Le nouveau repli du marché de la construction en Allemagne, où les activités toiture sont à présent en perte, est le principal facteur à l'origine de la forte baisse du résultat d'exploitation courant de la branche.

Le retour sur capitaux investis après impôt a reculé, passant de 5,5 % à 3,6 % en 2005 par rapport à 2004.⁽⁵⁾

Europe occidentale

Chiffre d'affaires

En Europe occidentale, le chiffre d'affaires est en baisse de 2,0 % à 1 085 millions d'euros, les tuiles en béton et en argile ayant accusé un repli :

- **en Allemagne**, le chiffre d'affaires a chuté de 14,5 % dans un contexte de ralentissement du secteur de la construction et de vive concurrence. Le premier et le second trimestre 2005 ont été particulièrement difficiles, en raison de mauvaises conditions climatiques au début de l'année et d'une base de comparaison relativement défavorable ; une forte demande avait, en effet, été enregistrée au premier semestre 2004, après l'annonce de la fin des subventions publiques aux constructeurs de logements privés. Dans un tel environnement, les volumes ont accusé une baisse dans les tuiles en béton et en argile, les prix sont restés sous pression et le chiffre d'affaires des cheminées a diminué ;
- **au Benelux** (Belgique - Pays-Bas - Luxembourg), le chiffre d'affaires a légèrement augmenté, le recul des tuiles en béton ayant été compensé par l'accroissement des ventes des tuiles en argile ;
- **au Royaume-Uni**, le chiffre d'affaires a légèrement pâti de l'impact négatif des variations de change mais il a bénéficié de l'intégration dans le périmètre de consolidation des cheminées RiteVent. Le ralentissement des tendances du marché et une concurrence sévère ont eu un impact négatif sur les volumes des tuiles en béton et en argile. Cet effet défavorable des volumes a, néanmoins, été atténué par l'augmentation des prix et l'amélioration du chiffre d'affaires dans les cheminées ;
- **en France**, le chiffre d'affaires 2005 est en ligne avec celui enregistré en 2004, la baisse des volumes ayant été compensée par une amélioration du mix et des prix ;

- **en Italie**, l'augmentation des ventes en 2005 est tirée par une augmentation des prix dans les tuiles en béton et une croissance satisfaisante en cheminées alors que les volumes de tuile en argile sont légèrement en baisse ;
- **sur tous les marchés scandinaves**, la croissance a été robuste, les volumes ayant bénéficié d'une saison plus longue grâce à des conditions climatiques favorables.

Résultat d'exploitation courant

En Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant a chuté de 46 % à 61 millions d'euros en 2005 :

- **en Allemagne**, la morosité du marché de la construction a provoqué une baisse des volumes et une vive concurrence sur les prix. Malgré la restructuration importante et continue de nos opérations, l'ampleur de ce nouveau repli a entraîné une nette réduction de l'utilisation des capacités de production. Une perte d'exploitation d'un million d'euros a ainsi été enregistrée en 2005 ;
- **dans les autres pays d'Europe occidentale**, le résultat d'exploitation a également diminué, passant à 62 millions d'euros contre 74 millions d'euros en 2004. Au Royaume-Uni, le résultat d'exploitation courant est en repli par rapport à l'année précédente sous l'effet d'un marché déprimé. En France, les difficultés de production rencontrées se sont soldées par des problèmes de livraison, les produits n'étant pas disponibles en quantité suffisante pour répondre à la demande. En revanche, une nette amélioration du résultat d'exploitation courant a été observée dans les pays scandinaves.

Amérique du Nord et autres régions

Chiffre d'affaires

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires a progressé de 21 % en 2005, grâce aux hausses de prix et, dans une moindre mesure, à la croissance des volumes. Dans d'autres régions, le chiffre d'affaires est en hausse de 7 %. Une croissance soutenue a été enregistrée en Afrique du Sud, au Brésil et en Turquie. En Pologne, en Malaisie et au Japon, le chiffre d'affaires s'est replié en raison de conditions de marché difficiles.

Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant s'est amélioré, passant à 37 millions d'euros en 2005 contre 36 millions d'euros en 2004. Il a continué d'afficher une forte croissance aux États-Unis, en partie compensée par le repli enregistré en Europe centrale, en Malaisie et au Japon.

(5) Voir la Section 4.1 (Vue d'ensemble - Réconciliation de mesures non comptables) pour plus d'informations sur le retour sur capitaux investis après impôt.

Plâtre

	2005	2004	VARIATION 2005/2004	VARIATION À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS
	(MILLIONS D'EUROS)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 479	1 353	+ 9,3	+ 8,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	151	132	+ 14,4	+ 12,8

Chiffre d'affaires

La contribution au chiffre d'affaires par destination pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que l'évolution de cette contribution d'une année sur l'autre, exprimée en pourcentage de variation s'établissent comme suit :

CHIFFRE D'AFFAIRES	2005		VARIATION 2005/2004	2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)
Europe occidentale	766	51,8	4,1	736	54,4
Amérique du Nord	331	22,4	25,9	263	19,4
Autres régions	382	25,8	7,9	354	26,2
TOTAL AVANT ÉLIMINATION DES VENTES INTER-BRANCHES	1 479	100,0	9,3	1 353	100,0

Le chiffre d'affaires de la branche Plâtre a augmenté de 9,3 % à 1 479 millions d'euros en 2005 contre 1 353 millions d'euros en 2004. Les changements de périmètre ont eu un impact négatif de 0,9 % ; en revanche, l'impact des variations de change a augmenté le chiffre d'affaires de 1,5 %.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a progressé de 8,7 % (de 4,5 % au premier trimestre 2005, de 9,7 % au deuxième, de 7,6 % au troisième et de 12,4 % au quatrième par rapport aux trimestres correspondants de 2004).

L'augmentation du chiffre d'affaires est en grande partie due à des conditions de marché favorables en Amérique du Nord, où les prix sont en hausse et où les volumes enregistrent une bonne croissance.

Les volumes vendus de plaques de plâtre ont augmenté de 2,8 % en 2005, à 694 millions de mètres carrés. À périmètre constant, la croissance en volume a été de 3,7 %.

Résultat d'exploitation courant

La contribution au résultat d'exploitation courant par région pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, ainsi que la variation en pourcentage entre les deux périodes s'établissent comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2005		VARIATION 2005/2004	2004	
	(MILLIONS D'EUROS)	(%)	(%)	(MILLIONS D'EUROS)	(%)
Europe occidentale	77	51,0	4,1	74	56,1
Amérique du Nord	45	29,8	125,0	20	15,2
Autres régions	29	19,2	(23,7)	38	28,7
TOTAL	151	100,0	14,4	132	100,0

Le résultat d'exploitation courant a progressé de 14,4 % à 151 millions d'euros en 2005 contre 132 millions d'euros en 2004. L'impact des variations de change a été positif à hauteur de trois millions d'euros.

À périmètre et taux de change constants, le résultat d'exploitation courant a progressé de 12,8 %. En pourcentage du chiffre d'affaires de la branche, le résultat d'exploitation courant s'établit à 10,2 % en 2005, contre 9,8 % en 2004. L'impact global de l'augmentation des prix de vente a plus que compensé l'effet défavorable des coûts des facteurs, à savoir essentiellement la hausse du coût de l'énergie (21 millions d'euros), des coûts de transport et des prix des matières premières. Cependant, même si globalement une compensation a pu se faire entre les coûts et les prix, elle n'a pas été possible là où les conditions du marché étaient défavorables ou déprimées comme en France, en Pologne ou en Corée du Sud.

Le retour sur capitaux investis après impôt a augmenté, passant de 9,3 % à 10,2 % en 2005 par rapport à 2004.⁽⁶⁾

Europe occidentale

Chiffre d'affaires

En Europe occidentale, le chiffre d'affaires a progressé de 4,1 % à 766 millions d'euros en 2005 contre 736 millions d'euros en 2004 grâce à la bonne orientation des volumes au Royaume-Uni et en Irlande, en France et en Italie. En Allemagne, les volumes ont reculé sous l'effet de la morosité persistante du marché. Les conditions de prix ont été bonnes dans l'ensemble à l'exception de la France où les prix sont restés sous pression et n'ont pu être relevés à un niveau satisfaisant.

Résultat d'exploitation courant

En Europe occidentale, le résultat d'exploitation courant s'est amélioré de 4,1 % à 77 millions d'euros contre 74 millions d'euros en 2004, essentiellement grâce au Royaume-Uni, où une croissance robuste a été enregistrée après le ralentissement de 2004 consécutif à l'augmentation des coûts d'approvisionnement. En France, le résultat d'exploitation courant est légèrement en baisse malgré l'accroissement des volumes, l'augmentation des prix de vente n'ayant pas suffi à compenser totalement la hausse significative des coûts de production. Le résultat d'exploitation courant a quelque peu progressé en Allemagne grâce à une meilleure orientation des prix et en Italie où les conditions de marché se sont améliorées.

(6) Voir la Section 4.1 (Vue d'ensemble - Réconciliation de mesures non comptables) pour plus d'informations sur le retour sur capitaux investis après impôt.

Amérique du Nord

Chiffre d'affaires

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a fortement progressé de 25,9 % à 331 millions d'euros contre 263 millions d'euros en 2004. La demande de plaques de plâtre est restée forte, portée par le dynamisme du marché du logement. De plus, les tensions sur l'offre dans l'ensemble du secteur, combinées à ces bonnes conditions de marché, ont créé un environnement de prix très favorable. Cinq hausses de prix ont ainsi été appliquées en 2005.

Résultat d'exploitation courant

En Amérique du Nord, le résultat d'exploitation courant a augmenté de 125 % à 45 millions d'euros en 2005, contre 20 millions d'euros en 2004. L'augmentation des prix de vente et une demande toujours aussi soutenue ont fortement amélioré la rentabilité, faisant plus que compenser la hausse du gaz naturel et des coûts des matières premières. Pour la deuxième année consécutive, nos deux usines à haut débit de Silver Grove et Palatka ont eu une performance industrielle très satisfaisante, assurant de hauts niveaux de production.

Autres régions

Chiffre d'affaires

Dans les autres régions, le chiffre d'affaires global a progressé de 7,9 % à 382 millions d'euros contre 354 millions d'euros en 2004. Un bon niveau d'activité a été enregistré en Turquie, en Amérique latine, en Afrique du Sud et en Thaïlande. En Corée du Sud, en revanche, le marché est resté déprimé tandis que l'Australie a pâti d'un repli de la demande. La Pologne a connu une détérioration des conditions de marché, qui a été aggravée par des capacités de production excédentaires.

Résultat d'exploitation courant

Dans les autres régions, le résultat d'exploitation courant a chuté de 23,7 % à 29 millions d'euros en 2005, contre 38 millions d'euros en 2004, essentiellement en raison du repli du marché en Corée du Sud, en Australie et en Pologne.

Autres activités (y compris holdings)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de nos autres activités a baissé de 51 % à 25 millions d'euros en 2005, contre 51 millions d'euros en 2004, après plusieurs cessions réalisées dans les activités chaudes et marquage routier.

Résultat d'exploitation courant (Perte)

La perte d'exploitation de nos autres opérations, qui inclut les dépenses centrales non allouées aux Branches, a augmenté à - 60 millions d'euros en 2005

contre - 34 millions d'euros en 2004. Cette évolution est essentiellement due à la constatation de charges comptables d'un montant de 13 millions d'euros sur les attributions de stock-options et sur le plan d'actionnariat salarié, lancé en avril 2005, et à la prise en compte de

coûts supplémentaires liés aux travaux préalables à la certification du contrôle interne en application des réglementations française et américaine, respectivement, la Loi de Sécurité Financière et le Sarbanes-Oxley Act (section 404).

4.3 Résultat d'exploitation et résultat de l'ensemble consolidé

Le tableau ci-dessous donne l'évolution de notre résultat d'exploitation et du résultat net pour les exercices clos le 31 décembre 2005 et 2004 :

	2005 (MILLIONS D'EUROS)	VARIATION 2005/2004 (%)	2004 (MILLIONS D'EUROS)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2 357	7,1	2 201
Plus- (moins-) values de cession	37	(59,3)	91
Autres produits (charges) d'exploitation	(157)	(28,0)	(218)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 237	7,9	2 074
Produits (charges) financiers	(427)	(21,9)	(547)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	38	(48,6)	74
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 848	15,4	1 601
Impôts	(424)	58,8	(267)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 424	6,7	1 334
Dont : Part du Groupe	1 096	4,8	1 046
Intérêts minoritaires	328	13,9	288

Les plus- (moins-) values générées par les cessions représentent un gain net de 37 millions d'euros en 2005, contre 91 millions d'euros en 2004. En 2005, le gain net tient à plusieurs transactions dont la fusion de nos activités en Chine avec Shui On pour constituer la nouvelle joint-venture Lafarge Shui On.

Les autres produits (charges) d'exploitation se soldent par une charge nette de 157 millions d'euros en 2005, contre une charge nette de 218 millions d'euros en 2004. En 2005, les autres charges comprennent essentiellement 85 millions d'euros d'amortissements d'actifs non récurrents, 53 millions d'euros de charges de restructuration et 27 millions d'euros de charges liées à des litiges. Les principaux amortissements d'actifs non récurrents découlent d'un amortissement exceptionnel de goodwill (65 millions d'euros) dans le cadre de notre processus annuel de tests de leur valeur, impactant notamment notre unité Ciment aux Philippines. Les coûts de restructuration les plus significatifs sont ceux encourus en Allemagne dans l'activité Toiture et en Corée du Sud dans l'activité Ciment. Les litiges comprennent en particulier une amende de 10 millions d'euros versée au Conseil de la Concurrence roumain par

notre filiale Lafarge Romcim. Les autres produits 2005 comprennent un gain de 42 millions d'euros découlant du remboursement partiel de la pénalité versée en 1999 à l'État grec par Heracles, aux termes d'un jugement de l'Union européenne relatif à une aide excessive de l'État reçue au milieu des années 1980.

Le résultat d'exploitation a augmenté de 7,9 % à 2 237 millions d'euros, contre 2 074 millions d'euros en 2004.

Les produits (charges) financiers ont diminué de 21,9 % à 427 millions d'euros contre 547 millions d'euros en 2004. Ils comprennent les charges financières au titre de la dette nette et les autres produits et charges financiers. Les charges financières au titre de la dette nette ont diminué de 5,8 % à 419 millions d'euros contre 445 millions d'euros en 2004, sous l'effet d'une diminution de l'endettement net moyen. Le taux d'intérêt moyen de l'endettement brut après swaps est de 5,5 % au 31 décembre 2005, inchangé par rapport au 31 décembre 2004. Les autres produits et charges financiers se soldent par un gain net de huit millions d'euros en 2005 contre une perte nette de 102 millions d'euros en 2004. Cette évolution favorable tient à la diminution des pertes de

change qui, de 40 millions d'euros en 2004, sont passées à trois millions d'euros en 2005 ainsi qu'à la variation de la juste valeur des instruments dérivés qui ont généré un gain d'un million d'euros en 2005 contre une perte de 34 millions d'euros en 2004.

La quote-part dans les résultats des entreprises associées a diminué de 48,6 % à 38 millions d'euros en 2005, contre 74 millions d'euros en 2004, en raison de la cession, en 2004, de la participation détenue dans Molins et dans Carmeuse North America BV.

Les impôts ont augmenté de 58,8 % à 424 millions d'euros en 2005 contre 267 millions d'euros en 2004. Le taux d'imposition effectif pour 2005 est de 22,9 % contre 16,7 % en 2004. En 2005, la charge d'impôt a subi 57 millions d'euros de charge fiscale exceptionnelle découlant du rapatriement par Lafarge North America Inc. de 1,1 milliard de dollars américains du Canada vers les États Unis. Cela a néanmoins été plus que compensé par les effets fiscaux favorables de certaines restructurations financières à hauteur de 155 millions d'euros et par un gain de 50 millions d'euros lié à des réévaluations d'actifs en Grèce. Sous l'effet conjugué de ces éléments non récurrents, le taux d'imposition effectif a pu être diminué de 8 % en 2005. En 2004, l'impôt sur les bénéfices avait profité de 193 millions d'euros d'économies non récurrentes qui avaient représenté une baisse de notre taux d'imposition effectif d'environ 13 %.

Le résultat de l'ensemble consolidé-part du Groupe a progressé de 4,8 % à 1 096 millions d'euros en 2005 contre 1 046 millions d'euros en 2004. Il a représenté 6,9 % du chiffre d'affaires en 2005, contre 7,2 % en 2004.

Les intérêts minoritaires ont augmenté de 13,9 % à 328 millions d'euros en 2005 contre 288 millions d'euros en 2004. Cette augmentation, qui tient à l'amélioration des résultats en Grèce, au Nigeria, en Serbie et en Jordanie, est intervenue malgré le repli des résultats de Lafarge North America Inc. en 2005 consécutif à la charge fiscale non récurrente mentionnée plus haut.

Le résultat par action augmente de 2,2 % à 6,39 euros en 2005 contre 6,26 euros en 2004. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, hors autocontrôle, s'établit à 171,5 millions (174,2 millions au 31 décembre 2005), contre 167,2 millions en 2004 (169,1 millions au 31 décembre 2004). L'augmentation du nombre d'actions dans l'intervalle tient principalement aux 4,0 millions d'actions émises au profit des actionnaires ayant opté pour le réinvestissement du dividende distribué en juin 2005, ainsi qu'au plan d'actionnariat salarié. Le résultat dilué par action est en hausse de 3,4 % à 6,34 euros contre 6,13 euros en 2004.

4.4 Trésorerie et capitaux

Durant la période de deux ans s'achevant fin 2005, nos principales sources de liquidité ont été :

- la trésorerie générée par les activités d'exploitation ;
- la trésorerie générée par le désinvestissement d'actifs non stratégiques ;
- la trésorerie fournie par l'émission d'obligations et l'augmentation de notre capital social.

Ces fonds ont été principalement utilisés pour financer un important programme d'investissement (investissements industriels et acquisitions).

Nos flux de trésorerie se décomposent comme suit :

FLUX DE TRÉSORERIE (MILLIONS D'EUROS)	2005	2004
CASH FLOW OPÉRATIONNEL	2 238	2 148
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'exploitation avant effet des impôts et des frais financiers	(352)	(271)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	1 886	1 877
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 684)	(972)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(185)	(854)
VARIATION DE TRÉSORERIE	17	51

Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'exploitation sont restés essentiellement inchangés à 1 886 millions d'euros en 2005 par rapport à 2004. Le cash flow opérationnel a progressé de 90 millions d'euros à 2 238 millions d'euros. L'augmentation du besoin en fonds de roulement à 352 millions d'euros découle, en particulier, de l'accroissement des stocks et des clients et comptes rattachés à la clôture de l'exercice du fait du niveau soutenu de l'activité au dernier trimestre. Les clients et comptes rattachés, tels que mesurés en jours de ventes, ont enregistré une légère amélioration par rapport à l'année dernière.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Les investissements nets se sont élevés à 1 684 millions d'euros en 2005 contre 972 millions d'euros en 2004. Les investissements comprennent les investissements industriels, les subventions d'investissement reçues, les acquisitions de titres d'entreprises consolidées, les acquisitions de sociétés associées et de titres d'entreprises non consolidées, les cessions, et la variation nette des prêts et autres débiteurs non courants.

Les investissements industriels se sont élevés en tout à 1 454 millions d'euros en 2005, contre 1 133 millions d'euros en 2004. Ils se répartissent comme suit : 57 % dans la branche Ciment, 25 % dans les Granulats & Béton, 9 % dans la Toiture, 7 % dans le Plâtre et 2 % concernant les holdings et autres activités.

Les investissements de maintien (opérations récurrentes de mise à niveau et de modernisation de l'outil industriel) ont représenté en tout 941 millions d'euros en 2005, contre 783 millions d'euros en 2004. En 2005, 55 % de ces investissements industriels ont concerné la branche Ciment, 28 % les Granulats & Béton, 8 % la Toiture, 6 % le Plâtre, et le solde, les sociétés holdings et les autres activités.

En 2005, nous avons également réalisé 513 millions d'euros d'investissements de croissance interne visant à accroître les capacités de production et portant sur de gros projets tels que :

- la nouvelle cimenterie de Tula, au Mexique, pour 62 millions d'euros ;
- la nouvelle cimenterie au Bangladesh, pour 33 millions d'euros ;
- le doublement de la capacité de la cimenterie de Bouskoura au Maroc pour 26 millions d'euros ;

- la deuxième ligne de production de ciment à Dujiangyan pour 14 millions d'euros ;
- la construction d'une installation de broyage du ciment au Vietnam pour 13 millions d'euros ;
- la modernisation de l'usine de plaques de plâtre de Buchanan aux États-Unis pour 26 millions d'euros ;
- la construction d'une nouvelle usine de tuiles en argile à Limoux, dans le sud de la France, pour 22 millions d'euros ;
- et plusieurs petits projets qui se sont élevés à 158 millions d'euros dans le Ciment, à 92 millions d'euros dans les Granulats & Béton, à 42 millions d'euros dans la Toiture, à 20 millions d'euros dans le Plâtre et à trois millions d'euros dans les autres activités.

Les subventions d'investissement reçues se sont élevées à deux millions d'euros en 2005.

En 2005, les acquisitions de titres d'entreprises consolidées se sont élevées à 384 millions d'euros, y compris trésorerie acquise. Les principales opérations sont les suivantes (les montants ont été convertis sur la base du taux de change moyen annuel) :

- le rachat des intérêts minoritaires détenus par le State of Wisconsin Investment Board (« SWIB ») dans les activités cimentières en Corée du Sud, en Inde et au Japon pour 107 millions d'euros ;
- le rachat d'actions ordinaires de Lafarge North America Inc. pour un montant de 80 millions d'euros ;
- l'acquisition d'actifs de la Ritchie Corporation au Kansas, États-Unis, pour 47 millions d'euros, dans les activités granulats et béton prêt à l'emploi ;
- l'acquisition, pour 30 millions d'euros, d'une installation de broyage du ciment à Esfera en Espagne ;
- l'augmentation de 50 % à 100 % de la participation dans Betecna, producteur portugais de granulats et de béton, pour 30 millions d'euros, suite à la dissolution de la joint-venture dans les Granulats & Béton entre Lafarge et Cemex en Espagne et au Portugal.

Les acquisitions de sociétés associées et de titres d'entreprises non consolidées, qui se sont élevées à 20 millions d'euros en 2005, comprennent plusieurs acquisitions de petite taille.

Les cessions, qui ont représenté 154 millions d'euros en 2005, sont également constituées de plusieurs transactions de petite taille.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Nous assurons l'essentiel de nos besoins de financement à long terme par **l'émission d'obligations**, en particulier dans le cadre de notre programme de titres de créances à moyen et long termes (Euro Medium Term Notes « EMTN »), ainsi que par des emprunts bancaires. Nous disposons actuellement d'un programme EMTN d'un montant maximal de 7 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, les titres émis dans le cadre de ce programme s'élevaient à environ 3 512 millions d'euros. Nous avons également émis les obligations suivantes en 2005 et 2004 dans le cadre de ce programme :

- le 23 novembre 2005, emprunt obligataire de 500 millions d'euros, de maturité 10 ans et 4 mois avec un coupon à taux fixe de 4,25 % ;
- le 23 mars 2005, emprunt obligataire de 500 millions d'euros, de maturité de 15 ans avec un coupon à taux fixe de 4,75 % ;
- le 16 juillet 2004, emprunt obligataire de 612 millions d'euros de maturité dix ans avec un coupon à taux fixe de 5 %, suite à l'échange partiel d'une ligne obligataire existante de maturité 2008.

En 2005, deux emprunts obligataires ont été remboursés à échéance, pour un montant total de 327 millions d'euros (77 millions d'euros en février 2005 et 250 millions d'euros en mars 2005). En outre, un montant de 50 millions d'euros correspondant à un placement privé émis en 2000 dans le cadre de notre programme EMTN a aussi été remboursé à échéance en octobre 2005.

Le 29 juin 2001, le Groupe a émis 10 236 221 obligations convertibles en actions ordinaires pour un montant nominal de 1 300 millions d'euros, portant intérêt à un taux annuel de 1,5 % (OCEANes). La possibilité de conversion expirait le 21 décembre 2005, date à laquelle un nombre très faible d'obligations (590) avait été converti, conduisant à la création de 619 actions. Au cours de l'année 2005, le Groupe a procédé au rachat de 6 772 429 obligations (soit un montant nominal total de 860 millions d'euros). L'échéance de cette obligation convertible étant le 1^{er} janvier 2006, le Groupe a remboursé à cette date 3 463 202 obligations, représentant un nominal de 440 millions d'euros, par l'utilisation de financements à court terme.

Les besoins de financement à court terme sont essentiellement couverts par **l'émission de titres de créances à court terme**, ainsi que par des tirages sur les lignes de crédit.

Nous avons actuellement deux programmes de titres de créances :

- un programme de billets de trésorerie libellé en euros, avec un montant maximal disponible de 3 000 millions d'euros. À la date de clôture de l'exercice 2005, l'encours de billets de trésorerie s'élevait à 524 millions d'euros ;
- un programme de papier commercial libellé en dollars américains, mis en place par notre filiale Lafarge North America Inc. pour un montant maximal de 300 millions de dollars américains (254 millions d'euros). Au 31 décembre 2005, il n'y a pas d'encours de papier commercial dans le cadre de ce programme.

Nous avons souscrit des lignes de crédit confirmées auprès de diverses banques, tant au niveau de la société mère que de ses filiales, afin de garantir la disponibilité du financement selon nos besoins. Au 31 décembre 2005, le montant du dispositif de lignes de crédit confirmées moyen-long terme s'élevait à 3 740 millions d'euros (à comparer à environ 3 802 millions d'euros au 31 décembre 2004) ; sur ce montant, 3 467 millions d'euros étaient disponibles au 31 décembre 2005 (à comparer à environ 3 682 millions au 31 décembre 2004). L'échéance moyenne de ces lignes de crédit était d'environ 4,1 ans à fin 2005 contre 3,5 ans en 2004. L'extension de la maturité de nos lignes de crédit résulte pour l'essentiel de l'amendement de juillet 2005 de notre crédit syndiqué de 1 850 millions d'euros d'octobre 2004 (maturité prolongée de neuf mois) et la renégociation et la signature au cours de 2005 de quatre lignes de crédit pour un montant total de 425 millions d'euros et avec une maturité s'étendant de 2009 à 2012.

Enfin, nous avons fortement augmenté nos **capitaux propres** de 518 millions d'euros au cours des deux dernières années par la création de 8 767 490 nouvelles actions, suite essentiellement à :

- l'exercice par des actionnaires de leur option pour réinvestir leurs dividendes dans des actions ;
- l'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- l'exercice des options accordées aux salariés.

Dans la mesure où nous avons recours à des sources de financement externe pour couvrir une partie significative de nos besoins, nous devons assurer notre capacité d'accès aux marchés financiers et bancaires. Le coût et la disponibilité d'un financement non garanti par des sûretés réelles dépendent généralement de notre notation de crédit à court et à long termes. Plusieurs facteurs importants déterminent notre notation ou sont susceptibles d'affecter notre capacité à obtenir des financements à court et à long termes : le niveau et la volatilité de nos résultats, nos positions relatives sur les

marchés sur lesquels nous opérons, notre diversification géographique et produits, nos politiques de gestion des risques et nos ratios financiers, notamment le ratio d'endettement net sur fonds propres et le ratio du cash flow opérationnel sur la dette nette. Nous prévoyons que les agences de notation se concentreront tout particulièrement sur notre capacité à générer un niveau de cash flow opérationnel permettant d'assurer la couverture de notre endettement. La détérioration de

l'un des facteurs susmentionnés ou d'une combinaison de ces facteurs peut amener les agences de notation à revoir notre notation à la baisse, ce qui pourrait augmenter nos coûts de financement. Inversement, une amélioration de l'un de ces facteurs pourrait conduire les agences de notation à revoir à la hausse notre note de crédit.

À la date de dépôt de ce rapport, les notes de crédit à court et à long termes étaient les suivantes :

	COURT TERME	LONG TERME
Standard & Poor's	A-2	BBB (stable)
Moody's	N/A	Baa2 (stable)

Ces notes de crédit ont été mises sous surveillance le 6 février 2006 par Standard & Poor's et par Moody's suite à l'annonce de notre offre d'achat des actions des minoritaires de Lafarge North America Inc.

Endettement et ratios financiers au 31 décembre 2005

Voir la Note 25 annexée aux comptes consolidés pour davantage de détails sur nos passifs financiers.

Politiques financières du Groupe

Les politiques financières du Groupe sont définies par la direction générale. Celles-ci sont destinées à nous assurer une structure financière solide qui nous donne la capacité d'honorer nos engagements. Ces politiques traitent en particulier du niveau d'endettement, des ratios financiers, de l'échéance moyenne des passifs financiers, de l'exposition au risque de taux et du niveau des lignes de liquidité. Ces objectifs font l'objet d'un suivi régulier. Conformément à cette politique, une part importante de notre endettement est émise à long terme. Nous maintenons à tout moment un nombre important de lignes de crédit à long terme, confirmées et inutilisées.

Nous sommes soumis à des risques de change limités qui résultent de transactions réalisées par nos filiales dans des monnaies autres que leur monnaie opérationnelle. Notre politique générale consiste à ce que nos filiales empruntent dans leur monnaie fonctionnelle et investissent leurs excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle, à l'exception des filiales opérant dans les pays en croissance pour lesquelles les excédents de trésorerie sont, dans la mesure du possible, investis en dollars américains ou en euros. Pour une partie de leur endettement, nos filiales se financent auprès de Lafarge S.A. qui, elle, emprunte en euros puis convertit en devises, par l'intermédiaire de swaps de devises, les fonds utilisés pour le financement des filiales.

Passifs financiers et trésorerie

Au 31 décembre 2005, le total de nos passifs financiers s'élevait à 8 742 millions d'euros (à comparer à 8 346 millions d'euros en 2004). Fin 2005, nous avons reclassé 1 040 millions d'euros de passifs financiers à moins d'un an (600 millions d'euros en 2004) en passifs financiers à plus d'un an, le Groupe ayant la capacité de refinancer ces passifs financiers à court terme en utilisant le financement disponible fourni par les lignes de crédit confirmées à long terme.

Les passifs financiers à plus d'un an s'élevaient à 6 856 millions d'euros à fin 2005, à comparer à 6 959 millions en 2004. Environ 52 % des passifs financiers à plus d'un an au bilan en 2005 viendront à échéance après 2010. Les passifs financiers à plus d'un an comprennent, dans une large mesure, des passifs financiers à taux fixe (après prise en compte des swaps de taux d'intérêt). Ces passifs financiers sont pour la plus grande part libellés en euros, partiellement convertis en devises par des swaps de change.

Au 31 décembre 2005, nos passifs financiers à moins d'un an s'élevaient à 1 886 millions d'euros. Nous sommes soumis à une fluctuation de nos passifs financiers à moins d'un an, en raison de la forte saisonnalité de nos activités. Nous bénéficions généralement de l'accélération de l'activité de construction à la fin de la saison hivernale sur nos principaux marchés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, qui implique une augmentation de nos besoins en fonds de roulement au premier semestre.

Au 31 décembre 2005, le taux d'intérêt moyen de l'endettement brut après swaps était de 5,5 %, identique à celui au 31 décembre 2004.

La trésorerie s'élevait à 1 735 millions d'euros en fin d'année ; elle est libellée en euros, en dollars américains et en autres devises.

Voir la Section 4.6 (Risques de marché) ainsi que les Notes 25 et 26 annexées à nos comptes consolidés pour plus d'informations sur nos passifs financiers et sur nos instruments financiers.

Dette nette et ratios sur dette nette

Notre **dette nette** ressort à 7 221 millions d'euros au 31 décembre 2005 (6 958 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Notre **ratio d'endettement net sur fonds propres** s'élevait à 59 % au 31 décembre 2005 (contre 70 % au 31 décembre 2004).

Notre **ratio cash flow opérationnel sur dette nette** s'élevait à 31 % au 31 décembre 2005 (inchangé par rapport au 31 décembre 2004).

Voir Section 4.1 (Vue d'ensemble - Réconciliation de mesures non comptables) pour plus d'informations sur ces indicateurs.

Contrats d'emprunts

Certains de nos contrats d'emprunts imposent des restrictions en matière de capacité des filiales à transférer des fonds à la société mère dans certaines situations spécifiques. La nature de ces restrictions peut être soit réglementaire, lorsque le transfert des fonds est soumis à l'approbation des pouvoirs publics locaux, soit contractuelle, lorsque les contrats de prêts comprennent des dispositions restrictives telles que des engagements à ne pas payer de dividendes. Cependant, nous ne pensons pas que ces engagements ou restrictions auront un impact significatif sur notre capacité à faire face à nos engagements financiers.

Voir la Section 2.4 (Risques liés à l'organisation financière du Groupe).

Au 31 décembre 2005, les contrats d'emprunts contenant des clauses imposant le respect continu de ratios financiers sont localisés dans les filiales des pays suivants : Bangladesh, Brésil, Chili, Chine, Inde, Malaisie, Philippines, Grande-Bretagne, États-Unis et représentent environ 9 % des passifs financiers du Groupe. Pour l'essentiel, ces clauses ont une faible probabilité d'être activées. Compte tenu de la répartition de ces financements sur diverses filiales et de la qualité du dispositif de liquidité du Groupe, l'existence de ces ratios financiers ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe.

Voir la Note 25 (e) annexée à nos comptes consolidés.

Excédents de trésorerie

La gestion de la trésorerie est assurée chaque fois que possible par la mise en place de structures de cash pool qui permettent d'assurer le niveau d'optimisation requis. Nous avons en particulier développé un système de cash pooling pan-européen auxquelles adhèrent, outre les unités du Groupe opérant dans la zone euro, d'autres unités européennes significatives, en particulier le Royaume-Uni et la Suisse. Des systèmes comparables existent dans d'autres environnements au sein du Groupe.

Compte tenu d'un certain nombre de restrictions légales ou réglementaires, nous n'avons toutefois pas mis en place de système de cash management mondial centralisé. Par contre, conformément aux politiques définies par la direction, nous veillons, chaque fois que cela est possible à assurer le recyclage des capitaux au sein du Groupe. Dans l'hypothèse où un tel recyclage ne peut être réalisé, les excédents de trésorerie doivent être investis en instruments liquides, à court terme, au moins les deux tiers des excédents devant être investis sur des durées inférieures à trois mois.

Incidence des variations de change sur nos résultats et notre bilan

Les actifs, passifs, produits et charges de nos filiales sont exprimés en différentes devises. Nos comptes sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent donc être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans nos comptes consolidés.

Si l'euro s'apprécie par rapport à une autre monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera. À l'inverse, si le cours de l'euro diminue par rapport à une monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise augmentera. Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges non libellés en euro, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2005, environ 70 % de notre chiffre d'affaires consolidé a été réalisé en dehors de la zone Euro, dont 30 % établi en dollars américains et canadiens.

Environ 15 % de notre résultat net part du Groupe était généré par des filiales qui établissent leurs comptes en dollars américains ou canadiens. De ce fait, une variation

de 10 % de la parité USD/EUR et de la parité CAD/EUR aurait un impact sur le résultat de l'ensemble consolidé-part du Groupe d'environ 16 millions d'euros, net de tout autre impact.

Par ailleurs, à fin 2005, environ 73 % de nos capitaux employés sont dans des pays situés hors de la zone Euro, dont environ 24 % établis en dollars américains et canadiens.

4.5 Obligations contractuelles et engagements conditionnels

Nous sommes soumis à certaines obligations contractuelles concernant le remboursement de nos passifs financiers, le paiement de loyers au titre de location-financement ou location d'exploitation, le paiement au titre d'options de vente dont bénéficient des tiers, ainsi que d'autres engagements divers. Nos engagements au titre de ces obligations sont détaillés dans le tableau suivant :

(MILLIONS D'EUROS)	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			TOTAL AU 31 DECEMBRE	
	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	2005	2004
PASSIFS FINANCIERS ⁽¹⁾	1 886	3 281	3 575	8 742	8 346
<i>dont obligations en matière de location financement</i>	5	14	16	35	34
Paiements d'intérêts prévus ⁽²⁾	404	997	859	2 260	1 928
Paiements nets prévus dans le cadre des swaps de taux d'intérêts ⁽³⁾	(3)	(45)	(44)	(92)	(114)
Locations d'exploitation	207	405	251	863	724
Engagements d'investissements industriels et autres engagements d'achats	1 037	571	294	1 902	978
Autres engagements	75	56	46	177	219
TOTAL	3 606	5 265	4 981	13 852	12 081

(1) Cf. note 25 (b) - Passifs financiers, annexée à nos comptes consolidés.

(2) Les paiements d'intérêts prévus sont déterminés sur la base des taux en vigueur au 31 décembre.

(3) Les paiements d'intérêt prévus pour la jambe variable des swaps sont calculés sur la base des taux en vigueur au 31 décembre.

Nous estimons être en mesure de refinancer nos emprunts au fur et à mesure de leur échéance. Nos engagements au titre de passifs financiers venant à échéance en 2006 s'élèvent à 1 886 millions d'euros au 31 décembre 2005 (incluant la part à moins d'un an des passifs financiers).

Les appels de cotisation et les prestations à verser dans le futur au titre des régimes de retraite et autres avantages post-emploi ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus, dans la mesure où les flux de trésorerie afférents sont incertains.

Voir la Note 23 annexée à nos comptes consolidés et la « part à moins d'un an » des provisions « avantages du personnel » indiquée dans le bilan pour plus d'informations sur ces éléments.

Options octroyées aux actionnaires d'entreprises associées ou de coentreprises (non incluses dans le tableau ci-dessus) :

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires tiers des options de vente de leur participation à un prix prédéterminé en fonction de la valeur de marché. Ces actionnaires sont soit des institutions internationales telles que la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement,

soit des investisseurs privés financiers ou industriels, voire les anciens actionnaires des entités considérées. L'exercice de ces options augmenterait le pourcentage de détention du Groupe dans le capital de ces sociétés. Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options serait exercé, la valeur d'achat, y compris dette nette acquise, s'élèverait à 305 millions d'euros en valeur 31 décembre 2005. En 2006 et 2007, une partie de ces options est exercable pour des montants respectifs, en valeur 31 décembre 2005, de 205 millions d'euros et de 38 millions d'euros. Le solde, soit 62 millions d'euros, est exercable à partir de 2008.

Nous ne pensons pas que toutes les options consenties seront exercées par leurs bénéficiaires dès lors qu'elles deviennent exercables. Pour certaines options, une date d'expiration a été fixée. Il est probable que ces options seront exercées au plus tard à leur date d'expiration.

Au 31 décembre 2005, nous avons accordé des sûretés et autres garanties pour un montant de 751 millions d'euros, dont 5 millions d'euros de nantissement de titres et d'actifs, 475 millions d'euros d'hypothèques et 271 millions d'euros de cautions et d'autres garanties données.

Enfin, le Groupe a été amené à accorder des garanties de passif à l'occasion de cessions d'actifs, pour lesquelles le risque est jugé mineur. Le montant maximum des garanties accordées ayant fait l'objet d'un plafonnement et qui sont toujours en vigueur au 31 décembre 2005 s'élève à 412 millions d'euros.

4.6 Risques de marché

Le Groupe est exposé à des risques de change et à des risques de taux. Il est également exposé à d'autres risques de marché liés en particulier aux cours de certaines matières premières, notamment énergétiques, et d'autres risques comme le risque action et le risque de contrepartie.

Nous avons défini des politiques et procédures rigoureuses destinées à mesurer, gérer et contrôler l'exposition aux risques de marché. Nos politiques ne permettent aucune prise de position spéculative sur le marché. Nous avons mis en place des règles de gestion fondées sur la séparation des activités opérationnelles, de contrôle financier et administratif, et de mesure du risque. Nous avons également institué, pour toutes les opérations gérées en central, un système intégré qui permet de suivre les stratégies de couverture en temps réel.

De manière générale, notre politique consiste à utiliser des instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de change, de taux d'intérêt, et occasionnellement notre exposition aux risques liés aux marchés des matières premières et des produits énergétiques. Avec l'autorisation préalable de la direction du Groupe, nous avons parfois conclu des contrats destinés à limiter notre exposition ou celle de tiers au risque actions.

Nous sommes soumis à un **risque de variation des cours des matières premières**, notamment sur les marchés de l'électricité, du fuel, du gasoil et du fret. Nous nous efforçons de limiter notre exposition aux cours de ces matières premières en concluant des contrats à long terme et en développant l'utilisation de combustibles alternatifs. Occasionnellement, nous utilisons des contrats à terme pour gérer notre exposition à ces risques liés aux matières premières.

Au 31 décembre 2005, les engagements portent sur des contrats à terme d'achat et des swaps et représentent un montant d'engagement non significatif pour le Groupe.

Voir la Note 26 (e) annexée à nos comptes consolidés pour plus de détails sur les instruments financiers et le risque sur matières premières.

Nous sommes également soumis à un **risque action** relatif aux positions minoritaires que nous détenons

dans certaines sociétés cotées en Bourse. Nous concluons parfois des opérations relatives à nos participations avec des institutions financières. Nous comptabilisons ces instruments en prenant leur juste valeur en fin de période, conformément aux règles de valorisation en vigueur. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, nous avons enregistré un bénéfice de 14 millions d'euros relatif à des contrats limitant notre exposition au risque actions et estimons que nous n'avons pas accru de manière significative notre exposition à ce type de risque. En outre, dans le cadre de joint-ventures ou d'autres acquisitions, nous avons conclu des pactes d'actionnaires comportant des options d'achat et de vente sur nos participations et sur celles de nos partenaires.

Voir la Section 4.5 (Obligations contractuelles et engagements conditionnels) et les Notes 26 (g) et 27 annexées à nos comptes consolidés pour plus de détails sur le risque actions et sur notre exposition à ces options.

Afin de réduire notre exposition aux variations de change et de taux d'intérêt, nous gérons notre exposition de manière centralisée, par l'intermédiaire de notre département Trésorerie, mais aussi conjointement avec certaines de nos filiales lorsqu'une gestion centralisée n'est pas possible. Nous utilisons divers **instruments financiers dérivés** comme des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et de change, ainsi que des contrats de taux à terme, afin de couvrir les risques de fluctuation de change et de taux d'intérêt liés aux actifs, passifs et engagements futurs, conformément aux règles définies par notre direction.

Nous n'utilisons des instruments financiers que pour couvrir des expositions financières et commerciales existantes ou anticipées. Nous engageons ces opérations de couverture sur le marché de gré à gré avec un nombre limité de contreparties, qui bénéficient d'une notation élevée. Nos positions en instruments financiers dérivés sont suivies à l'aide de diverses techniques, dont celle de la juste valeur.

Risque de change

Risques de conversion

Voir la Section 4.4 (Trésorerie et capitaux/Incidence des variations de change sur nos résultats et notre bilan).

Risques de transaction

Nous sommes soumis à des risques de change en raison de nos expositions commerciales liées aux opérations d'achat et de vente conclues par nos filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

En ce qui concerne l'exposition au risque de change transactionnel, notre politique consiste à couvrir toutes

les expositions significatives au risque de change par des instruments dérivés au plus tard lorsqu'un engagement ferme est conclu ou connu. Ces instruments dérivés se limitent généralement à des contrats à terme et à des options de change standard, d'une durée généralement inférieure à un an. En outre, nous couvrons occasionnellement des flux futurs exprimés en devises étrangères quand ces flux sont hautement probables. Nous ne concluons pas de contrats de change à d'autres fins que de couverture.

Il incombe à chaque filiale de gérer les positions de change résultant de transactions commerciales et financières effectuées dans d'autres devises que sa monnaie locale. Les expositions sont couvertes par des contrats de change à terme et, occasionnellement, par des options de change conclues avec des banques. Le département Trésorerie de notre Groupe s'efforce toutefois, lorsque les réglementations le permettent, d'être la contrepartie directe des filiales du Groupe et de retourner immédiatement sa position sur le marché. Il s'efforce également de réduire notre exposition globale en compensant, dès que possible, les flux d'achats et de ventes effectués dans chaque devise.

En ce qui concerne le financement, notre politique prévoit que les filiales empruntent et investissent leurs excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle, à l'exception des filiales opérant dans les marchés en croissance pour lesquels les excédents de trésorerie sont, dans la mesure du possible, investis en dollars américains ou en euros. Une part substantielle de nos financements est exprimée en dollars américains, en livres sterling et dans d'autres devises liées au dollar américain, ce qui traduit l'importance de nos activités dans ces pays. Une partie de cet endettement a été initialement contractée en euros au niveau de la société mère, puis convertie en devises par des swaps de change. Au 31 décembre 2005, avant ces swaps sur devises, 10 % de nos passifs financiers étaient libellés en dollars américains et 16 % en livres sterling. Après prise en compte des swaps, nos passifs financiers libellés en dollars américains représentaient 25 % du total nos passifs financiers, et 19 % pour nos passifs financiers libellés en livres sterling.

Voir les Notes 25 et 26 annexées à nos comptes consolidés pour davantage d'informations sur nos passifs financiers et nos instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Nous sommes exposés à un risque de taux d'intérêt sur nos passifs financiers et nos liquidités. Notre exposition

au risque de taux d'intérêt peut être sous-divisée en plusieurs catégories de risques, décrites ci-dessous :

- **risque de cours** pour les éléments d'actif et de passif financier à taux fixe.

Lorsque nous contractons une dette à taux fixe, nous sommes exposés à un coût d'opportunité en cas de baisse des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont un impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux fixe, tandis que le produit financier ou la charge financière associé reste inchangé.

- **risque de flux de trésorerie** lié aux éléments d'actif et de passif à taux variable.

Les variations de taux d'intérêt ont peu d'impact sur la valeur de marché des éléments d'actif et de passif à taux variable, mais influent directement sur les flux de produits ou de charges futurs du Groupe.

Conformément à la politique du Groupe, nous nous efforçons de gérer ces deux types de risques, notamment en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt et à des contrats de taux futurs. Notre département Trésorerie gère nos financements et notre position en matière de taux d'intérêt dans le cadre de la politique définie en termes de répartition taux fixe - taux variable des passifs financiers.

Au 31 décembre 2005, avant prise en compte des swaps sur taux d'intérêt, 74 % de notre endettement consolidé était à taux fixe. Après prise en compte de ces swaps, la part à taux fixe de notre endettement consolidé représentait 66 %.

Voir les Notes 25 et 26 annexées à nos comptes consolidés pour davantage d'informations sur nos passifs financiers et sur nos instruments financiers.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous donne des informations sur les passifs financiers et les swaps de taux d'intérêt conclus et qui sont sensibles aux variations de taux d'intérêt.

En ce qui concerne les passifs financiers, le tableau ci-dessous présente les principaux flux de trésorerie par date d'échéance, ainsi que les taux d'intérêt moyens pondérés correspondants, avant swaps.

En ce qui concerne les swaps de taux d'intérêt, le tableau présente des montants notionnels par date d'échéance contractuelle et les taux d'intérêt moyens pondérés correspondants. Des montants notionnels sont utilisés pour calculer les paiements contractuels à échanger dans le cadre du contrat de swap. Les taux variables moyens pondérés reposent sur les taux réels en fin d'année.

AU 31 DÉCEMBRE 2005, ÉCHÉANCES DES VALEURS CONTRACTUELLES NOTIONNELLES									
(MILLIONS D'EUROS)	TAUX MOYEN %	2006	2007	2008	2009	2010	>5 ANS	TOTAL	JUSTE VALEUR
PASSIFS FINANCIERS									
Passifs financiers à long terme *	5,2	1 554	1 005	891	89	1 296	3 575	8 410	8 673
Part à taux fixe	5,6	1 123	780	745	64	330	3 416	6 458	6 718
Part à taux variable	3,7	431	225	146	25	966	159	1 952	1 955
Concours bancaires courants	5,7	332	-	-	-	-	-	332	332

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT

Swap payeur de taux fixe :									
Euro	6,1	100	151	70	-	-	-	321	(10)
Autres devises	4,8	5	4	-	9	-	-	18	0
Swap payeur de taux variable :									
Euro	2,1	-	-	-	-	-	600	600	41
Autres devises	5,5	-	-	-	-	292	170	462	(5)

* Y compris part à moins d'un an.

Sensibilité aux taux de change

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur nos passifs financiers et sur nos instruments dérivés de change qui sont sensibles aux variations des taux de change. Le tableau présente les passifs financiers libellés en devises, par date d'échéance prévue et avant swaps.

En ce qui concerne les contrats de change à terme, le tableau présente les montants notionnels par date d'échéance contractuelle. Ces montants notionnels sont généralement utilisés pour calculer les paiements contractuels devant être échangés dans le cadre du contrat.

AU 31 DÉCEMBRE 2005, ÉCHÉANCES DES VALEURS CONTRACTUELLES NOTIONNELLES								
(MILLIONS D'EUROS)	2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ANS	TOTAL	JUSTE VALEUR
PASSIFS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISES								
Dollar américain	93	46	203	31	267	245	885	905
Livre sterling	40	9	9	8	300	1 043	1 409	1 500
Autres devises	470	104	66	34	293	61	1 028	1 035
TOTAL	603	159	278	73	860	1 349	3 322	3 440

PRODUITS DÉRIVÉS DE CHANGE :**ACHATS À TERME ET SWAPS DE CHANGE**

Dollar américain	460	-	-	-	-	-	460	2
Livre sterling	491	-	-	-	-	-	491	(6)
Autres devises	164	-	-	-	-	-	164	0
TOTAL	1 115	-	-	-	-	-	1 115	(4)

VENTES À TERME ET SWAPS DE CHANGE

Dollar américain	1 716	-	-	-	-	-	1 716	(30)
Livre sterling	726	3	-	-	-	-	729	3
Autres devises	288	-	-	-	-	-	288	(2)
TOTAL	2 730	3	-	-	-	-	2 733	(29)

Hypothèses relatives aux deux tableaux de sensibilité ci-dessus

Endettement

La juste valeur des passifs financiers à long terme a été déterminée par estimation des flux de trésorerie futurs, emprunt par emprunt, et par actualisation de ces flux de trésorerie futurs à un taux correspondant au taux auquel le Groupe emprunterait en fin d'exercice pour des emprunts similaires. Le prix de marché est utilisé pour déterminer la juste valeur des titres cotés.

Instruments financiers

La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt et de change a été calculée par application des prix de marché que le Groupe payerait ou recevrait pour solder les contrats correspondants.

Risque de contrepartie

Nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Nous nous efforçons de limiter notre exposition au risque de contrepartie, en fonction de la nature et de l'échéance des opérations réalisées avec celles-ci, grâce à la sélection rigoureuse des contreparties avec lesquelles nous traitons et au suivi régulier des notations attribuées par les agences de notation. Nous définissons des limites de contrepartie qui sont soumises à des examens réguliers. Nous estimons que nous n'avons aucune concentration importante du risque entre les mains d'une seule contrepartie. Nous ne prévoyons pas de défaillance de la part de tiers susceptible d'avoir un impact important sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

4.7 Recherche et développement

2005 a été pour notre centre de recherche « Lafarge Centre de Recherche (LCR) » une bonne année de recherche et de développement produits. Au nombre des réussites du Centre de Recherche du Groupe, on peut citer, dans le portefeuille Granulats & Béton, les trois prototypes de nouveaux produits innovants testés de façon concluante sur les marchés anglais, français et américain, et aussi les résultats positifs enregistrés dans les recherches Plâtre et Ciment. La dynamique créée par les succès des dernières années a permis de réorienter en profondeur le portefeuille de recherche vers les besoins des clients des branches et filiales. Les projets de produits innovants en cours de développement représentent aujourd'hui près des deux tiers du portefeuille global de LCR, contre moins d'un tiers il y a dix ans.

Parallèlement, le nombre de brevets déposés a fortement cru en 2005, signe d'une recherche plus inventive et

plus soucieuse de la protection et de la valorisation de la propriété intellectuelle.

À plus long terme, LCR s'est engagé avec détermination sur de nombreuses pistes prometteuses pour la poursuite de cette dynamique. Ces recherches prospectives, fortement influencées par les impératifs de la construction durable, portent en particulier sur la réduction des émissions de CO₂, la mise au point de solutions plus économes en énergie et apportant un meilleur confort à l'utilisateur, et l'économie des ressources naturelles.

Dans le cadre de l'objectif de réduction de 20 % des émissions de CO₂ dans le ciment, les recherches sur les produits cimentaires de substitution (« cementitious ») se sont poursuivies avec de bons résultats, tant sur la caractérisation des matières premières disponibles que sur l'optimisation des mélanges avec les ciments.

L'organisation matricielle par projets et pôles de compétences a maintenant prouvé sa pleine efficacité. La gestion par projet a rapproché les chercheurs de leurs clients dans les branches et filiales. Elle a permis de mieux identifier les sujets les plus pertinents et de réduire, de manière significative, les délais d'industrialisation des résultats de la recherche. D'un autre côté, l'organisation par pôles de compétence renforce l'approfondissement scientifique et assure une bien meilleure capitalisation des savoirs.

Les effectifs du Centre de Recherche, soit environ 220 personnes au 31 décembre 2005, comprennent 70 docteurs-ingénieurs venus d'une dizaine de pays différents. S'y ajoute une quinzaine de laboratoires d'application et de développement au niveau des branches et filiales dans le monde entier, avec lesquels les équipes de LCR travaillent en étroite collaboration. Au total, les dépenses de recherche et développement du Groupe se sont élevées à 55 millions d'euros en 2005, contre 54 millions d'euros en 2004.

LCR développe de plus en plus ses partenariats avec les meilleures universités et centres de recherche mondiaux. On peut citer parmi ceux-ci le MIT (Massachusetts Institute of Technology) et l'université de Princeton aux USA, les universités Laval ou Sherbrooke au Canada, ainsi que l'École Polytechnique et le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique).

Parmi les nouveaux résultats de nos recherches en 2005, l'on peut citer :

- **branche Ciment :** Le développement de solutions de réduction des émissions de CO₂, une meilleure utilisation des sources des produits cimentaires de substitution, notamment les pouzzolanes, des innovations valorisables sur le marché, avec des

produits différenciés répondant à des besoins clients (ciments fonctionnalisés) et également un outil prédictif du comportement du ciment dans nos applications du Béton prêt à l'emploi ;

- **branche Granulats & Béton :** Trois prototypes prometteurs ont été validés après tests sur divers chantiers : systèmes innovants d'accélération des bétons, réalisation de dallages de grandes dimensions sans joints et optimisation de l'utilisation des sables de carrières dans les applications bétons. Par ailleurs, le déploiement des gammes de bétons autoplaçants Agilia® s'est poursuivi avec le support des équipes de recherche ;
- **branche Toiture :** Focalisation des efforts de recherche sur le développement de tuile à base béton présentant de grandes performances de durabilité, par la maîtrise des phénomènes conduisant à la dégradation des surfaces et par la mise au point de nouveaux revêtements toujours plus performants ;
- **branche Plâtre :** Innovation produits visant à l'amélioration des propriétés d'usages des plaques dans le domaine de l'esthétique, de la durabilité en ambiance humidité et des performances acoustiques. Des efforts de recherche sont aussi réalisés dans les enduits de jointoiement afin d'accélérer les délais de mise en œuvre sur chantier. Un second axe de recherche concerne l'amélioration de la performance industrielle de nos usines, tant sur le plan de la réduction du besoin énergétique nécessaire au séchage, que sur le plan de la connaissance fondamentale du sulfate de calcium, et ce avec le souci constant de la qualité des produits obtenus.

4.8 Information sur les tendances

Sur la base des tendances récentes, nos marchés devraient rester globalement favorables en 2006 :

- dans le Ciment, les hausses de prix devraient être supérieures à l'inflation des coûts. Nous anticipons une demande globalement soutenue et de fortes augmentations des prix, avec quelques exceptions ;
- dans les Granulats & Béton, nous attendons une modeste croissance de l'activité Granulats en 2006, avec cependant une forte progression sur les marchés en croissance. Dans le Béton, les marchés devraient rester dans l'ensemble bien orientés ;
- dans la Toiture, nous prévoyons une amélioration en Europe occidentale, sauf en Allemagne où les pressions sur les prix devraient persister ;
- dans le Plâtre, l'année 2006 devrait être favorable. Les augmentations de prix devraient se poursuivre, bien qu'à un rythme moins soutenu qu'en 2005 en Amérique du Nord.

En ce qui concerne les coûts, après les augmentations record des deux dernières années, nous attendons de nouvelles hausses des coûts d'énergie et de transport en 2006. Comme dans le passé, des politiques de gestion du risque et des programmes de performances devraient permettre d'atténuer l'impact de ces hausses.

Organes d'administration et de direction, et salariés

5.1	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	76
	Composition	76
	Administrateurs indépendants	79
	Charte de l'administrateur	79
5.2	LA DIRECTION DU GROUPE	80
5.3	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	82
	Jetons de présence versés aux administrateurs	82
	Rémunérations versées aux mandataires sociaux	83
	Rémunération globale versée à la direction	83
	Indemnité de départ du Directeur général et du Directeur général délégué	84
	Engagements de retraite et assimilés	84
5.4	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET DES COMITÉS	84
	Missions et attributions des Comités du Conseil	84
	Les travaux du Conseil et de ses Comités	87
	Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	89
	Pouvoirs du Directeur général	89
	Code de conduite	90
5.5	PARTICIPATION ET OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION	90
	Options de souscription ou d'achat d'actions des membres de la direction	90
	Participation du Président et des membres du Comité exécutif dans le capital	92
5.6	SALARIÉS	92
5.7	PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL	94
	Plans d'actionnariat salarié	94
	Plans d'options	94
	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours en 2005	95

5.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Lafarge comprend actuellement 15 membres qui lui apportent des expériences et des profils différents et complémentaires.

Certains exercent ou ont exercé des fonctions dans le Groupe ou ont des relations professionnelles avec le Groupe, et ils en connaissent donc bien les activités. D'autres en sont plus éloignés, mais apportent d'autres expériences, une compréhension générale des problèmes des affaires et une capacité de recul et de comparaison avec d'autres situations dans d'autres secteurs.

Conformément à la charte de l'administrateur, tous les administrateurs doivent exercer leurs responsabilités avec une totale indépendance d'esprit. Les nouveaux administrateurs, lorsque leur nomination est à l'ordre du jour, sont proposés par le Comité des nominations.

Composition

Bertrand Collomb, Président du Conseil d'administration de Lafarge, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Bertrand Collomb a été nommé administrateur de Lafarge en 1987 et a occupé les fonctions de Président-Directeur général de Lafarge de 1989 à 2003. Préalablement à sa nomination en qualité de Président-Directeur général, il a occupé de 1975 à 1989 diverses fonctions de direction au sein du Groupe, notamment en Amérique du Nord, et de 1966 à 1975 auprès du ministère de l'industrie et de cabinets ministériels. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2008. Il est Chairman de Lafarge North America Inc. et exerce divers mandats sociaux dans les filiales du Groupe. Il est administrateur de Total, de Atco, et vice-Président d'Unilever. Il est administrateur de l'International Accounting Standards Foundation (IASF). Il est membre de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), Président de l'Association française des entreprises privées (AFEP). Il est membre de la table-ronde des industriels européens (ERT), et Président de l'Institut Français des Relations Internationales. Monsieur Collomb détient 57 598 actions de la Société. Il a 63 ans.

Bruno Lafont, Directeur général et administrateur, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Bruno Lafont a été nommé administrateur de Lafarge en mai 2005. Il est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales (HEC 1977, Paris) et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (ENA 1982, Paris). Il commence sa carrière chez Lafarge dès 1983 en tant qu'auditeur interne à la direction financière. En 1984,

il intègre l'activité Sanitaire du Groupe (aujourd'hui sortie du périmètre du Groupe) en tant que directeur administratif et financier en Allemagne. Il deviendra successivement directeur financier de la branche (1986-1988) puis directeur du développement international, basé en Allemagne (1988-1989). En 1990, il est nommé directeur des opérations Ciment, Granulats & Béton de Lafarge pour la Turquie et la zone Méditerranée. Il est nommé Directeur général adjoint Finance du Groupe en 1995, puis Directeur général adjoint du Groupe en charge de la branche Plâtre en 1998. En mai 2003, Bruno Lafont rejoint la direction générale du Groupe en tant que Directeur général délégué puis devient Directeur général du Groupe le 1^{er} janvier 2006. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008. Monsieur Lafont détient 5 117 actions de la Société. Il a 49 ans.

Bernard Kasriel, vice-Président du Conseil d'administration de Lafarge, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Bernard Kasriel est administrateur depuis 1989 et vice-Président du Conseil depuis 1995. Il a été Directeur général de Lafarge de 2003 à 2005. Auparavant il a occupé les fonctions de vice-Président Directeur général de 1995 à 2003, Directeur général de 1989 à 1995, Directeur général délégué de 1982 à 1989, Président et Chief Operating Officer de National Gypsum (groupe plâtrier nord-américain) de 1987 à 1989, ainsi que diverses fonctions de direction au sein du Groupe depuis 1977. Avant de rejoindre Lafarge, Bernard Kasriel a occupé les fonctions de Directeur général adjoint de la Société phocéenne de métallurgie de 1975 à 1977 et de Directeur général de Braud de 1972 à 1974. Il a débuté sa carrière en 1970 à l'Institut du développement industriel. Il est vice-Chairman de Lafarge North America Inc. et exerce divers mandats sociaux dans les filiales du Groupe. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2005. Il est administrateur de Sonoco Products Company et de L'Oréal. Monsieur Kasriel détient 18 124 actions de la Société. Il a 59 ans.

Jacques Lefèvre, vice-Président du Conseil d'administration de Lafarge, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Jacques Lefèvre a été nommé administrateur de Lafarge en 1989, vice-Président du Conseil en 1995 et a occupé les fonctions de vice-Président Directeur général de 1995 à 2000. Avant sa nomination en qualité de vice-Président Directeur général, il a occupé les fonctions de Directeur général de 1989 à 2000, de Directeur général Groupe de

1987 à 1989, de Directeur général adjoint finance de 1980 à 1987, ainsi que diverses fonctions de direction au sein du Groupe depuis 1974. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2005. Il exerce divers mandats sociaux dans les filiales ou sociétés affiliées du Groupe. Il est Président du Conseil de surveillance de la Compagnie de Fives Lille, administrateur de la Société nationale d'investissement (Maroc), de Cimentos de Portugal et de PetroKazakhstan Inc. (Canada). Monsieur Lefèvre détient 14 971 actions de la Société. Il a 67 ans.

Michael Blakenham, administrateur, 1 St Leonard's Studios, Smith Street, London SW3 4EN, Royaume-Uni.

Michael Blakenham a été nommé administrateur de Lafarge en 1997. Il est trustee de The Blakenham Trust (Royaume-Uni). Il a été Président du British Trust for Ornithology de 2001 à 2003. Il a précédemment été associé de Lazard Partners de 1984 à 1997, Chairman de Pearson Plc. (Royaume-Uni) de 1983 à 1997, du Financial Times (Royaume-Uni) de 1984 à 1993 et des Royal Botanic Gardens Kew de 1997 à 2003 ainsi que membre des Comités de la Chambre des Lords sur le développement durable et sur les sciences et technologies. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2006. Il est administrateur de Sotheby's Holdings Inc. (États-Unis) et, au cours de l'année 2003, il a présidé une mission sur la gouvernance du National Trust (Royaume-Uni). Lord Blakenham détient 1 806 actions de la Société. Il a 68 ans.

Jean-Pierre Boisivon, administrateur, 6 rue Clément Marot, 75008 Paris, France.

Jean-Pierre Boisivon a été nommé administrateur de Lafarge en 2005. Il a exercé à la fois des responsabilités dans l'éducation et dans les entreprises. En qualité de professeur des universités en sciences de gestion de 1980 à 2000, il a enseigné à l'université Paris II Panthéon Assas avant de diriger la Direction de l'évaluation et de la prospective au ministère de l'Éducation nationale de 1987 à 1990, puis le groupe Essec de 1990 à 1997. Monsieur Boisivon a également occupé les fonctions de directeur général adjoint de la Caisse d'Épargne de Paris de 1978 à 1985 et de Secrétaire général de l'Union des Banques à Paris de 1985 à 1987. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008. Il est actuellement Président du Conseil d'administration du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), Délégué général de l'Institut de l'Entreprise, et Président du Comité d'organisation des expositions du travail « Un

des meilleurs Ouvriers de France ». Monsieur Boisivon détient 1 150 actions de la Société. Il a 65 ans.

Michel Bon, administrateur, 12 rue Léon Jost, 75017 Paris, France.

Michel Bon a été nommé administrateur de Lafarge en 1993. Il est Président de l'Institut Pasteur et Président du Conseil de surveillance des Éditions du Cerf. Il a précédemment occupé les fonctions de Président-Directeur général de France Télécom de 1995 à 2002 et de Directeur général, puis Président de Carrefour de 1985 à 1992. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2008. Il est par ailleurs administrateur de Sonepar et de la Banque Transatlantique et senior adviser du cabinet de conseil Dôme Close Brothers et de Permira. Monsieur Bon détient 3 716 actions de la Société. Il a 62 ans.

Philippe Charrier, administrateur, 96 avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Philippe Charrier a été nommé administrateur de Lafarge en 2005. Il est Président Directeur général de Procter & Gamble en France depuis 1999. Il a rejoint Procter & Gamble en 1978 où il a exercé différentes fonctions financières avant d'occuper les fonctions de directeur financier, de 1988 à 1994, de directeur Marketing en France, de 1994 à 1996 puis de Directeur général au Maroc de 1996 à 1998. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008. Il est Président du Conseil d'administration d'Alphident et de Dental Emco S.A. et administrateur d'Eco Emballages, de la Fondation HEC, de l'Association Française des Industries de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle (AFISE), de la CEMS (Community of European Management Schools) et de l'Institut de Liaisons et d'Études des Industries Économiques (ILEC). Il est également vice-Président d'Entreprise et Progrès. Monsieur Charrier détient 1 451 actions de la Société. Il a 51 ans.

Oscar Fanjul, administrateur, Paseo de la Castellana, 28-5°, ES-28046 Madrid, Espagne.

Oscar Fanjul a été nommé administrateur de Lafarge en 2005. Titulaire d'un doctorat en économie, Monsieur Fanjul a été professeur à l'Universidad Autonoma de Madrid, ainsi que professeur invité à l'université de Harvard et au Massachusetts Institute of Technology. Après avoir débuté sa carrière en 1972 au sein de la holding industrielle I.N.I, il a occupé les fonctions de Secrétaire général technique et de Sous-Secrétaire auprès du ministère de l'Industrie et de l'Énergie en Espagne de 1983 à 1984 puis de Président Fondateur et Directeur général de Repsol YPF depuis sa création en 1988

jusqu'en 1996. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008. Il est actuellement Président d'honneur de Repsol YPF et vice-Président-Directeur général de la société Omega Capital, SL. Monsieur Fanjul est également administrateur d'Unilever, de Marsh & McLennan Companies, du London Stock Exchange, de Acerinox et de Technicas Reunidas. Il siège au Conseil de surveillance du Carlyle Group en Europe et de Sviluppo Italia. Il est également Conseiller international de Goldman Sachs. Monsieur Fanjul détient 1 143 actions de la Société. Il a 56 ans.

Guilherme Frering, administrateur, 12 Stanhope Gate, London W1K 1AW, Royaume-Uni.

Guilherme Frering a été nommé administrateur de Lafarge en 1997. Il est Managing Director de Tellus (UK) Limited (Royaume-Uni), Président du Instituto Desiderata (Brésil) et a occupé la fonction de Président de Caemi Mineração e Metalurgia S.A. (Brésil) de 1990 à 1999. Il est, en outre, Président de Cimento Maua, filiale du Groupe. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2006. Monsieur Frering détient 2 394 actions de la Société. Il a 47 ans.

Juan Gallardo, administrateur, Monte Cauaso 915 - 4° piso, Col. Lomas de Chapultepec C.P., MX 11000 Mexico, Mexique.

Juan Gallardo a été nommé administrateur de Lafarge en 2003. Son mandat expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008. M. Gallardo est Président du Conseil d'administration de Grupo Embotelladoras Unidas, S.A. de C.V. (Mexique) depuis 1985. Il est Président du Fondo Mexico et vice-Président de Home Mart Mexico. Il est également administrateur de Nacional Drogas (Mexique), de Grupo Mexico et de Caterpillar, Inc. (États-Unis), membre du conseil consultatif de Textron Inc. et du Mexican Business Roundtable. Il était précédemment membre du Comité consultatif international de Lafarge. Monsieur Gallardo détient 1 500 actions de la Société. Il a 58 ans.

Alain Joly, administrateur, 75 quai d'Orsay, 75007 Paris, France.

Alain Joly a été nommé administrateur de Lafarge en 1993. Il est Président du Conseil de surveillance d'Air Liquide et exerce divers mandats sociaux dans des sociétés de ce groupe. Il a préalablement occupé les fonctions de Président-Directeur général d'Air Liquide de 1995 à 2001 et de Directeur général de 1985 à 1995. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2008. Il est administrateur de BNP-Paribas. Monsieur Joly détient 2 628 actions de la Société. Il a 67 ans.

Raphaël de Lafarge, administrateur, 28 quai Claude Bernard, 69007 Lyon, France.

Raphaël de Lafarge a été nommé administrateur de Lafarge en 1982. Il a été administrateur de Borgey de 1994 à 2003. Son mandat en cours expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2006. Monsieur de Lafarge détient 44 779 actions. Il a 63 ans.

Michel Pébereau, administrateur, 3 rue d'Antin, 75002 Paris, France.

Michel Pébereau a été nommé administrateur de Lafarge en 1991. Michel Pébereau est Président du Conseil d'administration de BNP-Paribas et exerce divers mandats sociaux dans les filiales de ce groupe. Il a préalablement occupé les fonctions de Président-Directeur général de BNP-Paribas de 1993 à 2003 et de Directeur général, puis Président-Directeur général du Crédit Commercial de France de 1982 à 1993. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2006. Il est administrateur de Total, de Saint-Gobain, membre du Conseil de surveillance d'Axa, Président de l'Institut de l'Entreprise et censeur des Galeries Lafayette. Monsieur Pébereau détient 2 108 actions de la Société. Il a 64 ans.

Hélène Ploix, administrateur, 162, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

Hélène Ploix a été nommée administrateur de Lafarge en 1999. Hélène Ploix est Président de Pechel Industries Partenaires. Elle a préalablement occupé les fonctions de Partenaires conseiller spécial pour la monnaie unique de KPMG Peat Marwick de 1995 à 1996. Elle était précédemment Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et Président-Directeur général de CDC Participations de 1989 à 1995, Président de la Caisse autonome de refinancement, Président du Conseil de surveillance de CDC Gestion, Président de CDC Participations. Son mandat d'administrateur de Lafarge expire lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2008. Elle est administrateur de Publicis Groupe, BNP Paribas, Ferring S.A. (Suisse) et de Boots Group plc. (Grande-Bretagne) et, au titre de ses fonctions de Pechel Industries, membre du Conseil d'administration de sociétés non cotées. Madame Ploix détient 1 971 actions de la Société. Elle a 61 ans.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur n'a, au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation pour fraude, été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet

d'une incrimination et/ou sanction publique officielle ou empêché par un tribunal d'agir en qualité d'administrateur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration compte neuf administrateurs indépendants que sont Madame Hélène Ploix, Messieurs Michael Blakenham, Jean-Pierre Boisivon, Michel Bon, Philippe Charrier, Oscar Fanjul, Juan Gallardo, Raphaël de Lafarge et Alain Joly.

Le Conseil d'administration a retenu les recommandations du rapport Bouton dans l'appréciation de l'indépendance de ses administrateurs, sauf pour le critère d'ancienneté de 12 ans. Le Conseil considère en effet que, dans une activité de long terme, et pour une société dont la direction a une grande stabilité, une durée longue d'exercice des responsabilités d'administrateur apporte davantage d'expérience et d'autorité, et renforce l'indépendance des administrateurs. Messieurs Michel Bon, Raphaël de Lafarge et Alain Joly sont ainsi administrateurs de Lafarge depuis plus de 12 ans.

Le règlement intérieur du Conseil et des Comités prévoit que le Conseil d'administration, le Comité des nominations et le Comité des rémunérations doivent être composés d'une majorité d'administrateurs qualifiés d'indépendants et le Comité des comptes et des questions financières en totalité d'administrateurs qualifiés d'indépendants, au sens des règles fixées par la Securities and Exchange Commission aux États-Unis. Le Conseil considère que sa composition ainsi que celle de ses Comités est conforme à son règlement intérieur.

Voir la Section 5.4 (*Fonctionnement du Conseil et des Comités - Les travaux du Conseil et de ses Comités*) pour plus d'informations sur la composition des Comités du Conseil.

Charte de l'administrateur

La charte de l'administrateur de Lafarge, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration lors de ses réunions du 20 mai 2003 et du 10 décembre 2003, est reproduite ci-après dans son intégralité :

Préambule

Conformément aux principes de bonne gouvernance, l'administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère être la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

1. Compétence

Avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Société, du présent règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil peut lui avoir apportés.

2. Défense de l'intérêt social

L'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et posséder au moins le nombre d'actions de la Société exigé par les statuts, à savoir un nombre d'actions représentant une valeur nominale totale d'au moins 4 572 euros soit 1 143 actions, inscrites en compte sous la forme nominative ; à défaut de les détenir lors de son entrée en fonction, il doit en faire l'acquisition dans les trois mois.

Chaque administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de ceux-ci et de la Société.

3. Conflit d'intérêt

L'administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêt.

4. Assiduité

L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions légales relatives au cumul des mandats sociaux. Il doit être assidu et participer, sauf empêchement majeur, à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, des Comités (tels que définis à l'article 2 ci-dessous) auxquels il appartient.

5. Information - Confidentialité

L'administrateur a l'obligation de s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes.

6. Formation

Chaque administrateur peut bénéficier, en particulier lors de sa nomination au Conseil et s'il le juge nécessaire, d'une formation sur les spécificités de la Société et

du Groupe, leurs métiers, leur secteur d'activité, leur organisation et leurs particularités financières.

7. Loyauté

L'administrateur est tenu à une obligation de loyauté. Il ne doit en aucun cas porter préjudice à la Société ou aux autres sociétés du Groupe. Il ne peut prendre de responsabilités à titre personnel, dans des entreprises ou des affaires ayant des activités concurrentes de celles de Lafarge sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

8. Information privilégiée - Opérations sur titres

L'administrateur ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que dans le cadre des règles fixées par celle-ci. Il doit déclarer à Lafarge les transactions sur titres Lafarge qu'il effectue dans les cinq jours de leur réalisation.

9. Indépendance

L'administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit l'origine.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages personnels susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre sa liberté de jugement.

10. Conventions auxquelles les administrateurs sont intéressés

Les administrateurs sont tenus de communiquer sans délai au Président les relations pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles ils sont directement intéressés et la Société. Les administrateurs doivent ainsi notamment communiquer au Président toute convention visée à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclue entre eux-mêmes ou une société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative, et la Société ou l'une de ses filiales. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions courantes.

11. Information des administrateurs

Le Président veille à ce que les administrateurs reçoivent du Directeur général, dans un délai suffisant, les informations et les documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission. De même le Président de chacun des Comités mentionnés veillera à ce que chacun des membres de son Comité dispose des

informations qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission.

Avant toute réunion du Conseil (ou de chacun des Comités), les administrateurs devront ainsi recevoir en temps utile, un dossier sur tous les points de l'ordre du jour. L'administrateur qui n'a pas été mis en mesure de délibérer en toute connaissance de cause a le devoir d'en faire part au Conseil et d'exiger l'information indispensable. De manière générale, chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par le Président tous les documents utiles. De même, les Présidents des Comités devront fournir, dans un délai suffisant, aux membres du Conseil les rapports qu'ils auraient établis dans le cadre de leur mission.

Le Président veille à ce que soient portées à la connaissance des administrateurs les principales informations pertinentes, y compris critiques, concernant la Société, notamment les articles de presse et les rapports d'analyse financière.

Des réunions, au cours desquelles un dirigeant peut présenter et discuter avec les administrateurs de son secteur d'activité, sont organisées régulièrement par le Président du Conseil d'administration, lors ou en dehors des réunions du Conseil.

Tout administrateur peut obtenir du Président la possibilité de rencontres particulières avec des dirigeants du Groupe, hors la présence du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, dans les domaines qui l'intéressent.

5.2 La direction du Groupe

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Comité exécutif du Groupe réuni autour de Monsieur Bruno Lafont, Directeur général, est composé des membres suivants :

Michel Rose, Directeur général délégué Ciment, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Michel Rose (né en 1943) est ingénieur Civil des Mines de Nancy (1965) et titulaire d'un MBA de l'IMI Genève (1977). Entré dans le Groupe en 1970 en tant qu'ingénieur d'usine, Michel Rose devient en 1975 chef de département au Centre de Recherche puis en 1978 directeur de la communication interne du Groupe. Après avoir dirigé les activités du Groupe au Brésil de 1980 à 1983, il est nommé Directeur général adjoint en charge des ressources humaines et de la communication en 1984 puis de l'activité Biotechnologies en 1986. En 1989, il est nommé membre de la direction générale. Il occupe ensuite la fonction de Président et Chief Executive

Officer de Lafarge North America Inc. de 1992 à 1996. À son retour et jusqu'en 2000, il supervise les opérations de Lafarge dans les marchés en croissance. Il préside le Comité exécutif de la branche ciment depuis le 12 septembre 2000.

Ulrich Glaunach, Directeur général adjoint Groupe Ciment, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Le Dr Ulrich Glaunach (né en 1956) est titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'université de Vienne (1980) et d'un MBA de l'INSEAD, Fontainebleau, (1982). Avant d'entrer chez Lafarge, Ulrich Glaunach a occupé des postes de marketing et de direction chez Unilever, Braun, Tempo et Moulinex. Ulrich Glaunach rejoint Lafarge en 1995 comme Président de Lafarge Perlmooser, Autriche, puis est nommé en 1998 directeur des services opérationnels de la branche Toiture, nouvellement créée. Depuis 2000, Ulrich Glaunach est Directeur général adjoint du Groupe, en charge de l'activité Toiture, et membre du Comité exécutif. Il est Directeur général adjoint Groupe Ciment depuis le 1^{er} janvier 2006.

Guillaume Roux, Directeur général adjoint Groupe Ciment, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Guillaume Roux (né en 1959) rejoint le Groupe en 1980 en tant qu'auditeur interne chez Lafarge Ciments en France. Il est directeur financier de l'activité Biochimie aux États-Unis de 1989 à 1992, puis rejoint la direction financière du Groupe en tant que chargé de mission. En 1996, il repart aux États-Unis à la direction du marketing de Lafarge North America Inc. Il est Directeur général de Lafarge en Turquie entre 1999 et 2002, date à laquelle il devient Président de la région Asie du Sud-Est pour l'activité Ciment. Il est Directeur général adjoint, Ciment depuis le 1^{er} janvier 2006.

Jean-Charles Blatz, Directeur général adjoint Groupe Granulats & Béton, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et d'un Master Degree en droit privé, Jean-Charles Blatz (né en 1944) a effectué toute sa carrière chez Lafarge. Il rejoint le Groupe en 1970 en tant que responsable organisation et méthodes de Ciments Lafarge en France. En 1973, il est nommé directeur administratif et financier de la filiale Allia (activité sanitaire du Groupe), puis directeur du financement de Lafarge-Coppée. De 1989 à 1993, il est Directeur général de Cementia et anime le développement du Groupe en Europe centrale. Directeur

performance Granulats & Béton entre 1993 et 1994, Jean-Charles Blatz est ensuite directeur « Bassin méditerranéen et Trading » pour la branche Ciment jusqu'en 2004. À cette date, il est nommé Directeur général adjoint Groupe Granulats & Béton, et rejoint le Comité exécutif.

Jean-Christophe Barbant, Directeur général adjoint Groupe Toiture, Frankfurter Landstrasse 2-4, DE 61437 Oberursel, Allemagne.

Jean-Christophe Barbant (né en 1963) est diplômé de l'École Polytechnique (1982) et de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris. Il commence sa carrière au ministère de l'industrie en 1988, puis intègre le ministère de l'équipement et des transports en 1993. Il rejoint Lafarge Plâtres en 1995 en tant que directeur, chargé de mission achats et stratégie, puis il devient en 1997 directeur de la zone Europe du Nord pour l'activité Plâtre. En 2000, il est nommé directeur e-business Corporate, puis en 2003 Directeur général adjoint de l'activité Toiture, basé en Allemagne. Jean-Christophe Barbant est Directeur général adjoint Groupe Toiture depuis le 1^{er} janvier 2006.

Isidoro Miranda, Directeur général adjoint Groupe Plâtre, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Docteur (PhD) en ingénierie de l'Université de Navarre (Espagne), Senior Visiting Scholar à Stanford (U.S.A.) et diplômé d'un MBA de l'Insead, Isidoro Miranda (né en 1959) a commencé sa carrière dans un cabinet de conseil en stratégie, à Londres et à Paris. Il rejoint le Groupe en 1995 en qualité de directeur des études stratégiques Groupe puis devient Directeur général de Lafarge Asland, la filiale du Groupe en Espagne. En 2001, il devient Directeur général adjoint pour la branche Ciment et rejoint le Comité exécutif du Groupe. Il est depuis mai 2003 Directeur général adjoint Groupe Plâtre.

Jean-Jacques Gauthier, Directeur général adjoint Groupe Finance, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Jean-Jacques Gauthier (né en 1959) rejoint le Groupe en février 2001. Diplômé en droit et en économie, il commence sa carrière au sein du cabinet d'audit Arthur Young. De 1986 à 2001, il exerce différentes responsabilités au sein du Groupe Matra, en France et aux États-Unis. En 1996, il devient Directeur général adjoint, Chief Financial Officer, de la société franco-britannique Matra Marconi Space. Il exerce les mêmes fonctions au sein de la société Astrium entre 2000 et 2001. Il est depuis 2001 Directeur général adjoint Groupe Finance et membre du Comité exécutif.

Christian Herrault, Directeur général adjoint Groupe Organisation et Ressources Humaines, 61 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France.

Diplômé de l'École Polytechnique (1982) et de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris, Christian Herrault (né en 1951) rejoint Lafarge en 1985, pour prendre la responsabilité de la stratégie et du développement de la division Bioactivités. Directeur général des activités Semences de 1987 à 1992, aux États-Unis puis en France, il dirige l'activité glutamate de 1992 à 1994. En 1995, il devient Directeur général de l'activité Aluminate et Adjuvants (qui a depuis quitté le périmètre du Groupe), fonction qu'il occupe jusqu'en 1998 où il devient Directeur général adjoint Groupe Organisation et Ressources Humaines, et membre du Comité exécutif.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs des membres du Comité exécutif à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

À la connaissance de la Société, aucun membre du Comité exécutif n'a, au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation pour fraude, été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ; fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle ou

empêché par un tribunal d'agir en qualité de dirigeant ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

5.3 Rémunération et avantages

Jetons de présence versés aux administrateurs

L'Assemblée générale du 28 mai 2001 a fixé à 609 796 euros le montant annuel maximum des jetons de présence versés aux administrateurs.

Chaque administrateur perçoit un jeton fixe de 15 245 euros par an (majoré de 25 % pour les Présidents des Comités). Il est limité à 50 % pour tout nouvel administrateur nommé en cours d'année et tout administrateur dont le mandat expire en cours d'année.

Pour l'année 2005, un jeton variable de 1 666 euros a été attribué à tout administrateur pour chaque séance du Conseil d'administration ou d'un Comité à laquelle il a participé.

Le montant global des jetons de présence versé en 2006 (au titre de l'exercice 2005) s'élève à 457 402 euros, au même niveau qu'au titre des exercices 2004 et 2003.

ADMINISTRATEUR	JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS EN 2006 AU TITRE DE L'EXERCICE 2005 (MONTANTS EN EUROS)
Bertrand Collomb	25 241
Bernard Kasriel	26 907
Jacques Lefèvre	31 905
Michael Blakenham	30 239
Jean-Pierre Boisivon *	17 619
Michel Bon	36 903
Philippe Charrier *	17 619
Oscar Fanjul *	15 953
Juan Gallardo	31 905
Guilherme Frering	26 907
Alain Joly	40 715
Raphaël de Lafarge	31 905
Bruno Lafont *	12 621
Michel Pébereau	35 717
Hélène Ploix	35 717
Patrice le Hodey **	14 287
Jean Keller **	12 621
Robert W. Murdoch **	12 621
TOTAL	457 402

* Administrateur nommé le 25 mai 2005.

** Administrateur dont le mandat a pris fin le 25 mai 2005.

Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Le Comité des rémunérations propose au Conseil d'administration la rémunération des mandataires sociaux (Président, Directeur général et Directeur général délégué). Il s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

En 2005, nos mandataires sociaux étaient : Bertrand Collomb (Président), Bernard Kasriel (Directeur général), Michel Rose et Bruno Lafont (Directeurs généraux délégués). Leur rémunération était composée d'une partie fixe et d'une partie variable qui peut atteindre au maximum pour le Président 80 %, pour le Directeur général 160 % et pour les Directeurs généraux délégués 120 % de la partie fixe. Toutes les rémunérations perçues à des titres divers par ceux-ci au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales du Groupe s'imputent sur cette partie fixe.

La partie variable est fixée en fonction, d'une part, pour environ les deux tiers pour le Président et les trois quarts

pour le Directeur général et les Directeurs généraux délégués, des résultats financiers du Groupe, comparés à des objectifs fixés en début d'année et d'autre part, pour environ un tiers pour le Président et le quart pour le Directeur général et les Directeurs généraux délégués, de l'appréciation de la performance individuelle des intéressés au cours de l'année.

Pour 2005, les critères financiers utilisés pour la partie variable étaient : l'augmentation de l'EVA (Economic Value Added) qui traduit la rentabilité du capital utilisé par l'entreprise, l'accroissement du résultat par action et l'évolution de la rentabilité des actifs de Lafarge comparée à celle de ses concurrents. La partie individuelle est notamment déterminée par référence à des objectifs personnels fixés en début d'année, portant sur les principales actions attendues.

Les résultats obtenus en 2005 ont été moyens sur le critère de l'EVA, faibles sur le critère du résultat par action et moyens sur l'évolution de la rentabilité de Lafarge comparée à celle de ses concurrents.

La rémunération individuelle brute des mandataires sociaux, au titre des années 2005, 2004 et 2003 est la suivante :

(MILLIERS D'EUROS)	B. COLLOMB	B. KASRIEL	M. ROSE	B. LAFONT
Rémunération fixe versée en 2005 *	875	825	510	490
<i>Dont avantages en nature</i>	5,2	3,5	5,0	4,8
Rémunération variable due au titre de 2005 (versée en 2006)	433	734	340	327
Jetons de présence Lafarge S.A. 2005 (versés en 2006)	25,2	26,9	N/A	12,6
TOTAL AU TITRE DE 2005	1 333	1 586	850	830
Rémunération fixe versée en 2004 *	875	750	460	440
<i>Dont avantages en nature</i>	5,2	3,5	5,1	4,8
Rémunération variable due au titre de 2004 (versée en 2005)	553	997	413	395
Jetons de présence Lafarge S.A. 2004 (versés en 2005)	24,5	24,5	N/A	N/A
TOTAL AU TITRE DE 2004	1 453	1 772	873	835
Rémunération fixe versée en 2003 *	875	662	437	370
<i>Dont avantages en nature</i>	3,2	2,8	3,2	3,1
Rémunération variable due au titre de 2003 (versée en 2004)	733	700	361	262
Jetons de présence Lafarge S.A. 2003 (versés en 2004)	24,6	24,6	N/A	N/A
TOTAL AU TITRE DE 2003	1 633	1 387	798	632

* Montants comprenant les avantages en nature et les jetons de présence des filiales du Groupe (hors Lafarge S.A.).

Rémunération globale versée à la direction

La rémunération globale versée au Président et aux membres de la direction en 2005 s'est élevée à 10,0 millions d'euros, partie variable incluse. Elle était de

9,0 millions d'euros en 2004 et de 9,1 millions d'euros en 2003.

Ce montant :

- comprend la partie fixe de la rémunération des membres de la direction au titre de 2005 ainsi que

la partie variable versée en 2005 au titre de l'année 2004 ;

- comprend, outre le bonus annuel, le versement d'une partie variable qualifiée de bonus long terme au titre des résultats 2004 et 2003 dont bénéficient les membres de la direction non-mandataires sociaux ;
- concerne toutes les personnes qui ont fait partie de la direction en 2005, pour la période pendant laquelle elles ont été membres de la direction ;
- ne comprend pas les jetons de présence versés par Lafarge S.A. à Messieurs Bertrand Collomb, Bernard Kasriel et Bruno Lafont.

Par ailleurs, ce montant porte sur la composition de la direction durant le courant de l'année 2005, soit un total de 13 personnes (contre 14 personnes en 2004, dont une a cessé ses fonctions et une a été nommée et 14 personnes en 2003). Depuis le 1^{er} janvier 2006, la direction est constituée du Comité exécutif du Groupe, soit un total de neuf personnes dont le Directeur général.

Indemnité de départ du Directeur général et du Directeur général délégué

Le contrat de travail de Monsieur Bruno Lafont a été suspendu à compter du 1^{er} janvier 2006, date à laquelle il a pris ses fonctions de Directeur général. Si celui-ci venait à retrouver le bénéfice de son contrat de travail à l'issue de son mandat de Directeur général, il bénéficierait au titre de ce contrat d'une indemnité en cas de licenciement sauf pour faute grave ou lourde. La suppression de poste ou la réduction du niveau de responsabilité constituerait également un cas de licenciement ouvrant droit à indemnité. Cette indemnité serait égale à l'indemnité conventionnelle augmentée d'une somme égale à six mois du dernier salaire et bonus ou, en cas de licenciement intervenant dans les 24 mois suivant une prise de contrôle de Lafarge, à l'indemnité conventionnelle augmentée d'une somme égale à 18 mois du dernier salaire et bonus. Le contrat définit la prise de contrôle comme l'acquisition d'une part significative du capital social de Lafarge ayant pour effet le changement de plus de la moitié des membres du Conseil d'administration ou la nomination d'un nouveau Directeur général ou d'un nouveau Président. Le contrat de travail de Monsieur Michel Rose contient les mêmes dispositions.

Engagements de retraite et assimilés

Chaque mandataire social et membre du Comité exécutif du Groupe bénéficie de la garantie d'un régime de retraite dont les modalités varient selon sa fonction et son âge au 10 décembre 2003, date à laquelle le Conseil d'administration a décidé d'encadrer le régime existant.

Les mandataires sociaux âgés de plus de 55 ans à la date du 10 décembre 2003 qui bénéficient du régime supplémentaire de retraite collectif encore applicable aux cadres cimentiers du Groupe justifiant d'une certaine ancienneté (soit Messieurs Bertrand Collomb, Bernard Kasriel et Michel Rose) ont ainsi une garantie de rente de retraite calculée sur la base de 60 % de leur rémunération totale (partie fixe et partie variable plafonnée à 100 % du fixe). Mais ce montant a été assorti d'un plancher et d'un plafond de 1 à 1,2 fois la moyenne de leur rémunération fixe de 2001, 2002 et 2003.

Les mandataires sociaux âgés de moins de 55 ans au 10 décembre 2003 (soit actuellement Monsieur Bruno Lafont) bénéficient d'un régime à prestations définies de type additif mis en place pour les membres du Comité exécutif. Ce régime leur procure une rente égale à 1,3 % de leur salaire de référence (rémunération fixe et moyenne des trois derniers bonus) au-delà de 16 fois le plafond de la sécurité sociale annuelle multiplié par leur nombre d'année dans ces fonctions, limité à 10 ans.

Le montant total provisionné par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient le Président et les membres de la direction (13 personnes) et les anciens dirigeants (9 personnes) s'est élevé à 66,5 millions d'euros au 31 décembre 2005.

5.4 Fonctionnement du Conseil et des Comités

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social.

Le règlement intérieur du Conseil et de ses Comités précise les rôles et missions du Président du Conseil et du Directeur général, les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, la composition du Conseil et des Comités, l'évaluation de la direction générale et du Conseil ainsi que les missions et attributions des différents Comités du Conseil. Il a été révisé début 2006 pour tenir compte de la scission du précédent Comité des nominations et des rémunérations en deux Comités : le Comité des nominations et le Comité des rémunérations.

Missions et attributions des Comités du Conseil

Le Conseil d'administration a défini dans son règlement intérieur les missions et attributions de ses différents Comités permanents que sont :

- le Comité des comptes et des questions financières ;
- le Comité des nominations ;

- le Comité des rémunérations ; et
- le Comité stratégie et développement.

Les Comités se réunissent sur l'initiative de leur Président ou à la demande du Président du Conseil, la convocation pouvant se faire par tous moyens, y compris verbalement. Les Comités peuvent se réunir en tous lieux et par tous moyens, y compris par visioconférence ou téléconférence. Ils ne peuvent valablement se réunir que si la moitié de leurs membres au moins sont présents. Ils tiennent au moins deux réunions par an.

L'ordre du jour des réunions des Comités est fixé par leur Président. Un compte rendu des réunions des Comités est rédigé après chaque séance.

Pour l'accomplissement de leurs travaux, les Comités peuvent entendre les membres des directions exécutives du Groupe ou tout autre dirigeant du Groupe. Les Comités peuvent en outre confier toute mission à tout expert et l'entendre en son rapport.

Les Comités rendent compte de leurs travaux à la plus prochaine réunion du Conseil, sous forme d'exposé oral, d'avis, de propositions, de recommandations ou de comptes rendus écrits.

Les Comités ne peuvent traiter à leur seule initiative de questions qui déborderaient le cadre de leur mission définie ci-après. Ils n'ont pas de pouvoir de décision, mais seulement de recommandation au Conseil d'administration.

Missions du Comité des comptes et des questions financières

Le Comité des comptes et des questions financières a pour mission de :

Comptes

- s'assurer auprès des commissaires aux comptes de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- au moment de l'arrêté des comptes, procéder à l'examen préalable et donner un avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la direction financière, avant leur présentation au Conseil ; à cet effet, les projets de comptes et tous autres documents et informations utiles doivent être communiqués au Comité des comptes au moins trois jours avant l'examen des comptes par le Conseil. En outre, l'examen des comptes par le Comité des comptes doit être accompagné (i) d'une note des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats et des options comptables retenues ;

et (ii) d'une note du directeur financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. Le Comité des comptes entend les commissaires aux comptes, la direction générale et la direction financière, en particulier sur les amortissements, provisions, traitements des survaleurs et principes de consolidation ;

- examiner les projets de comptes intermédiaires, les projets de rapport semestriel et de rapport d'activité et de résultat avant leur publication, ainsi que tous comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusions, opérations de marché, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, etc.) ;
- examiner, le cas échéant, les raisons présentées par la direction générale pour ne pas inclure certaines sociétés dans le périmètre des sociétés consolidées ;
- examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs.

Contrôle et audit interne

- être informé par la direction générale de la définition des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ; examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes ;
- entendre les responsables de l'audit interne afin de prendre connaissance de leurs programmes de travail et d'avoir communication des rapports d'audit interne de la Société et du Groupe ou d'une synthèse de ces rapports ; après en avoir fait la demande au Président du Conseil d'administration, ces auditions peuvent se faire, le cas échéant, hors la présence du Directeur général.

Commissaires aux comptes

- entendre régulièrement les rapports des commissaires aux comptes sur les modalités de réalisation de leurs travaux ;
- proposer au Conseil, le cas échéant, une décision sur les points de désaccord entre les commissaires aux comptes et la direction générale, susceptibles de naître à l'occasion de la réalisation et du contenu de ces travaux ;
- aider le Conseil à veiller au respect des règles, principes et recommandations garantissant l'indépendance des commissaires aux comptes ; à cette fin, les membres du Comité ont, par délégation du Conseil d'administration, pour tâche de :
 - superviser la procédure de sélection ou de renouvellement (par appel d'offres) des commissaires aux comptes en veillant à la sélection du « mieux-disant » et non du « moins-disant », formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités pour l'exécution des missions de contrôle légal, formuler

un avis motivé sur le choix des commissaires aux comptes et faire part de sa recommandation au Conseil à cet égard,

- superviser les questions concernant l'indépendance des commissaires aux comptes selon les modalités et conformément aux procédures décrites à la Section 10.2 (Honoraires des commissaires aux comptes, et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe).

Politique financière

- être informé par la direction générale de la situation financière du Groupe, des méthodes et techniques utilisées pour définir la politique financière ; être régulièrement informé des lignes directrices de la stratégie financière du Groupe notamment eu égard à l'endettement et à la couverture de change ;
- être informé du contenu des communiqués financiers avant leur émission ;
- être informé au préalable des conditions des opérations financières du Groupe ; dans le cas où une réunion du Comité serait impossible pour des raisons d'urgence, le Comité des comptes est informé de ces conditions ;
- examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président, le Conseil, le Directeur général ou les commissaires aux comptes ; et
- être informé par la direction générale de toutes les réclamations de tiers ou de toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société, ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations et critiques.

Afin que le Comité des comptes soit en mesure d'exercer pleinement ses missions, le règlement intérieur du Conseil prévoit que tous documents et informations utiles doivent lui être communiqués par la direction générale dans un délai suffisant.

Missions du Comité des nominations

Le Comité des nominations est chargé de préparer l'évolution de la composition des instances dirigeantes de la Société.

Il est notamment responsable de l'examen du plan de succession des mandataires sociaux, et de la sélection des nouveaux administrateurs. Il recommande également au Conseil la nomination du Président des autres Comités permanents.

Le choix par le Comité des nominations des candidats aux fonctions d'administrateur est guidé par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Il prend en compte l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil,

conformément aux règles de composition précisées dans son règlement intérieur. Il veille à ce que chaque administrateur possède les qualités et la disponibilité requises et à ce que les administrateurs représentent un éventail d'expériences et de compétences permettant au Conseil de remplir efficacement ses missions, avec l'objectivité et l'indépendance nécessaire par rapport à la direction générale et par rapport à un actionnaire ou à un groupe d'actionnaires particulier.

Le Comité des nominations est également chargé, en liaison avec le Président du Conseil d'administration, de proposer les règles de Gouvernement d'entreprise applicables par la Société, et en particulier de préparer l'évaluation des travaux du Conseil.

Missions du Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est chargé d'examiner les éléments de rémunérations et avantages dont bénéficient les administrateurs et les mandataires sociaux et de donner au Conseil des éléments de comparaison et de mesure par rapport aux pratiques de place en particulier :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux, tant en ce qui concerne la part fixe que la part variable de ladite rémunération et tous avantages en nature, options de souscription ou d'achat d'actions reçus de toute société du Groupe, dispositions relatives à leurs retraites, et tous autres avantages de toute nature ;
- définir et mettre en œuvre les règles de fixation de la part variable de leur rémunération en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des mandataires sociaux et avec la stratégie à moyen terme de la Société et du Groupe ;
- donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achat d'actions et sur le ou les plans d'options établis par la direction générale du Groupe et proposer au Conseil les attributions d'options d'achat ou de souscription ;
- être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux de la Société et d'autres sociétés du Groupe et examiner la cohérence de cette politique ;
- proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs qui serait proposé à l'Assemblée générale de la Société ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil et dans les Comités ;

- examiner toute question que lui soumettrait le Président, relative aux questions visées ci-dessus, ainsi qu'aux projets d'augmentation de capital réservés aux salariés ;
- approuver l'information donnée aux actionnaires dans le rapport annuel sur la rémunération des mandataires sociaux et sur les principes et modalités qui guident la fixation de la rémunération de ces dirigeants, ainsi que sur l'attribution et l'exercice des options d'achat ou de souscription d'actions de ces derniers.

Missions du Comité stratégie et développement

Le Comité stratégie et développement a pour mission de donner au Conseil son avis sur les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et sur la politique

de développement, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil le saisit.

Il a également pour mission d'étudier en détail et de formuler son avis au Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'investissements, de création et de modernisation d'équipements, de croissance externe, ou de désinvestissements et de cessions.

Les travaux du Conseil et de ses Comités

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de réunions du conseil et des Comités durant l'exercice 2005 ainsi que leurs membres et la participation de ceux-ci aux différentes réunions.

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DES COMPTES ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES	COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS *	COMITÉ STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT
NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2005	7	4	3	3
Bertrand Collomb	7			
Bernard Kasriel	7			
Jacques Lefèvre	7			3
Michael Blackenham	7		3	
Jean-Pierre Boisivon **	4	2		
Michel Bon	7	4		3
Philippe Charrier **	4			2
Oscar Fanjul **	4	2		3
Guilherme Frering	4			
Juan Gallardo	7	4		
Alain Joly	7		3	3
Raphaël de Lafarge	7			3
Bruno Lafont **	4			
Michel Pébereau	5		2	3
Hélène Ploix	6	4		

* Ce Comité a été scindé en deux Comités distincts à compter de février 2006.

** Administrateurs nommés le 25 mai 2005.

Le Comité des comptes et des questions financières est présidé par Madame Hélène Ploix, le Comité des nominations par Monsieur Alain Joly, le Comité des rémunérations par Monsieur Alain Joly et le Comité stratégie et développement par Monsieur Michel Pébereau.

Conseil d'administration

Environ une semaine avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent chacun un dossier contenant

l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ainsi qu'une documentation pour chaque sujet à l'ordre du jour.

Conformément au règlement intérieur du Conseil et de ses Comités, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents Comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés à la décision du Conseil d'administration. Ces sujets portent notamment sur la revue des comptes, l'examen des procédures de contrôle interne, les missions des commissaires aux comptes

et les opérations financières s'agissant du Comité des comptes et des questions financières, sur la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux s'agissant du Comité des nominations, les rémunérations des administrateurs et mandataires sociaux s'agissant du Comité des rémunérations et enfin sur les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe s'agissant du Comité stratégie et développement. Les Comités exercent leurs attributions sous la responsabilité du Conseil d'administration.

En 2005, outre l'arrêté des comptes annuels et semestriels, la préparation de l'Assemblée générale, la fixation de la rémunération des mandataires sociaux et les autres décisions de gestion courante, les travaux du Conseil ont essentiellement porté sur la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe qui s'est déroulée de mai à juillet 2005, le rachat d'une partie des obligations à option d'échange et/ou de conversion en actions nouvelles ou existantes émises par la Société en 2001 et à échéance du 1^{er} janvier 2006, la nouvelle organisation de la direction du Groupe au 1^{er} janvier 2006, la nomination de Monsieur Bruno Lafont en qualité de Directeur général à compter de cette même date et à la mise en place d'un nouvel accord de gestion avec Lafarge North America Inc. relatif à la gestion des affaires courantes et des actifs de la société Blue Circle North America.

Par ailleurs, le Conseil a engagé en 2005 un débat sur son fonctionnement qui fait l'objet d'un développement au paragraphe « Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités » ci-après.

Lors de ses travaux, le Conseil s'est appuyé sur les travaux et recommandations de ses différents Comités en particulier du Comité des nominations et des rémunérations (qui formait encore un seul Comité en 2005) pour les questions liées aux rémunérations des mandataires sociaux et à la nouvelle organisation de la direction au 1^{er} janvier 2006 et du Comité des comptes et des questions financières avant l'arrêté des comptes.

Comité des comptes et des questions financières

En 2005, le Comité des comptes et des questions financières a procédé à la revue préliminaire des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004, à la revue des comptes sociaux et consolidés du premier semestre 2005 ainsi qu'à l'examen des procédures de contrôle interne, en particulier dans le cadre de l'application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley, et de la procédure relative à la fraude financière et comptable. Le Comité des comptes et des questions financières a également déterminé le budget d'honoraires 2005 des commissaires aux comptes avant son approbation par le Conseil, conformément

à la loi américaine, et supervisé l'appel d'offre lancé par la Société courant 2005 en vue de la désignation des commissaires aux comptes de la Société lors de la prochaine Assemblée générale.

À l'occasion de sa revue préliminaire des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005, le Comité des comptes et des questions financières a revu les points saillants de la clôture avec une attention particulière, comme les années précédentes, aux éléments hors exploitation, aux frais financiers, à l'impôt ainsi qu'aux tests de perte de valeur des écarts d'acquisition. Il a également examiné les conclusions de la direction du Groupe sur les procédures de contrôle interne financier mis en place sur l'exercice 2005 qui font l'objet de développements dans le rapport du Président sur le contrôle interne ainsi que les travaux des commissaires aux comptes tant sur la sincérité des comptes que sur le contrôle interne financier. Lors de cette même réunion, le Comité a entendu les représentants des deux cabinets pressentis pour constituer le nouveau collège des commissaires aux comptes de la Société et, après vérifications, proposé au Conseil de soumettre leur désignation à la prochaine Assemblée générale. Enfin, le Comité des comptes a revu le projet de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2005 et formulé une recommandation au Conseil.

Voir le Chapitre 9 (Procédures de contrôle interne).

Comité des nominations et Comité des rémunérations (Ces deux Comités n'en formaient qu'un seul jusqu'au 22 février 2006.)

Au cours de l'année 2005, le Comité des nominations et des rémunérations a été amené à se prononcer sur les rémunérations des mandataires sociaux, le renouvellement et la nomination de certains administrateurs proposés à l'Assemblée générale du 25 mai 2005, la nouvelle organisation de la direction du Groupe, la modification du règlement du plan d'option portant à 50 % la proportion des options consenties au Président et aux membres du Comité exécutif du Groupe soumises à des critères de performance ainsi que sur l'attribution d'options de souscription à certains salariés et cadres dirigeants du Groupe. Il a également formulé des recommandations au Conseil sur la répartition des jetons de présence des administrateurs pour l'année 2005.

Voir ci-après la Section 5.5 (Participation et options des administrateurs et des membres de la direction).

Le 22 février 2006, le Comité des nominations et des rémunérations a formulé des propositions au Conseil d'administration sur la fixation de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2005 et de la partie fixe de leur rémunération

pour 2006. Ces éléments sont décrits à la Section 5.3 (Rémunérations et avantages). Il a également proposé au Conseil le renouvellement d'administrateurs qui, sur proposition de ce dernier, sera soumis à la prochaine Assemblée générale.

Comité stratégie et développement

Les réunions du Comité stratégie et développement ont été ouvertes depuis 2004 à tous les administrateurs souhaitant y participer. En 2005, le Comité stratégie et développement a été amené à revoir tant la vision stratégique du Groupe à moyen terme et les objectifs associés que des enjeux et problématiques spécifiques ayant trait au développement géographique et par métiers du Groupe. Le Comité a été amené à débattre en particulier de la politique de développement de Lafarge en Chine.

Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise que le Conseil doit procéder au moins une fois par an à un débat sur son fonctionnement, afin d'en évaluer et d'en améliorer l'efficacité. Une évaluation formalisée portant notamment sur les modalités de fonctionnement du Conseil et la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux est prévue au moins tous les trois ans sur la base d'un questionnaire approuvé par le Conseil.

En 2005, le Conseil a été amené à revoir son fonctionnement et a évoqué en particulier certaines mesures permettant d'améliorer l'information des administrateurs sur le Groupe et son environnement, notamment des interactions régulières avec des responsables opérationnels et des présentations plus approfondies du résultat par centre de coût.

Enfin, le Comité des comptes et des questions financières a conduit fin 2005 et début 2006 une évaluation de son fonctionnement qui a donné lieu à des initiatives concrètes visant à améliorer le flux des informations communiquées au Comité par la direction du Groupe.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Les orientations stratégiques de la Société font l'objet d'une proposition par le Directeur général et d'un débat annuel du Conseil. Des présentations stratégiques particulières sont faites au Conseil toutes les fois que les circonstances le justifient. La définition de la stratégie de l'entreprise est approuvée par le Conseil d'administration.

Les limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur général sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil et portent sur les investissements et désinvestissements ainsi que sur certaines opérations financières.

Investissements et désinvestissements

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que doivent être soumises au Conseil d'administration les opérations d'investissement et de désinvestissement suivantes :

- lorsqu'il s'agit d'opérations qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies préalablement approuvées par le Conseil :
 - information a posteriori pour les opérations d'un montant inférieur à 200 millions d'euros,
 - information a priori sur le principe de l'opération, soit au cours d'une réunion du Conseil, soit par information écrite, permettant aux administrateurs de demander des informations complémentaires, de faire des remarques sur l'opération envisagée ou de demander une délibération du Conseil pour des montants compris entre 200 et 600 millions d'euros,
 - approbation préalable sur l'opération envisagée et ses principales caractéristiques, lorsque son montant dépasse 600 millions d'euros ;
- lorsqu'il s'agit d'une opération qui ne s'inscrit pas dans les orientations stratégiques déjà approuvées, approbation préalable dès lors que son montant dépasse 100 millions d'euros.

Les montants considérés incluent l'engagement total de la Société y compris les reprises de dettes ou les engagements différés.

Opérations financières

Le règlement intérieur du Conseil prévoit également que les opérations de financement, d'endettement ou de liquidité, pour lesquelles la loi donne compétence au Directeur général ou pour lesquelles l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration ses pouvoirs et que le Conseil les a lui-même délégués au Directeur général, sont soumises aux règles suivantes :

- les opérations de financement réalisées au moyen de lignes bancaires bilatérales ou syndiquées d'un montant inférieur ou égal à deux milliards d'euros donnent lieu à information du Conseil par le Directeur général a posteriori ; celles d'un montant supérieur à deux milliards d'euros sont soumises à approbation préalable du Conseil ;
- les émissions obligataires pour lesquelles le Directeur général a reçu pouvoir du Conseil donnent lieu à information du Conseil dans les conditions suivantes :
 - information a posteriori si leur montant est inférieur à 300 millions euros,

- information a priori sur le principe des opérations pour des émissions de titres d'un montant compris entre 300 millions et 1 milliard d'euros, le Directeur général étant en charge d'en définir les modalités et conditions,
- approbation préalable de l'opération et de ses modalités pour les émissions de titres d'un montant supérieur à 1 milliard d'euros,
- approbation préalable de l'opération et de ses modalités pour toute émission de titres pouvant donner droit à une fraction de capital.

Code de conduite

Nous avons adopté début 2004 un code de conduite des affaires qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ce code traite des thèmes suivants :

- le respect des lois et règlements ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- le respect de la personne et de l'environnement ;
- la protection des actifs du Groupe ;
- la transparence financière ; et
- le contrôle interne.

Des formations sont organisées au sein du Groupe sur les différents principes issus du code de conduite. Le texte

du code est disponible sur le site internet du Groupe : www.lafarge.com

Toute modification ou dispense d'une ou plusieurs dispositions du code sera affichée sur notre site.

5.5 Participation et options des administrateurs et des membres de la direction

Options de souscription ou d'achat d'actions des membres de la direction

Les tableaux ci-dessous présentent les informations suivantes pour les mandataires sociaux (Messieurs Collomb, Kasriel, Rose et Lafont) :

- options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe ;
- options levées durant l'exercice par chaque mandataire social ;
- nombre total d'options restant à exercer par chaque mandataire social au 31 décembre 2005.

OPTIONS CONSENTIES DURANT L'EXERCICE	NOMBRE TOTAL D'OPTIONS ATTRIBUÉES ET D' ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES	PRIX D'EXERCICE	DATES D'ÉCHÉANCE	PLAN N°
B. COLLOMB				
Lafarge	20 000	72,63 €	16/12/2015	1401813
	20 000 *	72,63 €	16/12/2015	1401813
Lafarge North America Inc.	30 000	54,50 \$	03/02/2015	
B. KASRIEL				
Lafarge	30 000	72,63 €	16/12/2015	1401813
	30 000 *	72,63 €	16/12/2015	1401813
Lafarge North America Inc.	25 000	54,50 \$	03/02/2015	
M. ROSE				
Lafarge	15 000	72,63 €	16/12/2015	1401813
	15 000 *	72,63 €	16/12/2015	1401813
Lafarge North America Inc.	1 000	54,50 \$	03/02/2015	
B. LAFONT				
Lafarge	30 000	72,63 €	16/12/2015	1401813
	30 000 *	72,63 €	16/12/2015	1401813
Lafarge North America Inc.	1 000	54,50 \$	03/02/2015	

* Options dont l'exercice est conditionné à des critères de performance liés à l'évolution de l'action Lafarge. Pour une description des modalités d'exercice de ces options, voir le paragraphe « Participation du Président et des membres du Comité exécutif dans le capital » ci-dessous.

OPTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE	NOMBRE TOTAL D'OPTIONS ATTRIBUÉES ET D'ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES	PRIX D'EXERCICE	DATES D'ÉCHÉANCE	PLAN N°
B. COLLOMB				
Lafarge	32 489	43,10 €	13/12/2005	1401520
Lafarge North America Inc.	15 000	18,88 \$	09/02/2006	
B. KASRIEL				
Lafarge	6 583	43,10 €	13/12/2005	1401520
	3 416	50,19 €	17/12/2007	1401501
Lafarge North America Inc.	10 000	33,19 \$	10/02/2008	
M. ROSE				
Lafarge	-	-	-	-
Lafarge North America Inc.	3 000	40,35 \$	04/02/2014 04/02/2012 08/02/2009	
B. LAFONT				
Lafarge	2 323	42,57 €	18/12/2006	1401499
Lafarge North America Inc.	-	-	-	

NOMBRE TOTAL D'OPTIONS RESTANT À EXERCER AU 31 DÉCEMBRE 2005	OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES AU 31/12/05	OPTIONS INDISPONIBLES AU 31/12/05	TOTAL
B. COLLOMB			
Lafarge	266 072	160 000 *	426 072
Lafarge North America Inc.	117 500	67 500	185 000
B. KASRIEL			
Lafarge	129 622	250 000 *	379 622
Lafarge North America Inc.	65 000	55 000	120 000
M. ROSE			
Lafarge	60 961	111 363 *	172 324
Lafarge North America Inc.	1 000	0	1 000
B. LAFONT			
Lafarge	40 494	125 735 *	166 229
Lafarge North America Inc.	2 000	3 500	5 500

* Incluant les options dont l'exercice est conditionné à des critères de performance liés à l'évolution de l'action Lafarge.

Le tableau ci-dessous présente les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires et les options levées par ces derniers.

	NOMBRE TOTAL D'OPTIONS ATTRIBUÉES/D' ACTIONS PONDÉRÉES SOUSCRITES OU ACHETÉES	PRIX MOYEN	PLAN N°
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)			
Lafarge	133 000	72,63 €	1401813
Lafarge North America Inc.	272 000	54,50 \$	
Actions qui, durant l'exercice, ont été souscrites ou achetées par levée d'options détenues sur l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, par les dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi souscrites ou achetées est le plus élevé (information globale) :			
Lafarge	39 736	44,36 €	1401497 1401498 1401199 1401501 1401520
Lafarge North America Inc.	159 000	34,83 \$	

Le Conseil d'administration n'a pas procédé à d'autres attributions d'options depuis le 16 décembre 2005

Participation du Président et des membres du Comité exécutif dans le capital

Au 31 décembre 2005, le Président du Conseil et les membres de la direction visés à la Section 5.2 (La direction du Groupe) détiennent 16 % des options non encore exercées.

Depuis 2003, une partie des options consenties au Président et aux membres du Comité exécutif du Groupe est soumise à des critères de performance liés à l'évolution de l'action Lafarge. Cette proportion d'options était de 30 % en 2003 et 2004 et de 50 % à compter de 2005.

Selon ces critères, ces options ne pourront être exercées par ceux-ci que si le cours de l'action Lafarge a atteint, à tout moment, en moyenne sur 60 jours de Bourse consécutifs, pendant les quatre années suivant le jour de leur dotation, un prix égal ou supérieur au prix d'exercice majoré de 20 % ou à défaut pendant les deux années suivantes un prix égal ou supérieur au prix d'exercice majoré de 30 %.

Dans l'hypothèse où les critères de performance applicables tant aux quatre premières années suivant le jour de la dotation qu'aux deux années suivantes ne seraient pas atteints, ces options ne pourraient plus être exercées par leurs titulaires et seraient annulées.

Le Président du Conseil et les membres de la direction détiennent ensemble 0,04 % du capital de la Société et 0,05 % des droits de vote au 31 décembre 2005. Afin

d'associer davantage les membres de la direction à la création de valeur pour nos actionnaires et à l'évolution du cours de l'action Lafarge, chacun des membres du Comité exécutif du Groupe doit détenir au moins l'équivalent de sa rémunération annuelle fixe en valeur d'actions Lafarge. Pour atteindre cet objectif, chaque membre du Comité exécutif a depuis décembre 2003 l'obligation de réinvestir en actions un tiers de la plus-value théorique nette d'impôts, réalisée lors de l'exercice d'options de souscription ou d'achat jusqu'à réalisation de cet objectif.

5.6 Salariés

Les effectifs consolidés du Groupe s'élèvent à 80 146 personnes au 31 décembre 2005. Ils sont en augmentation de 3 071 personnes par rapport à fin 2004, soit + 4 %. Les principales augmentations résultent de la Joint-venture avec Shui On en Chine (+ 2 789 personnes) et l'acquisition de la société Cementos Selva Alegre en Équateur (+ 185 personnes).

Les tableaux ci-dessous présentent les évolutions du nombre des salariés dans le Groupe Lafarge, ventilé par branche puis par zone géographique, pour les années 2003, 2004 et 2005.

Ces deux tableaux comptabilisent à 100 % les effectifs des sociétés consolidées suivant la méthode de consolidation globale, les salariés relevant des filiales consolidées en proportionnel étant comptabilisés au prorata de consolidation.

EFFECTIFS PAR BRANCHE	2005		VARIATION 2005/2004		2004		VARIATION 2004/2003		2003 *	
	EFFECTIFS	%	%	EFFECTIFS	%	%	EFFECTIFS	%		
Ciment	40 067	50,0	4,9	38 202	49,6	6,20	35 984	47,8		
Granulats & Béton	21 339	26,6	6,2	20 096	26,1	(2,2)	20 547	27,3		
Toiture	11 512	14,4	(1,5)	11 683	15,2	(1,8)	11 901	15,8		
Plâtre	6 068	7,6	0,9	6 012	7,8	8,7	5 530	7,3		
Produits de Spécialité *	-	-	N/A	66	0,1	(82,9)	387	0,5		
Autres **	1 159	1,4	14,1	1 016	1,2	2,8	988	1,3		
TOTAL	80 146	100,0	4,0	77 075	100,0	2,3	75 338	100,0		

* Les données 2003 reflètent les effectifs des entités restantes de notre ancienne branche Matériaux de Spécialité.

** Y compris les effectifs présents au siège du Groupe ainsi qu'au département Recherche et Développement.

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE **	2005		VARIATION 2005/2004		2004		VARIATION 2004/2003		2003 *	
	EFFECTIFS	%	%	EFFECTIFS	%	%	EFFECTIFS	%		
Europe occidentale	24 605	30,7	(0,4)	24 710	32,1	(0,4)	24 814	32,9		
Amérique du Nord	17 094	21,3	8,0	15 828	20,5	3,2	15 343	20,7		
Bassin méditerranéen	3 435	4,3	(1,3)	3 391	4,4	(12,4)	3 873	5,1		
Europe centrale et de l'Est	9 821	12,3	(4,7)	10 304	13,4	19,6	8 616	11,4		
Afrique subsaharienne	7 417	9,3	(1,1)	7 502	9,7	(0,4)	7 536	10,0		
Amérique latine	4 454	5,6	2,7	4 336	5,6	(1,4)	4 398	5,8		
Asie	13 320	16,6	21,0	11 005	14,3	2,3	10 758	14,3		
TOTAL	80 146	100,0	4,0	77 075	100,0	2,3	75 338	100,0		

* Les données 2003 reflètent les effectifs des entités restantes de notre ancienne branche Matériaux de Spécialité.

** Y compris les effectifs présents au siège du Groupe ainsi qu'au département Recherche et Développement.

En septembre 2005, Lafarge a signé un accord international sur la responsabilité sociale et sur les relations sociales internationales, s'appliquant à tous les pays dans lesquels le Groupe est présent avec les fédérations syndicales internationales de son secteur d'activité, soit :

- la FITBB (Fédération Internationale des Travailleurs du Bois et du Bâtiment) ;
- l'ICEM (Fédération Internationale des Syndicats de Travailleurs de la Chimie, de l'Énergie, des Mines et des Industries Diverses) ;
- et la FMCB (Fédération Mondiale des Organisations de la Construction et du Bois).

Lafarge y réaffirme sa volonté de voir respecter les droits sociaux fondamentaux suivants tels que définis par les conventions de l'OIT : le non-recours au travail forcé, l'absence de discrimination dans l'emploi, le non-recours

au travail des enfants, la liberté d'association et le droit à la négociation collective, les salaires minima, le temps de travail, la santé, la sécurité et les conditions de travail, le développement des compétences.

Lafarge a toujours entretenu un dialogue social développé tant au niveau local que national et européen ; par cet accord, le Groupe donne une autre dimension - mondiale - à son dialogue social et formalise des engagements qui sont une étape dans la poursuite de la collaboration avec les partenaires syndicaux mondiaux.

5.7 Participation des salariés au capital

Plans d'actionnariat salarié

Lafarge a développé depuis de nombreuses années une politique active d'association des salariés du Groupe à son capital. Depuis 1961, date de la première accession en nombre des salariés au capital de Lafarge, toutes les opérations proposées aux salariés du Groupe présentent des caractéristiques communes :

- elles s'adressent à l'ensemble des salariés, dès lors que les législations locales le permettent ;
- l'épargne du salarié est complétée par un abondement de l'employeur ;

- l'épargne est bloquée cinq ans au minimum sauf cas de déblocage anticipé ou de dispositions locales différentes.

Lafarge a ainsi lancé en 1995, 1999, 2002 et 2005 des plans d'actionnariat direct baptisés « Lafarge en action » puis LEA, permettant aux salariés des pays concernés par ces plans d'acquérir jusqu'à 110 actions de la Société, avec un abondement de l'employeur pour les 10 premières actions souscrites variable selon le produit intérieur brut du pays concerné. Les plans lancés en 1995 et en 2002 prévoyaient en outre l'attribution d'une option de souscription d'action pour chaque action acquise, et ce à partir de la onzième action acquise.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques de chacun de ces plans :

	LEA 2005 ⁽¹⁾	LEA 2002 ⁽¹⁾	LEA 1999 ⁽²⁾	LEA 1995 ⁽¹⁾
Nombre de pays concernés	46 ⁽³⁾	47	33	21
Nombre de salariés éligibles	51 150	53 818	40 570	20 113
Taux de souscription	48,8 %	53,3 %	51,6 %	74,6 %
Nombre total d'actions souscrites	576 125	708 718	493 954	482 582
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par chaque salarié	110	110	110	110
Prix de souscription (en euros)	57,31	81,84	73,17	39,94
Attribution d'options de souscription	Non	Oui	Non	Oui
Nombre total d'options attribuées	N/A	437 373	N/A	331 060
Prix d'exercice des options attribuées (en euros)	N/A	101,79 ⁽⁴⁾	N/A	43,09 ⁽⁴⁾

(1) Ces plans n'ont pas été proposés aux États-Unis ni au Canada.

(2) Ce plan n'a pas été proposé au Canada.

(3) Les pays concernés étaient ceux dans lesquels le Groupe employait au moins 100 salariés au 31 décembre 2004, sauf contrainte juridique particulière.

(4) Après réajustement résultant d'opérations financières.

Lafarge a également mis en place en 1990 pour ses salariés français un fonds commun de placement d'entreprise, baptisé Lafarge 2000, par lequel les salariés adhérents peuvent se constituer une épargne corrélée à la valeur de l'action Lafarge, tout en bénéficiant d'un abondement. Ce dispositif est étendu à certains salariés du Groupe en Europe, par l'intermédiaire d'une épargne constituée mensuellement, abondée par la Société employeur, qui est ensuite réinvestie chaque mois directement en actions Lafarge. Il existe par ailleurs des plans d'actionnariat salarié mis en place au niveau de certaines filiales du Groupe, notamment Lafarge North America Inc.

Au 31 décembre 2005, les salariés du Groupe détenaient 1,8 % du capital et 3 % des droits de vote. Cette participation était détenue, pour 0,48 % du capital, par l'intermédiaire du FCP Lafarge 2000 et, pour le solde, par les salariés directement.

Plans d'options

La politique d'attribution d'options aux salariés du Groupe est proposée au Conseil d'administration par le Comité des rémunérations qui est composé de Messieurs Alain Joly, Michael Blakenham et Michel Pébereau.

Les options sont attribuées, sur proposition du Comité des rémunérations, aux cadres dirigeants et aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres ou autres salariés qui ont contribué de façon remarquable aux performances du Groupe.

Les attributions d'options ont lieu aux moments fixés par le Conseil d'administration. En principe, une attribution a lieu chaque année à un nombre de bénéficiaires qui varie d'une année à l'autre (attribution large une année sur deux, plus limitée la deuxième année).

Le total des options non exercées à fin décembre 2005 était de 7 917 523 options, soit environ 4,5 % du capital de la Société au 31 décembre 2005.

Les options attribuées peuvent être des options de souscription d'actions ou des options d'achat d'actions.

Caractéristiques des options attribuées

Toutes les options sont attribuées pour dix ans.

Le prix de levée des options est fixé sans rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de Bourse des vingt jours précédant la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options peuvent être exercées en tout ou en partie.

Conditions de levée des options

Les options attribuées en décembre 1995 et 1996 étaient assorties d'une interdiction d'exercice durant les quatre premières années de leur attribution. Cette interdiction a été portée de quatre à cinq ans pour toutes les options attribuées de décembre 1997 à mai 2001. Depuis décembre 2001, la durée d'interdiction a été ramenée de cinq ans à quatre ans.

Cette durée d'interdiction s'applique ainsi aux options attribuées par le Conseil d'administration dans le cadre du plan « Lafarge en action 2002 » (augmentation de capital réservée aux salariés qui pouvaient souscrire de

1 à 110 actions, assorties d'une option pour toute action souscrite à partir de la 11^e).

Le Conseil d'administration a par ailleurs décidé que la durée d'interdiction de lever les options prenait fin en cas de départ en retraite, préretraite, licenciement sans faute, offre publique lancée sur Lafarge, fusion ou absorption de Lafarge.

Perte ou maintien des options

Les options non exercées dans les dix ans de leur attribution sont annulées. La démission et le licenciement pour faute font perdre le bénéfice des options.

Le bénéfice des options est maintenu en cas de mutation du bénéficiaire hors du Groupe avec l'accord de son employeur ou en cas de vente (sortie du Groupe) de la société employeur du bénéficiaire.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours en 2005

Le nombre d'options restantes et le prix des options figurant dans les tableaux ci-après ont été réajustés depuis leur attribution, chaque fois que la Société a procédé à des opérations financières qui ont eu une incidence sur la valeur du titre (émission d'actions avec droit préférentiel de souscription, attribution d'actions gratuites), de manière à maintenir constant le total en valeur des options de chaque bénéficiaire conformément à la loi.

Options attribuées du 1^{er} janvier 1995 au 17 décembre 1997 :

	PLAN N° 1401497	PLAN N° 1401520	PLAN N° 1401498 ⁽¹⁾	PLAN N° 1401499	PLAN N° 1401500	PLAN N° 1401501
Attribution autorisée par l'Assemblée générale du	22/05/1995	22/05/1995	22/05/1995	21/05/1996	21/05/1997	21/05/1997
Attribution par le Conseil d'administration du	22/05/1995	13/12/1995	13/12/1995	18/12/1996	17/12/1997	17/12/1997
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription	achat
Nombre d'options attribuées à l'origine	27 200	593 840	331 060	71 400	346 650	402 550
Dont au Président et aux membres de la direction ⁽²⁾	2 000	83 500	800	4 500	10 000	144 500
Nombre de bénéficiaires à l'origine	52	1 039	8 368	127	999	127
Dont le Président et les membres de la direction ⁽²⁾	2	11	8	3	1	9
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	22/05/1995	13/12/1999	13/12/1999	18/12/2000	17/12/2002	17/12/2002
Date d'expiration	22/05/2005	13/12/2005	13/12/2005	18/12/2006	17/12/2007	17/12/2007
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES AU 31/12/2004 ⁽³⁾	14 025	328 368	159 904	53 327	331 394	414 268
NOMBRE D'OPTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	12 999	309 623	116 532	14 069	38 381	48 703
NOMBRE D'OPTIONS ANNULÉES ⁽⁴⁾	1 026	18 745	43 372	583	1 692	0
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES AU 31/12/2005	0	0	0	38 675	291 321	365 565
Prix de souscription ou d'achat en euros	44,20	43,10	43,10	42,57	50,19	50,19

Options attribuées du 18 décembre 1997 au 13 décembre 2001 :

	PLAN N° 1401502	PLAN N° 1401503	PLAN N° 1401505	PLAN N° 1401504	PLAN N° 1401506	PLAN N° 1401507
Attribution autorisée par l'Assemblée générale du	21/05/1997	21/05/1997	27/05/1999	27/05/1999	27/05/1999	28/05/2001
Attribution par le Conseil d'administration du	26/05/1998	10/12/1998	15/12/1999	13/12/2000	28/05/2001	13/12/2001
Nature des options	souscription	achat	souscription	achat	achat	souscription
Nombre d'options attribuées à l'origine	122 775	98 450	918 200	461 900	12 000	1 188 825
Dont au Président et aux membres de la direction ⁽²⁾	0	9 000	146 000	93 000	12 000	277 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	108	150	1 552	438	1	1 703
Dont le Président et les membres de la direction ⁽²⁾	0	4	11	11	1	13
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	26/05/2003	10/12/2003	15/12/2004	13/12/2005	28/05/2006	13/12/2005
Date d'expiration	26/05/2008	10/12/2008	15/12/2009	13/12/2010	28/05/2011	13/12/2011
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES AU 31/12/2004 ⁽³⁾	115 286	109 543	1 033 401	493 660	12 754	1 259 900
NOMBRE D'OPTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	1 495	-	-	-	-	-
NOMBRE D'OPTIONS ANNULÉES ⁽⁴⁾	-	1 326	2 141	1 624	-	-
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES AU 31/12/2005	113 791	108 217	1 031 260	492 036	12 754	1 259 900
Prix de souscription ou d'achat en euros	74,72	74,18	82,70	79,74	102,12	96,16

Options attribuées du 14 décembre 2001 au 16 décembre 2005 :

	PLAN N° 1401508 ⁽⁶⁾	PLAN N° 1401509	PLAN N° 1401510	PLAN N° 1401530	PLAN N° 1401813 ⁽⁶⁾
Attribution autorisée par l'Assemblée générale du	28/05/2001	28/05/2001	20/05/2003	20/05/2003	25/05/2005
Attribution par le Conseil d'administration du	28/05/2002	11/12/2002	10/12/2003	14/12/2004	16/12/2005
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	souscription
Nombre d'options attribuées à l'origine	437 373	472 390	1 273 925	687 550	1 278 155
Dont au Président et aux membres de la direction ⁽²⁾	1 100	98 000	350 000	261 500	235 000
Nombre de bénéficiaires à l'origine	14 364	421	1 732	479	1 916
Dont le Président et les membres de la direction ⁽²⁾	11	11	13	12	10
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	28/05/2006	11/12/2006	10/12/2007	14/12/2008	16/12/2009
Date d'expiration	28/05/2012	11/12/2012	10/12/2013	14/12/2014	16/12/2015
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES AU 31/12/2004 ⁽³⁾	467 611	502 263	1 273 925	687 550	N/A
NOMBRE D'OPTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES DU 01/01/2005 AU 31/12/2005	0	0	1 800	0	0
NOMBRE D'OPTIONS ANNULÉES ⁽⁴⁾	0	0	1 200	2 500	0
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES AU 31/12/2005	467 611	502 263	1 270 925	685 050	1 278 155
Prix de souscription ou d'achat en euros	101,79	74,48	65,95	70,79	72,63

(1) Plan « Lafarge en action 1995 ».

(2) Comprenant les mandataires sociaux. La composition de la direction a évolué au cours des dix dernières années. Voir la Section 5.2 pour la composition de la direction au 1^{er} janvier 2006. Pour le détail des attributions d'options aux mandataires sociaux, voir également la Section 5.5.

(3) Après réajustements résultants d'opérations financières.

(4) Conformément aux modalités du plan.

(5) Plan « Lafarge en action 2002 ».

(6) Plan « Lafarge en action 2005 ».

Le Conseil d'administration n'a pas procédé à d'autres attributions d'options depuis le 16 décembre 2005.

Principaux actionnaires

Les tableaux ci-dessous récapitulent, à la connaissance de la Société, ses principaux actionnaires au 31 décembre 2005, 2004 et 2003, ainsi que leur pourcentage de participation au cours de ces trois dernières années et leur répartition géographique :

GROUPE D'ACTIONNAIRES	AU 31 DÉCEMBRE 2005				AU 31 DÉCEMBRE 2004			AU 31 DÉCEMBRE 2003		
	NOMBRE D'ACTIONNAIRES DÉTENUES	NOMBRE DE DROITS DE VOTE DÉTENUS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONNAIRES DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONNAIRES DÉTENUES	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
Capital Group International Inc.*	8 807 700	8 807 700	5	4,7	-	-	-	-	-	-
Autres institutionnels **	139 409 479	148 311 852	79,2	79,7	143 855 087	84,1	83,4	143 606 859	85,9	84,5
Actionnaires individuels	25 983 050	29 089 022	14,8	15,6	25 229 595	14,8	16,6	21 754 688	13	15,5
Auto-détention	1 785 074	0	1	0	1 834 396	1,1	0	1 856 266	1,1	0
TOTAL	175 985 303	186 208 574	100	100	170 919 078	100	100	167 217 813	100	100

* Capital Group International Inc. a déclaré à la Société avoir franchi le seuil de 5% du capital le 30 décembre 2005.

** Incluant 51 581 actions actuellement conservées par Cementia Holding AG, au bénéfice des actionnaires n'ayant pas encore demandé l'attribution de leurs titres Lafarge à la suite de l'offre publique de retrait initiée en 2002 par Lafarge sur les titres de Cementia Holding AG.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE	AU 31 DÉCEMBRE 2005		AU 31 DÉCEMBRE 2004	
	NOMBRE D'ACTIONNAIRES DÉTENUES	% DU CAPITAL	NOMBRE D'ACTIONNAIRES DÉTENUES	% DU CAPITAL
France	89 374 877	50,8	90 079 867	52,7
Etats-Unis d'Amérique	25 092 666	14,3	19 312 239	11,3
Royaume-Uni	18 343 424	10,4	21 065 700	12,3
Allemagne	9 750 557	5,5	9 077 577	5,3
Reste du monde	33 423 779	19,0	31 383 695	18,4
TOTAL	175 985 303	100	170 919 078	100

Voir la Section 5.5 (Participations et options des administrateurs et des membres de la direction).

Le 8 mars 2006, le Groupe Bruxelles Lambert a déclaré à la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 8 % du capital et des droits de vote de Lafarge S.A. et détenir avec les sociétés de son groupe, 14 497 324 actions de Lafarge S.A. soit 8,2 % du capital.

À la connaissance de la Société, mis à part Capital Group International Inc et le Groupe Bruxelles Lambert, aucun autre actionnaire n'a déclaré avoir franchi seul ou de concert le seuil légal minimum de 5 % du capital ou des droits de vote.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, 14 actionnaires institutionnels détenaient au 31 décembre 2005 entre 1 % et 4 % du capital de la Société. Ces actionnaires institutionnels se répartissent comme suit : neuf actionnaires entre 1 % et 2 % du capital, trois actionnaires entre 2 % et 3 % du capital et deux actionnaires entre 3 % et 4 %.

Toutes les actions de la Société disposent des mêmes droits de vote, à l'exception des actions auto-détenues qui perdent leur droit de vote et des actions détenues sous la forme nominative depuis plus de deux ans qui bénéficient de droits de vote doubles.

Voir la Section 8.2 (Statuts).



Le titre et la bourse

Les actions de la Société sont cotées sur l'Eurolist (Euronext Paris), code ISIN FR000012053, Symbole LG. Depuis le 23 juillet 2001, les actions de la Société font également l'objet d'une cotation sous la forme d'American Depositary Share (ADS) sur le New York Stock Exchange (NYSE) (code LR), chaque ADS représentant le quart d'une action.

L'action Lafarge figure dans l'indice CAC 40 depuis sa création le 31 décembre 1987 et dans l'indice SBF 250 depuis sa création en décembre 1990. En septembre 2002, l'action a fait son entrée dans l'indice Dow Jones Eurostoxx 50.

Les tableaux ci-après font apparaître l'évolution du volume des transactions et des cours extrêmes de l'action Lafarge sur Euronext Paris.

CINQ DERNIÈRES ANNÉES PLEINES	PLUS HAUT (€)	PLUS BAS (€)	VOLUME MOYEN JOURNALIER (NOMBRE D' ACTIONS)	VOLUME MOYEN MENSUEL (MILLIONS D' ACTIONS)
2001	114,00	74,00	667 518	14,05
2002	111,20	67,00	772 173	16,40
2003	76,25	43,26	1 175 809	24,99
2004	74,50	62,30	924 038	19,94
2005	81,40	65,75	1 000 583	21,43

Source : Euronext.

TRIMESTRES DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES PLEINES	PLUS HAUT (€)	PLUS BAS (€)	VOLUME MOYEN JOURNALIER (NOMBRE D' ACTIONS)	VOLUME MOYEN MENSUEL (MILLIONS D' ACTIONS)
2004 1 ^{er} trimestre	71,90	62,30	970 474	20,70
2 ^e trimestre	73,90	65,70	1 071 888	22,51
3 ^e trimestre	74,50	66,25	810 247	17,83
4 ^e trimestre	74,00	68,55	851 670	18,74
2005 1 ^{er} trimestre	81,40	71,00	941 082	19,45
2 ^e trimestre	77,00	69,80	928 895	20,13
3 ^e trimestre	79,80	70,65	1 063 889	23,41
4 ^e trimestre	77,15	65,75	1 065 749	22,74

Source : Euronext.

SIX DERNIERS MOIS	PLUS HAUT (€)	PLUS BAS (€)	VOLUME MOYEN JOURNALIER (NOMBRE D' ACTIONS)	VOLUME MENSUEL (MILLIONS D' ACTIONS)
2005 Septembre	77,90	70,65	1 530 376	33,67
Octobre	74,65	65,75	1 244 006	26,12
Novembre	73,20	66,95	1 028 706	22,63
Décembre	77,15	72,15	926 299	19,45
2006 Janvier	89,20	73,55	1 620 802	35,66
Février	95,30	85,80	1 385 215	27,70

Source : Euronext.

Les tableaux ci-après font apparaître l'évolution du volume des transactions et des cours extrêmes de l'ADS Lafarge sur le NYSE :

TRIMESTRES DES DEUX DERNIÈRES ANNÉES PLEINES	PLUS HAUT (\$)	PLUS BAS (\$)	VOLUME MOYEN JOURNALIER (NOMBRE D'ADS *)	VOLUME MOYEN MENSUEL (NOMBRE D'ADS *)
2004 1 ^{er} trimestre	22,75	19,12	29 729	614 400
2 ^e trimestre	22,53	19,82	28 227	583 367
3 ^e trimestre	22,78	20,45	34 631	738 800
4 ^e trimestre	24,41	22,08	27 059	577 267
2005 1 ^{er} trimestre	26,35	23,96	33 970	690 733
2 ^e trimestre	24,90	21,84	35 592	759 300
3 ^e trimestre	24,48	21,60	55 123	1 175 967
4 ^e trimestre	22,89	19,81	63 819	1 340 200

Source : NYSE.

* Chaque ADS représente le quart d'une action.

SIX DERNIERS MOIS	PLUS HAUT (\$)	PLUS BAS (\$)	VOLUME MOYEN JOURNALIER (NOMBRE D'ADS *)	VOLUME MENSUEL (NOMBRE D'ADS *)
2005 Septembre	24,45	21,60	87 471	1 836 900
Octobre	22,40	20,02	68 362	1 435 600
Novembre	21,58	19,81	82 776	1 738 300
Décembre	22,89	21,17	40 319	846 700
2006 Janvier	26,33	22,35	68 930	1 378 600
Février	27,54	25,74	54 980	1 044 700

Source : NYSE.

* Chaque ADS représente le quart d'une action.

Informations complémentaires

8.1	CAPITAL SOCIAL	106
	Évolution du capital au cours de l'exercice 2005	106
	Capital potentiel au 31 décembre 2005	106
	Évolution du capital au cours des trois derniers exercices	107
8.2	STATUTS	107
	Objet social (article 2 des statuts)	107
	Conseil d'administration (article 14 des statuts)	107
	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	108
8.3	CONTRATS IMPORTANTS	111
8.4	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	111

8.1 Capital social

Au 31 décembre 2005, le capital de Lafarge s'élève à 703 941 212 euros. Il est divisé en 175 985 303 actions dont la valeur nominale est de quatre euros.

Compte tenu, d'une part, des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins et, d'autre part, du fait que les actions auto-détenues sont privées du droit de vote, le nombre total de droits de vote attachés à ce capital est, à la même date, de 186 208 574.

Évolution du capital au cours de l'exercice 2005

Le capital au 31 décembre 2004 s'élevait à 683 676 312 euros divisé en 170 919 078 actions de quatre euros de nominal chacune. Depuis le 31 décembre 2004, le capital a été augmenté de 5 066 225 actions par suite des opérations mentionnées ci-dessous :

	NOMBRE D'ACTIONS CRÉÉES	MONTANT DES SOUSCRIPTIONS (EUROS)		
		EN CAPITAL	EN PRIME D'ÉMISSION	TOTAL
Exercice d'options de souscription d'actions du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005	494 899	1 979 596,00	19 717 916,42	21 697 512,42
Réinvestissement du dividende afférent à l'exercice 2004	3 995 201	15 980 804,00	232 001 322,07	247 982 126,07
Augmentation de capital réservée aux salariés (LEA 2005)	576 125	2 304 500,00	30 713 223,75	33 017 723,75
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2005	5 066 225	17 960 400,00	251 719 238,49	269 679 638,49

Capital potentiel au 31 décembre 2005

Le capital au 31 décembre 2005 pourrait être augmenté de 6 938 951 actions nouvelles au maximum par levées d'options de souscription d'actions attribuées au personnel. 2 734 947 de ces options peuvent être exercées à cette date. Les autres options de souscription, soit 4 204 004 options, ne pourront l'être qu'après l'expiration d'un délai de cinq ans de leur attribution pour les options attribuées entre décembre 1997 et mai 2001, et quatre ans de leur attribution pour les options attribuées à compter de décembre 2001.

Il n'existait, au 31 décembre 2005, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital.

L'Assemblée générale du 25 mai 2005 a donné délégation à notre Conseil d'administration pour décider des augmentations de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, incorporation de réserves, émission d'options de souscription d'actions, d'actions gratuites ou émissions réservées aux salariés.

Au 31 décembre 2005, notre Conseil disposait des autorisations d'augmentation de capital suivantes sur délégation de l'Assemblée générale du 25 mai 2005.

NATURE DES AUTORISATIONS	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL (EUROS)	DATE D'ÉCHÉANCE	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ RESTANT AU 31 DÉCEMBRE 2005 (EUROS)
Autorisation d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	200 000 000 *	25 juillet 2007	200 000 000 *
Autorisation d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	135 000 000 *	25 juillet 2007	135 000 000 *
Autorisation d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature	135 000 000 *	25 juillet 2007	135 000 000 *
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	100 000 000	25 juillet 2007	100 000 000
Autorisation de consentir des options de souscription d'actions et actions gratuites	3 % du capital social au jour de la décision	25 juillet 2007	16 005 616,36 **
Autorisation d'émettre des actions réservées aux salariés du Groupe	14 000 000	25 juillet 2007	14 000 000

* Plafond commun aux trois autorisations visées, chacune des utilisations s'imputant sur les autres lignes.

** Montant calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2005.

Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

	2005	2004	2003
CAPITAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE (EN NOMBRE D' ACTIONS)	170 919 078	167 217 813	132 880 433
NOMBRE D' ACTIONS CRÉÉES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE	5 066 225	3 701 265	34 350 010
par paiement du dividende en actions	3 995 201	3 483 477	2 391 039
par exercice d' options de souscription d' actions	494 899	217 788	114 813
par exercice de bons de souscription d' actions	-	-	12 630
par augmentation de capital réservée aux salariés	576 125	-	-
par émission d' actions nouvelles	-	-	31 831 528
NOMBRE MAXIMUM D' ACTIONS FUTURES À CRÉER	6 938 951	16 995 458	16 579 527
par exercice d' options de souscription d' actions	6 938 951	6 226 954	5 811 023
par exercice de bons de souscriptions d' actions	-	-	-
par conversion d' obligations	-	10 768 504	10 768 504
CAPITAL EN FIN D' EXERCICE			
a- en euros	703 941 212	683 676 312	668 871 252
b- en actions	175 985 303	170 919 078	167 217 813

8.2 Statuts

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- 1- L'acquisition et la gestion de toutes participations industrielles ou financières relevant notamment :
 - de l'industrie des ciments et autres liants hydrauliques, des matériaux de construction, des produits ou équipements utilisés pour les besoins de l'habitat ;
 - de l'industrie des produits réfractaires ;
 - de l'ingénierie et de la construction d'équipements industriels ;
 - de la bio-industrie et de l'agro-industrie.
- 2- Les travaux de recherche et la fourniture de services dans l'un quelconque des domaines précités ou dans tous les autres domaines où trouveraient à s'appliquer les compétences de la Société et de ses filiales.
- 3- Toutes associations ou entreprises, toutes acquisitions de valeurs mobilières, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets précités, ou de nature à assurer le développement du patrimoine social.

Conseil d'administration (article 14 des statuts)

Le Conseil doit être composé au minimum de trois administrateurs et au plus de 18. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de quatre ans. Ils ne doivent pas être âgés de plus de 70 ans et doivent détenir chacun au moins 1 143 actions de la Société. Le mandat de chaque administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle cet administrateur voit son mandat normalement expirer ou atteint l'âge limite de 70 ans.

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président qui ne peut être âgé de plus de 65 ans. En cas d'atteinte de l'âge de 65 ans, ses fonctions cessent de plein droit le 31 décembre de l'année au cours de laquelle survient son 65^e anniversaire, à moins que ses fonctions de Président n'aient été renouvelées par le Conseil pour des durées successives d'une année pour autant que son mandat d'administrateur se poursuive également pendant cette période. Dans ce cas, les fonctions du Président doivent cesser définitivement le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de 67 ans.

Voir le Chapitre 5 pour davantage d'informations sur notre Conseil d'administration.

Conventions réglementées

Les conventions intervenant entre la Société et l'un de ses administrateurs sont soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration, à moins qu'il s'agisse de conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. L'administrateur intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. La même règle s'applique aux conventions intervenant entre la Société et le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et tout actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant.

Rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale a seule compétence pour allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Voir la Section 5.3 (Rémunération et avantages) pour plus d'informations sur le montant alloué par l'Assemblée générale aux administrateurs de la Société.

Le Conseil peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que les dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles aux administrateurs membres des Comités ou commissions constituées en son sein ou chargés de missions ou de mandats déterminés.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Affectation et répartition des résultats (article 34 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, elle est descendue au-dessous de ce pourcentage.

L'Assemblée procède en même temps à la dotation des autres fonds de réserves imposés par la loi.

Sur le bénéfice effectivement distribuable, comprenant le cas échéant les reports bénéficiaires des exercices antérieurs, l'Assemblée prélève, pour le distribuer aux actionnaires, un premier dividende égal à 5 % du montant

libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent ; ce dividende n'est pas cumulatif d'un exercice au suivant.

Sur le surplus, l'Assemblée générale prélève les sommes qu'elle juge à propos, soit d'affecter à la constitution de réserves facultatives, soit de reporter à nouveau. Le solde est réparti aux actionnaires à titre de superdividende.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au bilan pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Paiement des dividendes (article 35 des statuts)

Les statuts prévoient la possibilité pour l'Assemblée générale d'ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi. La même option peut être ouverte dans le cas de paiement d'acomptes sur dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur date de mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'État conformément à la loi.

Dividende majoré

Tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice, bénéficie d'une majoration du dividende revenant aux actions ainsi inscrites, égale à 10 % du dividende (premier dividende et superdividende) versé aux autres actions, y compris dans le cas de paiement du dividende en actions nouvelles, le dividende ainsi majoré étant, si nécessaire, arrondi au centime inférieur. Le bénéfice du dividende majoré est perdu en cas de conversion des actions au porteur ou de transfert (sauf en cas de transfert par suite de succession ou donation).

De même, tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une telle inscription depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de réalisation d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes par distribution d'actions gratuites, bénéficie d'une majoration du nombre d'actions gratuites à lui distribuées égale à 10 %, ce nombre étant arrondi à l'unité inférieure en cas de rompu.

Le nombre d'actions éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social à la date de clôture de l'exercice considéré.

En cas de paiement du dividende en actions comme en cas de distribution d'actions gratuites, l'ensemble de ces actions est immédiatement assimilé aux actions antérieurement détenues par l'actionnaire pour le bénéfice du dividende majoré ou la distribution d'actions gratuites. Toutefois, s'il existe des rompus :

- en cas d'option pour le paiement du dividende en actions, l'actionnaire remplissant les conditions légales pourra verser une soulte en espèces pour obtenir une action supplémentaire ;
- en cas d'attribution d'actions gratuites, les droits formant rompus du fait de la majoration ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de ces droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

Droit de vote (article 30 des statuts)

À chaque action est attaché un droit de vote. Le droit de vote est exercé par l'usufruitier dans toutes les Assemblées, à moins que l'usufruitier et le nu-propriétaire n'en conviennent autrement et le notifient conjointement à la Société cinq jours avant l'Assemblée (ou tout autre délai fixé par le Conseil).

Droit de vote double

Les actions détenues sous la forme nominative pendant une période de deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Conformément à la loi, toute action convertie au porteur ou transférée (sauf en cas de transfert par suite de succession ou donation) perd le droit de vote double. Le droit de vote double fut introduit dans les statuts de la Société il y a plus de 60 ans et s'exerce dans les limites mentionnées ci-dessous.

Réduction des droits de vote

Les droits de vote sont exercés en Assemblée sans aucune limitation jusqu'à 1 % du total des droits de vote existants à la date de l'Assemblée. Au-delà, le nombre de droits est limité en fonction du nombre de droits de vote présents ou représentés à l'Assemblée de façon à éviter une sur-représentation d'un actionnaire du fait de la faible participation aux Assemblées tout en assurant à chaque actionnaire un pourcentage de voix au moins égal à sa part dans le capital social.

Il est fait masse, le cas échéant, pour chaque actionnaire, des droits de vote dont il dispose directement ou indirectement, ainsi que de ceux que possède un tiers avec qui il agit de concert au sens de la loi.

Les modalités du calcul du nombre de droits de vote soumis à limitation ont été introduites dans les statuts par l'Assemblée générale du 30 mai 1989 et sont décrites en annexe II des statuts.

Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent seulement être modifiés en modifiant les statuts de la Société, ce qui nécessite le vote d'une Assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux-tiers des actions présentes et/ou représentées. L'accord de tous les actionnaires est toutefois requis pour augmenter leurs engagements. De plus, la suppression du droit de vote double nécessite, outre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire, la ratification de cette décision par l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires d'un droit de vote double, qui doit approuver cette suppression à la majorité des deux tiers.

Conditions de convocation et d'admission aux Assemblées générales

Convocations aux Assemblées (articles 27 et 28 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Les formes et les délais de la convocation, qui peut être transmise par un moyen électronique de télécommunication, sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion, qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Admission et participation aux Assemblées (articles 29 et 30 des statuts)

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, à condition qu'elles soient libérées des versements exigibles.

L'accès de l'Assemblée est ouvert à ses membres ainsi qu'aux mandataires inscrits justifiant de leurs qualités au plus tard à 15 heures (heure de Paris) la veille de l'Assemblée générale par la production notamment d'une attestation d'inscription en compte. Le Conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai.

Pour le calcul du quorum et de la majorité dans toute Assemblée générale, sont réputés présents les actionnaires participant à l'Assemblée par visioconférence

ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le Conseil d'administration organise, dans les conditions légales et réglementaires, la participation et le vote de ces actionnaires à l'Assemblée en aménageant un site exclusivement consacré à ces fins ; il s'assure, lors de la convocation, de l'efficacité des moyens permettant leur identification et garantissant leur participation effective à l'Assemblée.

Les actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions légales.

Les actionnaires peuvent également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, et par mandataire, à condition que celui-ci soit lui-même actionnaire, ou par leur conjoint même si ce dernier n'est pas actionnaire.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi, le Conseil d'administration étant habilité à réduire le délai de réception des formulaires de vote.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par des moyens de télécommunication en justifiant d'une inscription en compte et ce jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration étant habilité à réduire le délai de réception des formulaires de vote.

Depuis 2002, le Conseil d'administration a décidé pour chaque Assemblée générale de ne pas demander aux actionnaires l'immobilisation de leurs titres avant l'Assemblée. Ces derniers ont ainsi seulement dû présenter un certificat d'inscription en compte justifiant de leur qualité d'actionnaire pour participer aux Assemblées. Le Conseil a l'intention de maintenir ces modalités à l'avenir.

Tout actionnaire satisfaisant aux conditions requises mentionnées ci-dessus pour assister à une Assemblée peut y accéder et y prendre part au vote, le vote par correspondance qu'il aurait émis ou la procuration qu'il aurait donnée devenant caduc.

Quorum

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions ayant droit de vote.

Assemblées ordinaires : l'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, réputés présents ou représentés,

possèdent au minimum 20 % des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Assemblées extraordinaires : l'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, réputés présents ou représentés, possèdent, sur première convocation au minimum 25 % des actions ayant droit de vote et sur deuxième convocation, au minimum 20 % des actions ayant droit de vote. À défaut de quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité requise

L'Assemblée ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, réputés présents ou représentés.

L'Assemblée extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, réputés présents ou représentés.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de majorité des Assemblées ordinaires.

Franchissement de seuils statutaires (article 8 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information, les statuts prévoient que tout actionnaire agissant seul ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou droits de vote de la Société, doit en informer celle-ci. Cette obligation supplémentaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale ; la déclaration de franchissement de seuil est faite dans le même délai que celui de l'obligation légale par lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie ou télex indiquant si les actions ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Elle est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 1 % du capital ou des droits de vote sans limitation.

Les déclarations stipulées dans les statuts sont aussi effectuées, dans les mêmes délais et selon les mêmes formes, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils précédemment déclarés quelle qu'en soit la raison. Elles précisent, en outre, la date du franchissement de seuil (correspondant à celle de la transaction provoquant ce franchissement), le nombre de titres possédés par le déclarant donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée, si elle ne l'est d'office, sur simple demande constatée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote au moins égale à 1 %. Cette sanction est indépendante de celle qui peut être prononcée par décision judiciaire sur demande du Président, d'un actionnaire ou de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les statuts prévoient également que la Société peut demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

8.3 Contrats importants

Nous sommes partis à une convention de crédit de 1 850 000 000 euros, datée du 29 octobre 2004 et modifiée le 28 juillet 2005 arrangée par la Royal Bank of Scotland plc., Société Générale, HSBC, Citibank International plc et Calyon. Cette convention de crédit prévoit un crédit renouvelable de 1 850 000 000 euros qui peut être décaissé, soit en euros, soit en toute autre devise éligible. La convention a été conclue pour une durée initiale de cinq ans à compter de la date de modification. Elle comprend deux options d'extension d'un an chacune, exerçable à la première et la seconde date anniversaire du 28 juillet 2005, sous réserve de l'accord des banques.

Dans le cadre de l'offre d'achat que nous avons lancé le 21 février 2006 sur les actions de Lafarge North America Inc. que nous ne détenons pas, nous avons conclu une convention de crédit de 2 800 000 000 dollars américains arrangée par BNP Paribas et J.-P. Morgan plc. Cette convention de crédit prévoit un crédit renouvelable de 2 800 000 000 dollars américains qui peut être décaissé soit en dollars américains soit en euros. La convention a été conclue pour une durée de 364 jours à compter de sa date de signature. À l'échéance, nous pouvons étendre la maturité des prêts tirés de six mois supplémentaires à concurrence de 1 400 000 000 dollars américains. Nous pouvons être contraints de rembourser des sommes

dues au titre de la convention à hauteur des montants de trésorerie reçus dans le cadre de refinancements par emprunt ou par l'émission d'actions.

Les emprunts sous les deux conventions de crédit ci-dessus portent intérêt au taux de référence applicable (LIBOR ou EURIBOR), augmenté d'une marge de 0,225 % par an (sous la convention de crédit de 2 800 000 000 dollars américains) et 0,20 % par an sous réserve de l'évolution de la notation long terme de Lafarge (sous la convention de crédit de 1 850 000 000 euros), sous réserve, dans chaque cas, de réajustements pour certains frais supplémentaires. Chaque convention prévoit également une commission d'engagement de 0,06 % par an (sujet à l'évolution du rating long terme de Lafarge sous la convention de crédit de 1 850 000 000 euros) sur les montants non tirés ainsi que d'autres commissions habituelles.

Les emprunts sont de plus soumis au respect de conditions préalables habituelles. En outre, la mise à disposition des fonds sous la convention de crédit de 2 800 000 000 dollars américains est soumise à la condition de clôture de l'offre sur les actions de Lafarge North America Inc. au plus tard le 31 mai 2006.

8.4 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent rapport, les statuts de la Société, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les rapports des commissaires aux comptes, les états financiers de Lafarge pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social, 61, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris.

En outre, un certain nombre d'informations financières sur le Groupe sont disponibles sur le site internet www.lafarge.com

Procédures de contrôle interne

9.1	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	114
	1. Organisation générale du contrôle interne	114
	2. Procédures de “contrôle interne financier”	116

9.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	118
-----	--	------------

9.1 Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne

Ce rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Ce rapport a été préparé avec l'appui de la structure projet mise en place pour coordonner les travaux menés dans le cadre de la loi de Sécurité financière et de la loi Sarbanes-Oxley aux États-Unis d'Amérique, ainsi que de la direction de l'audit interne.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité des comptes et des questions financières du 21 février 2006 et d'une approbation par le Conseil d'administration lors de sa séance du 22 février 2006.

Compte tenu de la filialisation des différentes activités de la Société, ce rapport couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Les informations contenues dans ce rapport se décomposent de la façon suivante :

- Organisation générale du contrôle interne ;
- Procédures de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable et évaluations réalisées dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley.

Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable est dénommé ci-après "contrôle interne financier".

1. Organisation générale du contrôle interne

Référentiel de contrôle interne et politique de contrôle interne retenus par le Groupe

Conformément à la définition du COSO Report ¹, référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de conférer aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les réglementations légales ou internes sont respectées et que les principaux processus de l'entreprise fonctionnent efficacement et de manière efficiente. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Selon la politique de contrôle interne en vigueur dans le Groupe, le pilotage du processus de contrôle interne est une des responsabilités fondamentales de la direction générale de chaque entité juridique ou opérationnelle.

Démarches d'analyse des risques mises en œuvre dans le Groupe

Le processus de contrôle interne s'appuie sur une démarche d'analyse des risques menée par les directions des unités opérationnelles, des branches et du Groupe, dans le cadre notamment des revues stratégiques annuelles, et par l'audit interne lors de la préparation du plan d'audit annuel.

Avec le support de l'audit interne, une méthodologie formalisée d'analyse des risques a, par ailleurs, été définie. Cette méthodologie a été testée dans quelques unités opérationnelles et il est prévu de rendre cette démarche plus systématique au cours des prochains exercices.

De plus, dans le cadre des travaux engagés afin de répondre aux exigences de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, ainsi qu'à celles de la loi de Sécurité financière, une analyse de risque formalisée a été menée, visant à :

- identifier les processus ayant une incidence sur l'information financière ;
- recenser les risques associés à ces processus et relatifs à la fiabilité de l'information financière, à la protection des actifs et à la détection et prévention de la fraude ;
- définir des contrôles clés permettant de couvrir ces risques. Ces contrôles clés constituent les "standards de contrôle interne" du Groupe.

Cette analyse a été réalisée avec la contribution des responsables opérationnels et financiers des branches et du Groupe.

(1) COSO : *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.*

Cette analyse a été menée pour les unités opérationnelles et pour les processus transverses du Groupe et des branches, tels que la consolidation, et pour les activités spécifiques, telles que les holdings. Cette analyse permet ainsi de disposer d'un référentiel de contrôle interne approprié.

Acteurs du contrôle interne dans le Groupe

Conseil d'administration et Comités spécialisés

Le Conseil d'administration et ses Comités spécialisés, et en particulier, le Comité des comptes et des questions financières, veillent à la mise en œuvre de la politique de contrôle interne du Groupe.

Voir la Section 5.1 (Le Conseil d'administration).

Comité exécutif du Groupe

Le Comité exécutif s'assure de la mise en œuvre effective de la politique de contrôle interne du Groupe, à travers :

- le pilotage et la validation de l'évaluation du contrôle interne réalisée dans le cadre de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley ;
- la revue de la synthèse annuelle des rapports de l'audit interne.

Le Comité exécutif du Groupe s'appuie sur les hiérarchies opérationnelle et fonctionnelle qui participent au processus d'évaluation du "contrôle interne financier".

Responsables fonctionnels des branches et du Groupe

Pour les processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du Groupe, des "responsables fonctionnels", comprenant en particulier la direction financière, ont été désignés au niveau des branches et du Groupe, afin de :

- documenter leurs processus au niveau des branches et du Groupe et vérifier la mise en œuvre effective des "standards de contrôle interne" pour ces processus ;
- définir et mettre à jour les référentiels de contrôle interne pour les unités opérationnelles.

Unités opérationnelles

Conformément à la politique de contrôle interne du Groupe, le contrôle interne relève de la responsabilité directe des directions générales des unités opérationnelles.

Dans chacune des principales unités opérationnelles du Groupe, des "coordinateurs de contrôle interne" ont été nommés et sont chargés de l'animation du contrôle interne dans leur unité. Leur action a été coordonnée, en 2004 et 2005, par la structure projet évoquée ci-après.

En 2005, leur rôle a principalement consisté à finaliser la documentation du contrôle interne, et à vérifier la mise en place effective des "standards de contrôle interne" du Groupe.

Direction de l'audit interne

Nos deux départements d'audit interne (48 auditeurs, dont 18 sont rattachés à notre filiale en Amérique du Nord, Lafarge North America Inc.) ont pour vocation d'évaluer de manière indépendante la qualité du contrôle interne à tous les niveaux de l'organisation, en fonction du plan d'audit annuel approuvé par le Directeur général du Groupe et par le Comité des comptes et des questions financières.

Des rapports de fin de mission sont adressés aux unités opérationnelles auditées et à leur hiérarchie. Une synthèse annuelle de ces rapports est présentée au Directeur général, ainsi qu'au Comité des comptes et des questions financières, qui entend également les observations éventuelles des commissaires aux comptes du Groupe sur le contrôle interne.

Par ailleurs, des missions de contrôle sont organisées afin de vérifier la mise en place des recommandations formulées par l'audit interne.

Structure projet chargée de la coordination des travaux menés dans le cadre de la loi de Sécurité financière et de la loi Sarbanes-Oxley

Une structure projet a été créée dans chacune des branches et au niveau du Groupe, chargée de l'animation du contrôle interne et du pilotage des travaux menés afin de répondre aux exigences de la loi de Sécurité financière et de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Cette structure a notamment mené les travaux d'analyse des risques et de définition des standards de contrôle interne évoqués ci-dessus. Elle assiste également les unités opérationnelles et les "responsables fonctionnels" dans leurs travaux de documentation et d'évaluation du "contrôle interne financier" présentés au paragraphe 2 ci-après.

Cette structure projet rapporte à un Comité opérationnel composé des principaux responsables financiers du Groupe, du Directeur juridique et du Directeur de l'audit interne et présidé par le Directeur général-adjoint finance, ainsi qu'à un Comité de pilotage composé des membres du Comité exécutif du Groupe et présidé par le Directeur général.

Documentation générale du contrôle interne

Les politiques et différents référentiels du Groupe (règles, procédures, bonnes pratiques...) sont mis à la disposition des unités opérationnelles via des sites intranet.

Ils comprennent notamment des règles de gestion liées aux différentes étapes du "cycle de management" édictées par le Comité exécutif du Groupe et des branches, la charte et la politique d'audit du Groupe, le code de conduite des affaires du Groupe, ainsi que des principes d'action qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

2. Procédures de "contrôle interne financier"

Processus clés ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du Groupe

Les processus ayant une incidence sur la production de l'information financière, pour lesquels des contrôles clés ont été définis dans le cadre de l'analyse présentée ci-dessus relèvent des domaines suivants : finance (processus de consolidation, gestion juridique et fiscale...), achats (de l'appel d'offre à la comptabilisation des factures), ventes (de la prise de commande à la comptabilisation des factures), informatique (gestion de la sécurité, notamment), paye et gestion des engagements sociaux, gestion des actifs immobilisés corporels et incorporels, gestion des stocks (inventaires physiques, valorisation...) et gestion de la trésorerie et des financements.

Documentation et évaluation du "contrôle interne financier"

Des travaux détaillés sont menés, dans les principales unités opérationnelles, les branches et au niveau du Groupe, sur les contrôles clés participant à la fiabilité de l'information financière. Ces travaux comprennent :

- une description des processus clés ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière du Groupe et présentés ci-dessus,
- une description détaillée des contrôles clés définis dans les "standards de contrôle interne" du Groupe présentés ci-dessus,
- des tests permettant de vérifier la mise en œuvre effective de ces contrôles.

Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et incluent l'élaboration de plans d'action spécifiques, identifiés à la suite des travaux présentés ci-dessus, ainsi que des audits internes et externes. La mise en œuvre de ces plans d'action est suivie par les hiérarchies concernées.

Cette démarche a permis de procéder à une évaluation approfondie du "contrôle interne financier", en application de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, évaluation qui est présentée de façon synthétique dans le dernier paragraphe ci-après.

Élaboration des informations financières publiées

Des procédures spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des informations financières publiées, notamment :

- un système informatisé de reporting financier et de consolidation, qui permet d'établir les états financiers du Groupe ;
- un processus formalisé de remontée et d'analyse des autres informations publiées dans les documents annuels du Groupe (Document de référence et rapport annuel *Form 20-F*).

Ce dispositif est piloté par un Comité d'information, composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, qui vérifie, avant leur communication au Comité des comptes et des questions financières puis au Conseil d'administration, le contenu des communications financières et rapports devant être publiés.

Évaluations réalisées dans le cadre de la loi Sarbanes-Oxley

Dans le cadre du rapport annuel (*Form 20-F*) qui est déposé à la *Securities and Exchange Commission* ("SEC") et conformément aux dispositions introduites par l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur général et le Directeur général-adjoint finance procèdent à une évaluation, au 31 décembre 2005, de l'efficacité des contrôles et des procédures relatifs aux informations publiées ("disclosure controls and procedures") telles que définies par la réglementation américaine et concluent à leur efficacité.

L'attestation produite en application de cet article précise en outre, qu'à leur connaissance, il ne s'est produit, durant la période couverte par le rapport annuel, aucun changement dans le contrôle interne susceptible d'affecter de manière significative le processus de "contrôle interne financier" au sein du Groupe, à l'exception du changement mentionné par notre filiale Lafarge North America Inc. dans son propre rapport annuel (*Form 10-K*) concernant la mise en place au cours du dernier trimestre d'un module significatif dans le cadre du plan de déploiement d'un système d'information intégré ("*ERP - Entreprise Resource Planning*"). Lafarge North America Inc. précise que ce module contribue à l'amélioration de son environnement de contrôle, notamment grâce au renforcement des contrôles automatisés.

Par ailleurs, en application de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley, le Directeur général et le Directeur général-adjoint finance ont établi en 2005 un rapport sur le "contrôle interne financier" au sein du Groupe. Ce rapport précise que :

- le Directeur général et le Directeur général adjoint finance sont responsables de la mise en place et du maintien d'un processus de "contrôle interne financier" adéquat ;
- le Directeur général et le Directeur général adjoint finance ont procédé à une évaluation au 31 décembre 2005 de l'efficacité du "contrôle interne financier" au sein du Groupe. Cette évaluation a été réalisée au regard des critères définis dans le référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe et présenté au paragraphe 1, le COSO ;
- dans ce cadre, le Directeur général et le Directeur général adjoint finance ont conclu à l'efficacité du "contrôle interne financier" au sein du Groupe au 31 décembre 2005 ;
- l'auditeur externe qui audite les états financiers au 31 décembre 2005 présentés dans le rapport annuel déposé à la SEC (*Form 20-F*) a émis une opinion sur le rapport d'évaluation du "contrôle interne financier" établi par le Directeur général et le Directeur général adjoint finance ainsi qu'une opinion sur l'efficacité du "contrôle interne financier" au sein du Groupe au 31 décembre 2005.

Paris, le 24 mars 2006



Bertrand Collomb
Président du Conseil d'administration

9.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société LAFARGE, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LAFARGE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable au 31 décembre 2005, et notamment considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés ;
- mettre en œuvre les tests complémentaires à nos travaux d'audit des comptes que nous avons estimé nécessaires, portant sur la conception et sur le fonctionnement de ces mêmes procédures, afin de corroborer les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et déclarations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, dans le cadre de l'audit du rapport annuel déposé à la SEC (« Form 20-F »), Deloitte & Associés a, conformément à l'article 404 de la loi Sarbanes Oxley, émis un rapport concluant, sur la base des critères définis dans le référentiel de contrôle interne COSO (« Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission »), à la fiabilité de l'évaluation du dispositif de « contrôle interne financier » menée par le Directeur général et le Directeur général adjoint finance et à l'efficacité de ce dispositif.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 mars 2006

Les Commissaires aux comptes



Arnaud de Planta

Deloitte & Associés



Jean-Paul Picard



Thierry Karcher

Le contrôle

10.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES	122
	Commissaires aux comptes titulaires	122
	Commissaires aux comptes suppléants	122

10.2	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	122
------	---	------------

10.1 Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Messieurs Jean-Paul Picard et Arnaud de Planta.

Date du premier mandat : 1994.

Expiration du mandat actuel : 24 mai 2006

Monsieur Thierry Karcher

21, rue d'Artois, 75008 Paris.

Date du premier mandat et mandat actuel : 2002.

Expiration du mandat actuel : 24 mai 2006.

Commissaires aux comptes suppléants

BEAS

7-9, villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date du premier mandat et mandat actuel : 2000.

Expiration du mandat actuel : 24 mai 2006.

Monsieur Stéphane Marie

3-5, rue Scheffer - 75016 Paris

Date du premier mandat et mandat actuel : 2002.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

10.2 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de Sécurité financière et de la réglementation américaine sur la question de

l'indépendance des commissaires aux comptes, certaines missions ne peuvent plus être confiées par la Société et les entités du Groupe aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux. Ces missions sont celles qui portent sur les domaines suivants :

- la tenue des comptes et l'enregistrement d'écritures comptables ;
- la conception ou mise en place des systèmes d'information financière ;
- l'estimation et l'évaluation de divers éléments : attestations d'équité, valorisation d'apports en nature, commissariat aux apports ou à la fusion ;
- l'évaluation, actuarielle ou non, d'éléments destinés à faire partie des comptes ou de l'information financière, en dehors de leur mission légale ;
- les prestations d'externalisation ;
- les fonctions de management, tout acte de gestion ou d'administration, directement ou par substitution aux dirigeants ;
- les ressources humaines, les recrutements ;
- le conseil en investissement, le courtage ou la banque d'affaires ;
- les missions juridiques : rédaction d'acte, tenue de secrétariat juridique, représentation des filiales du Groupe et/ou de leurs dirigeants devant toute juridiction, mission d'expertise dans un contentieux dans lequel les filiales du Groupe ou leurs dirigeants seraient impliqués ;
- les missions relatives à la mise en place des mesures de contrôle interne ;
- les missions d'expertise non liées à l'audit.

Ces restrictions s'appliquent également aux missions confiées au réviseur de Lafarge North America Inc., Ernst & Young.

Les honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux correspondant à des missions permises qui ont été pris en charge par le Groupe en 2005, 2004, et 2003, sont détaillés ci-dessous :

DELOITTE & ASSOCIÉS						
(MILLIONS D'EUROS)	MONTANTS			(%)		
	2005	2004	2003	2005	2004	2003
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	20,1	11,9	10,6	78	71	75
Missions accessoires	3,3	2,9	2,8	12	18	20
SOUS-TOTAL AUDIT *	23,4	14,8	13,4	90	89	95
AUTRES PRESTATIONS						
Fiscal**	2,5	1,9	0,8	10	11	5
Juridique et social ***	-	-	-	-	-	-
Technologies de l'information ***	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	2,5	1,9	0,8	10	11	5
TOTAL	25,9	16,7	14,2	100	100	100

* Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions accessoires correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audits d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting (y compris la transition aux normes IFRS), des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information.

** Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à la fiscalité concernent les études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes sociaux, aux dispositions réglementaires et administratives, ainsi que l'assistance fiscale aux expatriés.

*** Prestations interdites par la réglementation américaine depuis mai 2003 sous réserve des contrats en cours à cette date.

THIERRY KARCHER						
(MILLIONS D'EUROS)	MONTANTS			(%)		
	2005	2004	2003	2005	2004	2003
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0,3	0,3	0,1	100	100	100
Missions accessoires	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUDIT	0,3	0,3	0,1	100	100	100
AUTRES PRESTATIONS						
Fiscal	-	-	-	-	-	-
Juridique et social *	-	-	-	-	-	-
Technologies de l'information *	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES PRESTATIONS	-	-	-	-	-	-
TOTAL	0,3	0,3	0,1	100	100	100

* Prestations interdites par la réglementation américaine depuis mai 2003 sous réserve des contrats en cours à cette date.

Deloitte & Associés est chargé de l'audit des comptes de l'ensemble des filiales françaises et étrangères du Groupe (à l'exception principalement de Lafarge North America Inc. pour laquelle les honoraires d'audit et autres missions de l'autre réviseur s'élèvent à 2,6 millions d'euros en 2005 contre 2,8 millions d'euros en 2004 et 1,9 million d'euros en 2003). Thierry Karcher intervient comme commissaire aux comptes uniquement au niveau de la société mère Lafarge S.A.

Conformément à la réglementation américaine applicable à Lafarge, les missions des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2005 ont fait l'objet d'une approbation préalable par le Comité des comptes et des questions financières puis par le Conseil d'administration.

Ces procédures d'approbation ont été arrêtées par le Conseil d'administration dans son règlement intérieur. Elles précisent que le Comité des comptes et des questions financières devra en particulier :

- mettre à jour chaque année la liste des missions des commissaires aux comptes autorisées, à la lumière de l'évolution des règles et meilleures pratiques dans ce domaine ;
- s'assurer en particulier que les honoraires versés par le Groupe aux commissaires aux comptes pour les missions autres que celles d'audit récurrent (notamment les missions de due diligence liées à l'acquisition de sociétés ou à la cession de sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe, les consultations comptables et de contrôle des comptes en liaison avec une acquisition, les missions d'audit d'informations comptables et financières destinées à des tiers, les procédures spécifiques sur le processus de consolidation, la production d'attestations, l'audit des filiales ou sociétés mises en équivalence, etc.) n'excèdent pas 60 % du montant des honoraires d'audit récurrents ;
- approuver préalablement les honoraires d'audit correspondant (i) au contrôle légal des comptes du Groupe (incluant Lafarge S.A. et ses filiales), (ii) aux missions liées aux documents déposés auprès des régulateurs boursiers ou d'autres régulateurs, aux missions liées à des documents émis dans le cadre d'une émission de titres (par exemple, lettre de confort, lettre autorisant l'utilisation d'une attestation), (iii) à l'assistance pour répondre aux lettres de commentaires émises par les autorités de régulation, (iv) à la délivrance d'une attestation sur les rapports des dirigeants sur le contrôle interne et (v) aux avis donnés aux dirigeants du Groupe sur

le traitement comptable ou la présentation d'une transaction ou d'un événement et/ou l'impact réel ou potentiel des nouveaux textes (votés ou proposés), des normes ou interprétations émises par l'IASB, la Security Exchange Commission (SEC), le FASB ou toute autorité de régulation et de normalisation ;

- approuver préalablement à ce que soient confiées aux commissaires aux comptes toutes les missions de nature fiscale (conformité aux règles fiscales selon les législations locales et préparation et revue des déclarations fiscales selon les règles en vigueur) ainsi que les honoraires y afférents ;
- s'assurer qu'aucune mission interdite ne soit confiée aux commissaires aux comptes de la Société ; et
- faire un rapport de ses diligences au Conseil d'administration pour ratification par ce dernier.

Le règlement intérieur du Conseil et de ses Comités prévoit en outre que les conditions d'intervention des commissaires aux comptes en matière d'audit récurrent feront l'objet d'une approbation pour chaque année. Toute modification à la liste des missions d'audit, tout dépassement d'honoraires autre que par effet de modifications des taux de change sur les honoraires hors zone euro devra ainsi faire l'objet d'une approbation préalable du Comité des comptes et des questions financières puis du Conseil.

Les commissaires aux comptes devront confirmer annuellement par écrit au Comité des comptes et des questions financières que les missions inscrites au programme annuel ou soumises à approbation préalable en cours d'exercice sont conformes aux règles françaises de déontologie, à la réglementation américaine ou à toute autre réglementation applicable relative à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Enfin, le règlement intérieur prévoit que toute proposition de service ou lettre de mission devra être soumise par les commissaires aux comptes à la direction du contrôle et de la consolidation Groupe et devra préciser le ou les services visés ainsi que le montant estimé des honoraires. La direction du contrôle et de la consolidation Groupe vérifiera si la mission concernée fait partie des missions préalablement autorisées par le Comité des comptes ou bien, si tel n'est pas le cas, elle soumettra cette même mission au Comité des comptes pour approbation préalable. Les travaux relatifs à ces missions ne pourront être engagés avant obtention de la confirmation que ceux-ci entrent bien dans les interventions préalablement autorisées par le Comité des comptes ou qu'elles ont fait l'objet d'une approbation spécifique.

Part des honoraires versés en 2005 pour des missions autres que les missions d'audit ayant fait l'objet d'une approbation préalable :

HONORAIRES PRÉALABLEMENT APPROUVÉS EN POURCENTAGE DU MONTANT TOTAL VERSÉ	
Missions accessoires à l'audit	100 %
Prestations fiscales	100 %
Autres	N/A

Personnes responsables

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des commissaires aux comptes, Deloitte et Associés et M. Thierry Karcher, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Paris, le 24 mars 2006



Jean-Jacques Gauthier
Directeur général adjoint Groupe Finance



Bruno Lafont
Directeur Général

Comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - COMPTES CONSOLIDÉS	F-2
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	F-3
BILAN CONSOLIDÉ	F-4
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	F-5
TABLEAU DE VARIATION DES FOND PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	F-6
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	F-7
Note 1 - Description de l'activité	F-7
Note 2 - Synthèse des principales règles et méthodes comptables	F-7
Note 3 - Information sectorielle, par secteur d'activité et zone géographique	F-16
Note 4 - Plus-et moins-values de cession	F-19
Note 5 - Autres produits et charges d'exploitation	F-20
Note 6 - Produits et charges financiers	F-20
Note 7 - Quote-part dans les résultats des entreprises associées	F-21
Note 8 - Résultats par action	F-21
Note 9 - Goodwill	F-22
Note 10 - Immobilisations incorporelles	F-25
Note 11 - Immobilisations corporelles	F-26
Note 12 - Participations dans des entreprises associées	F-28
Note 13 - Participations dans des coentreprises	F-29
Note 14 - Autres actifs financiers	F-29
Note 15 - Stocks et travaux en cours	F-30
Note 16 - Clients et comptes rattachés	F-31
Note 17 - Autres débiteurs	F-32
Note 18 - Trésorerie	F-32
Note 19 - Capitaux propres part du Groupe	F-32
Note 20 - Paiements fondés sur des actions	F-33
Note 21 - Intérêts minoritaires	F-36
Note 22 - Impôts	F-37
Note 23 - Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi	F-40
Note 24 - Provisions	F-45
Note 25 - Passifs financiers	F-48
Note 26 - Instruments financiers	F-50
Note 27 - Options de vente octroyées aux minoritaires	F-55
Note 28 - Autres créditeurs	F-56
Note 29 - Engagements hors bilan	F-56
Note 30 - Procédures judiciaires et d'arbitrage	F-58
Note 31 - Opérations entre parties liées	F-58
Note 32 - Charges de personnel et rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	F-60
Note 33 - Quotas d'émission de gaz à effet de serre	F-60
Note 34 - Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	F-61
Note 35 - Événements postérieurs à la clôture	F-61
Note 36 - Principales divergences entre les principes comptables du Groupe et les normes américaines	F-62
Note 37 - Liste des filiales importantes au 31 décembre 2005.	F-63
Note 38 - Transition aux normes IFRS : impact de la transition sur les états financiers au 1 ^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004	F-66

Rapport des commissaires aux comptes

Comptes Consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Lafarge relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles a été effectuée en conformité avec les méthodes du groupe décrites dans la note 2(l) des notes annexes aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à examiner la documentation disponible et à apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 mars 2006

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés


Arnaud de Planta
Jean-Paul Picard
Thierry Karcher

Compte de résultat consolidé

(MILLIONS D'EUROS, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES)	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
		2005	2004
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	(3)	15 969	14 436
Coût des biens vendus		(11 618)	(10 402)
Frais administratifs et commerciaux		(1 994)	(1 833)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	(3)	2 357	2 201
Plus- (moins-) values de cession	(4)	37	91
Autres produits (charges) d'exploitation	(5)	(157)	(218)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3)	2 237	2 074
Produits (charges) financiers	(6)	(427)	(547)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(7)	38	74
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		1 848	1 601
Impôts	(22)	(424)	(267)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 424	1 334
<i>Dont</i>			
PART DU GROUPE		1 096	1 046
Intérêts minoritaires		328	288
RÉSULTAT PAR ACTION (EUROS)	(8)	6,39	6,26
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EUROS)	(8)	6,34	6,13
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS (MILLIERS)	(8)	171 491	167 204

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

Bilan consolidé

(MILLIONS D'EUROS)	NOTES	AU 31 DÉCEMBRE	
		2005	2004
ACTIF			
ACTIF NON COURANT		20 543	18 241
Goodwill	(9)	6 646	5 998
Immobilisations incorporelles	(10)	355	308
Immobilisations corporelles	(11)	12 171	10 587
Participation dans des entreprises associées	(12)	376	372
Autres actifs financiers	(14)	626	696
Instruments dérivés	(26)	49	-
Impôts différés actifs	(22)	320	280
ACTIF COURANT		7 352	6 259
Stocks et travaux en cours	(15)	1 857	1 509
Clients et comptes rattachés	(16)	2 737	2 264
Autres débiteurs	(17)	925	727
Instruments dérivés	(26)	98	209
Trésorerie	(18)	1 735	1 550
TOTAL ACTIF	(3)	27 895	24 500
PASSIF			
Capital	(19)	704	684
Primes	(19-20)	6 316	6 013
Actions propres		(98)	(102)
Réserves et résultat consolidés		2 025	1 337
Autres réserves	(19)	70	32
Écarts de conversion		741	(182)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		9 758	7 782
Intérêts minoritaires	(21)	2 571	2 119
FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		12 329	9 901
PASSIF NON COURANT		9 635	9 774
Impôts différés passifs	(22)	567	632
Provision avantages du personnel	(23)	1 218	1 234
Provisions	(24)	984	920
Passifs financiers, part à plus d'un an	(25)	6 856	6 959
Instruments dérivés	(26)	10	29
OPTIONS DE VENTE OCTROYÉES AUX MINORITAIRES	(27)	263	299
PASSIF COURANT		5 668	4 526
Provision avantages du personnel, part à moins d'un an	(23)	156	121
Provisions, part à moins d'un an	(24)	123	118
Fournisseurs et comptes rattachés		1 675	1 424
Autres créditeurs	(28)	1 575	1 387
Impôts à payer		165	46
Passifs financiers, part à moins d'un an	(25)	1 886	1 387
Instruments dérivés	(26)	88	43
TOTAL PASSIF	(3)	27 895	24 500

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(MILLIONS D'EUROS)	NOTES	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
		2005	2004
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1 424	1 334
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux opérations, des impôts et des frais financiers :			
Amortissements des immobilisations	(3)	973	898
Pertes de valeur des actifs	(5)	85	132
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(7)	(38)	(74)
(Plus)- et moins-values de cession	(4)	(37)	(91)
(Produits) Charges financiers		427	547
Impôts		424	267
Autres, net		(46)	(13)
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'exploitation avant effet des impôts et des frais financiers		(352)	(271)
<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations avant impôts et frais financiers</i>		<i>2 860</i>	<i>2 729</i>
Frais financiers payés		(448)	(398)
Impôts sur les bénéfices payés		(526)	(454)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		1 886	1 877
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Investissements industriels	(3)	(1 454)	(1 133)
Subventions d'investissement reçues		2	1
Acquisitions de titres d'entreprises consolidées ⁽¹⁾		(384)	(309)
Investissement dans les entreprises associées		(10)	(4)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		(10)	(111)
Cessions d'actifs ⁽²⁾		154	574
(Augmentation) Diminution nette des prêts et autres débiteurs non courants		18	10
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(1 684)	(972)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital		301	217
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires		86	38
(Acquisitions) Cessions en numéraire d'autocontrôle		4	2
Dividendes versés		(408)	(383)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		(137)	(121)
Augmentation des passifs financiers à plus d'un an		2 100	958
Remboursement des passifs financiers à plus d'un an		(2 050)	(1 783)
Augmentation (Diminution) des passifs financiers à moins d'un an		(81)	218
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(185)	(854)
VARIATION DE TRÉSORERIE			
Incidence des variations des cours des monnaies étrangères sur la trésorerie		168	(28)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		1 550	1 527
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(18)	1 735	1 550
<i>(1) Dont trésorerie des entreprises acquises</i>		<i>28</i>	<i>49</i>
<i>(2) Dont trésorerie des entreprises cédées</i>		<i>1</i>	<i>7</i>
ANALYSE DE LA VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			
(Augmentation) diminution des stocks et travaux en cours		(180)	(108)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		(193)	(100)
(Augmentation) diminution des autres débiteurs - hors créances fiscales et frais financiers à payer		(74)	16
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		99	142
Augmentation (diminution) des autres créditeurs - hors dettes fiscales et frais financiers à recevoir		(4)	(221)

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

Tableau de variation des fonds propres de l'ensemble consolidé

	ACTIONS EN CIRCULATION (NOMBRE D'ACTIONS)		ACTIONS D'AUTO-CONTROLÉ		CAPITAL	PRIMES	ACTIONS D'AUTO- CONTROLÉ	RÉSERVES	VARIATIONS JUSTES VALEURS ET AUTRES (MILLION D'EUROS)		ÉCARTS DE CONVERSION	CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ
	167 217 813	1 856 266	(104)	675					(14)	7 024				
SOLDE AU 1^{er} JANVIER 2004	167 217 813	1 856 266	(104)	675	669	5 798	(104)	675	(14)	(14)	7 024	1 850	8 874	
Actifs financiers disponibles à la vente														9
Couverture des flux de trésorerie				(1)					61	61				61
Impôts différés et autres variations									(24)	(25)				(25)
Variation des écarts de conversion										(182)				(232)
<i>Variations de résultat reconnues directement en fonds propres de l'ensemble consolidé</i>				(1)				(1)	46	(137)				(187)
Résultat de l'ensemble consolidé				1 046				1 046			1 046			1 334
Total des charges et produits comptabilisés				1 045	(182)	909	238	(383)	46	(182)	909	238	(121)	1 147
Dividendes versés														(504)
Augmentation de capital (plan de réinvestissement des dividendes)	3 483 477				14	193				207				207
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	217 788				1	9				10				10
Paiements fondés sur des actions						13				13				13
Actions d'autocontrôle			(21 870)							2				2
Autres mouvements intérêts minoritaires													152	152
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2004	170 919 078	1 834 396	(102)	1 337	684	6 013	(102)	1 337	32	(182)	7 782	2 119	9 901	
Actifs financiers disponibles à la vente										42				42
Couverture des flux de trésorerie										16				16
Impôts différés et autres variations										(20)				(20)
Variation des écarts de conversion											923			923
<i>Variations de résultat reconnues directement en fonds propres de l'ensemble consolidé</i>				38				38		923				1 239
Résultat de l'ensemble consolidé				1 096				1 096			1 096			1 424
Total des charges et produits comptabilisés				1 096	(408)	2 057	606	(408)	38	923	2 057	606	(137)	2 663
Dividendes versés														(545)
Augmentation de capital (plan de réinvestissement des dividendes)	3 995 201				16	232				248				248
Augmentation de capital (exercice de stock-options)	494 899				2	20				22				22
Augmentation de capital réservée aux salariés	576 125				2	31				33				33
Paiements fondés sur des actions						20				20				20
Actions d'autocontrôle			(48 703)							4				4
Autres mouvements intérêts minoritaires													(17)	(17)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2005	175 985 303	1 785 693	(98)	2 025	704	6 316	(98)	2 025	70	741	9 758	2 571	12 329	

Les notes suivantes font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 - Description de l'activité

Lafarge S.A. est une société anonyme de droit français. Son nom commercial est « Lafarge ». La Société a été créée en 1884 sous le nom de « J. et A. Pavin de Lafarge ». Les statuts actuels de la Société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2066, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé au 61, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542105572 RCS Paris.

Sur la base du chiffre d'affaires, Lafarge est leader mondial des matériaux de construction. Le Groupe organise ses activités en quatre branches : ciment, granulats & béton, toiture, plâtre.

Les actions Lafarge se négocient sur la Bourse de Paris depuis 1923. Le titre Lafarge fait partie du CAC-40 (et ce depuis l'origine de cet indice), du SBF 250 et du Dow Jones Eurostoxx 50. Les actions Lafarge se négocient également sur la Bourse de New York (« New York Stock Exchange », « NYSE ») sous la forme d'American Depository Share (ADS). Chaque ADS (code LR) représente le quart d'une action.

Les termes « Lafarge S.A. » et « la société mère », utilisés ci-après, font référence à la société anonyme de droit français (hors filiales consolidées). Les termes « Groupe » ou « Lafarge » font référence à l'ensemble économique composé de la société Lafarge S.A. et de ses filiales consolidées.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 février 2006.

Note 2 - Synthèse des principales règles et méthodes comptables

(a) Principes comptables

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2005 sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (« IFRS ») endossés au niveau européen, ne présentant pas de différence, pour le Groupe, avec les IFRS tels que publiés par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

L'information comparative 2004 a été retraitée conformément aux principes IFRS en vigueur au moment de la préparation de ces états financiers, conformément

au principe défini dans IFRS 1 - *Première adoption des normes internationales d'information financière*.

Jusqu'au 31 décembre 2004, les comptes consolidés du Groupe étaient établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France.

En tant que premier adoptant des IFRS au 1^{er} janvier 2004, le Groupe a appliqué les règles spécifiques relatives à une première adoption, telles que prévues par IFRS 1. Les options retenues dans le cadre de cette transition sont décrites dans les notes suivantes. Les tableaux de réconciliation sur le bilan au 1^{er} janvier 2004, le résultat de l'exercice 2004 et le bilan au 31 décembre 2004 sont présentés et les différences sont détaillées en Note 38.

Dans certains cas, les principes et méthodes comptables du Groupe diffèrent de ceux en vigueur aux États-Unis (« U.S. GAAP »). Une description des principales divergences est présentée dans la Note 36.

(b) Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un autre investisseur sont consolidées par intégration proportionnelle. La quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de ces sociétés est comptabilisée dans les états financiers consolidés. Ces sociétés sont nommées « coentreprises » dans les états financiers consolidés.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. Ces sociétés sont nommées « entreprises associées » dans les états financiers consolidés.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement et dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle.

(c) Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des

informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des actifs (corporels, incorporels et des titres de participation), des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations. Les estimations utilisées sont détaillées dans les notes correspondantes.

Les taux de conversion des principales devises utilisées sont les suivants :

(UNITÉ D'EURO)	2005		2004	
	TAUX MOYEN	TAUX DE CLÔTURE	TAUX MOYEN	TAUX DE CLÔTURE
Real brésilien (BRL)	0,3288	0,3621	0,2748	0,2763
Dollar canadien (CAD)	0,6624	0,7286	0,6184	0,6092
Peso chilien (CLP)	0,0014	0,0016	0,0013	0,0013
Yuan chinois (CNY)	0,0980	0,1050	0,0972	0,0887
Livre égyptienne (EGP)	0,1388	0,1477	0,1295	0,1186
Livre britannique (GBP)	1,4622	1,4592	1,4736	1,4183
Dirham marocain (MAD)	0,0905	0,0914	0,0905	0,0889
Ringitt malais (MYR)	0,2121	0,2243	0,2116	0,1932
Naira nigérian (NGN)	0,0060	0,0065	0,0060	0,0055
Peso philippin (PHP)	0,0146	0,0159	0,0143	0,0131
Zloty polonais (PLN)	0,2486	0,2591	0,2206	0,2448
Dollar américain (USD)	0,8034	0,8477	0,8043	0,7342
Bolivar vénézuélien (VEB)	0,0004	0,0004	0,0004	0,0004
Rand sud-africain (ZAR)	0,1263	0,1340	0,1247	0,1300

2) Pays hyperinflationnistes

Pour les sociétés opérant dans des pays à forte inflation, les montants figurant au bilan et qui ne sont pas exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture sont retraités à l'aide de l'indice des prix le plus approprié. Les charges et produits en monnaie locale sont également indexés mois par mois. Les différences entre les valeurs historiques et les valeurs réévaluées générées par ce traitement sont inscrites au compte de résultat.

(d) Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

1) Cas général

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur.

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros, pour le bilan, au taux de clôture de la période et, pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés, au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion sont inscrits dans une composante séparée des capitaux propres.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils sont convertis au taux de clôture à la fin de la période.

Le Groupe définit la forte inflation à partir de critères économiques tels que le taux d'inflation et les variations des cours des monnaies étrangères.

3) Règles spécifiques liées à la première adoption des IFRS

Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts de conversion précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros. Le montant existant au 1^{er} janvier 2004 en normes françaises a été reclassé

en réserves, sans impact sur les capitaux propres, part du Groupe. Il ne sera donc pas tenu compte dans les résultats de cessions futurs d'entités consolidées ou associées des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.

(e) Regroupements d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

1) Regroupements d'entreprises

Regroupements postérieurs au 1^{er} janvier 2004

Ces regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs et passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par IFRS 3 - *Regroupement d'entreprises*. La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale à la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill.

Lorsque le Groupe prend le contrôle d'une entreprise en une seule opération, la part des actifs et des passifs revenant aux minoritaires est également comptabilisée à sa juste valeur.

Lorsque le Groupe acquiert ultérieurement des actifs et des passifs auprès des minoritaires d'une entité contrôlée, aucun ajustement complémentaire lié à la réévaluation à la juste valeur de ceux-ci n'est comptabilisé. L'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des actifs et passifs est comptabilisé en goodwill.

Le Groupe se donne un délai d'un an pour finaliser l'analyse des écarts de première consolidation. Lorsqu'un goodwill est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe n'a pas, conformément à l'option offerte par IFRS 1, revisité les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004.

Pour mémoire depuis le 1^{er} janvier 1989, tous les regroupements d'entreprises avaient été comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Avant le 1^{er} janvier 1989, les goodwill positifs et négatifs étaient imputés sur les capitaux propres.

2) Goodwill

Conformément aux dispositions des normes IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* et IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Avant le 1^{er} janvier 2004, en normes françaises, le Groupe amortissait linéairement ses goodwill sur une durée d'utilité estimée n'excédant pas quarante ans, reflétant le caractère long terme de ses activités.

3) Immobilisations incorporelles non amortissables comptabilisées lors des regroupements d'entreprises

En normes françaises, des immobilisations incorporelles non amortissables, telles que les positions commerciales, avaient été comptabilisées lors de l'affectation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe avant le 1^{er} janvier 2004. Les éléments reconnus ne satisfaisant pas les critères de comptabilisation tels que définis par la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles* (notamment les positions commerciales) ont été reclassés en goodwill au 1^{er} janvier 2004.

(f) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux.

Les coûts de transport et de manutention facturés aux clients sont compris dans les produits des activités ordinaires. Les coûts de transport supportés par le Groupe sont inclus dans le coût des biens vendus.

(g) Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte :

- des plus- et moins-values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des :
 - restructurations,
 - pertes de valeur d'actifs (y compris des goodwill),
 - litiges ou événements très inhabituels.

Le résultat d'exploitation courant est un élément de calcul du principal indicateur de performance du Groupe, tel que mentionné en note 3.

(h) Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts obligataires, la partie dette des instruments hybrides, les autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- le résultat de change sur opérations financières ;
- les pertes et gains réalisés sur certains instruments dérivés ;
- les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Les produits financiers sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat s'ils présentent un caractère matériel.

(i) Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les obligations convertibles en actions émises par le Groupe.

(j) Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables, tels que les logiciels, les droits d'exploitation des carrières et les droits de promotion immobilière.

Les immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de trois à cinq ans, à l'exception des droits d'exploitation qui sont amortis sur la durée d'exploitation des carrières au prorata des tonnes extraites et des droits de promotion immobilière qui sont amortis sur la durée des programmes.

Cas particulier des frais de recherche et développement

Le Groupe a pour ambition d'améliorer ses processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il a instauré un certain nombre de programmes de recherche et développement. Dans le cadre des activités du Groupe, les coûts engagés sont généralement considérés comme des coûts de recherche conformément aux critères établis par la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles* et sont donc comptabilisés en charges. Les frais de recherche et de développement du Groupe sont comptabilisés en charges pour un montant de 55 millions d'euros en 2005 et 54 millions d'euros en 2004.

(k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Conformément à la norme IAS 17 - *Contrats de location*, les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'un transfert de propriété ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le caractère spécifique de l'actif.

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations corporelles.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la

capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;

- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée allant de vingt ans jusqu'à cinquante ans pour les bâtiments administratifs ou d'habitation ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de huit à trente ans.

Les actifs sont découpés en plusieurs composants, chaque composant ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement les valeurs résiduelles sont nulles.

La charge d'amortissement est comptabilisée pour partie en « Coût des biens vendus » et pour partie en « Frais administratifs et commerciaux » en fonction de la nature de l'actif sous-jacent.

(l) Pertes de valeur des actifs immobilisés

1) Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la valeur des goodwill est testée chaque année. Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs, est effectué au cours du deuxième semestre de chaque année.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie ou unité de reporting (UGT). Le Groupe considère ses quatre branches comme quatre segments de reporting, chaque segment comprenant plusieurs UGT. Une UGT représente le niveau juste en dessous d'un segment de reporting, généralement définie comme l'activité de ce segment dans un pays donné. L'UGT correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe combine une approche par multiples de marché (estimation de la juste valeur nette) et une approche par les flux de trésorerie estimés (estimation de la valeur d'utilité). Dans l'approche par multiples de marché, le Groupe compare la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations. Dans le cas où il en ressort un risque de perte de valeur pour une UGT, une approche par les flux de trésorerie estimés est mise

en œuvre, laquelle consiste à déterminer la juste valeur de l'UGT par actualisation des flux de trésorerie estimés sur une période de 10 ans. Cet horizon permet de refléter les caractéristiques de nos activités dans lesquelles les actifs ont une durée de vie longue et où les évolutions de produits sont lentes. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en « Autres produits et charges d'exploitation » afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés émergents et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe retenant pour chaque UGT un taux d'actualisation spécifique par pays basé sur le coût moyen pondéré du capital.

Dans certains cas, le Groupe fait appel à des évaluateurs externes pour ses tests de perte de valeur des goodwill.

2) Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à sa valeur recouvrable, estimée à partir de la valeur d'utilité (calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle) en l'absence de juste valeur nette estimable de manière fiable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à sa valeur recouvrable (définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité) par comptabilisation d'une perte de valeur d'actif en « Autres produits et charges d'exploitation ». La nouvelle valeur de l'actif est dépréciée prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif.

(m) Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées considérées comme des placements à long terme, de prêts et créances financières à long terme et de positions de trésorerie soumises à restriction.

Conformément à la norme IAS 39 - *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, les actifs financiers sont analysés et classés en quatre catégories : détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme), détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le Groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité), prêts et placements long terme (actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif) et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés en juste valeur (cours de bourse lorsque disponible). Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres (« Autres réserves »).

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les prêts et placements long terme sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en produits ou charges financiers.

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de la transaction.

(n) Décomptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers tels que définis par la norme IAS 32 - *Instruments financiers : Présentation et Information à fournir* sont décomptabilisés du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs et qu'il transfère substantiellement tous les risques et avantages liés aux actifs.

Pour les créances commerciales, la cession avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur (sous forme de dépôt réservé ou de recours direct) ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées.

(o) Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

(p) Trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie et sont classés en actifs non courants sur la ligne « Autres actifs financiers ».

(q) Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

(r) Passifs financiers et instruments dérivés

1) Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur emprunt sont présentés sur la ligne « autres créditeurs » du bilan.

Les passifs financiers couverts par des swaps de taux documentés dans le cadre de relations de juste valeur sont réévalués au bilan à leur juste valeur au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt). Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et sont compensées, à hauteur de la part

efficace, par les variations symétriques des justes valeurs des swaps adossés.

2) Instruments hybrides

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles en actions. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les passifs financiers pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 - *Instruments financiers : Présentation et Information à fournir*.

La composante classée en passif financier est évaluée en date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux futurs de trésorerie contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

La composante classée en capitaux propres est évaluée par différence entre le montant de l'émission et la composante passif financier comme définie précédemment.

3) Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés uniquement dans le but de réduire son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et sur matières premières sur ses engagements fermes ou hautement probables.

Des contrats à terme de devises et des swaps de change sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de change.

Le Groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers soit de taux fixe à taux variable, soit de taux variable à taux fixe.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en juste valeur. La comptabilisation des variations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39 - *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées dans le résultat de la période, venant ainsi compenser les pertes ou gains latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur de la part efficace.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.

Les dérivés incorporés non clairement et étroitement liés aux contrats hôtes sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Leurs variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat de la période.

4) Options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées

Selon la norme IAS 32, les options de vente consenties aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme un passif financier du Groupe. Les impacts corrélaires ne sont pas prévus par les IFRS.

Dans l'attente d'une position précise de l'IASB sur le sujet, le Groupe enregistre un passif financier spécifique dans son bilan par reclassement de la valeur comptable des intérêts minoritaires sous-jacents et enregistrement d'un goodwill pour toute différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et la valeur du passif financier.

La dette est estimée en fonction des prix ou formules définis dans les contrats. Lorsque les formules sont basées sur un multiple de résultat après déduction de la dette, le montant de la dette est estimé en fonction du résultat de la période réalisé par l'entité et de sa dette à la clôture de l'exercice. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en goodwill.

Aucun impact n'est enregistré en compte de résultat consolidé.

(s) Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi

1) Régimes à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues (dans le « Coût des biens vendus » ou dans les « Frais administratifs et commerciaux », en fonction des bénéficiaires du plan).

2) Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, conformément à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du

salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés.

Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Pour la grande majorité des plans du Groupe, les changements d'hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations, ainsi que l'écart entre le rendement attendu à long terme des investissements des fonds de pension et le rendement réellement obtenu sont traités comme des gains et pertes actuariels.

Au compte de résultat sont reportés le coût des services rendus qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire et la charge d'intérêt sur l'obligation qui traduit la désactualisation des obligations. Le rendement long terme attendu des investissements des fonds de pensions est porté en déduction de ces charges.

Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir des exercices suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10 % du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »).

L'ensemble de ces effets est comptabilisé dans le résultat d'exploitation courant (en « Coût des biens vendus » ou en « Frais administratifs et commerciaux », en fonction des bénéficiaires du plan).

L'effet des modifications de plans sur les obligations des sociétés du Groupe est généralement reconnu au compte de résultat :

- l'année de la modification pour la part correspondant à des droits acquis ;
- sur la durée de vie active résiduelle des salariés pour la part ne correspondant pas à des droits acquis.

En cas de couverture excédentaire des passifs d'un régime par ses actifs, le Groupe applique les règles de limitation de l'actif pouvant être reconnu telles que définies par la norme IAS 19.

3) Autres avantages postérieurs à l'emploi

Certaines filiales offrent une participation à la couverture médicale complémentaire et d'autres prestations post-emploi à certains de leurs retraités et de leurs proches. Le coût de ces avantages est déterminé par calcul

actuariel et comptabilisé en résultat sur la durée de service des salariés (en « Coût des biens vendus » ou en « Frais administratifs et commerciaux », en fonction des bénéficiaires du plan).

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS

Le Groupe a choisi, dans le cadre des options ouvertes dans ce domaine par la norme IFRS 1, de reconnaître par capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, toute différence existant à cette date entre les passifs et les actifs de préfinancement liés aux différents régimes d'avantages sociaux du Groupe, à l'exception du coût des services passés en étalement ne correspondant pas à des droits acquis par les bénéficiaires. En conséquence, au 1^{er} janvier 2004, dans ses comptes établis en conformité aux IFRS, le Groupe n'avait aucun écart actuariel non comptabilisé relatif aux engagements de retraite. La méthode du corridor est appliquée prospectivement à compter du 1^{er} janvier 2004.

(t) Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques du Groupe.

1) Provisions pour restructuration

Les coûts de restructuration constituent un passif s'ils résultent d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par la direction, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers, et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ceux-ci.

2) Provisions pour réaménagement des sites

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement des terrains de carrières, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en coûts des biens vendus. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation de la carrière en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation du site. La provision évaluée site par site est estimée à partir de la valeur actuelle des coûts attendus des travaux de réaménagement.

3) Provisions pour risque environnemental

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et qui engendrent des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite liée à un risque environnemental dont l'extinction devrait se

traduire par une sortie de ressources, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non matériel, l'évaluation de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés.

Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges lors de leur réalisation.

4) Provisions pour garanties

Le Groupe a comme politique d'offrir une garantie trentenaire pour les tuiles béton. Ces coûts de garantie sont provisionnés lors de la comptabilisation de la vente.

(u) Impôts

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 - *Impôts différés*, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés sont constatés et la probabilité de leur récupération est évaluée. Si leur récupération dans les années futures n'est pas raisonnablement certaine, une provision est enregistrée pour ramener l'actif net d'impôt à la valeur qu'il est raisonnablement certain de recouvrer.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

Le Groupe calcule la charge d'impôt de l'exercice fiscal en accord avec les législations fiscales en vigueur dans les pays où le résultat est réalisé.

(v) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe réalise régulièrement des opérations d'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions à un prix unitaire convenu et des augmentations de capital réservées aux salariés.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 - *Paiements fondés sur des actions*, le Groupe comptabilise une charge compensatoire pour tous les instruments sur actions propres octroyés à ses salariés.

1) Plans de souscription et d'achat d'actions octroyés aux salariés

Lors de l'octroi d'options, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'octroi. Le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour les valoriser. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation.

Cette juste valeur est constatée linéairement en compte de résultat (en résultat d'exploitation courant) sur la période d'acquisition des droits (période de blocage, généralement de 4 ans) avec contrepartie en primes.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel.

2) Plans d'épargne salariale

Lorsque le Groupe réalise des opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés et dans la mesure où les conditions de l'offre sont différentes des conditions courantes de marché, le Groupe comptabilise une charge compensatoire.

Cette charge est évaluée à la date d'attribution des droits, qui correspond à la date à laquelle le Groupe et les salariés ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord.

L'évaluation de cette charge tient compte des versements réalisés par l'employeur dans le plan (« abondement »), de l'éventuelle décote accordée sur le prix des actions minorée du coût d'incessibilité généralement supporté par le salarié dans le cadre de ces opérations (les actions étant bloquées).

La charge calculée est comptabilisée l'année de l'opération si aucune condition d'acquisition des droits n'est prévue, l'opération rémunérant dans ce cas un service passé.

(w) Comptabilisation des quotas d'émission

Dans l'attente d'une position de l'IASB sur la comptabilisation des permis d'émission négociables dans le cadre de plans de réduction d'émission des gaz à effet de serre, le Groupe applique le traitement suivant :

- les quotas d'émission reçus à titre gratuit dans le cadre des plans nationaux d'allocation ne sont pas enregistrés au bilan (coût nul) ;
- les produits de cession de quotas d'émission sont enregistrés en diminution du coût des biens vendus ;
- les achats de quotas d'émission sur le marché sont enregistrés en coût des biens vendus dès lors qu'ils couvrent des émissions réelles de la période. Ils sont constatés en immobilisations incorporelles s'ils couvrent des émissions à réaliser sur les périodes ultérieures ou si l'intention du Groupe est de les vendre ;

- une provision est comptabilisée (en coûts des biens vendus) s'il est probable que le Groupe aura des émissions réelles supérieures au nombre de quotas alloués pour la période ou achetés en vue de couvrir ces émissions.

Aucun autre impact n'est enregistré au compte de résultat ou au bilan.

(x) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs dès lors qu'ils sont matériels. Ces actifs ou groupes d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente, qui :

- représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- fait partie d'un plan global de cession d'une activité ou d'une zone géographique significative pour le Groupe ; ou
- est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées s'ils présentent un caractère matériel.

(y) Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

A la date d'approbation de ces états financiers, les normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur sont les suivantes :

- IFRS 6 – *Prospection et exploration et évaluation de ressources minières* (applicable en 2006)
- IFRS 7 – *Instruments Financiers – Informations à fournir* (applicable en 2007)
- IFRIC 4 – *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (applicable en 2006)
- IFRIC 5 – *Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement* (applicable en 2006)
- IFRIC 7 – *Application de l'approche rétroactive dans le cadre d'IAS 29 – Information Financière dans les économies hyperinflationnistes* (applicable en 2007)
- IFRIC 8 – *Champ d'application d'IFRS 2* (applicable en 2007)
- Révision limitée d'IAS 19 – *Avantages au personnel – Gains et pertes actuariels, régime groupe et informations à fournir* (applicable en 2006)
- Révision limitée d'IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – L'option de juste valeur* (applicable en 2006).

Le Groupe revoit l'ensemble de ces normes et interprétations afin de mesurer leur impact potentiel sur les résultats, la position financière et les flux de trésorerie consolidés et évaluer l'impact sur les informations à fournir. À ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact matériel.

Note 3 - Information sectorielle, par secteur d'activité et zone géographique

Un secteur d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

L'activité du Groupe comprend quatre branches d'activité (Ciment, Granulats & Béton, Toiture, Plâtre) gérées séparément, ayant chacune leurs propres besoins en capitaux et leur propre stratégie marketing. Chaque activité est gérée séparément, exploite, fabrique et vend des produits spécifiques.

La direction évalue la performance des activités à partir du résultat d'exploitation courant (défini comme le résultat d'exploitation avant plus et moins-values de cession et autres produits et charges d'exploitation), de la quote-part dans le résultat des entreprises associées et des capitaux investis (définis comme la somme des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles, des participations dans des entreprises associées et du besoin en fonds de roulement) tels que présentés dans l'information sectorielle.

- La branche Ciment produit et vend une large gamme de ciments et de liants hydrauliques adaptés aux besoins du secteur de la construction.
- La branche Granulats & Béton produit et vend des granulats, du béton prêt à l'emploi, des produits dérivés du béton, et des autres produits et services pour l'activité de revêtement routier.
- La branche Toiture produit et vend des tuiles, des accessoires pour toitures et des conduits de cheminées.

- La branche Plâtre produit et vend principalement des doublages et habillages muraux pour les secteurs de la construction à usage commercial et d'habitation.

Les principes comptables retenus pour la détermination des résultats des différents secteurs sont identiques à ceux qui sont présentés dans la Note 2 de ce document.

Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux prix de marché.

Dans la mesure où l'information sectorielle primaire du Groupe est l'information par secteur d'activité comme décrit ci-dessus, l'information sectorielle secondaire est présentée par zone géographique et les ventes sont présentées par région ou pays de destination des produits.

(a) Information sectorielle par secteur d'activité

(MILLIONS D'EUROS)	2005					TOTAL
	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	
COMPTE DE RÉSULTAT						
Produits des activités ordinaires	8 314	5 392	1 514	1 479	25	16 724
Moins : inter-branches	(719)	(15)	-	(17)	(4)	(755)
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	7 595	5 377	1 514	1 462	21	15 969
Résultat d'exploitation courant	1 770	398	98	151	(60)	2 357
Plus- (moins) values de cession	10	14	(3)	3	13	37
Autres produits (charges) d'exploitation	(76)	(6)	(52)	(8)	(15)	(157)
<i>Dont dépréciation de goodwill et autres actifs</i>	<i>(53)</i>	<i>(4)</i>	<i>(20)</i>	<i>(7)</i>	<i>(1)</i>	<i>(85)</i>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 704	406	43	146	(62)	2 237
Produits (charges) financiers						(427)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	8	8	7	15	-	38
Impôts						(424)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ						1 424
AUTRES INFORMATIONS						
Dotations aux amortissements des immobilisations	(519)	(233)	(123)	(71)	(27)	(973)
Autres produits (charges) sectoriels du résultat d'exploitation sans contrepartie de trésorerie	(88)	(11)	2	4	175	82
Investissements industriels	824	358	139	101	32	1 454
Capitaux investis	13 982	3 932	2 181	1 267	290	21 652
BILAN						
Participations dans des entreprises associées	115	40	143	71	7	376
Autres actifs sectoriels	16 043	5 313	2 289	1 524	1 883	27 052
Actifs non alloués (a)						467
TOTAL ACTIF						27 895
Passifs sectoriels	2 023	1 138	670	321	1 744	5 896
Passifs non alloués (b)						21 999
TOTAL PASSIF						27 895

(a) Impôts différés actifs et instruments dérivés.

(b) Impôts différés passifs, passifs financiers y compris options de vente octroyées aux minoritaires et instruments dérivés et fonds propres de l'ensemble consolidé.

(MILLIONS D'EUROS)	2004					TOTAL
	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	
COMPTE DE RÉSULTAT						
Produits des activités ordinaires	7 403	4 761	1 493	1 353	51	15 061
Moins : inter-branche	(593)	(14)	-	(13)	(5)	(625)
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6 810	4 747	1 493	1 340	46	14 436
Résultat d'exploitation courant	1 597	357	149	132	(34)	2 201
Plus- (moins) values de cession	50	18	3	-	20	91
Autres produits (charges) d'exploitation	(80)	(9)	(52)	-	(77)	(218)
<i>Dont dépréciation de goodwill et autres actifs</i>	<i>(55)</i>	<i>(1)</i>	<i>(24)</i>	<i>-</i>	<i>(52)</i>	<i>(132)</i>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 567	366	100	132	(91)	2 074
Produits (charges) financiers						(547)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	40	5	10	13	6	74
Impôts						(267)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ						1 334
AUTRES INFORMATIONS						
Dotation aux amortissements des immobilisations	(507)	(187)	(114)	(65)	(25)	(898)
Autres produits (charges) sectoriels du résultat d'exploitation sans contrepartie de trésorerie	46	13	(8)	1	(8)	44
Investissements industriels	631	285	124	48	45	1 133
Capitaux investis	12 167	3 337	2 118	1 147	139	18 908
BILAN						
Participations dans des entreprises associées	125	30	140	59	18	372
Autres actifs sectoriels	13 935	4 793	2 411	1 434	1 066	23 639
Actifs non alloués ^(a)						489
TOTAL ACTIF						24 500
Passifs sectoriels	1 657	970	656	279	1 688	5 250
Passifs non alloués ^(b)						19 250
TOTAL PASSIF						24 500

(a) Impôts différés actifs et instruments dérivés.

(b) Impôts différés passifs, passifs financiers y compris options de vente octroyées aux minoritaires et instruments dérivés et fonds propres de l'ensemble consolidé.

(b) Information sectorielle par zone géographique

(MILLIONS D'EUROS)	2005			2004		
	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	CAPITAUX INVESTIS	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	CAPITAUX INVESTIS
EUROPE OCCIDENTALE	6 280	528	8 802	6 020	387	8 439
<i>Dont :</i>						
France	2 384	221	1 888	2 238	158	1 698
Allemagne	530	52	1 030	583	58	1 072
Espagne	519	99	718	464	20	756
Royaume-Uni	1 453	155	2 560	1 391	74	2 434
AMÉRIQUE DU NORD	4 516	440	5 273	3 938	384	4 225
<i>Dont :</i>						
États-Unis	2 909	328	3 900	2 552	292	3 129
Canada	1 607	112	1 373	1 386	92	1 096
BASSIN MÉDITERRANÉEN	671	70	926	534	39	770
EUROPE CENTRALE ET DE L'EST	905	79	1 188	746	70	1 142
AMÉRIQUE LATINE	707	101	1 261	579	62	793
AFRIQUE	1 414	76	1 034	1 190	64	837
ASIE/PACIFIQUE	1 476	160	3 168	1 429	127	2 702
TOTAL	15 969	1 454	21 652	14 436	1 133	18 908

Note 4 - Plus-et moins-values de cession

Le poste plus- et (moins-) values de cession se décompose comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Plus- (moins-) values de cession de titres de filiales, coentreprises et entreprises associées	25	63
Plus- (moins-) values de cession d'actifs à long terme	12	28
PLUS- (MOINS-) VALUES DE CESSION	37	91

L'impact sur l'impôt des plus- et (moins-) values de cession est précisé dans la note 22 (a).

Note 5 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont composés des éléments suivants :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Dépréciations de goodwill (*)	(65)	(16)
Dépréciations d'actifs incorporels	-	(47)
Dépréciations d'actifs corporels	(20)	(64)
Autres dépréciations d'actifs	-	(5)
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS	(85)	(132)
Coûts de restructuration (**)	(53)	(35)
Litiges	(27)	(27)
Autres produits d'exploitation	55	33
Autres charges d'exploitation	(47)	(57)
AUTRES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION	(157)	(218)

(*) Les dépréciations de goodwill sont détaillées en Note 9 (c).

(**) Les coûts de restructuration sont détaillés en Note 24 (b).

Les « Autres produits d'exploitation » comprennent au 31 décembre 2005 un gain de 42 millions d'euros découlant du remboursement partiel de la pénalité versée en 1999 à l'État grec par Heracles, aux termes d'un jugement de l'Union européenne relatif à une aide de l'État reçue au milieu des années 80.

Les « Dépréciations d'actifs incorporels » incluent au 31 décembre 2004 une dépréciation exceptionnelle des droits de promotion immobilière pour un montant de 45 millions d'euros (estimé sur la base d'un rapport d'expert).

Les « Dépréciations d'actifs corporels » incluent au 31 décembre 2004 un amortissement exceptionnel de nos actifs cimentiers en Indonésie de 38 millions d'euros pour tenir compte des dégâts causés par le Tsunami le 26 décembre 2004.

Par ailleurs, les « Autres produits d'exploitation » incluent au 31 décembre 2004 un produit à recevoir estimé à 33 millions d'euros au titre des indemnités d'assurances couvrant ce sinistre.

L'impact sur l'impôt des autres produits et charges d'exploitation est précisé dans la note 22 (a).

Note 6 - Produits et charges financiers

L'analyse des produits et charges financiers se présente comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Produits financiers	65	51
Charges financières	(489)	(504)
Produits (charges) sur dérivés de taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie transférés des autres réserves	(12)	(11)
PRODUITS (CHARGES) D'INTÉRÊT	(436)	(464)
Gains et pertes de change	(3)	(41)
Dividendes reçus	18	17
Autres charges financières nettes	(6)	(59)
PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS (*)	(427)	(547)
(*) Dont Produits (charges) sur dérivés non documentés comme instruments de couverture.	-	(8)

Les charges financières s'entendent après déduction, pour un montant de 10 millions d'euros en 2005 (2 millions d'euros en 2004), d'intérêts capitalisés sur les emprunts destinés au financement des unités de production pendant

la période de construction. Le taux d'intérêt utilisé pour la capitalisation est le taux effectif de l'emprunt dédié en cas de financement spécifique ou le taux moyen d'intérêt de la dette de la filiale calculé à la fin de la période.

Note 7 - Quote-part dans les résultats des entreprises associées

La fraction du résultat net des entreprises associées déterminée d'après les règles de consolidation est reprise dans le compte de résultat consolidé du Groupe sur une ligne spécifique « Quote-part dans les résultats des entreprises associées ».

Le tableau ci-dessous présente la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Résultat d'exploitation courant	61	116
Plus- (moins) values de cession	1	-
Autres produits (charges) d'exploitation	(2)	(2)
Produits (charges) financiers	(4)	(8)
Impôts	(18)	(32)
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	38	74

Note 8 - Résultats par action

Le calcul des résultats de base et dilué par action pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 est présenté ci-dessous :

	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
NUMÉRATEUR (MILLIONS D'EUROS)		
RÉSULTAT, PART DU GROUPE	1 096	1 046
Neutralisation des frais financiers sur OCEANE	46	48
RÉSULTAT, PART DU GROUPE RETRAITÉ	1 142	1 094
DÉNOMINATEUR (MILLIERS D' ACTIONS)		
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS	171 491	167 204
Effet dilutif des stock-options	590	575
Effet dilutif de l'emprunt convertible OCEANE	8 135	10 769
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS POTENTIELLES DILUTIVES	8 725	11 344
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS - DILUÉ	180 216	178 548
RÉSULTAT PAR ACTION (EUROS)	6,39	6,26
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EUROS)	6,34	6,13

Dans la mesure où leur effet aurait été anti-dilutif, 3 267 et 4 727 milliers de stock-options ont été exclues du calcul du résultat dilué par action de 2005 et 2004, respectivement.

Note 9 - Goodwill

(a) Analyse de la variation des goodwill

Le tableau ci-dessous détaille l'analyse de la variation des goodwill par secteur d'activité :

(MILLIONS D'EUROS)	CIMENT	GRANULATS & BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	TOTAL
GOODWILL AU 1^{er} JANVIER 2004	4 496	700	691	179	13	6 079
Acquisitions	38	65	8	16	-	127
Cessions	-	-	-	-	-	-
Réaffectation des goodwill provisoires ⁽ⁱ⁾	(16)	(6)	(2)	2	(1)	(23)
Dépréciation	(5)	-	(11)	-	-	(16)
Variation du goodwill lié aux options de vente octroyées aux minoritaires	-	-	-	-	21	21
Écarts de conversion	(167)	(24)	(4)	2	3	(190)
GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE 2004	4 346	735	682	199	36	5 998
Acquisitions	115	34	1	2	-	152
Cessions	-	(3)	-	(3)	-	(6)
Réaffectation des goodwill provisoires ⁽ⁱ⁾	(2)	(2)	12	-	-	8
Dépréciation	(51)	-	(7)	(7)	-	(65)
Variation du goodwill lié aux options de vente octroyées aux minoritaires	-	-	-	-	90	90
Écarts de conversion	370	69	17	14	(1)	469
GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE 2005	4 778	833	705	205	125	6 646

(i) les goodwill sont constatés à la date d'acquisition sur la base de l'allocation provisoire du prix d'acquisition. Le Groupe ajuste cette allocation provisoire au cours de la période d'allocation (n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition) pour refléter les valeurs finales de certains actifs et passifs comme les actifs industriels, les actifs incorporels, les avantages du personnel, les passifs éventuels et les soldes d'impôt courant et différé.

(b) Acquisitions

Acquisition de Betecna

En décembre 2005, Lafarge Asland a acquis les 50 % d'intérêts non encore détenus dans Betecna, producteur portugais de granulats et de béton, pour un montant total de 39 millions d'euros (hors trésorerie acquise pour un montant de 9 millions d'euros). Betecna était consolidée par intégration proportionnelle en 2004 alors qu'elle est consolidée par intégration globale à fin 2005. Ce changement de méthode de consolidation n'a pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe.

Le goodwill résultant de cette transaction s'élève à 12 millions d'euros.

Acquisition de Ritchie Corporation

En novembre 2005, Lafarge North America Inc., a acquis les activités granulats et béton prêt à l'emploi de la société Ritchie Corporation situées à Wichita, au Kansas, pour un montant de 47 millions d'euros.

Le goodwill provisoire résultant de cette transaction s'élève à 16 millions d'euros.

Acquisition des opérations cimentières de Shui On (« Shui On »)

Le 11 août 2005, le Groupe et Shui On Construction And Materials Limited (« SOCAM ») ont signé un accord de partenariat sous la forme d'une coentreprise visant à regrouper leurs opérations cimentières en Chine. SOCAM est un cimentier majeur du sud-ouest de la Chine. Le 9 novembre 2005, les deux parties ont constaté la réalisation des conditions qui rendent définitifs leurs accords et la coentreprise, appelée Lafarge Shui On Cement a été établie, détenue à 55 % par le Groupe. Selon les accords de partenariat, le contrôle de Lafarge Shui On Cement est exercé conjointement par le Groupe et SOCAM ; les décisions stratégiques, financières et opérationnelles liées à l'activité requièrent le consentement des deux parties. En conséquence, la coentreprise est, selon le principe comptable décrit en Note 2 (b) consolidée selon la méthode proportionnelle sur la base du pourcentage de détention du Groupe dans la société (55 %).

La valeur d'apport de Shui On dans la coentreprise Lafarge Shui On Cement s'élève à 137 millions d'euros, soit 75 millions d'euros au niveau du Groupe. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition a été alloué, de façon préliminaire, aux actifs et passifs acquis sur la base des justes valeurs estimées. L'affectation du coût d'acquisition, sujet à des révisions en 2006, est la suivante :

(MILLIONS D'EUROS)	
Coût d'acquisition	75
Juste valeur estimée des actifs et des passifs acquis	(71)
GOODWILL	4

Acquisition de Cementos Esfera

En juin 2005, Lafarge Asland a acquis 75 % des actions de Cementos Esfera, une station de broyage de ciment située en Espagne pour un montant de 32 millions d'euros (hors trésorerie acquise pour un montant de 2 millions d'euros).

Le goodwill provisoire résultant de cette transaction s'élève à 24 millions d'euros.

Acquisition de minoritaires dans nos sociétés asiatiques

En janvier 2005, Lafarge a procédé au rachat des participations minoritaires détenues par le State of Wisconsin Investment Board dans les activités cimentières en Corée du Sud, en Inde et au Japon. Cette transaction comprend :

- l'acquisition de 20,3 % de titres complémentaires de la filiale coréenne Lafarge Halla Cement pour un montant de 88 millions d'euros ;
- l'acquisition de 23,6 % de titres complémentaires de la filiale indienne Lafarge India Private Ltd pour un montant de 14 millions d'euros ;
- l'acquisition de 43 % de titres complémentaires de la holding Lafarge Japan Holdings qui détient 39,4 % de Lafarge Aso Cement pour un montant de 5 millions d'euros.

Acquisition de Cementos Selva Alegre

En décembre 2004, Lafarge Asland a acquis 98,6 % des actions de Cementos Selva Alegre, un important producteur de ciment en Équateur pour un montant de 100 millions d'euros (hors trésorerie acquise de 9 millions d'euros).

Le goodwill résultant de cette transaction s'élève à 54 millions d'euros.

La société Cementos Selva Alegre est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2005.

Acquisition de Hupfer Holding AG

En mai 2004, la société Financière Granulats a acquis 100 % des titres de Hupfer Holding AG, pour un montant de 69 millions d'euros.

Le groupe Hupfer intervient principalement dans les activités d'extraction de granulats et de fabrication de béton prêt à l'emploi, essentiellement en Suisse et en France.

Le goodwill résultant de cette transaction s'élève à 29 millions d'euros.

Acquisition de minoritaires de Lafarge Gypsum in Asia

En mai 2004, Lafarge Gypsum International a acquis les 14,21 % de Lafarge Gypsum in Asia non encore détenus pour environ 34 millions d'euros, portant ainsi la participation du groupe dans la coentreprise Lafarge Boral Gypsum in Asia à 50 %.

Le goodwill résultant de cette transaction s'élève à 15 millions d'euros.

Acquisition de The Concrete Company

En avril 2004, la société Lafarge Building Materials Inc., filiale à 100 % de Blue Circle North America a acquis les activités ciment et béton prêt à l'emploi de la société The Concrete Company situées dans la région du Sud-Est des États-Unis pour un montant de 87 millions d'euros.

Le goodwill résultant de cette transaction s'élève à 35 millions d'euros.

Acquisition de minoritaires de Lafarge Halla Cement

En janvier 2004, Lafarge a acquis 10,2 % des actions de Lafarge Halla Cement, société cimentière basée en Corée du Sud, pour un montant de 57 millions d'euros (hors trésorerie acquise pour un montant de 41 millions d'euros).

Cette société est consolidée par intégration globale depuis l'exercice 2004 alors qu'elle était consolidée par intégration proportionnelle précédemment. Ce changement de méthode de consolidation n'a pas d'effet significatif sur les comptes du Groupe.

Cette acquisition n'a pas généré de goodwill.

Autres acquisitions

Au cours des exercices 2005 et 2004, le Groupe a réalisé d'autres acquisitions de moindre importance que celles décrites ci-dessus. Le coût global de ces acquisitions représente 185 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 104 millions d'euros au 31 décembre 2004.

(c) Test de perte de valeur des goodwill

La méthodologie appliquée par le Groupe pour effectuer les tests annuels de perte de valeur des goodwill est décrite en note 2 (l).

Le montant de goodwill constaté dans les comptes consolidés du Groupe est alloué à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en note 2 (l) (correspondant généralement à une activité dans un pays).

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt, comme requis par IAS 36 - *Dépréciations d'actifs*.

Les taux d'actualisation et de croissance à l'infini en monnaie forte utilisés pour la valorisation de la principale UGT ainsi que le montant de goodwill associé sont les suivants :

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE					
	2005			2004		
	VALEUR DU GOODWILL ASSOCIÉ (MILLIONS D'EUROS)	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI	VALEUR DU GOODWILL ASSOCIÉ (MILLIONS D'EUROS)	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI
Ciment Royaume-Uni	1 032	6,8 %	2,0 %	998	7,8 %	2,0 %

Les goodwill alloués aux autres UGT représentent des montants inférieurs à 10 % de la valeur totale du goodwill. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de ces UGT sont comprises dans les intervalles suivants :

	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
VALEUR COMPTABLE DU GOODWILL ASSOCIÉ (MILLIONS D'EUROS)	5 614	5 000
Multiple de résultat d'exploitation courant avant prise en compte des dépréciations et des amortissements (approche juste valeur)	6,2 - 7,9	6,6 - 7,1
Taux d'actualisation (approche valeur d'utilité)	6,7 % - 9,9 %	7,2 % - 10,2 %
Taux de croissance à l'infini (approche valeur d'utilité)	1,5 % - 2,0 %	1,5 % - 2,0 %

Dans le cadre des tests de dépréciation, les taux d'actualisation et de croissance à l'infini utilisés pour l'évaluation des principales UGT présentant un risque de dépréciation sont les suivants :

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE			
	2005		2004	
	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI
Ciment Royaume-Uni	6,8 %	2,0 %	7,8 %	2,0 %
Ciment Philippines	9,9 %	2,0 %	10,2 %	2,0 %
Ciment Grèce	6,8 %	2,0 %	7,3 %	2,0 %
Ciment Malaisie	7,8 %	2,0 %	8,1 %	2,0 %
Ciment Chili	7,7 %	2,0 %	7,8 %	2,0 %

Au 31 décembre 2005, avant comptabilisation de la perte de valeur détaillée ci-après, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point du taux d'actualisation ou de croissance à l'infini est la suivante :

UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE <i>(MILLIONS D'EUROS)</i>	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE	IMPACT D'UNE AUGMENTATION/DIMINUTION D'UN POINT DE			
		TAUX D'ACTUALISATION		TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI	
		+ 1 PT	- 1 PT	+ 1 PT	- 1 PT
Ciment Royaume-Uni	368	(342)	516	124	(85)
Ciment Philippines	(7)	(73)	93	16	(13)
Ciment Grèce	218	(178)	270	78	(52)
Ciment Malaisie	175	(112)	155	40	(30)
Ciment Chili	13	(55) ^(*)	76	19	(15)

(*) La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur comptable lorsqu'un taux d'actualisation de 7,9 % est utilisé.

La somme des goodwill associés à ces UGT s'élève à 2 355 millions d'euros.

Le Groupe a pris en considération les risques potentiels spécifiques à l'activité et les sensibilités détaillées ci-dessus. Sur la base de cette analyse, le Groupe a comptabilisé une dépréciation du goodwill associé de 50 millions d'euros sur l'UGT Ciment Philippines. Ce montant correspond à l'effet qu'aurait eu une augmentation du taux d'actualisation utilisé de 9,9 % à 10,6 %. La valeur

recouvrable de cette UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité calculée en utilisant des projections de flux de trésorerie sur une période de dix ans comme détaillé en Note 2 (l).

En 2005, le Groupe a également reconnu des dépréciations de goodwill sur les UGT Toiture Malaisie (7 millions d'euros) et Plâtre Allemagne (7 millions d'euros). Ces dépréciations ont été déterminées sur la base des valeurs d'utilité de ces UGT.

Note 10 - Immobilisations incorporelles

<i>(MILLIONS D'EUROS)</i>	2005	2004
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER	308	300
Acquisitions	81	41
Cessions	(2)	(4)
Amortissements	(64)	(46)
Dépréciations	-	(47)
Principales acquisitions par regroupement d'entreprises	10	-
Autres variations	(10)	71
Écarts de conversion	32	(7)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	355	308

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (MILLIONS D'EUROS)	2005			2004		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS	VALEUR NETTE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS	VALEUR NETTE
Logiciels	356	204	152	265	158	107
Droits de promotion immobilière	107	60	47	103	56	47
Droits d'exploitation des carrières	103	34	69	117	31	86
Autres immobilisations incorporelles	150	63	87	148	80	68
TOTAL	716	361	355	633	325	308

Pour les périodes présentées, les « Autres immobilisations incorporelles » ne comprennent que des actifs à durée d'utilité finie.

Note 11 - Immobilisations corporelles

(a) Variation des immobilisations corporelles

(MILLIONS D'EUROS)	TERRAINS DE CARRIÈRES ET AUTRES TERRAINS		BÂTIMENTS	MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS, ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL AVANT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{er} JANVIER 2004	1 886	2 961		13 271	641	18 759		
Amortissements cumulés	(289)	(1 511)		(6 521)	(14)	(8 335)		
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER 2004	1 597	1 450		6 750	627	10 424	(118)	10 306
Acquisitions	54	42		208	788	1 092	-	1 092
Cessions	(20)	(17)		(56)	(7)	(100)	-	(100)
Principales acquisitions par regroupement d'entreprise	60	32		315	2	409	-	409
Autres variations de périmètre	2	33		20	2	57	-	57
Amortissements	(52)	(129)		(675)	-	(856)	4	(852)
Dépréciations	-	-		(59)	(5)	(64)	-	(64)
Autres variations	39	46		634	(755)	(36)	2	(34)
Écarts de conversion	(36)	(17)		(152)	(18)	(223)	(4)	(227)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2004	1 644	1 440		6 985	634	10 703	(116)	10 587

(MILLIONS D'EUROS)	TERRAINS DE CARRIÈRES ET AUTRES TERRAINS	BÂTIMENTS	MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS, ET INSTALLATIONS	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL AVANT SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 1^{er} JANVIER 2005	1 970	3 025	13 877	644	19 516		
Amortissements cumulés	(326)	(1 585)	(6 892)	(10)	(8 813)		
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER 2005	1 644	1 440	6 985	634	10 703	(116)	10 587
Acquisitions	72	36	384	881	1 373	-	1 373
Cessions	(12)	(9)	(51)	(3)	(75)	-	(75)
Principales acquisitions par regroupement d'entreprise	5	15	156	18	194	-	194
Autres variations de périmètre	31	44	(89)	30	16	-	16
Amortissements	(70)	(140)	(703)	-	(913)	4	(909)
Dépréciations	(5)	-	(15)	-	(20)	-	(20)
Autres variations	35	288	323	(661)	(15)	2	(13)
Écarts de conversion	142	125	687	70	1 024	(6)	1 018
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2005	1 842	1 799	7 677	969	12 287	(116)	12 171
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2005	2 258	3 494	15 419	976	22 147		
Amortissements cumulés	(416)	(1 695)	(7 742)	(7)	(9 860)		

(b) Amortissements et dépréciations

La dotation aux amortissements relative aux immobilisations corporelles et la dépréciation des actifs se présentent comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Dotation aux amortissements	909	852
Dépréciations d'actifs	20	64
TOTAL	929	916

(c) Location-financement

La valeur brute des immobilisations corporelles comprend 67 millions d'euros d'immobilisations en location-financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

(59 millions d'euros au 31 décembre 2004). La dette résiduelle correspondante s'élève à 35 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (34 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Note 12 - Participations dans des entreprises associées

(a) Variation des participations dans des entreprises associées

(MILLIONS D'EUROS)	2005	2004
AU 1^{er} JANVIER	372	599
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	38	74
Dividendes reçus des participations dans des entreprises associées	(28)	(20)
Acquisitions ou augmentations de capital	10	4
Cessions et diminutions de pourcentages d'intérêts	(3)	(298)
Passage de la mise en équivalence à l'intégration globale	-	-
Passage de la mise en équivalence à l'intégration proportionnelle	(2)	-
Autres	(11)	13
AU 31 DÉCEMBRE	376	372

(b) Information relative au bilan et au compte de résultat des entreprises associées

Information relative au bilan (à 100 %)

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Actif non courant	969	896
Actif courant	642	553
TOTAL ACTIF	1 611	1 449
Fonds propres	772	691
Passif non courant	216	211
Passif courant	623	547
TOTAL PASSIF	1 611	1 449

Information relative au compte de résultat (à 100 %)

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Produits des activités ordinaires	1 104	1 830
Résultat d'exploitation courant	161	321
Résultat d'exploitation	161	318
Résultat de l'ensemble	104	203

Note 13 - Participations dans des coentreprises

Le Groupe détient des intérêts dans des coentreprises (cf. note 37). Comme indiqué dans la note 2 (b), ces participations sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

L'impact de l'intégration proportionnelle de ces participations dans des coentreprises sur les états financiers consolidés du Groupe est résumé dans les tableaux ci-dessous :

Impact sur le bilan

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Actif non courant	1 416	971
Actif courant	516	476
Passif non courant	291	235
Passif courant	368	247

Impact sur le compte de résultat

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Produits des activités ordinaires	934	923
Résultat d'exploitation courant	172	155
Résultat d'exploitation	171	110
Résultat de l'ensemble consolidé	154	83

Note 14 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se présentent comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Prêts et créances à plus d'un an	153	112
Actifs financiers disponibles à la vente	444	547
Charges de retraite payées d'avance	15	3
Trésorerie soumise à restrictions	14	34
TOTAL	626	696

Le tableau ci-dessous présente une information résumée sur les principaux actifs financiers disponibles à la vente détenus par le Groupe, pour lesquels existe une cotation :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
COÛT D'ACQUISITION	392	392
Dépréciations cumulées définitives comptabilisées en résultat	(4)	(4)
Gains latents	7	-
Pertes latentes	-	(35)
VALEUR DE MARCHÉ	395	353

La variation des gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente a été comptabilisée dans les « Autres réserves ». Cette variation représente une augmentation des capitaux propres part du Groupe de 42 millions d'euros en 2005 et de 9 millions d'euros en 2004.

En 2000, le Groupe avait acquis 9,99 % des actions ordinaires de Cimpor (producteur cimentier portugais) pour un prix de 319 millions d'euros, soit une moyenne de 4,75 euros par titre. La valeur de marché de cette participation a décliné dans le temps, atteignant au 31 décembre 2002 une valeur de 214 millions d'euros. En décembre 2003, le Groupe achetait 2,65 % complémentaires des titres de Cimpor à un prix de 4,06 euros l'action, portant ainsi sa participation dans le capital de Cimpor à 12,64 %. La valeur de marché de cette participation est évaluée à 395 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit 3 millions d'euros au-dessus du coût historique d'acquisition (392 millions d'euros comme indiqué ci-dessus).

Sur la base de la valeur d'utilité estimée au 31 décembre 2004, le Groupe a constaté une perte de valeur définitive

sur les titres Cimpor à hauteur de 4 millions d'euros. L'écart entre cette valeur d'utilité et la valeur de marché est traité, le cas échéant, comme une perte de valeur à caractère non définitif dans la mesure où le Groupe a la capacité et l'intention de conserver cet investissement sur une période de temps permettant de recouvrer la valeur comptable de l'actif. En effet, le Groupe considère que le cours de bourse ne représente pas la valeur d'utilité de cette participation, compte tenu de son caractère stratégique. Le Groupe bénéficie en effet de certains avantages liés à cet investissement qui ne sont pas reflétés dans la valeur boursière de Cimpor. Ces avantages comprennent un accord de coopération technique et industrielle avec Cimpor qui génère un flux annuel de revenus et d'opportunités de collaboration avec le management de Cimpor en vue d'améliorer l'efficacité et de créer, de part et d'autre, des synergies qui se sont traduites, par exemple, dans certaines opérations de cession d'actifs. Le Groupe continue à suivre la valeur de cet investissement dans Cimpor et à lui faire subir des tests de perte de valeur, le cas échéant. Cette analyse n'a pas généré de dépréciation complémentaire en 2005.

Note 15 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours se présentent comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Matières premières	382	310
Travaux en cours	16	11
Produits finis et semi-finis	893	742
Pièces détachées et fournitures	708	586
STOCKS BRUTS	1 999	1 649
Provisions	(142)	(140)
STOCKS NETS	1 857	1 509

La provision pour stocks et produits en cours concerne essentiellement les pièces détachées et fournitures (88 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 84 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Note 16 - Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se présentent comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Clients et comptes rattachés bruts	2 940	2 454
Provisions pour créances douteuses	(203)	(190)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	2 737	2 264

La variation des provisions pour créances douteuses s'analyse comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	2005	2004
AU 1^{er} JANVIER	(190)	(196)
Dotations de l'exercice	(52)	(58)
Utilisations de l'exercice	42	43
Reprises de montants non utilisés au cours de l'exercice	16	17
Autres variations	(3)	2
Écarts de conversion	(16)	2
AU 31 DÉCEMBRE	(203)	(190)

Programmes de cession de créances (Titrisation)

En janvier 2000, le Groupe a conclu des programmes pluriannuels de cession de créances commerciales, sans recours, sous forme de titrisation. Le programme a été reconduit en 2005 en France pour une période de 5 ans.

Dans le cadre de ces contrats, les filiales ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les filiales ne conservent pas le contrôle sur les créances cédées et il n'existe aucun droit ou obligation de racheter les créances cédées. Dans ces contrats, l'acheteur des créances détient un intérêt résiduel subordonné sur les créances non cédées à des tiers, comme usuellement octroyé dans le cadre de transactions commerciales similaires. L'intérêt résiduel subordonné détenu par l'acquéreur ne permet pas de considérer que les risques et avantages ont été transférés. En conséquence, les créances clients ne peuvent pas être déconsolidées et

ces opérations sont traitées comme un financement sécurisé.

Le poste « Clients et comptes rattachés » comprend donc un encours de créances cédées pour un montant de 265 millions d'euros au 31 décembre 2005 (210 millions d'euros au 31 décembre 2004).

La part à moins d'un an des passifs financiers comprend 230 millions d'euros au titre de ces programmes au 31 décembre 2005 (183 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les programmes font l'objet de dépôts subordonnés s'élevant à 35 millions d'euros au 31 décembre 2005 (27 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Le Groupe ne détient pas de titres des véhicules de titrisation.

Note 17 - Autres débiteurs

Les autres débiteurs se décomposent comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
État - autres impôts et taxes	281	169
Charges constatées d'avance	120	106
Intérêts à recevoir	36	18
Autres	488	434
AUTRES DÉBITEURS	925	727

Note 18 - Trésorerie

La trésorerie du Groupe, qui ressort à 1 735 millions d'euros au 31 décembre 2005, comprend des valeurs mobilières de placement pour un montant de 591 millions d'euros.

La valeur de marché de ces valeurs mobilières de placement est très proche de la valeur comptable. Les variations de juste valeur de ces valeurs sont enregistrées au compte de résultat.

Note 19 - Capitaux propres part du Groupe

(a) Capital

Au 31 décembre 2005, le capital social est composé de 175 985 303 actions d'un nominal de 4 euros chacune.

Compte tenu, d'une part, des droits de vote double qui sont conférés aux actions détenues depuis plus de deux ans et d'autre part, du fait que les actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote, le nombre total de droits de vote attachés au capital est, au 31 décembre 2005, de 186 208 574.

(b) Augmentation de capital

Le 15 juillet 2005, le Groupe a procédé à l'émission de 576 125 actions dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés. Le produit de l'émission s'est élevé à environ 31 millions d'euros et une prime complémentaire de 2 millions d'euros a été constatée en contrepartie de la charge compensatoire sans contrepartie de trésorerie relative à ce plan comptabilisée dans le compte de résultat du Groupe (comme décrit en note 20 (c)).

(c) Dividendes

Le tableau ci-dessous présente le montant du dividende par action payé par le Groupe au titre de l'exercice 2004 ainsi que le montant par action au titre de l'exercice 2005 proposé par le Conseil d'Administration pour approbation en Assemblée Générale Ordinaire le 24 mai 2006. Tout actionnaire qui justifie, à la clôture d'un exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende versé au titre dudit exercice, bénéficie d'une majoration du dividende revenant aux actions ainsi inscrites, égale à 10 % du dividende versé aux autres actions. Le nombre d'actions éligibles à ces majorations ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital social à la date de clôture de l'exercice considéré.

(EUROS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2005 (*)	2004
Dividende total payé (millions)	447	408
Dividende par action	2,55	2,40
Dividende majoré par action	2,80	2,64

(*) Dividende proposé. Dans la mesure où ce dividende est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2005.

(d) Autres réserves

L'analyse du mouvement des autres réserves est la suivante :

(MILLIONS D'EUROS)	2005				2004			
	COUVERTURE DE JUSTE VALEUR, NETTE D'IMPÔT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS D'IMPÔT	COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DES INSTRUMENTS HYBRIDES, NETTE D'IMPÔT	TOTAL	COUVERTURE DE JUSTE VALEUR, NETTE D'IMPÔT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS D'IMPÔT	COMPOSANTE CAPITAUX PROPRES DES INSTRUMENTS HYBRIDES, NETTE D'IMPÔT	TOTAL
AU 1^{er} JANVIER	(17)	(24)	73	32	(58)	(29)	73	(14)
Transfert au compte de résultat	12	-	-	12	11	-	-	11
Variations de juste valeur constatées en capitaux propres	4	42	-	46	50	9	-	59
Variation nette d'impôt différé	(6)	(14)	-	(20)	(20)	(4)	-	(24)
AU 31 DÉCEMBRE	(7)	4	73	70	(17)	(24)	73	32

Note 20 - Paiements fondés sur des actions

(a) Charges constatées relativement aux paiements fondés sur des actions

Le Groupe enregistre une charge compensatoire au titre des paiements fondés sur des actions, analysée comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Plans de stock-options (*)	23	14
Augmentations de capital réservées aux salariés	14	1
CHARGE CONSTATÉE AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	37	15

(*) La charge constatée en 2004 comprend 25 % de la juste valeur des options octroyées en 2002 et 2003 (du fait de la période de 4 ans d'acquisition des droits). En 2005, elle comprend 25 % de la juste valeur des options octroyées en 2002, 2003 et 2004 du fait des dispositions transitoires d'IFRS 2 décrites en note 2 (v).

Cette charge est constatée au compte de résultat comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Coût des biens vendus	7	3
Frais administratifs et commerciaux	30	12
CHARGE CONSTATÉE AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS	37	15

(b) Stock-options octroyées aux salariés

Description des principaux plans

Lafarge S.A. octroie des options d'achat ou de souscription d'actions. Ces options sont attribuées aux cadres dirigeants et aux cadres supérieurs ainsi qu'aux cadres ou autres salariés qui ont contribué de façon remarquable

aux performances du Groupe. Le prix d'exercice des options est proche de la valeur de marché des actions à la date d'attribution. Les options sont attribuées pour dix ans. La période d'acquisition des droits varie de zéro à cinq ans.

Par ailleurs, Lafarge North America Inc., filiale détenue à 53,2 % par Lafarge S.A. maintient son propre plan de stock-options. Dans le cadre de ce plan, des options d'achat d'actions sont octroyées aux cadres dirigeants et au personnel clé à un prix d'exercice basé sur la valeur de marché à la date d'octroi. Les options octroyées aux membres du conseil d'administration sont exerçables en

fonction de la durée de service dans le conseil et deviennent totalement exerçables lorsque l'administrateur a exercé ses fonctions plus de quatre ans. Les options octroyées aux salariés sont exerçables par tranche annuelle de 25 % à compter d'un an après la date d'octroi. Les options ont une durée de 10 ans à compter de la date d'octroi.

Information relative aux plans de stock-options Plans de stock-options de Lafarge S.A.

	2005		2004	
	OPTIONS	PRIX MOYEN DE L'OPTION (EUROS)	OPTIONS	PRIX MOYEN DE L'OPTION (EUROS)
OPTIONS RESTANTES AU 1^{er} JANVIER	7 309 902	74,87	6 866 077	74,29
Options octroyées	1 278 155	72,63	690 792	70,81
Options exercées	(543 602)	44,41	(239 658)	47,56
Options annulées	(126 932)	60,55	(7 309)	48,62
OPTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE	7 917 523	76,83	7 309 902	74,87
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	3 700 765	80,20	2 596 802	64,05
Cours moyen de l'action à la date d'exercice des options		73,51		71,09
Cours moyen de l'action à la date d'octroi des options		75,60		69,80
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice		20,85		19,23

L'information relative aux options Lafarge S.A. restantes au 31 décembre 2005 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

PRIX D'EXERCICE (EUROS)	NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	DURÉE DE VIE MOYENNE PONDÉRÉE EN MOIS	NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES
42,57	38 675	11	38 675
50,19	291 321	23	291 321
50,19	365 565	23	365 565
74,72	113 791	28	113 791
74,18	108 217	33	108 217
82,7	1 031 260	47	1 031 260
79,74	492 036	59	492 036
102,12	12 754	65	-
96,16	1 259 900	71	1 259 900
101,79	467 611	77	-
74,48	502 263	83	-
65,95	1 270 925	94	-
70,79	685 050	108	-
72,63	1 278 155	120	-
	7 917 523		3 700 765

Plans de stock-options de Lafarge North America Inc. et ses filiales

Les plans de stock-options de Lafarge North America Inc. sont libellés en dollars américains et sont à ce titre présentés en dollars américains dans ce document.

	2005		2004	
	OPTIONS	PRIX MOYEN DE L'OPTION (DOLLARS AMÉRICAINS)	OPTIONS	PRIX MOYEN DE L'OPTION (DOLLARS AMÉRICAINS)
OPTIONS RESTANTES AU 1^{er} JANVIER	4 881 266	35,23	5 137 304	32,23
Options octroyées	1 166 500	54,50	1 264 500	41,88
Options exercées	(1 665 496)	33,66	(1 426 913)	30,28
Options annulées	(279 538)	36,68	(93 625)	36,12
OPTIONS RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE	4 102 732	41,26	4 881 266	35,23
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	1 291 796	34,07	2 005 585	32,60
Cours moyen de l'action à la date d'exercice des options		60,03		44,82
Cours moyen de l'action à la date d'octroi des options		54,50		41,88
Juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice		14,67		12,07

L'information relative aux options Lafarge North America Inc. restantes au 31 décembre 2005 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

INTERVALLES DE PRIX D'EXERCICE (DOLLARS AMÉRICAINS)	OPTIONS RESTANTES			OPTIONS EXERÇABLES	
	NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (DOLLARS AMÉRICAINS)	DURÉE DE VIE MOYENNE PONDÉRÉE EN MOIS	NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (DOLLARS AMÉRICAINS)
18,00 - 23,00	158 100	22,55	41	158 100	22,55
24,13 - 29,97	1 016 920	29,82	79	469 182	29,84
32,20 - 38,13	226 075	36,12	33	223 575	36,16
41,05 - 54,50	2 701 637	47,08	98	440 939	41,40
	4 102 732	41,26	87	1 291 796	34,07

Juste valeur des options octroyées

Comme décrit en note 2 (v), la juste valeur des options est calculée à la date d'octroi d'après le modèle Black & Scholes. Les changements ultérieurs dans la juste valeur de l'instrument ne sont pas considérés.

Le Groupe a déterminé la juste valeur des options octroyées en 2005 et en 2004 sur la base des hypothèses suivantes :

	OPTIONS LAFARGE S.A. EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE		OPTIONS LAFARGE NORTH AMERICA INC. EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004	2005	2004
Taux de dividende attendu	2,7 %	2,7 %	1,6 %	1,9 %
Volatilité attendue de l'action	28,6 %	30,0 %	30,0 %	32,0 %
Taux d'intérêt sans risque	3,3 %	3,5 %	4,2 %	4,1 %
Durée de vie estimée de l'option (années)	8,0	8,0	4,5	5,1

L'hypothèse de volatilité attendue à long terme a été déterminée sur la base d'une observation de la volatilité historique du titre sur des périodes correspondant à la durée de vie attendue des options octroyées, partiellement corrigée des écarts de cours les plus extrêmes pour mieux refléter une tendance à long terme.

Le Groupe considère que le taux d'intérêt sans risque est le taux de clôture, le dernier jour coté de l'exercice, des emprunts d'état ayant une maturité similaire à la durée de vie estimée des options.

Le plan de stock-options de Lafarge S.A. est actif depuis le 29 novembre 1989. Le Groupe détermine la durée de vie estimée des options sur la base du nombre d'options historiquement exercées et annulées depuis la mise en place du plan.

Le Groupe utilise la méthode des actions autodétenues pour déterminer le nombre d'actions devant être émises dans le cadre des plans de stock-options. Sur la base du nombre d'options restantes exerçables ou non exerçables, l'effet dilutif sur le nombre moyen d'actions du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2005 et 2004 est de 590 et 575 milliers d'actions, respectivement.

(c) Augmentations de capital réservées aux salariés

Lafarge S.A. a lancé en 2005 un plan d'actionnariat direct baptisé « Lafarge en actions ». Dans le cadre de ce plan, les salariés avaient la possibilité d'acquérir jusqu'à 110 actions de la société. Le prix d'achat était fixé à 57,31, soit 20 % en dessous de la valeur de marché des actions Lafarge à la date de proposition de l'offre aux salariés. Par ailleurs, un abondement, dont la proportion varie en fonction du pays du souscripteur, est versé sur une partie des actions souscrites (généralement, 30 % du prix des 10 premières actions souscrites). Les actions acquises sont bloquées cinq ans au minimum, sauf cas de déblocage

anticipé ou de dispositions locales différentes. 576 125 actions ont été émises dans le cadre de ce plan.

Une charge nette de 13 millions d'euros (évaluée conformément aux principes énoncés en Note 2 (v)) a été reconnue intégralement en 2005 dans la mesure où il n'existe aucune condition d'acquisition des droits.

Lafarge North America Inc. maintient également un plan d'actionnariat salarié. En 2005, le plan d'actionnariat salarié a été modifié. Ce plan d'achat d'actions permet désormais à l'ensemble des salariés d'acheter des actions de Lafarge North America Inc. au moyen de retenues sur salaire à un prix déterminé comme 85 % du cours de l'action à la fin de la période de six mois du plan. Avant 2005, le plan d'achat d'actions permettait à l'ensemble des salariés d'acheter des actions de Lafarge North America Inc., au moyen de retenues sur salaire à un prix déterminé comme 90 % du plus bas des valeurs de marché de début ou de fin de l'année du plan. En 2005, 176 038 actions ont été émises à un prix de 43,01 dollars américains, en 2004, 142 237 actions ont été émises à un prix de 28,33 dollars américains. Au 31 décembre 2005 et 2004, 0,5 million d'euros et 1,9 million d'euros, respectivement, ont été alloués aux futurs plans d'achat d'actions. Une charge de 1 million d'euros en 2005 et 1 million d'euros en 2004 a été constatée, relativement à ce plan.

Note 21 - Intérêts minoritaires

Les principaux minoritaires du Groupe sont présents chez Lafarge North America, Heracles General Cement, Associated Pan Malaysia Cement Sdn Bhd, Jordan Cement Factories et Lafarge Halla Cement.

Note 22 - Impôts

(a) Impôts sur les bénéficiaires

Le Groupe détermine sa charge d'impôt courant et différé conformément aux principes décrit en note 2 (u).

La charge d'impôt de l'exercice se décompose de la manière suivante :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
IMPÔTS COURANTS	630	439
Sociétés françaises	35	42
Sociétés étrangères	595	397
IMPÔTS DIFFÉRÉS	(206)	(172)
Sociétés françaises	(171)	(110)
Sociétés étrangères	(35)	(62)
IMPÔTS	424	267

La typologie de la charge d'impôt s'analyse comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
IMPÔTS COURANTS	630	439
Impôt courant de la période	575	390
Ajustement sur l'impôt des périodes précédentes	20	(19)
Retenue à la source sur dividendes	25	18
Autres	10	50
IMPÔTS DIFFÉRÉS	(206)	(172)
Impôts différés sur génération et reversement de différences temporaires	(185)	(72)
Effet des changements de taux d'impôt	-	(40)
Actifs d'impôt utilisés sur la période et non reconnus précédemment	(1)	5
Réestimation des actifs d'impôt différé	(30)	(51)
Autres	10	(14)
IMPÔTS	424	267

En complément de la charge d'impôt constatée au compte de résultat, une charge différée de 20 millions d'euros (charge de 24 millions d'euros en 2004) a été comptabilisée en contrepartie des capitaux propres au cours de la période. Cette charge concerne l'impôt différé calculé sur la variation de juste valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie (6 millions d'euros et 20 millions d'euros en 2005 et 2004 respectivement) et la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente

(14 millions d'euros et 4 millions d'euros en 2005 et 2004 respectivement).

Une analyse de la charge (produit) d'impôt différé est présentée par nature de différences temporaires dans la note 22 (c).

Taux effectif d'impôt

Pour les exercices 2005 et 2004, la réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base du taux d'imposition en vigueur en France, soit respectivement 34,93 % et 35,43 %.

La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe se présente comme suit :

(%)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
TAUX D'IMPOSITION EN VIGUEUR	34,9	35,4
Effet fiscal lié au rapatriement par Lafarge North America de 1,1 milliard de dollars américains du Canada vers les États-Unis *	3,1	-
Réévaluations *	(2,7)	(2,3)
Changement de taux d'imposition voté (principalement en Grèce en 2004) *	-	(1,8)
Restructurations internes *	(8,4)	(8,0)
Plus-values imposées à taux réduits	-	(2,0)
Incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger	(6,2)	(3,4)
Effet des provisions sur actifs d'impôts différés	(0,9)	0,9
Non déductibilité de la dépréciation du goodwill	1,1	-
Effet de présentation de la quote-part dans les résultats des entreprises associées	(0,7)	(1,6)
Divers	2,7	(0,5)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	22,9	16,7

(*) Ces composantes ont un impact négatif de 8 % sur le taux effectif d'impôt 2005 (négatif de 12,1 % en 2004) et représentent un montant global de 148 millions d'euros d'économies d'impôts non récurrentes (193 millions en 2004). Ces économies découlent des effets fiscaux favorables de certaines restructurations, de la réévaluation d'actifs autorisée dans plusieurs pays et de l'entrée en vigueur de taux d'imposition plus bas, notamment en Grèce en 2004. Par ailleurs, en 2005, elles sont limitées par l'impôt de 57 millions d'euros associé au rapatriement par Lafarge North America d'un montant de 1,1 milliard de dollars américains du Canada vers les États-Unis. En l'absence de ces économies d'impôts non récurrentes, le taux effectif serait de 30,9 % en 2005 et de 28,8 % en 2004.

(b) Variation des impôts différés actifs et passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés ont été compensés au bilan en conformité avec les principes décrits en note 2 (u). La variation des impôts différés actifs et passifs durant les périodes présentées s'analyse comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	2005	2004
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS, NETS AU 1^{er} JANVIER	352	441
Constatés en capitaux propres	20	24
Charge (produit)	(206)	(172)
Écarts de conversion	33	(8)
Autres	48	67
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS, NETS AU 31 DÉCEMBRE	247	352
dont :		
Impôts différés passifs	567	632
Impôts différés actifs	(320)	(280)

(c) Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont composés des éléments suivants :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi	380	374
Immobilisations corporelles	477	240
Provisions et autres dettes	144	183
Provisions pour restructuration	6	13
Actifs d'impôts liés aux déficits reportables	541	568
Actifs d'impôts liés aux moins-values long terme	448	373
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	1 996	1 751
Provisions pour dépréciation des impôts différés actifs	(554)	(523)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS, NETS	1 442	1 228
Immobilisations corporelles	1 664	1 406
Charges de retraite payées d'avance	-	-
Autres, nets	25	174
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	1 689	1 580
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS, NETS	247	352

La charge d'impôt différé des périodes concernées se décompose comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi	18	32
Immobilisations corporelles	(68)	(89)
Provisions et autres dettes	19	7
Provisions pour restructuration	4	-
Actifs d'impôts liés aux déficits reportables et moins-values long terme	(88)	(57)
Autres, nets	(91)	(65)
TOTAL	(206)	(172)

(d) Dépréciation des actifs d'impôts différés

La provision pour dépréciation des actifs d'impôts différés évolue comme suit au cours de la période :

(MILLIONS D'EUROS)	2005
AU 1^{er} JANVIER	523
Dotations de l'exercice	30
Utilisations de l'exercice	(30)
Autres variations	(1)
Écarts de conversion	32
AU 31 DÉCEMBRE	554

(e) Suivi des déficits reportables et moins-values long terme

Au 31 décembre 2005, les déficits reportables du Groupe et les moins-values long terme s'élèvent respectivement à 1 618 millions d'euros et 1 506 millions d'euros. Le détail par nature et date de maturité est détaillé ci-après :

(MILLIONS D'EUROS)	DÉFICITS REPORTABLES	MOINS-VALUES LONG TERME	TOTAL
2006	55	-	55
2007	56	-	56
2008	81	-	81
2009	18	-	18
2010	16	-	16
postérieur à 2010	1 392	1 506	2 898
TOTAL	1 618	1 506	3 124

Comme décrit en note 2 (u), les impôts différés actifs ont été reconnus sur tous les déficits reportables et une dépréciation a été constatée lorsqu'il n'existe pas d'assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôt différé dans un futur prévisible.

Note 23 - Régimes de retraite, indemnités de cessation de service et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le Groupe varient en fonction des obligations légales et de la politique de chaque filiale en la matière. Ils comportent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, les obligations du Groupe se limitent au paiement de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière.

Seuls les régimes à prestations définies créent des engagements futurs pour le Groupe. Ils sont constitués à 95 % d'obligations résultant de régimes de retraite et d'indemnités de cessation de service, le solde correspondant pour l'essentiel à des engagements de type couverture médicale postérieure à l'emploi. Ces

engagements font l'objet d'évaluations périodiques par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses qui peuvent varier au cours du temps. Ces obligations sont dans la plupart des cas préfinancées par des cotisations employeurs et employés au travers de fonds externes, constituant des entités légales séparées dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers. Ces entités sont généralement administrées par des conseils paritaires comportant des représentants du Groupe ainsi que des salariés et bénéficiaires. Chaque conseil adopte sa propre stratégie d'investissement qui a en général pour objectif, sur la base d'études spécifiques conduites par des experts externes, de rechercher la meilleure adéquation entre passifs à financer et actifs investis, combinée à une diversification permettant de limiter les risques d'investissement. L'exécution de cette stratégie dépend des opportunités de marché, et est généralement réalisée par des gestionnaires spécialisés sélectionnés par les conseils. Les actifs sont le plus souvent investis en valeurs mobilières cotées (actions et obligations), et le recours aux dérivés ou aux autres classes d'actifs est limité. La détention de titres du Groupe (actions ou obligations) au sein de ces actifs est généralement interdite.

Le tableau ci-dessous présente, pour les principaux régimes préfinancés situés au Royaume Uni et en Amérique du Nord, l'allocation d'actifs cible retenue par les organes d'administration, comparée à l'allocation actuelle :

	AMÉRIQUE DU NORD		ROYAUME-UNI	
	ALLOCATION CIBLE	ALLOCATION ACTUELLE	ALLOCATION CIBLE	ALLOCATION ACTUELLE
Actions	71 %	72 %	62 %	60 %
Obligations	29 %	28 %	33 %	31 %
Autres	-	-	5 %	9 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

Dans le tableau ci-après, les incidences comptables des régimes de retraite à prestations définies et d'indemnités de cessation de services sont reportées au sein de la

colonne « Régimes de retraite », celles concernant les autres engagements sont détaillées dans la colonne « Autres avantages ».

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE					
	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES		TOTAL	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004

MONTANTS INSCRITS DANS LES COMPTES

Charges de retraite payées d'avance	15	3	-	-	15	3
Charges de retraite à payer	(1 074)	(1 092)	(300)	(263)	(1 374)	(1 355)
MONTANT NET COMPTABILISÉ AU BILAN	(1 059)	(1 089)	(300)	(263)	(1 359)	(1 352)

COMPOSANTES DE LA CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

Coût des services rendus au cours de l'exercice	98	91	8	7	106	98
Effet de l'actualisation	241	233	14	15	255	248
Rendement attendu des actifs du régime	(243)	(230)	-	-	(243)	(230)
Amortissement du coût des services passés	1	1	(3)	(11)	(2)	(10)
Amortissement des écarts actuariels	4	(1)	(8)	-	(4)	(1)
Effet des règles de plafonnement des actifs comptabilisés	7	4	-	-	7	4
Indemnités spéciales de départ	4	5	-	-	4	5
(Gain)/Perte lié à une réduction	(3)	(5)	-	(1)	(3)	(6)
(Gain)/Perte lié à une liquidation	1	-	-	-	1	-
CHARGE NETTE RELATIVE AUX RÉGIMES DE PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	110	98	11	10	121	108

(MILLIONS D'EUROS)	RÉGIMES DE RETRAITE		AU 31 DÉCEMBRE AUTRES AVANTAGES		TOTAL	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION						
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 1^{er} JANVIER	4 358	4 060	234	285	4 592	4 345
Écart de conversion	240	(41)	36	(13)	276	(54)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	98	91	8	7	106	98
Effet de l'actualisation	241	233	14	15	255	248
Cotisations salariés	8	8	-	-	8	8
Modifications de plans	1	2	(10)	(13)	(9)	(11)
Réduction de régimes	(2)	(7)	-	-	(2)	(7)
Liquidation de régimes	-	-	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	18	68	-	-	18	68
Cessions	(7)	-	-	-	(7)	-
Indemnités spéciales de départ	4	5	-	-	4	5
Prestations versées	(242)	(219)	(15)	(17)	(257)	(236)
(Gains)/Pertes actuariels	490	158	(11)	(30)	479	128
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION AU 31 DÉCEMBRE	5 207	4 358	256	234	5 463	4 592
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME						
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 1^{er} JANVIER	3 204	2 957	-	-	3 204	2 957
Écart de conversion	192	(35)	-	-	192	(35)
Rendement réel des actifs du régime	603	299	-	-	603	299
Cotisations employeur ^(a)	128	127	-	-	128	127
Cotisations salariés	8	8	-	-	8	8
Prestations versées	(197)	(196)	-	-	(197)	(196)
Liquidation de régimes	(2)	(5)	-	-	(2)	(5)
Regroupements d'entreprises	22	49	-	-	22	49
Cessions	(4)	-	-	-	(4)	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE	3 954	3 204	-	-	3 954	3 204
COMPOSANTES DES MONTANTS INSCRITS DANS LES COMPTES						
SITUATION FINANCIÈRE NETTE	(1 253)	(1 154)	(256)	(234)	(1 509)	(1 388)
(Gains)/Pertes actuariels non comptabilisés	232	91	(34)	(27)	198	64
Coût des services passés non comptabilisés	9	9	(10)	(2)	(1)	7
Effet des règles de plafonnement des actifs comptabilisés	(47)	(35)	-	-	(47)	(35)
(PASSIF)/ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN	(1 059)	(1 089)	(300)	(263)	(1 359)	(1 352)

(a) Inclut les versements exceptionnels de 48 millions et 45 millions de dollars américains effectués en 2004 et 2005, respectivement, auprès des fonds de pension nord américains, et un versement exceptionnel de 18 millions de livres britanniques effectué en 2005 auprès des fonds au Royaume-Uni.

Le Groupe n'a reconnu aucun droit à remboursement au titre des périodes présentées.

La valeur actualisée de l'obligation présentée dans le tableau ci-dessous s'analyse comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Plans non financés	908	799
Plans partiellement ou entièrement financés	4 555	3 793
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION	5 463	4 592

Les prestations à verser au titre des régimes à prestations définies du Groupe dans les dix prochaines années se ventilent comme suit (millions d'euros) :

2006	247
2007	253
2008	259
2009	270
2010	283
2011-2015	1 593

Ces prestations seront principalement financées par utilisation des actifs des fonds externes constitués par le Groupe, et n'affecteront donc que de manière limitée ses flux de trésorerie futurs.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des régimes de retraite et indemnités de cessation de service sont les suivantes :

(%)	ÉTATS-UNIS	CANADA	ROYAUME-UNI	FRANCE	ESPAGNE	GRÈCE	ZONE EURO (HORS FRANCE, ESPAGNE, GRÈCE)
2005							
Taux d'actualisation	5,7	5,25	4,7	4,2	4,2	4,2	4,2
Taux de rendement long terme attendus sur les actifs	8,25	8,25	7,1	4,85	4,6	N/A	6,0
Taux de croissance des salaires	4,00	3,50	4,80	2,50 à 3,50	2,65	4,00	2,00 à 3,50
2004							
Taux d'actualisation	5,90	5,90	5,30	4,85	4,85	5,10	4,85
Taux de rendement long terme attendus sur les actifs	8,50	8,50	7,30	5,50	4,85	N/A	6,00
Taux de croissance des salaires	4,00	3,50	4,80	2,00 à 3,50	2,65	4,00	2,00 à 3,50

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs des fonds de pension sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme et de la composition des actifs des fonds de pension.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux taux de rendement des obligations privées à long terme de bonne qualité.

Pour 2006, les taux de rendement long terme attendus sur les actifs sont de :

États-Unis	8,0 %
Canada	8,0 %
Royaume-Uni	6,9 %
France	4,2 %
Espagne	3,8 %
Zone Euro	4,5 %

Les hypothèses de rendement à long terme attendu sur les actifs, et les taux d'actualisation retenus pour l'estimation des obligations du Groupe ont été définis à partir des recommandations d'experts indépendants.

Régimes de retraite

Les principaux régimes de retraite à prestations définies offerts par le Groupe sont situés au Royaume-Uni, en Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et dans une moindre mesure en Allemagne. Ils contribuent respectivement à hauteur de 59 %, 24 % et 4 % aux obligations totales de régimes de retraite à prestations définies du Groupe.

Au Royaume-Uni, les obligations du Groupe sont gérées, pour l'essentiel, au sein d'un unique fonds de pension administré par un conseil paritaire indépendant. Les droits à pension de retraite sont calculés en fonction des salaires de fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté dans le Groupe, selon des formules généralement linéaires. Ce fonds est alimenté par des cotisations employeur et employés, dont le taux est déterminé en moyenne tous les trois ans par des actuaires indépendants, de telle sorte que les minima de solvabilité réglementaires (MFR pour Minimum Funding Requirement) soient satisfaits et, au-delà, que le financement à long terme des prestations soit assuré. À l'occasion de la dernière actualisation de cette étude, il a été décidé d'appeler des contributions exceptionnelles de 18 millions de livres britanniques par an de 2005 à 2007. À fin 2005, les actifs de ces fonds de pension étaient investis en actions pour environ 60 %, compte tenu du caractère long terme des prestations à financer, pour environ 35 % en obligations et placements monétaires et pour 5 % en placements immobiliers.

En Amérique du Nord (États-Unis et Canada), les droits à retraite proviennent de divers régimes pour lesquels le taux de cotisation employeur est encadré par des minima et des maxima de déductibilité au titre de l'impôt sur les sociétés. À fin 2005, environ 72 % des actifs des fonds étaient investis en actions, et 28 % en obligations. Le niveau attendu des cotisations employeur au titre des différents régimes de retraite est d'environ 56 millions de dollars américains en 2006. En 2004 et 2005, la

société a choisi, pour des raisons d'optimisation fiscale et financière, de réaliser un abondement spécifique de 48 millions et 45 millions de dollars américains, respectivement, auprès de ses fonds de pension nord américains.

En Allemagne, les prestations de retraite prennent principalement la forme de montants mensuels fixes de pensions complémentaires qui dépendent du niveau hiérarchique atteint en fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté accumulées dans la société. Conformément aux pratiques locales, ces obligations ne font pas l'objet de préfinancements externalisés, mais les droits acquis des bénéficiaires sont garantis en cas d'insolvabilité par un système de mutualisation commun à toutes les sociétés allemandes engagées au titre de régimes comparables. Les plans allemands à prestations définies ont été fermés aux nouveaux entrants en 2001 et remplacés par des plans majoritairement à cotisations définies. Les obligations du Groupe dans ce pays devraient donc s'éteindre progressivement.

Conformément aux principes comptables du Groupe (cf. note 2 (s)), les écarts constatés entre les rendements attendus à long terme des investissements des fonds de pension et les rendements réels obtenus sont traités comme des gains ou pertes actuariels.

Comme décrit dans la note 2 (s), l'adoption des normes IFRS a conduit à la reconnaissance de la totalité des pertes actuarielles en étalement au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres (voir commentaires spécifiques dans la note 38 « Transition aux normes IFRS »).

Indemnités de cessation de service

Les indemnités de cessation de service sont, en règle générale, des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite, de son départ volontaire ou de son licenciement. Les principaux régimes de cette nature concernent les salariés des entités françaises, italiennes, grecques, coréennes et chiliennes du Groupe.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

En Amérique du Nord et, dans une moindre mesure, en France et en Jordanie, certaines sociétés du Groupe octroient des avantages post-emploi consistant principalement en une participation à la couverture médicale des retraités. Ces obligations ne font pas l'objet de préfinancements, mais les subventions fédérales américaines attendues au cours des prochaines années

(réforme du Medicare) ont significativement réduit les engagements à la charge du Groupe.

En Amérique du Nord, le taux estimé d'évolution des coûts médicaux utilisé dans le calcul des engagements est différent pour les plans aux États-Unis et au Canada. En 2005, les taux utilisés étaient de 10 %, diminuant jusqu'à 5 % en 2011, pour les plans situés aux États-Unis, et de 8,4 %, diminuant jusqu'à 4,7 % en 2011, pour les plans canadiens.

En 2004, les taux utilisés étaient de 11 %, diminuant jusqu'à 5 % en 2011, pour les plans situés aux États-Unis et 9,1 %, diminuant jusqu'à 4,7 % en 2011, pour les plans canadiens.

Le taux estimé d'évolution des coûts Medicare était le même au Canada et aux États Unis.

Les hypothèses de taux d'évolution des coûts médicaux ont un effet significatif sur l'évaluation des engagements liés. Une augmentation ou une diminution de 1 % dans ce taux d'évolution des coûts médicaux aurait les effets suivants :

(MILLIONS D'EUROS)	VARIATION DE 1 %	
	AUGMENTATION	DIMINUTION
Augmentation (diminution) de la valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2005	27	(22)
Augmentation (diminution) du coût des services rendus et de l'effet de l'actualisation pour l'exercice 2005	3	(2)

Note 24 - Provisions

(a) Variation des provisions

(MILLIONS D'EUROS)	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION	PROVISIONS POUR RÉAMÉNAGEMENT DE SITES ET RISQUE ENVIRONNEMENTAL	AUTRES	TOTAL
AU 1^{er} JANVIER 2004	63	218	750	1 031
Dotation nette de l'exercice	39	46	102	187
Utilisations de l'exercice	(50)	(39)	(62)	(151)
Reprises sans objet	(4)	(7)	(13)	(24)
Autres variations	-	16	(8)	8
Écarts de conversion	-	(3)	(10)	(13)
AU 31 DÉCEMBRE 2004	48	231	759	1 038
DONT PART À MOINS D'UN AN				118
DONT PART À PLUS D'UN AN				920
AU 1^{er} JANVIER 2005	48	231	759	1 038
Dotation nette de l'exercice	56	46	144	246
Utilisations de l'exercice	(63)	(24)	(60)	(147)
Reprises sans objet	(3)	(18)	(68)	(89)
Autres variations	(1)	2	5	6
Écarts de conversion	1	16	36	53
AU 31 DÉCEMBRE 2005	38	253	816	1 107
DONT PART À MOINS D'UN AN				123
DONT PART À PLUS D'UN AN				984

Les autres provisions incluent :

- la provision pour risque concurrence pour un montant de 330 millions d'euros (320 millions d'euros au 31 décembre 2004) dont 30 millions d'euros d'intérêts de retard (20 millions d'euros au 31 décembre 2004) ;
- la provision pour garantie sur les tuiles béton pour un montant de 30 millions d'euros (31 millions d'euros au 31 décembre 2004) ;
- la provision pour risque comptabilisée par les captives d'assurance pour un montant de 73 millions d'euros (79 millions d'euros au 31 décembre 2004).

(b) Variation des provisions pour restructuration

(MILLIONS D'EUROS)	INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL	COÛTS DE RUPTURE DE CONTRAT	AUTRES COÛTS DE RESTRUCTURATION	TOTAL
AU 1^{er} JANVIER 2004	31	2	30	63
Dotation nette de l'exercice	28	4	7	39 ^(*)
Utilisations de l'exercice	(34)	(3)	(13)	(50) ^(*)
Reprises sans objet	(3)	-	(1)	(4)
Autres variations	4	-	(4)	-
Écarts de conversion	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2004	26	3	19	48
Dotation nette de l'exercice	49	2	5	56 ^(*)
Utilisations de l'exercice	(47)	(2)	(14)	(63) ^(*)
Reprises sans objet	(2)	-	(1)	(3)
Autres variations	-	-	(1)	(1)
Écarts de conversion	-	-	1	1
AU 31 DÉCEMBRE 2005	26	3	9	38

(*) Dont 28 millions d'euros en 2005 (14 millions d'euros en 2004) de coûts encourus et payés sur la période.

Les coûts de restructuration sont analysés ci-dessous :

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Indemnités de fin de contrat de travail	47	25
Coûts de rupture de contrat	2	4
Autres coûts de restructuration	4	6
TOTAL COÛTS DE RESTRUCTURATION	53	35

Les principaux plans concernent :

(MILLIONS D'EUROS)	2005	2004
CIMENT		
Corée	10	-
Inde	3	-
Royaume-Uni	3	4
Maroc	2	-
Amérique du Nord	2	-
France	1	2
Roumanie	-	3
Serbie	-	1
GRANULATS & BETON		
Royaume-Uni	2	5
France	-	2
Singapour	1	-
Venezuela	-	1
TOITURE		
Allemagne	14	11
France	4	-
Benelux	2	-
Centres techniques	2	-
Afrique du Sud	-	1
PLÂTRE		
Allemagne	1	2
Autres plans de moins d'un million d'euros	6	3
TOTAL COÛTS DE RESTRUCTURATION	53	35

Ciment Corée du Sud : en 2005, les coûts de restructuration correspondent principalement à des indemnités de fin de contrat de travail relatives au départ de 233 employés suite à la mise en sommeil de l'usine de SINGI et à la sous-traitance de l'exploitation de la carrière.

Toiture Allemagne : en 2005, les coûts de restructuration correspondent principalement à des indemnités de licenciement relatives au départ de 228 employés dans le cadre du plan de réduction de capacité de Lafarge Dachsysteme GmbH.

Note 25 - Passifs financiers

La note ci-dessous détaille les passifs financiers hors instruments dérivés et options de vente octroyées aux minoritaires.

(a) Analyse des passifs financiers par nature

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Emprunt obligataire convertible	482	1 366
Emprunts obligataires	5 050	4 509
Emprunts bancaires et tirages sur ligne de crédit	1 871	1 111
Billets de trésorerie et papier commercial	524	562
Autres titres de créance	158	270
Autres dettes	657	528
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	8 742	8 346
Passifs financiers, part à moins d'un an	(1 886)	(1 387)
PASSIFS FINANCIERS, PART À PLUS D'UN AN	6 856	6 959

Emprunt obligataire convertible

Le 29 juin 2001, le Groupe a émis 10 236 221 obligations convertibles en actions ordinaires pour un montant nominal de 1 300 000 067 euros, portant intérêt à un taux annuel de 1,5 % (OCEANes). La possibilité de conversion expirait le 21 décembre 2005, date à laquelle un nombre très mineur d'obligations (590) ont été converties. Au cours de l'année 2005, le Groupe a procédé au rachat de 6 772 429 obligations (soit un montant nominal total de 860 098 483 euros). L'échéance de cette obligation convertible étant le 1^{er} janvier 2006, le Groupe a remboursé à cette date 3 463 202 obligations, représentant un nominal de 440 millions d'euros, par l'utilisation de financements à court terme.

Le produit net de l'émission a été alloué entre une composante dette et une composante capitaux propres, cette dernière représentant la juste valeur de l'option de conversion incorporée. La valeur de l'obligation s'analyse comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	2005
Valeur nominale de l'émission	1 300
Frais d'émissions	(13)
Composante capitaux propres (nette d'impôt différé)	(73)
Impôt différé passif	(40)
COMPOSANTE DETTE À LA DATE DE L'ÉMISSION	1 174
Intérêt comptabilisé	334
Intérêt payé	(166) (*)
Rachat d'obligations	(860)
Conversions	-
COMPOSANTE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2005	482

(*) Dont primes de remboursement sur obligations rachetées (82) millions d'euros.

Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2005, le portefeuille d'emprunts obligataires est composé d'emprunts libellés notamment en euros, dollars américains et livres britanniques portant un taux d'intérêt moyen (toutes devises confondues) de 6,3 % (6,2 % au 31 décembre 2004). Leurs dates d'échéance s'échelonnent de 2006 à 2020, leur année d'échéance moyenne étant 2012 (soit une maturité moyenne de 6 ans et 10 mois). En 2005, le Groupe a émis deux emprunts obligataires de 500 millions d'euros chacun. Le premier, émis en mars 2005, est de maturité 15 ans et porte un taux d'intérêt facial de 4,75 %. Le second, émis en novembre 2005, porte un taux d'intérêt facial de 4,25 % et est de maturité 10 ans et 4 mois.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un programme d'émission de titres de créance à moyen et long terme (EMTN), dont le plafond s'élève à 7 000 millions d'euros. Au 31 décembre 2005, le montant de titres émis dans le cadre de ce programme est de 3 512 millions d'euros, dont 3 442 millions d'euros d'emprunts obligataires et 70 millions d'euros émis sous forme de placements privés classés en autres titres de créance. Le taux moyen instantané des émissions réalisées dans le cadre de ce programme est de 5,2 % au 31 décembre 2005 et leurs échéances s'échelonnent de 2007 à 2020.

Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2005, l'encours des emprunts bancaires s'élève à 1 598 millions d'euros pour l'essentiel répartis sur les filiales du Groupe en devises locales.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts bancaires est d'environ 5,7 % (5,8 % au 31 décembre 2004).

Lignes de crédit confirmées à moyen et long terme

Les tirages sur lignes de crédit confirmées à moyen et long terme sont de 273 millions d'euros sur un montant total de lignes confirmées à moyen et long terme de 3 740 millions d'euros. Ces tirages, essentiellement en dollars canadiens, portent un taux moyen de 3,7 % au 31 décembre 2005 (17,6 % au 31 décembre 2004, taux résultant du poids important des tirages libellés en naira nigérian).

Les lignes de crédit sont affectées en priorité à la couverture des financements court terme du Groupe, et contribuent à assurer sa liquidité. La commission moyenne de non-utilisation des lignes de crédit confirmées est de 10 points de base au 31 décembre 2005 (13 points de base au 31 décembre 2004).

Billets de trésorerie et papier commercial

Au 31 décembre 2005, Lafarge dispose d'un programme de billets de trésorerie lui permettant d'émettre jusqu'à 3 000 millions d'euros, utilisable en euros, dollars américains, dollars canadiens, francs suisses et livres britanniques. À la date de clôture de l'exercice 2005, l'encours de billets de trésorerie s'élève à 524 millions d'euros. Ces billets de trésorerie portent un taux d'intérêt moyen basé généralement sur le taux interbancaire européen (« Euribor ») auquel est ajoutée une marge moyenne de l'ordre de 1 à 4 points de base en fonction des maturités, pour des maturités s'étalant de 1 à 11 mois. Le taux moyen du portefeuille de billets de trésorerie au 31 décembre 2005 est de 2,4 % (2,2 % au 31 décembre 2004).

Le Groupe dispose également, par le biais de sa filiale Lafarge North America, d'un programme de papier commercial en dollars américains, avec un plafond de 300 millions de dollars américains (254 millions d'euros). Au 31 décembre 2005, il n'y a pas d'encours de papier commercial dans le cadre de ce programme.

Autres titres de créance

Le portefeuille des autres titres de créance est principalement constitué de titres en euros. À la date de clôture de l'exercice 2005, le taux d'intérêt moyen des autres titres de créance s'élève à 6,2 % (5,5 % au 31 décembre 2004).

(b) Analyse des passifs financiers par date d'échéance

Au 31 décembre 2005, 1 040 millions d'euros de passifs financiers à court terme (essentiellement des billets de trésorerie et des financements court terme) ont été classés en passifs financiers à long terme par adossement à des lignes de crédit confirmées, le Groupe ayant la capacité de les refinancer à long terme.

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE 2005
2006	1 886
2007	1 005
2008	891
2009	89
2010	1296
À plus de 5 ans	3 575
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	8 742

(c) Analyse des passifs financiers par devise

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2005		2004	
	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS
Euro (EUR)	5 420	3 769	5 701	3 710
Dollar américain (USD)	885	2 167	783	2 146
Livre britannique (GBP)	1 409	1 654	1 101	1 635
Ringitt malais (MYR)	127	127	127	127
Dollar canadien (CAD)	389	381	104	96
Autres	512	644	530	632
TOTAL	8 742	8 742	8 346	8 346

(d) Analyse des passifs financiers par type et niveaux de taux d'intérêts

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2005		2004	
	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS	AVANT SWAPS	APRÈS SWAPS
Taux variable	2 284	3 007	1 777	2 125
Taux fixe inférieur à 6 %	4 274	3 499	4 231	3 717
Taux fixe entre 6 % et 10 %	1 910	1 961	1 993	2 155
Taux fixe supérieur à 10 %	274	275	345	349
TOTAL	8 742	8 742	8 346	8 346

Le taux d'intérêt moyen instantané de l'endettement brut après swaps au 31 décembre 2005 est de 5,5 % (5,5 % également au 31 décembre 2004).

(e) Clauses particulières dans les contrats d'emprunt

Ratios financiers

Les contrats d'emprunt contenant des clauses imposant le respect continu de ratios financiers sont localisés dans les filiales des pays suivants : Bangladesh, Brésil, Chili, Chine, États-Unis, Inde, Malaisie, Philippines, Royaume-Uni et représentent de l'ordre de 9 % des passifs financiers consolidés du Groupe. Ces clauses n'ont pas été activées au 31 décembre 2005 et ont, pour l'essentiel, une faible probabilité d'être activées. Compte tenu de la répartition de ces financements sur diverses filiales et de la qualité du dispositif de liquidité du Groupe, l'existence de ces ratios financiers ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe.

Clauses de changement de contrôle

Des clauses de changement de contrôle figurent dans un certain nombre de contrats de lignes de crédit confirmées représentant 2 592 millions d'euros, soit 69 % de l'encours total de ces lignes. Le changement de contrôle dans le capital de Lafarge annulerait la disponibilité de ces lignes ou en rendrait le remboursement obligatoire en cas de tirage.

Note 26 - Instruments financiers

(a) Désignation des instruments dérivés en vue de leur comptabilisation comme instrument de couverture

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de marché. Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques sur des transactions futures ou des engagements fermes. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Comptablement, certains instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et de juste valeur en conformité avec les critères établis par la norme IAS 39 - *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Les autres instruments dérivés, pour lesquels la documentation de la relation de couverture ne répond pas aux exigences de la norme IAS 39 car elle représenterait un rapport coût-bénéfice désavantageux pour le Groupe, ne sont pas désignés comptablement comme des instruments de couverture. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en compte de résultat, conformément à IAS 39.

(b) Justes valeurs

Le tableau ci-après détaille la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers comptabilisés au bilan :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE			
	2005		2004	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
INSTRUMENTS FINANCIERS AU BILAN				
ACTIFS				
Trésorerie	1 735	1 735	1 550	1 550
Clients et comptes rattachés	2 737	2 737	2 264	2 264
Autres débiteurs	925	925	727	727
Autres actifs financiers	626	626	696	696
PASSIFS				
Concours bancaires courants	332	332	213	213
Fournisseurs et comptes rattachés	1 675	1 675	1 424	1 424
Autres créditeurs	1 575	1 575	1 387	1 387
Emprunts obligataires	5 532	5 787	5 875	6 264
Autres passifs financiers à long terme (y compris la part à moins d'un an)	2 878	2 886	2 258	2 282
Options de vente octroyées à des minoritaires	263	263	299	299
INSTRUMENTS DÉRIVÉS				
Swaps de taux d'intérêt et contrats à terme de taux	26	26	1	1
- dérivés désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie	(10)	(10)	(28)	(28)
- dérivés désignés comme instrument de couverture de juste valeur	36	36	30	30
- dérivés non désignés comptablement comme instrument de couverture	-	-	(1)	(1)
Contrats de change à terme	(33)	(33)	113	113
- dérivés désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
- dérivés désignés comme instrument de couverture de juste valeur	-	-	-	-
- dérivés non désignés comptablement comme instrument de couverture	(33)	(33)	113	113
Autres instruments dérivés	56	56	23	23
- dérivés sur matières premières désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie	4	4	2	2
- dérivés actions qualifiés de transaction	13	13	(1)	(1)
- dérivés incorporés qualifiés de transaction	39	39	22	22

La valeur de marché des instruments utilisés a été déterminée sur la base d'informations de marché disponibles ou à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie. En tout état de cause, l'estimation des valeurs de marché se fonde sur une certaine interprétation des informations de marché nécessaires à la valorisation. De ce fait, ces estimations ne reflètent pas nécessairement les montants qui pourraient être reçus ou versés en cas de dénouement des instruments sur le marché.

L'utilisation de différentes estimations, méthodes et hypothèses peut avoir un effet important sur les montants

estimés de juste valeur. Les méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Trésorerie, clients et comptes rattachés, fournisseurs et comptes rattachés et concours bancaires courants :** en raison de leur caractère court terme, la valeur comptable de ces éléments est une estimation de leur juste valeur ;
- **Autres actifs financiers :** pour les titres des sociétés non cotées, aucune estimation raisonnable de la juste valeur, n'impliquant pas des coûts excessifs, n'a pu être réalisée. L'investissement du Groupe dans Cimpor est comptabilisé à sa valeur de marché. Les plus et

moins values latentes sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres ;

- **Emprunts obligataires** : la juste valeur des emprunts obligataires a été estimée à la valeur de marché des emprunts dès lors que le marché est suffisamment liquide ;
- **Autres passifs financiers à long terme** : la juste valeur des autres passifs financiers à long terme a été déterminée, en estimant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt, actualisés avec un taux d'intérêt prenant en considération le risque de crédit du Groupe à la date de clôture pour des emprunts similaires ;
- **Instruments dérivés** : la juste valeur des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et de devises, des dérivés sur actions et des dérivés de commodités a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats.

(c) Risque de change

Dans le cours normal de ses activités, la politique du Groupe est de couvrir tous les risques de change sur ses transactions en devises étrangères par des instruments

dérivés dès lors qu'un engagement ferme ou hautement probable en devise étrangère est pris ou connu. Ces instruments dérivés sont limités à des contrats à terme, des swaps et des options de change ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an.

Cette politique est d'application dans toutes les filiales du Groupe auxquelles il appartient d'en assurer le suivi. Lorsque la réglementation locale le permet, les filiales doivent couvrir leurs éventuelles expositions avec la trésorerie centrale du Groupe.

Les procédures du Groupe visent à réduire l'exposition au risque de change en imposant que les emprunts et placements des entreprises contrôlées soient libellés dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les activités ordinaires, à savoir dans la monnaie fonctionnelle. Le Groupe peut adapter cette règle générale dans des cas particuliers pour tenir compte de la situation économique spécifique d'un pays (forte inflation, taux d'intérêt élevés, convertibilité et liquidité de la monnaie, etc.). Dans le cadre de cette politique, le Groupe est également amené à utiliser des swaps de devises pour convertir en devises étrangères des dettes le plus souvent libellées en euros.

Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2005, les contrats à terme ont été principalement conclus pour une durée inférieure à un an. La valeur nominale des instruments de couverture à la date de clôture de l'exercice est la suivante :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
ACHATS À TERME ET SWAPS DE CHANGE		
Dollar américain (USD)	460	130
Livre britannique (GBP)	491	465
Autres devises	164	156
TOTAL	1 115	751
VENTES À TERME ET SWAPS DE CHANGE		
Dollar américain (USD)	1 716	1 430
Livre britannique (GBP)	729	1 008
Autres devises	288	268
TOTAL	2 733	2 706

Analyse de la valeur au bilan des instruments dérivés couvrant le risque de change

Au 31 décembre 2005 et 2004, la plupart des instruments dérivés couvrant le risque de change ne sont pas documentés, sur un plan comptable, comme

des instruments de couverture (cf. (a)) et les variations de juste valeur sont, en conséquence comptabilisées en compte de résultat. L'impact comptabilisé en frais financiers en 2005 est présenté en note 6.

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE					
	JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS	2005 RÉÉVALUATION DU SOUS-JACENT	IMPACT NET	JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS	2004 RÉÉVALUATION DU SOUS-JACENT	IMPACT NET
ACTIFS						
Instruments dérivés non-courants	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés courants	47	-	47	156	-	156
Réévaluation nette des prêts/emprunts en devises	-	24	24	-	-	-
PASSIFS						
Instruments dérivés non-courants	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés courants	80	-	80	43	-	43
Réévaluation nette des prêts/emprunts en devises	-	-	-	-	122	122
IMPACT NET SUR LES FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(33)	24	(9)	113	(122)	(9)

(d) Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des swaps de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt existant aux 31 décembre 2005 sont tous désignés comme instrument de couverture de :

- flux de trésorerie pour les dérivés couvrant le risque de flux de trésorerie ;
- juste valeur pour les dérivés couvrant le risque de prix.

Couverture du risque de taux d'intérêt

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE 2005							
	À MOINS D'UN AN		DE UN À CINQ ANS		À PLUS DE CINQ ANS		TOTAL	
	FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE	FIXE	VARIABLE
Passifs financiers	1 123	763	1 919	1 362	3 416	159	6 458	2 284
Trésorerie	-	(1 735)	-	-	-	-	-	(1 735)
POSITION NETTE AVANT GESTION	1 123	(972)	1 919	1 362	3 416	159	6 458	549
Produits dérivés	105	(105)	(58)	58	(770)	770	(723)	723
POSITION NETTE APRÈS GESTION	1 228	(1 077)	1 861	1 420	2 646	929	5 735	1 272

Le montant notionnel de l'ensemble des instruments financiers de taux aux dates de clôture est le suivant :

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT (MILLIONS D'EUROS)	TAUX MOYEN	AU 31 DÉCEMBRE 2005 MONTANT NOTIONNEL DES CONTRATS PAR DATE D'ÉCHÉANCE (a)						TOTAL
		2006	2007	2008	2009	2010	> 5 ANS	
Swap payeur de taux fixe (couverture de flux de trésorerie)								
Euro	6,1 %	100	151	70	-	-	-	321
Autres devises	4,8 %	5	4	-	9	-	-	18
Swap payeur de taux variable (couverture de juste valeur)								
Euro	2,1 %	-	-	-	-	-	600	600
Autres devises	5,5 %	-	-	-	-	292	170	462
TOTAL		105	155	70	9	292	770	1 401

(a) Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des instruments financiers traités avec des contreparties. Les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au taux de la date de clôture de l'exercice.

SWAPS DE TAUX D'INTÉRÊT (MILLIONS D'EUROS)	TAUX MOYEN	AU 31 DÉCEMBRE 2004 MONTANT NOTIONNEL DES CONTRATS PAR DATE D'ÉCHÉANCE (a)						TOTAL
		2005	2006	2007	2008	2009	> 5 ANS	
Swap payeur de taux fixe (couverture de flux de trésorerie)								
Euro	8,6 %	789	100	62	70	89	-	1 110
Autres devises	6,1 %	-	4	8	-	8	-	20
Swap payeur de taux variable (couverture de juste valeur)								
Euro	2,2 %	48	-	-	-	-	600	648
Autres devises	5,1 %	-	-	-	-	-	147	147
Autres swaps de taux	5,9 %	76	-	-	-	-	-	76
TOTAL		913	104	70	70	97	747	2 001

(a) Le montant notionnel des contrats représente la valeur nominale des instruments financiers traités avec des contreparties. Les montants notionnels libellés en devises étrangères sont exprimés en euros au taux de la date de clôture de l'exercice.

Une variation instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers nets de trésorerie aurait un impact maximum, après prise en compte des produits dérivés, estimé à 13 millions d'euros sur le résultat consolidé du Groupe avant impôt.

En cas de variation instantanée de 1 % des courbes de taux d'intérêt relatives aux devises d'endettement du Groupe, l'incidence sur la valeur de marché des passifs financiers à taux fixe du Groupe, après prise en compte des produits dérivés, est estimée à 275 millions d'euros.

Analyse de la valeur au bilan des instruments dérivés couvrant le risque de taux

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE					
	2005			2004		
	JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS	RÉÉVALUATION DU SOUS-JACENT	IMPACT NET	JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS	RÉÉVALUATION DU SOUS-JACENT	IMPACT NET
ACTIFS						
Instruments dérivés non-courants	36	-	36	-	-	-
Instruments dérivés courants	-	-	-	30	-	30
PASSIFS						
Passifs financiers, part à plus d'un an	-	36	36	-	30	30
Instruments dérivés non-courants	10	-	10	29	-	29
Instruments dérivés courants	-	-	-	-	-	-
IMPACT NET SUR LES FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	26	(36)	(10)	1	(30)	(29)

(e) Risque sur matières premières

Le Groupe est exposé au risque de variation des prix de certaines matières premières, principalement gaz, électricité, fuel, diesel, gasoil et fret. Le Groupe a occasionnellement recours à des instruments dérivés pour gérer le risque sur matières premières. Au 31 décembre 2005, les engagements portent essentiellement sur des contrats à terme d'achat et des swaps et représentent un montant d'engagement non significatif pour le Groupe.

(f) Risque de contrepartie sur opérations financières

Le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie. Ces politiques reposent sur une sélection rigoureuse des contreparties en fonction de plusieurs critères (notations des agences de notation, actifs et capitaux propres), et selon les échéances des transactions.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée et le Groupe considère qu'il n'existe aucune concentration importante de risque avec une contrepartie. Il ne prévoit aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact important sur les états financiers du Groupe.

(g) Risque action

Le Groupe a un contrat d'equity swap qui ne porte pas sur des actions propres, mais sur des titres hors Groupe détenus par des tiers, dans le cadre de sa stratégie de développement. Il a été contracté auprès d'un établissement financier.

Le Groupe est exposé au risque de variation de valeur de ce contrat d'equity swap d'un montant notionnel total de 123 millions d'euros et dont la juste valeur ressort à 13 millions d'euros au 31 décembre 2005. Cet instrument est enregistré en juste valeur dans les états financiers du Groupe, les variations de valeur étant comptabilisées en compte de résultat.

Note 27 - Options de vente octroyées aux minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires tiers des options de vente de leur participation à un prix déterminé en fonction de la valeur de marché. Ces actionnaires sont soit des institutions internationales telles que la Banque européenne de reconstruction et de développement, soit des investisseurs privés financiers ou industriels, voire les anciens actionnaires des entités considérées. Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options serait exercé, la valeur d'achat, y compris passifs financiers et trésorerie acquis, s'élèverait à 305 millions d'euros en valeur 31 décembre 2005 (328 millions d'euros en 2004).

En 2006 et 2007, une partie de ces options est exercable pour des montants respectifs, en valeur 31 décembre 2005, de 205 millions d'euros et 38 millions d'euros. Le solde, soit 62 millions d'euros, est exercable à partir de 2008.

Comme indiqué en note 2 (r), les options de vente octroyées aux minoritaires de sociétés consolidées globalement sont considérées comme une dette du Groupe. Sur le total des options de vente octroyées par le Groupe, celles octroyées à des actionnaires tiers

dans des sociétés contrôlées exclusivement représentent respectivement 263 millions d'euros et 299 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004, les autres options étant octroyées à des actionnaires d'entreprises associées ou de coentreprises.

Le traitement retenu a pour effet de constater cette dette en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires

et de la constatation d'un goodwill pour tout écart entre la valeur des minoritaires et la valeur de la dette (respectivement 124 millions d'euros et 34 millions d'euros au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004).

Les options octroyées à des actionnaires d'entreprises associées ou de coentreprises sont présentées dans les « Autres engagements », en note 29 (c).

Note 28 - Autres créditeurs

Les autres créditeurs se décomposent comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Personnel - rémunérations dues	425	379
Intérêts à payer	163	198
État - autres impôts et taxes	192	168
Rabais, remises, ristournes à payer	81	71
Dettes sur immobilisations	90	63
Autres	624	508
AUTRES CRÉDITEURS	1 575	1 387

Note 29 - Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

(a) Hypothèques, nantissements et autres garanties données

Les nantissements de titres et d'actifs, les hypothèques et les cautions et garanties données représentent les montants suivants :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Nantissements de titres et d'actifs	5	5
Hypothèques	475	446
Cautions et autres garanties données	271	208
TOTAL	751	659

Les principaux nantisements et hypothèques contractés par le Groupe au 31 décembre 2005 sont détaillés ci-après :

(MILLIONS D'EUROS)	MONTANT D'ACTIF NANTI	TOTAL BILAN	% NANTI
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	475	12 171	3,9 %
À moins d'un an	146		
De un à cinq ans	200		
À plus de cinq ans	129		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5	1 002	0,5 %
À moins d'un an	-		
De un à cinq ans	-		
À plus de cinq ans	5		
TOTAL	480	13 173	3,6 %

Enfin, le Groupe a été amené à accorder des garanties de passif à l'occasion de cessions d'actifs, pour lesquelles le risque est jugé mineur. Le montant maximum des

garanties accordées ayant fait l'objet d'un plafonnement et qui sont toujours en vigueur au 31 décembre 2005 s'élève à 412 millions d'euros.

(b) Obligations contractuelles

Le montant des obligations contractuelles est présenté ci-dessous :

(MILLIONS D'EUROS)	PAIEMENTS DUS PAR PÉRIODE			AU 31 DÉCEMBRE,	
	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	À PLUS DE CINQ ANS	2005	2004
Passifs financiers*	1 886	3 281	3 575	8 742	8 346
<i>dont obligations en matière de location financement</i>	5	14	16	35	34
Paiements d'intérêts prévus **	404	997	859	2 260	1 928
Paiements nets prévus dans le cadre des swaps de taux d'intérêts***	(3)	(45)	(44)	(92)	(114)
Locations d'exploitation	207	405	251	863	724
Engagements d'investissements industriels et autres engagements d'achats	1 037	571	294	1 902	978
Autres engagements	75	56	46	177	219
TOTAL	3 606	5 265	4 981	13 852	12 081

* Cf. note 25 - Passifs financiers.

** Les paiements d'intérêts prévus sont déterminés sur la base des taux en vigueur au 31 décembre.

*** Les paiements d'intérêts prévus pour la jambe variable des swaps sont calculés sur la base des taux en vigueur au 31 décembre.

L'augmentation des engagements d'achats entre 2004 et 2005 s'explique par la renégociation à la hausse des contrats existants (notamment du fait de la hausse des prix du combustible qui a entraîné une hausse des coûts de transport des matières premières) et par la conclusion de nouveaux contrats d'achat en 2005.

Le Groupe loue des terrains, carrières, constructions et équipements en location d'exploitation. La charge locative relative aux exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004, s'élève respectivement à 145 millions d'euros et 142 millions d'euros.

Les appels de cotisation et les prestations à verser dans le futur au titre des régimes de retraite et autres avantages post-emploi ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus, dans la mesure où les flux de trésorerie afférents sont incertains. Pour plus d'information sur ces éléments, se reporter au montant indiqué comme part à moins d'un an des provisions avantages du personnel indiquée dans le bilan, et en note 23.

(c) Autres engagements financiers

Le montant des autres engagements financiers est présenté ci-dessous :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Lignes de crédit confirmées non utilisées	3 467	3 682
Obligations de rachat d'intérêt dans des entreprises associées et des coentreprises	42	29
TOTAL	3 509	3 711

Note 30 - Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le 3 décembre 2002, Lafarge a fait l'objet d'une décision de la Commission européenne lui imposant une amende de 250 millions d'euros au motif que certaines de ses filiales auraient participé avec leurs concurrents, entre 1992 et 1998, à des répartitions de marché ainsi qu'à des concertations sur les prix de la plaque de plâtre, essentiellement au Royaume-Uni et en Allemagne. Lafarge conteste vigoureusement cette décision et a déposé un recours auprès du tribunal de première instance (TPI) à Luxembourg le 14 février 2003. La procédure est actuellement en cours devant le TPI. Elle devrait durer plusieurs années au regard des durées d'autres affaires comparables. En contrepartie de la fourniture d'une garantie bancaire, aucun paiement ne sera exigible avant la décision du TPI.

À la suite d'enquêtes sur le marché allemand du ciment, les autorités allemandes de la concurrence (le Bundeskartellamt) ont imposé, le 14 avril 2003, des amendes aux principaux cimentiers en Allemagne, dont l'une d'un montant de 86 millions d'euros à Lafarge Zement, la filiale cimentière du Groupe en Allemagne, au titre de prétendues pratiques anticoncurrentielles en Allemagne. Lafarge Zement estime que le montant de l'amende est disproportionné au regard des faits et a formé un recours contre cette décision auprès du tribunal supérieur (le Oberlandesgericht) de Düsseldorf. La décision du tribunal n'est pas attendue avant plusieurs années. Aucun paiement ou garantie n'est dû avant la décision du tribunal.

Un montant de 300 millions d'euros a été provisionné dans les comptes clos au 31 décembre 2002 au titre de ces litiges. Des provisions supplémentaires ont été passées dans les comptes clos au 31 décembre 2003, 2004 et 2005 au titre des intérêts courus sur une partie de ces sommes depuis 2002, pour un montant total de 30 millions d'euros.

Fin 2005, des demandes collectives (class actions) ont été déposées auprès du Tribunal fédéral de l'État de

Louisiane (United States District Court for the Eastern District of Louisiana). Dans leurs allégations, les demandeurs considèrent que notre filiale américaine Lafarge North America Inc. ainsi que d'autres défendeurs sont responsables de décès et de dommages corporels et matériels, y compris environnementaux, subis par des personnes situées à la Nouvelle Orléans et dans ses environs, en Louisiane, du fait d'une barge qui aurait provoqué la rupture de la digue de l'Industrial Canal à la Nouvelle Orléans durant ou à la suite de l'ouragan Katrina. Notre filiale Lafarge North America a l'intention d'opposer une défense vigoureuse à ces actions. Lafarge North America estime que ces allégations à son encontre sont sans fondement et que ces actions n'auront pas d'effet significatif défavorable sur sa situation financière.

Enfin, certaines filiales du Groupe font l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de leurs affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière de la Société et/ou du Groupe. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaire ou d'arbitrage qui pourraient avoir, ou ont eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Note 31 - Opérations entre parties liées

Les transactions avec les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas significatives sur l'exercice 2005.

À notre connaissance, aucune personne physique, entité, groupe de personnes physiques ou d'entités agissant de concert ne détient plus de 10 % des titres émis ou des droits de vote de Lafarge S.A..

À l'acquisition de Blue Circle, le Groupe a conclu un contrat de gestion avec sa filiale nord-américaine détenue majoritairement, Lafarge North America, concernant les actifs de Blue Circle en Amérique du Nord. Le contrat initial, qui expirait le 31 décembre 2002, fait l'objet d'un renouvellement annuel par tacite reconduction. Il a été de nouveau renouvelé en 2005. Le contrat donne mandat

à Lafarge North America de gérer les actifs de Blue Circle moyennant une rémunération fixe annuelle, majorée de primes liées à l'amélioration des résultats d'exploitation de ces actifs. Lafarge North America a également droit au remboursement des frais encourus pour le compte des activités de Blue Circle en Amérique du Nord. Les modalités de paiement de la rémunération de gestion ont fait l'objet d'une révision contractuelle en juin 2005, avec effet au 1^{er} janvier 2006. En 2005, Lafarge North America a facturé pour environ 19 millions d'euros (22,1 millions de dollars américains) d'honoraires de gestion et primes et environ 205 millions d'euros (242,9 millions de dollars américains) au titre du remboursement de ses frais, conformément au contrat de gestion. Conformément aux conditions du contrat, Blue Circle North America a versé à Lafarge North America environ 30 millions d'euros (35 000 dollars américains) à titre de rémunération des mesures entreprises pour optimiser la rentabilité des actifs combinés.

Le cadre de l'accord de management par lequel Lafarge North America gère les actifs détenus par Blue Circle North America reste inchangé après cette décision.

Les actifs de Blue Circle couverts par le contrat de gestion comprennent :

- cinq cimenteries ayant une capacité combinée de 5,7 millions de tonnes de ciment ;
- quinze terminaux de ciment ;
- une station de broyage de laitiers à côté de Baltimore, Maryland ;
- quinze mines et carrières de granulats en Géorgie et en Alabama ;
- cent usines de béton prêt à l'emploi ; et
- dix usines de blocs de béton en Géorgie.

De plus, lors de la conclusion de ce contrat le Conseil d'administration de Lafarge S.A. a autorisé la société à conclure une convention d'indemnisation avec Lafarge North America, en vertu de laquelle Lafarge S.A. accepte d'indemniser Lafarge North America et ses employés pour tout préjudice qu'ils seraient amenés à subir du fait d'une action à l'encontre de Lafarge North America relative à la gestion des actifs de Blue Circle en Amérique du Nord.

Monsieur Michel Pébereau est administrateur de Lafarge S.A. et président de BNP Paribas et Madame Hélène Ploix ainsi que Monsieur Alain Joly sont administrateurs de Lafarge S.A. et de BNP Paribas. Lafarge S.A. a conclu et continuera à conclure des opérations courantes à des conditions normales avec BNP Paribas, notamment des financements, contrats de crédit et contrat liés à l'offre de valeurs mobilières. Ces contrats ont été et continueront à être soumis à autorisation préalable du

Conseil d'administration de Lafarge S.A. et communiqués à ses commissaires aux comptes et à ses actionnaires conformément à la loi française sur les conventions réglementées.

Lafarge S.A. a été facturé d'environ 1,8 million d'euros au titre de l'exercice 2005 par BNP Paribas Securities Services, une filiale à 100 % de BNP Paribas, dans le cadre du contrat de service que Lafarge S.A. a conclu avec celle-ci portant sur la gestion du registre d'actionnaires au nominatif, des plans d'options octroyées aux salariés, des plans d'actionnariat salarié ainsi que sur la gestion de l'Assemblée générale des actionnaires à compter du 1^{er} janvier 2005.

Lafarge S.A. a également conclu une convention de crédit de 2,8 milliards de dollars américains avec BNP Paribas ainsi que JP Morgan Inc. en vue du financement de l'offre initiée le 21 février 2006 sur toutes les actions ordinaires de Lafarge North America Inc. que le Groupe ne détenait pas. Cette convention de crédit est datée du 5 février 2005 avec une maturité de 364 jours. A la suite de la syndication de cette convention de crédit auprès de 17 banques entre le 20 février et le 13 mars 2006, BNP Paribas a conservé un engagement de 250 millions de dollars.

Lafarge S.A. a conclu une convention de coopération avec Cimentos de Portugal SGPS, S.A. (Cimpor), société dans laquelle le Groupe détient une participation de 12.6%, dans le domaine de la performance industrielle et technique, l'utilisation de combustibles alternatifs, la gestion des ressources humaines, la formation et le développement produit. Le contrat a été conclu le 12 juin 2002 pour une durée initiale expirant le 31 mars 2005. Il a fait l'objet d'un renouvellement jusqu'au 31 mars 2009. Le Groupe a reçu un montant total d'environ 1,4 million d'euros de Cimpor en 2005 dans le cadre de cette convention contre 1 million d'euros en 2004. Lafarge S.A. a actuellement un administrateur commun avec Cimpor, qui est Monsieur Jacques Lefèvre. L'un des Directeurs généraux adjoint du Groupe, Monsieur Jean-Carlos Angulo, est également administrateur de Cimpor.

Note 32 - Charges de personnel et rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

(a) Effectif et charges de personnel

	AU 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Cadres	12 217	11 411
Non-cadres	67 929	65 664
TOTAL DES EFFECTIFS	80 146	77 075
<i>dont sociétés en intégration proportionnelle</i>	<i>8 909</i>	<i>5 155</i>

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	2 833	2 422
<i>dont sociétés en intégration proportionnelle</i>	<i>107</i>	<i>113</i>

(b) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

(MILLIONS D'EUROS)	EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE	
	2005	2004
Conseil d'administration ⁽¹⁾	0,5	0,5
Direction	23,8	18,6
Avantages court terme	9,3	8,5
Avantages post-emploi ⁽²⁾	9,5	6,6
Autres avantages long terme	0,6	0,5
Paievements fondés sur des actions ⁽³⁾	4,4	3,0
TOTAL	24,3	19,1

(1) Jetons de présence.

(2) Variation de la valeur actualisée de l'obligation.

Ce montant inclut les écarts actuariels générés sur la période et dont l'amortissement au compte de résultat est différé en application de la méthode dite du « corridor ».

(3) Charge de l'exercice évaluée en conformité aux principes décrits en note 2 (v).

Note 33 - Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Le Groupe comptabilise les permis d'émission négociables dans le cadre de plans de réduction d'émission des gaz à effet de serre conformément aux principes décrits en note 2 (w).

En 2003, l'Union européenne a adopté une directive mettant en œuvre le Protocole de Kyoto, sur le changement climatique. Cette directive a mis en place un système de quotas d'émissions de CO₂ dans l'Union européenne : dans les secteurs industriels concernés par ce système, il est alloué à chaque installation un certain nombre de quotas d'émissions de CO₂. Les opérateurs industriels qui parviennent à maintenir leurs émissions de CO₂ au-dessous des allocations octroyées pour leurs installations

peuvent vendre leurs excès de quotas à d'autres sociétés qui ont émis plus de CO₂ que les quotas qui leur avaient été initialement attribués. Une autre disposition permet aux industriels de l'Union européenne d'utiliser des crédits résultant d'investissements dans des projets réduisant les émissions dans des pays en développement, afin de respecter leurs obligations dans l'Union européenne.

Cette directive sur l'échange des quotas d'émissions est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et chaque État Membre a publié un Plan National d'Allocations de Quotas (PNAQ) déterminant la quantité de quotas attribuée à chaque site industriel. Ces PNAQ ont ensuite été approuvés par la Commission européenne.

L'ensemble de nos cimenteries de l'Union européenne, ainsi que, dans une moindre mesure, nos activités de

toiture et de plâtre, sont concernées par la directive sur l'échange des quotas d'émissions et ses dispositions. Nous exploitons des cimenteries dans 10 des 25 pays de l'Union européenne. Les quotas qui leur sont alloués représentent environ 25 millions de tonnes de CO₂ par an sur la période 2005-2007. Le Groupe suit ces quotas sur une base annuelle. Les émissions réelles sont suivies et consolidées sur une base mensuelle. Les prévisions de la position annuelle sont régulièrement mises à jour au cours de la période. En cas d'émissions réelles sur l'année supérieures aux quotas alloués pour la même période, des quotas sont achetés sur le marché. En situation inverse, les surplus sont vendus sur le marché.

À fin 2005, sur une base consolidée (après équilibrage des positions déficitaires et excédentaires de nos filiales), le Groupe disposait d'un léger surplus de quotas que nous avons vendu sur le marché.

Pour les années 2006 et 2007, sur la base de nos prévisions actuelles de production, qui peuvent être amenées à évoluer en cas de tendances de marché différentes de celles anticipées aujourd'hui, ces quotas devraient couvrir nos besoins évalués sur une base consolidée.

Note 34 - Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les principales opérations sans contrepartie de trésorerie sont décrites ci-après :

(a) Constitution de la coentreprise Lafarge Shui On Cement en Chine

Comme décrit en note 9 (b), le 11 août 2005, le Groupe et Shui On Construction And Materials Limited (« SOCAM ») ont signé un accord de partenariat sous la forme d'une coentreprise visant à regrouper leurs opérations cimentières en Chine. SOCAM est un cimentier majeur du sud-ouest de la Chine. Le 9 novembre 2005, les deux parties ont constaté la réalisation des conditions qui rendent définitifs leurs accords et la coentreprise, appelée Lafarge Shui On Cement a été établie, détenue à 55 % par le Groupe. Selon les accords de partenariat, le contrôle de Lafarge Shui On Cement est réparti entre le Groupe et SOCAM ; les décisions stratégiques, financières et opérationnelles liées à l'activité requièrent le consentement des deux parties.

La valeur d'apport de Shui On dans la coentreprise Lafarge Shui On Cement s'élève à 137 millions d'euros, soit 75 millions d'euros au niveau du Groupe. Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été alloué de façon préliminaire aux actifs et passifs acquis sur la base des justes valeurs estimées.

Les apports Lafarge ont, eux, été estimés à 168 millions d'euros. La part conservée dans les actifs précédemment

détenus (55 %) n'a pas fait l'objet d'une réévaluation et demeure donc en valeur historique dans les états financiers du Groupe.

(b) Dissolution de la coentreprise Readymix Asland

Le 3 novembre 2005, Lafarge et Cemex signaient une lettre d'intention pour mettre un terme à leur coentreprise à 50/50 dans Readymix Asland SA (RMA) en Espagne. Toutes les conditions suspensives étaient levées au 31 décembre 2005.

Avec 122 centrales à béton et 12 carrières de granulats, RMA était le leader du marché espagnol. Selon les termes de cet accord, Lafarge Asland détient 100 % de RMA et Cemex reçoit en échange 28 centrales à béton, 6 carrières de granulats et recevra approximativement 50 millions d'euros qui seront versés, pour la majeure partie en 2006. La valeur des actifs échangés dans le cadre de cette opération est d'environ 150 millions d'euros. Cette opération n'a donné lieu à la comptabilisation d'aucun résultat s'agissant de la distribution d'actifs d'une société entre ses actionnaires.

Note 35 - Événements postérieurs à la clôture

Le 6 février 2006, Lafarge a annoncé le lancement d'une offre d'achat en numéraire sur les 46,8% du capital de Lafarge North America Inc. détenus par les actionnaires minoritaires. Le prix de l'offre est de 75 dollars par titre Lafarge North America Inc., soit une prime de 16,7% sur le cours de clôture de l'action Lafarge North America Inc. au 3 février 2006, le jour précédant l'annonce de l'offre, et une prime de 31,0% sur la moyenne des cours de clôture des trois mois précédents. Sur la base de 35,3 millions d'actions détenues par les actionnaires minoritaires et des options en circulation, le montant total de l'offre s'élève ainsi à environ 3,0 milliards de dollars. La période d'offre a débuté le 21 février 2006 et expirera le 3 avril 2006, à la suite d'une extension de la durée initiale de deux semaines. L'offre est étendue à toutes les actions préférentielles échangeables de Lafarge Canada, société filiale de Lafarge North America Inc. Elle est sujette, entre autres, à l'obtention de la majorité des titres non détenus par Lafarge et ses filiales, ainsi qu'à la détention d'au moins 90% des actions en circulation à l'issue de l'offre. Les actions ordinaires non apportées à l'offre seront acquises ultérieurement par Lafarge dans le cadre d'une fusion avec Lafarge North America Inc. qui sera faite aux mêmes conditions que celle de l'offre.

Le 10 février 2006 le Groupe a signé un contrat avec Matinvest I pour la vente de sa participation de 7,27 % dans Materis Holding Luxembourg SA. La réalisation de cette cession est soumise à l'obtention préalable de

l'accord des autorités de la concurrence. Si la cession se réalise le Groupe n'aura plus aucune participation ni dans Materis Holding Luxembourg SA ni dans le groupe Materis en général.

Note 36 - Principales divergences entre les principes comptables du Groupe et les normes américaines

Du fait de sa cotation aux États-Unis, le Groupe Lafarge établit des comptes selon le référentiel comptable des États-Unis et dépose auprès de la « Securities and

Exchange Commission » (SEC) un document « Form 20-F » reprenant les comptes publiés en France ainsi qu'un tableau de réconciliation rapprochant le résultat net et les capitaux propres établis en conformité avec les IFRS adoptés au niveau européen (cf note 2 (a)) de leurs équivalents en principes comptables américains.

Le tableau de passage entre ces comptes consolidés et des comptes qui seraient présentés selon les normes comptables américaines tel que publié dans le Form 20-F se présente comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	2005		2004	
	RÉSULTAT (PART DU GROUPE)	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT (PART DU GROUPE)	CAPITAUX PROPRES
EN NORMES IFRS	1 096	9 758	1 046	7 782
1 - Regroupement d'entreprises	74	243	10	136
2 - Engagements de retraite	(85)	763	(83)	477
3 - Impôts	(42)	(26)	(11)	(14)
4 - Paiements fondés sur des actions	14	(13)	13	-
5 - Autres retraitements	20	(8)	(16)	(47)
TOTAL DES AJUSTEMENTS US GAAP AVANT IMPÔT ET INTÉRÊTS MINORITAIRES	(19)	959	(87)	552
Impact fiscal des ajustements ci-dessus	20	(232)	23	(108)
Intérêts minoritaires	-	38	5	35
EN NORMES AMÉRICAINES	1 097	10 523	987	8 261

Les principaux écarts concernent :

- le traitement des regroupements d'entreprises et des goodwill, avant la date de première adoption des IFRS (1^{er} janvier 2004). Les écarts existants entre les comptes en règles françaises et les comptes en normes américaines ont été figés à la date de transition aux IFRS (le Groupe ayant choisi l'option disponible de non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de première adoption des IFRS). Ces écarts proviennent notamment de l'amortissement du goodwill constaté en règles françaises entre le 1^{er} janvier 2002 et le 1^{er} janvier 2004 alors que ces goodwill n'étaient plus amortis en règles américaines depuis le 1^{er} janvier 2002. Ces écarts ne seront apurés qu'au gré des cessions des unités auxquelles ces goodwill sont alloués. Du fait de ces écarts, les dépréciations de goodwill peuvent être différentes de celles comptabilisées dans les comptes IFRS ;
- la comptabilisation des engagements de retraite. Les écarts proviennent de trois éléments majeurs :
 - les modalités de première adoption des IFRS : le Groupe a choisi, dans le cadre de sa transition aux IFRS de reconnaître en capitaux propres à la date de transition tous les écarts actuariels non

reconnus à cette date. Dans ses comptes établis en conformité avec les principes américains ces écarts actuariels existant au 1^{er} janvier 2004 continuent à être amortis en compte de résultat dans le cadre de l'application de la méthode du corridor,

- la non-comptabilisation en normes IFRS des « ajustements de dette minimum »,
 - l'effet des règles de limitation de l'actif pouvant être reconnu dans les comptes de l'employeur au titre d'une couverture excédentaire des passifs d'un régime par ses actifs de préfinancement qui est propre à la norme IAS 19 et ne comporte pas d'équivalent dans le référentiel américain ;
- la comptabilisation des impôts différés : la majeure partie de l'écart provenant (i) de la non-comptabilisation selon les normes IFRS d'impôt différé passif sur les réserves non-taxées de nos filiales grecques, (ii) de la comptabilisation en IFRS d'impôts différés sur les différences temporaires générées sur les filiales opérant dans des pays hyperinflationnistes et (iii) de l'ajustement des risques fiscaux liés à des regroupements d'entreprises comptabilisé en résultat en normes IFRS et ajusté en goodwill en normes U.S. GAAP ;

4- les plans de stock-options, qualifiés de « variables », pour lesquels l'écart entre le prix d'exercice des options et la valeur boursière des actions est reconnu dans le compte de résultat selon les normes américaines. En normes IFRS ces plans, ainsi que les plans qualifiés de « fixes », sont évalués à la date d'octroi (sur la base d'un modèle Black & Scholes) et la juste valeur ainsi déterminée est constatée en charges au compte de résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits (généralement quatre ans) ;

5- divers autres écarts de principes comptables ;

6- les effets des éléments ci-dessus sur les postes impôts et intérêts minoritaires.

Les explications détaillées relatives aux écarts décrits ci-dessus sont présentées dans le Form 20-F disponible sur le site internet du Groupe.

Note 37 - Liste des filiales importantes au 31 décembre 2005.

SOCIÉTÉS	PAYS	CIMENT	GRANULATS ET BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	% D'INTÉRÊTS	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Ash Ressources (Pty) Ltd	Afrique du Sud	●					50,00	Globale
Lafarge Aggregates South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud		●				100,00	Globale
Lafarge Roofing (Pty) Ltd	Afrique du Sud			●			100,00	Globale
Lafarge South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	●	●				100,00	Globale
Western Hills (Pty) Ltd	Afrique du Sud				●		100,00	Globale
Lafarge Dachsysteme GmbH	Allemagne			●			100,00	Globale
Lafarge Gips GmbH	Allemagne				●		100,00	Globale
Lafarge Zement Karsdorf GMBH	Allemagne	●					100,00	Globale
Lafarge Zement Wössingen GMBH	Allemagne	●					100,00	Globale
Ruppkeramik GmbH	Allemagne			●			100,00	Globale
Schiedel GmbH & Co.	Allemagne			●			100,00	Globale
Lafarge Plasterboard Pty Ltd	Australie				●		100,00	Globale
Lafarge Perlmooser AG	Autriche	●	●				100,00	Globale
Schiedel AG	Autriche			●			100,00	Globale
Lafarge Surma Cement Limited	Bangladesh	●					29,44	Proportionnelle
Cimento Maua SA	Brésil	●					90,84	Globale
Lafarge Brazil S.A	Brésil	●	●				90,09	Globale
Cimenteries du Cameroun	Cameroun	●					56,73	Globale
Lafarge Canada Inc.	Canada	●	●		●		53,18	Globale
Empresas Melon SA	Chili	●	●			Mortiers	84,14	Globale
Hormigones Premix S.A.	Chili		●				84,14	Globale
Beijing Chinefarge Cement Co., Ltd.	Chine	●					35,75	Proportionnelle ⁽¹⁾
Lafarge Chongqing Cement Co. Ltd.	Chine	●					38,82	Proportionnelle ⁽¹⁾
Lafarge Dujiangyan Cement Company Limited	Chine	●					41,25	Proportionnelle ⁽¹⁾
Lafarge Gypsum Korea Co. Ltd.	Corée				●		50,00	Proportionnelle
Lafarge Halla Cement Corporation	Corée	●					71,47	Globale
Lafarge Roofing A/S	Danemark			●			100,00	Globale
Alexandria portland Cement Company SAE	Egypte	●					49,06	Proportionnelle
Beni Suef Cement Company	Egypte	●					49,95	Proportionnelle
Blue Circle (Egypt) S.A.E.	Egypte	●					49,22	Proportionnelle
Cementos Selva Alegre S.A.	Equateur	●					98,20	Globale

SOCIÉTÉS	PAYS	CIMENT	GRANULATS ET BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	% D'INTÉRÊTS	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Lafarge Asland S.A.	Espagne	●	●				99,62	Globale
Ready Mix Asland S.A.	Espagne		●				99,62	Globale
Blue Circle North America Inc.	Etats-Unis	●	●				99,91	Globale
Lafarge North America Inc	Etats-Unis	●	●		●		53,18	Globale
Monier Lifetile LLC	Etats-Unis			●			50,00	Proportionnelle
Béton Chantiers Aquitaine	France		●				100,00	Globale
Béton Chantiers de Bretagne	France		●				58,28	Globale
Béton Chantiers de l'Ouest	France		●				100,00	Globale
Béton Chantiers Languedoc Roussillon	France		●				100,00	Globale
Béton Chantiers Nice	France		●				100,00	Globale
Béton Chantiers Prêt	France		●				99,97	Globale
Béton Chantiers Provence	France		●				100,00	Globale
Béton Chantiers Rhône Auvergne	France		●				100,00	Globale
Béton Chantiers Toulouse	France		●				100,00	Globale
Béton de Paris	France		●				100,00	Globale
Carrières de l'Estuaire	France		●				100,00	Globale
Compagnie des Sablières de la Seine	France		●				100,00	Globale
Docks des Cimenteries Réunion	France		●				100,00	Globale
Granulats Bourgogne Auvergne	France		●				100,00	Globale
Lafarge Bétons Pays de Loire	France		●				100,00	Globale
Lafarge Ciments	France	●					100,00	Globale
Lafarge Couverture	France			●			100,00	Globale
Lafarge CRIC	France	●					82,92	Globale
Lafarge Plâtres	France				●		99,97	Globale
Rhône Durance Granulats	France		●				100,00	Globale
Société des Ciments Antillais	France	●	●				69,44	Globale
Heracles General Cement Company S.A.	Grèce	●	●				53,12	Globale
Lafarge Beton Industrial Commercial SA	Grèce		●				53,12	Globale
Lafarge Incehsa S.A. de CV	Honduras	●					52,80	Globale
Lafarge India PVT Limited	Inde	●					94,38	Globale
P.T. Semen Andalas Indonesia	Indonesie	●					100,00	Globale
Lafarge Plasterboard (Ireland) Limited	Irlande				●		100,00	Globale
Lafarge Adriasebina S.R.L.	Italie	●	●				99,62	Globale
Lafarge Gessi S.P.A.	Italie				●		99,70	Globale
Lafarge Roofing S.P.A.	Italie			●			99,62	Globale
Jordan Cement Factories Company PSC	Jordanie	●					48,15	Globale ⁽²⁾
Bamburi Cement Ltd	Kenya	●					58,64	Globale
Associated Pan Malaysia Cement Sdn Bhd	Malaysie	●					61,61	Globale
Kedah Cement Holdings Berhad	Malaysie	●					61,61	Globale
Lafarge Braas Tiles (Johor) Sdn Bhd	Malaysie			●			100,00	Globale
Lafarge Malayan Cement Berhad	Malaysie	●					61,61	Globale
Lafarge Ciments	Maroc	●					34,93	Proportionnelle
Lafarge Cementos S.A. de C.V.	Mexique	●					90,09	Globale

SOCIÉTÉS	PAYS	CIMENT	GRANULATS ET BÉTON	TOITURE	PLÂTRE	AUTRES	% D'INTÉRÊTS	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Ashakacem PLC	Nigeria	●					50,11	Globale
Atlas Cement Company Ltd	Nigeria	●					100,00	Globale
West African Portland Cement Company PLC	Nigeria	●					59,95	Globale
Lafarge Roofing AS	Norvège			●			100,00	Globale
Hima Cement Ltd.	Ouganda	●					71,07	Globale
Lafarge Dakprodukten B.V.	Pays-Bas			●			100,00	Globale
Lafarge Gips BV	Pays-Bas				●		100,00	Globale
Lafarge Philippines	Philippines	●					100,00	Globale
Dolina Nidy	Pologne				●		99,34	Globale
Lafarge Cement S.A.	Pologne	●	●				100,00	Globale
Lafarge Dachy SP. Z O.O.	Pologne			●			100,00	Globale
Lafarge Gips SP. Z O.O.	Pologne				●		99,61	Globale
Lafarge Kruszywa SP. Z.O.O.	Pologne		●				100,00	Globale
Betecna S.P.G.S., S.A.	Portugal		●				99,62	Globale
Lafarge Cement AS	République Tchèque	●	●				97,05	Globale
Lafarge Ciment (Romania)	Roumanie	●	●				77,81	Globale
Blue Circle Ebbsfleet Limited	Royaume-Uni					Immobilier	99,91	Globale
Blue Circle Industries Plc	Royaume-Uni	●					99,91	Globale
Lafarge Aggregates Ltd	Royaume-Uni		●				100,00	Globale
Lafarge Plasterboard Ltd	Royaume-Uni				●		100,00	Globale
Redland Roofing Systems Limited	Royaume-Uni			●			100,00	Globale
JSC Voskresensk cement	Russie	●					86,72	Globale
OA O Uralcement	Russie	●					86,50	Globale
Lafarge Beocinska Fabrika Cementa	Serbie- Montenegro	●					42,04	Globale ⁽³⁾
LMCB Holding Pte Ltd	Singapour	●					61,61	Globale
SPMS	Singapour		●				61,61	Globale
Lafarge Cement D.D.	Slovenie	●					55,92	Globale
Lafarge Mahawelli Cement (Private) Limited	Sri Lanka	●					85,00	Globale
Lafarge Roofing AB	Suède			●			100,00	Globale
Cementia Trading AG	Suisse	●					100,00	Globale
Marine Cement AG/LTD	Suisse	●					100,00	Globale
Mbeya Cement Company Limited	Tanzanie	●					62,76	Globale
Lafarge Aslan Cimento A.S.	Turquie	●	●				96,72	Globale
Ybitas Lafarge Orta Anadolou Cimento Sanayi ve Ticaret A.S.	Turquie		●				49,92	Proportionnelle
OJSC Mykolaivcement	Ukraine	●					99,26	Globale
CA Fabrica Nacional de Cementos SACA	Venezuela	●	●				62,00	Globale
Chilanga Cement Plc.	Zambie	●					84,00	Globale

(1) Depuis le 9 novembre et après. Avant cette date, ces sociétés étaient consolidées globalement.

(2) Bien que le Groupe ne détienne pas plus de la moitié des actions de Jordan Cement Factories, il a le pouvoir de nommer et retirer la majorité du conseil d'administration, qui exerce le contrôle de la société. En conséquence, elle est contrôlée par le Groupe et est consolidée globalement dans les états financiers.

(3) Bien que le Groupe ne détienne pas plus de la moitié des actions, Beocinska est une société détenue majoritairement par Lafarge BFC Investment GMBH, qui elle-même est une filiale majoritairement détenue par le Groupe. En conséquence, Beocinska est retenue dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Note 38 - Transition aux normes IFRS : impact de la transition sur les états financiers au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des États Membres doivent préparer, à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2005, leurs états financiers consolidés selon les International Accounting Standards adoptés au niveau européen (normes IAS ou normes IFRS). En conséquence, les comptes consolidés 2005 du Groupe ont été élaborés conformément à ce corps de normes, qui requiert également un comparatif avec les comptes de l'exercice 2004 établis selon les mêmes principes.

Afin de publier cette information comparative, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, point de départ pour appliquer les IFRS telles que publiées au 31 décembre 2005. Les impacts de la transition sont enregistrés en fonds propres à l'ouverture.

Principes retenus pour la préparation des premiers états financiers du Groupe en IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation les normes publiées fin mars 2004 comme détaillé ci-dessous :

- IAS 32 & IAS 39 révisées, *Instruments Financiers* : le Groupe applique ces deux normes révisées à compter du 1^{er} janvier 2004 ;
- IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions* : le Groupe applique cette norme à compter du 1^{er} janvier 2004 à tous les instruments octroyés après le 7 novembre 2002 et non encore exerçables au 1^{er} janvier 2004 ;
- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, IAS 36 révisée, *Dépréciation d'actifs* et IAS 38 révisée, *Immobilisations incorporelles* : le Groupe applique l'ensemble de ces normes à compter du 1^{er} janvier 2004.

Options de première application

IFRS 1, *Première adoption des normes internationales d'information financière* prévoit qu'un premier adoptant puisse déroger à certaines des normes IFRS (essentiellement pour éviter une adoption rétroactive de certaines normes).

Le Groupe a examiné tous les traitements possibles et a choisi d'opter pour les exemptions suivantes :

(a) Regroupements d'entreprises

Le Groupe n'a pas revisité les calculs de goodwill effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004 (pour mémoire, le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour tous ses regroupements d'entreprises depuis le 1^{er} janvier 1989).

(b) Avantages au personnel

Concernant les pertes et gains résultant de changement d'hypothèses actuarielles sur les engagements de retraite postérieurs au 1^{er} janvier 2004, le Groupe maintient la méthode dite du « corridor ». Néanmoins, le Groupe a comptabilisé en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 31 décembre 2003, comme cela est permis par la norme IFRS 1. Les impacts chiffrés de l'application de cette option sont présentés dans la note de réconciliation ci-dessous (cf. § *Différences entre les normes précédemment suivies par le Groupe (normes françaises) et les normes internationales (IAS/IFRS)-1.*).

(c) Écarts de conversion

Le Groupe a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à remettre à zéro les écarts de conversion précédemment calculés lors de la conversion des comptes des filiales étrangères en euros.

Les impacts chiffrés de l'application de cette option sont présentés dans la note de réconciliation ci-dessous (cf. § *Différences entre les normes précédemment suivies par le Groupe (normes françaises) et les normes internationales (IAS/IFRS)-5 (a).*).

Le Groupe n'a pas retenu les autres exemptions possibles selon IFRS 1. Notamment, le Groupe n'a pas utilisé l'option d'évaluation de certains actifs corporels et incorporels à la juste valeur dans le bilan d'ouverture.

Note 38 - Transition aux normes IFRS : impact de la transition sur les états financiers au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004

Impact de la transition sur les états financiers consolidés

Une réconciliation des capitaux propres part du Groupe et du résultat, part du Groupe tels que publiés en normes françaises et des capitaux propres part du Groupe et du résultat, part du Groupe ajustés des effets de l'application des normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2004 est présentée ci-dessous :

	NOTE	1 ^{er} JANVIER 2004	RÉSULTAT 2004	AUTRES	ÉCART DE CONVERSION	31 DÉCEMBRE 2004
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE PUBLIÉS EN NORMES FRANÇAISES		8 185	868	(166)	(410)	8 477
Retraite et autres avantages du personnel	1.	(1 234)	83	(5)	16	(1 140)
Titres disponibles à la vente	2. (c)	(44)		9		(35)
Instruments hybrides (OCEANE)	2. (a)	58	(27)			31
Instruments dérivés	2. (b)	(79)	4	61	(1)	(15)
Actions d'autocontrôle	2. (f)	(64)		2		(62)
Taux d'intérêt effectif sur la dette	2. (f)	2	4			6
Amort des goodwill & dépréciation	3. (a)	-	117	(2)	(4)	111
Regroupements d'entreprises	3.	-		1		1
Paiements fondés sur des actions	4.	-	(15)	15		-
Cessions de titres	5. (a)	-	50	2	(52)	-
Goodwill sur filiales étrangères	5. (b)	(289)			289	-
Impôt différé pays hyperinflationnistes	6. (b)	(9)	1		1	(7)
Charges différées	7. (a)	(12)	3			(9)
Subventions d'investissement	7. (b)	(26)	2			(24)
Prov pertes & gains de change latents	7. (e)	(28)	1		2	(25)
Sévères dévaluations capitalisées	7. (f)	(7)			(1)	(8)
TOTAL AJUSTEMENTS IFRS AVANT IMPÔT ET MINORITAIRES		(1 732)	223	83	250	(1 176)
Effet impôt des ajustements IFRS ci-dessus		439	(21)	(22)	(10)	386
Intérêts minoritaires		132	(24)	(1)	(12)	95
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE IFRS		7 024	1 046	(106)	(182)	7 782

Des réconciliations des états consolidés publiés en normes françaises et des états consolidés en normes IFRS sont présentées pour :

- (i) Le bilan à la date de transition aux normes IFRS, à savoir le 1^{er} janvier 2004 ;
- (ii) Le bilan au 31 décembre 2004 ; et
- (iii) Le compte de résultat de l'exercice 2004.

Une note complète descriptive présente l'ensemble des différences à la suite de ces réconciliations (cf. § Différences entre les normes précédemment suivies par le Groupe (normes françaises) et les normes internationales (IAS/IFRS)).

(i) Réconciliation du bilan consolidé

RÉFÉRENCE NOTE DESCRIPTIVE AU 1 ^{er} JANVIER 2004 (MILLIONS D'EUROS)	NORMES FRANÇAISES AU FORMAT IFRS	IAS 19 AVANTAGES DU PERSONNEL (1)	IAS 32 & 39 INSTRUMENTS FINANCIERS (2)	IFRS 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, IAS 36 & 38 (3)	IAS 21 EFFET DES VARIATIONS DE COURS DES MONNAIES ÉTR. (5)	IAS 12 IMPÔTS (6)	AUTRES (7)	IMPACT TOTAL DE LA TRANSITION AUX IFRS (893)	RETRAITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES IFRS (18 155)
ACTIFS NON-COURANTS	19 048	(561)	(134)	-	(289)	251	(160)	(893)	18 155
Goodwill	4 149		13	2 421	(271)		(233)	1 930	6 079
Immobilisations incorporelles	2 823			(2 421)			(102)	(2 523)	300
Immobilisations corporelles	10 402						(96)	(96)	10 306
Participations dans des entreprises associées	383				(18)		234	216	599
Autres actifs financiers ^(a)	730		(147)				1	(146)	584
Charges de retraite payées d'avance ^(*) (a)	561	(561)						(561)	-
Impôts différés actifs, net	-					251		251	251
Trésorerie soumise à restrictions ^(*)	-						36	36	36
ACTIFS COURANTS	5 787	-	183	-	-	-	(64)	119	5 906
Stocks et travaux en cours	1 422							-	1 422
Clients et comptes rattachés	1 754		351					351	2 105
Autres débiteurs	977		(243)				(28)	(271)	706
Instruments dérivés	-		146					146	146
Trésorerie	1 634		(71)				(36)	(107)	1 527
TOTAL ACTIF	24 835	(561)	49	-	(289)	251	(224)	(774)	24 061
CAPITAL ET RÉSERVES									
Capital	669							-	669
Primes	5 798							-	5 798
Actions propres ^(b)	(33)		(71)					(71)	(104)
Réserves et résultat consolidés ^(b)	4 086	(1 036)	(41)		(2 614)	352	(72)	(3 411)	675
Autres réserves	-		(20)			6		(14)	(14)
Écarts de conversion	(2 335)				2 335			2 335	-
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8 185	(1 036)	(132)	-	(279)	358	(72)	(1 161)	7 024
Intérêts minoritaires	2 191	(198)	(204)		(10)	72	(1)	(341)	1 850
Autres fonds propres	118						(118)	(118)	-
FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	10 494	(1 234)	(336)	-	(289)	430	(191)	(1 620)	8 874
PASSIFS NON-COURANTS	9 859	673	18	-	-	(179)	(33)	479	10 338
Impôts différés passifs	870					(179)	1	(178)	692
Provisions avantages du personnel ^(c)	622	673					1	674	1 296
Provisions ^(c)	997		(86)				(1)	(87)	910
Passifs financiers, part à plus d'un an	7 370		8				(34)	(26)	7 344
Instruments dérivés	-		96					96	96
OPTIONS DE VENTE OCTROYÉES AUX MINORITAIRES	-	-	222	-	-	-	-	222	222
PASSIFS COURANTS	4 482	-	145	-	-	-	-	145	4 627
Provisions avantages du personnel, part à moins d'un an ^(c)	117							-	117
Provisions, part à moins d'un an ^(c)	121							-	121
Fournisseurs et comptes rattachés	1 234							-	1 234
Autres créditeurs ^(d)	1 560		(120)					(120)	1 440
Impôts à payer ^(d)	125							-	125
Passifs financiers, part à moins d'un an ^(e)	1 325		248					248	1 573
Instruments dérivés	-		17					17	17
TOTAL PASSIF	24 835	(561)	49	-	(289)	251	(224)	(774)	24 061

(*) Ces éléments sont classés en Autres actifs financiers dans le bilan IFRS final. Ces éléments seraient présentés sur des lignes séparées s'ils devenaient matériels.

Les reclassements effectués entre le bilan publié en normes françaises et les soldes en normes françaises présentés selon le format IFRS sont les suivants :

(a) Les lignes « Autres titres de participation » (481 millions d'euros) et « Prêts et autres débiteurs à LT » (810 millions d'euros) ont été fusionnées sur la ligne « Autres actifs financiers » à l'exception des charges de retraite payées d'avance, présentées sur une ligne séparée (561 millions d'euros) dans cet état de réconciliation.

(b) Les actions propres comptabilisées en diminution des capitaux propres en normes françaises étaient présentées dans les réserves consolidées. Elles sont isolées sur une ligne spécifique dans le bilan IFRS.

(c) Les « Provisions » (1 857 millions d'euros) sont divisées entre les « Provisions avantages du personnel » (739 millions d'euros) et les « Provisions » (1 118 millions d'euros) et la part se reversant dans les douze mois est présentée dans les passifs courant (117 millions d'euros pour les Provisions avantages du personnel et 121 millions d'euros pour les Provisions).

(d) Les « Impôts à payer » (125 millions d'euros) sont présentés distinctement des « Autres créditeurs » dans le format IFRS.

(e) Les lignes « Part à court terme de la dette financière LT » (985 millions d'euros) et « Concours bancaires courants » (340 millions d'euros) ont été fusionnées sur la ligne « Passifs financiers, part à moins d'un an ».

Note 38 - Transition aux normes IFRS : impact de la transition sur les états financiers au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004

(ii) Réconciliation du bilan consolidé

RÉFÉRENCE NOTE DESCRIPTIVE AU 31 DECEMBRE 2004 (MILLIONS D'EUROS)	NORMES FRANÇAISES AU FORMAT IFRS	IAS 19 AVANTAGES DU PERSONNEL (1)	IAS 32 & 39 INSTRUMENTS FINANCIERS (2)	IFRS 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, IAS 36 & 38 (3)	IFRS 2 PAIEMENTS SUR LA BASE D'ACTIONNÉS (4)	IAS 21 EFFET DES VARIATIONS DE COURS DES MONNAIES ÉTR. (5)	IAS 12 IMPÔTS (6)	AUTRES (7)	IMPACT TOTAL DE LA TRANSITION AUX IFRS (412)	RETRAITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES IFRS (18 241)
ACTIFS NON-COURANTS	18 653	(573)	(28)	112	-	-	280	(203)	(412)	18 241
Goodwill	3 718		34	2 377				(131)	2 280	5 998
Immobilisations incorporelles	2 760			(2 270)				(182)	(2 452)	308
Immobilisations corporelles	10 641							(54)	(54)	10 587
Participations dans des entreprises associées	236			5				131	136	372
Autres actifs financiers (a)	722		(62)					(1)	(63)	659
Charges de retraite payées d'avance (c)(a)	576	(573)							(573)	3
Impôt différé actif, net	-						280		280	280
Trésorerie soumise à restrictions (c)	-							34	34	34
ACTIFS COURANTS	6 119	-	198	-	-	-	-	(58)	140	6 259
Stocks et travaux en cours	1 509								-	1 509
Clients et comptes rattachés	2 054		210						210	2 264
Autres débiteurs	903		(152)					(24)	(176)	727
Instruments dérivés	-		209						209	209
Trésorerie	1 653		(69)					(34)	(103)	1 550
TOTAL ACTIF	24 772	(573)	170	112	-	-	280	(261)	(272)	24 500
CAPITAL ET RÉSERVES										
Capital	684								-	684
Primes	6 000				13				13	6 013
Actions propres (b)	(33)		(69)						(69)	(102)
Réserves et résultat consolidés (b)	4 571	(979)	(67)	105	(13)	(2 559)	346	(67)	(3 234)	1 337
Autres réserves	-		51				(19)		32	32
Écarts de conversion	(2 745)	16	(1)	(3)		2 559	(9)	1	2 563	(182)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	8 477	(963)	(86)	102	-	-	318	(66)	(695)	7 782
Intérêts minoritaires	2 479	(177)	(254)	10			61		(360)	2 119
Autres fonds propres	116							(116)	(116)	-
FONDS PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	11 072	(1 140)	(340)	112	-	-	379	(182)	(1 171)	9 901
PASSIFS NON-COURANTS	9 370	567	15	-	-	-	(99)	(79)	404	9 774
Impôts différés passifs	731						(99)		(99)	632
Provisions avantages du personnel (c)	667	567							567	1 234
Provisions (c)	1 024		(104)						(104)	920
Passifs financiers, part à plus d'un an	6 948		90					(79)	11	6 959
Instruments dérivés	-		29						29	29
OPTIONS DE VENTE OCTROYÉES AUX MINORITAIRES	-	-	299	-	-	-	-	-	299	299
PASSIFS COURANTS	4 330	-	196	-	-	-	-	-	196	4 526
Provisions avantages du personnel, part à moins d'un an (c)	121								-	121
Provisions, part à moins d'un an (c)	118								-	118
Fournisseurs et comptes rattachés	1 424								-	1 424
Autres créditeurs (d)	1 417		(30)						(30)	1 387
Impôt à payer (d)	46								-	46
Passifs financiers, part à moins d'un an (e)	1 204		183						183	1 387
Instruments dérivés	-		43						43	43
TOTAL PASSIF	24 772	(573)	170	112	-	-	280	(261)	(272)	24 500

(*) Ces éléments sont classés en Autres actifs financiers dans le bilan IFRS final. Ces éléments seraient présentés sur des lignes séparées s'ils devenaient matériels.

Les reclassements effectués entre le bilan publié en normes françaises et les soldes en normes françaises présentés selon le format IFRS sont les suivants :

(a) Les lignes « Autres titres de participation » (560 millions d'euros) et « Prêts et autres débiteurs à LT » (738 millions d'euros) ont été fusionnées sur la ligne « Autres actifs financiers » à l'exception des charges de retraite payées d'avance, présentées sur une ligne séparée (576 millions d'euros) dans cet état de réconciliation.

(b) Les actions propres comptabilisées en diminution des capitaux propres en normes françaises étaient présentées dans les réserves consolidées. Elles sont isolées sur une ligne spécifique dans le bilan IFRS.

(c) Les « Provisions » (1 930 millions d'euros) sont divisées entre les « Provisions avantages du personnel » (788 millions d'euros) et les « Provisions » (1 142 millions d'euros) et la part se reversant dans les douze mois est présentée dans les passifs courants (121 millions d'euros pour les Provisions avantages du personnel et 118 millions d'euros pour les Provisions).

(d) L'« Impôt à payer » (46 millions d'euros) est présentée distinctement des « Autres créditeurs » dans le format IFRS.

(e) Les lignes « Part à court terme de la dette financière LT » (991 millions d'euros) et « Concours bancaires courants » (213 millions d'euros) ont été fusionnées sur la ligne « Passifs financiers, part à moins d'un an ».

(iii) Réconciliation du compte de résultat

RÉFÉRENCE NOTE DESCRIPTIVE	NORMES FRANÇAISES AU FORMAT IFRS	IAS 19 AVANTAGES DU PERSONNEL	IAS 32 & 39 INSTRUMENTS FINANCIERS	IFRS 3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, IAS 36 & 38	IFRS 2 PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS	IAS 21 EFFET DES VARIATIONS DE COURS DES MONNAIES ÉTR.	IAS 12 IMPÔTS	AUTRES	IMPACT TOTAL DE LA TRANSITION AUX IFRS	RETRAITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES IFRS
EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2004 (MILLIONS D'EUROS)		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)		
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	14 436								-	14 436
Coût des biens vendus ^(a)	(10 432)	16	12		(3)			5	30	(10 402)
Frais administratifs et commerciaux ^(a)	(1 880)	59			(12)				47	(1 833)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	2 124	75	12	-	(15)	-	-	5	77	2 201
Plus- (moins-) valeurs de cession	41					52		(2)	50	91
Autres produits (charges) d'exploitation ^(b)	(343)	8		117					125	(218)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 822	83	12	117	(15)	52	-	3	252	2 074
Produits (charges) financières	(517)		(31)					1	(30)	(547)
QP dans les résultats des entreprises associées	74								-	74
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 379	83	(19)	117	(15)	52	-	4	222	1 601
Impôts	(247)						(21)	1	(20)	(267)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1 132	83	(19)	117	(15)	52	(21)	5	202	1 334
Intérêts minoritaires	(264)	(20)	(5)	(10)	2		8	1	(24)	(288)
RÉSULTAT - PART DU GROUPE	868	63	(24)	107	(13)	52	(13)	6	178	1 046

Les reclassements effectués entre le compte de résultat publié en normes françaises et les soldes en normes françaises présentés selon le format IFRS sont les suivants :

(a) La ligne « Dotation aux amortissements des immobilisations » présentée dans le compte de résultat normes françaises a été réallouée entre « Coût des biens vendus » (799 millions d'euros) et « Frais administratifs et commerciaux » (105 millions d'euros) en fonction de la nature de l'actif sous-jacent.

(b) La « Dotation aux amortissements des goodwill » est reclassée sur la ligne « Autres produits (charges) d'exploitation » dans le format IFRS. Cette dépréciation est ensuite extournée en partie dans le cadre des retraitements IFRS.

Différences entre les normes précédemment suivies par le Groupe (normes françaises) et les normes internationales (IAS/IFRS)

Les chiffres mentionnés dans la note descriptive ci-dessous sont avant impôt et minoritaires, sauf si précisé.

1. IAS 19 - Avantages au personnel

Le Groupe a choisi, dans le cadre des options ouvertes dans ce domaine par la norme IFRS 1, de reconnaître par fonds propres au 1^{er} janvier 2004, toute différence existant à cette date entre les passifs et les actifs de préfinancement liés aux différents régimes d'avantages sociaux du Groupe, à l'exception du coût des services passés en étalement ne correspondant pas à des droits acquis par les bénéficiaires. L'application de cette option constitue la source majeure d'impact sur les états financiers au titre de l'application des normes IFRS aux engagements sociaux (1 183 millions d'euros sur les fonds propres au 1^{er} janvier 2004, 73 millions d'euros sur le compte de résultat 2004 et 1 132 millions d'euros sur les fonds propres au 31 décembre 2004).

Les principes comptables suivis par le Groupe en normes françaises en matière d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et assimilés étaient, depuis sa cotation à New York, proches des normes comptables américaines applicables dans ce domaine (SFAS 87-88, SFAS 106 et SFAS 112). La norme IFRS applicable aux avantages au personnel est l'IAS 19.

Des différences limitées ont été identifiées entre ces deux référentiels, et portent notamment sur :

- l'évaluation des actifs de préfinancement (possibilité de pratiquer des lissages de la juste valeur des fonds en principes américains, alors que la norme IAS 19 impose l'utilisation de la juste valeur de fin d'exercice) ;
- les dates de mesure des passifs et éventuels actifs de préfinancement (les principes américains autorisent l'évaluation de ces grandeurs à une date antérieure à celle de la clôture comptable, alors que la norme IAS 19 impose l'utilisation du 31 décembre comme date de mesure) ;

- les modalités de transition propres aux deux référentiels ;
- les modalités de reconnaissance du coût des services passés (les principes américains permettent un étalement complet, sur la durée de vie active résiduelle des bénéficiaires, de l'effet des modifications de plans, tandis que la norme IAS 19 impose la reconnaissance immédiate, au compte de résultat, des effets relatifs à des droits déjà acquis par les bénéficiaires) ;
- le mécanisme de limitation de l'actif pouvant être reconnu dans les comptes de l'employeur au titre d'une couverture excédentaire des passifs d'un régime par ses actifs de préfinancement, qui est propre à la norme IAS 19, et ne comporte pas d'équivalent dans le référentiel américain ;
- les modalités d'allocation des coûts liés aux régimes d'avantages sociaux aux périodes de services rendus par les bénéficiaires (dans certaines circonstances, les principes américains autorisent un étalement sur toute la carrière active des bénéficiaires, tandis que la norme IAS 19 requiert une reconnaissance sur les périodes de services ayant permis l'acquisition des avantages évalués, qui peuvent être inférieurs à l'ensemble de leurs carrières actives) ;
- les modalités de prise en compte des avantages de type couverture décès ou invalidité pendant la période d'activité (la norme IAS 19 ne requiert pas la constitution de provisions spécifiques lorsque ces avantages ne dépendent pas des services rendus par les bénéficiaires, les coûts étant enregistrés en charges lorsqu'ils sont engagés) ;

- la nécessité de tenir compte, en IAS 19, des obligations implicites de l'employeur, alors que le référentiel américain n'exige qu'une évaluation des obligations formalisées.

Sur la base de cette liste de différences potentielles identifiées, le Groupe a procédé, avec l'aide de ses actuaires, à une revue des retraitements éventuellement nécessaires à apporter aux informations disponibles dans le référentiel américain utilisé par le Groupe, pour les plans les plus significatifs (95 % des obligations totales du Groupe).

Les résultats de cette revue ont conduit à réduire les fonds propres à l'ouverture pour un montant net de 51 millions d'euros, de 8 millions d'euros au 31 décembre 2004 et à augmenter le résultat 2004 de 10 millions d'euros.

Ces résultats ont été intégrés aux processus d'évaluation et de comptabilisation du Groupe.

L'impact total de l'application d'IAS 19 révisée pour le Groupe est une diminution des fonds propres de 1 234 millions d'euros et 1 140 millions d'euros respectivement au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 et une augmentation du résultat 2004 de 83 millions d'euros.

2. IAS 32/39 - Instruments financiers

L'impact de l'application des normes IAS 32 et 39 sur le bilan consolidé du Groupe se décompose comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004					AU 31 DÉCEMBRE 2004								
	IMPACT TOTAL	OCEANE	INSTR. DÉRIVÉS	TITRES DISP. À LA VENTE	TITRISATION	OPTIONS DE VENTE	AUTRES	IMPACT TOTAL	OCEANE	INSTR. DÉRIVÉS	TITRES DISP. À LA VENTE	TITRISATION	OPTIONS DE VENTE	AUTRES
ACTIFS NON-COURANTS	(134)	-	-	(44)	(103)	13	-	(28)	-	-	(35)	(27)	34	-
Goodwill	13					13		34					34	
Autres actifs financiers	(147)			(44)	(103)			(62)			(35)	(27)		
ACTIFS COURANTS	183	-	(97)	-	352	-	(72)	198	-	57	-	210	-	(69)
Clients et comptes rattachés	351				352	(1)		210				210		
Autres débiteurs	(243)		(243)					(152)		(152)				
Instruments dérivés	146		146					209		209				(69)
Trésorerie	(71)					(71)		(69)						(69)
TOTAL ACTIF	49	-	(97)	(44)	249	13	(72)	170	-	57	(35)	183	34	(69)
Actions propres	(71)					(71)		(69)						(69)
Réserves et résultat consolidés	(41)	(55)	5			9		(67)	(82)	2				13
Autres réserves	(20)	113	(89)	(44)		-		51	113	(27)	(35)			
Écart de conversion								(1)		(1)				
CAP. PROPRES PART DU GROUPE	(132)	58	(84)	(44)	-	-	(62)	(86)	31	(26)	(35)	-	-	(56)
Intérêts minoritaires	(204)		5			(209)		(254)		11			(265)	
FONDS PROPRES ENS. CONSOL.	(336)	58	(79)	(44)	-	(209)	(62)	(340)	31	(15)	(35)	-	(265)	(56)
PASSIFS NON-COURANTS	18	(58)	86			(10)	(10)	15	(31)	59		-	-	(13)
Autres provisions	(86)	(69)	(10)			(7)		(104)	(97)					(7)
Passifs financiers, part à plus d'un an	8	11				(3)		90	66	30				(6)
Instruments dérivés	96		96					29		29				
OPTIONS VENTE OCTR. AUX MINO.	222					222		299					299	
PASSIFS COURANTS	145	-	(104)	249		-	-	196	-	13	183		-	-
Autres créditeurs	(120)		(121)			1		(30)		(30)				
Passifs financiers, part à moins d'un an	248			249		(1)		183			183			
Instruments dérivés	17		17					43		43				
TOTAL PASSIF	49	-	(97)	(44)	249	13	(72)	170	-	57	(35)	183	34	(69)

(a) Instruments hybrides : OCEANE

Conformément à IAS 32, *Instruments financiers : présentation et informations à fournir*, si un instrument financier comporte différents composants ayant certains, des caractéristiques de dette et d'autres, de capitaux propres, l'émetteur doit classer ces différents composants séparément les uns des autres. Ainsi, un même instrument doit être, le cas échéant, présenté pour partie en dette et pour partie en capitaux propres.

Cette catégorie d'instruments comprend les instruments financiers créant une dette pour l'émetteur et octroyant au porteur une option pour convertir cette dette en un instrument de capitaux propres de l'émetteur.

Lorsque le montant nominal de l'instrument hybride est alloué entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres est définie comme la différence entre la valeur nominale de l'émission et la composante dette. La composante dette, quant à elle, est calculée comme la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres.

Le 29 juin 2001, le Groupe a émis 10 236 221 obligations convertibles en actions ordinaires pour un montant nominal de 1 300 000 067 euros, portant intérêt à un taux annuel de 1,5 % (OCEANes). L'échéance de cette obligation convertible est le 1^{er} janvier 2006.

Dans le cadre de sa transition aux normes IFRS, le Groupe a calculé rétrospectivement les composantes dette et capitaux propres de cet instrument à la date d'émission et en a déduit la valeur de la dette devant être reconnue au 1^{er} janvier 2004. La composante capitaux propres qui aurait été reconnue à la date d'émission s'élève à 113 millions d'euros. Conformément à la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt cumulée qui aurait été reconnue sur la composante dette au 1^{er} janvier 2004 s'élève à 181 millions d'euros. En normes françaises, le Groupe a enregistré une charge cumulée d'intérêts financiers (y compris l'amortissement linéaire de la prime de remboursement et des frais d'émission) de 126 millions d'euros. La différence cumulée est une réduction des réserves dans le bilan IFRS de 55 millions d'euros. Pour l'exercice 2004, le Groupe a enregistré dans son résultat IFRS une charge d'intérêt complémentaire de 27 millions d'euros.

L'effet combiné de la comptabilisation de la composante capitaux propres et de la différence cumulée de charge d'intérêt financier entre les deux référentiels est une augmentation de 58 millions d'euros des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004, une réduction du résultat 2004 de 27 millions d'euros et une augmentation des capitaux propres au 31 décembre 2004 de 31 millions d'euros.

(b) Instruments dérivés et relations de couverture

En normes françaises, la juste valeur des instruments financiers est enregistrée dans les comptes du Groupe lorsque les actifs et les passifs d'une société acquise sont évalués lors d'un regroupement d'entreprises. Dans tous les autres cas, les normes françaises n'imposent pas la comptabilisation de la juste valeur des instruments dérivés.

Dans le cadre de la transition, conformément au guide d'application d'IAS 39 et IAS 32 que le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2004 comme décrit dans le paragraphe *Principes retenus pour la préparation des premiers états financiers du Groupe en IFRS* ci-dessus, le Groupe reconnaît dans ses états financiers IFRS les instruments financiers qui remplissent les critères de comptabilisation comme instruments dérivés. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en valeur de marché. La comptabilisation des variations de juste valeur dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument dérivé et du classement qui en résulte. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par IAS 39 révisée. Pour un instrument dérivé désigné en tant que couverture de juste valeur, la variation est reconnue dans le résultat de la période, venant neutraliser la perte ou le gain reconnu sur l'instrument couvert. Pour un instrument dérivé désigné en tant que couverture de flux de trésorerie, la part efficace de la variation de valeur de l'instrument dérivé est reconnue initialement dans les capitaux propres et reclassée en résultat lorsque la position couverte affecte ce dernier. La part inefficace de la variation de valeur du dérivé est reconnue directement en résultat de la période. En ce qui concerne les dérivés cachés, la perte ou le gain latent est reconnu dans le résultat de la période de variation de juste valeur.

Du fait de l'application au 1^{er} janvier 2004 des dispositions de la norme IAS 39 révisée sur la comptabilité de couverture, le Groupe a enregistré une réduction des capitaux propres de 79 millions d'euros (84 millions d'euros affectant négativement les capitaux propres part du Groupe et 5 millions d'euros positivement les intérêts minoritaires). Le Groupe a également identifié des instruments dérivés actifs courants pour 146 millions d'euros, des instruments dérivés passifs non-courants pour 96 millions d'euros et des instruments dérivés passifs courants pour 17 millions d'euros.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, la comptabilisation des variations de juste valeur des instruments dérivés a conduit à une augmentation du cumul des variations comptabilisées directement en capitaux propres de 61 millions d'euros et à une augmentation du résultat de la période de 4 millions

d'euros. Au 31 décembre 2004, les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour 209 millions d'euros en actifs courants, en passifs non-courants pour 29 millions d'euros et en passifs courants pour 43 millions d'euros.

(c) Titres disponibles à la vente

Conformément aux normes françaises, le Groupe évaluait ses titres de placements au plus bas du coût historique ou de la valeur nette de réalisation. Toute perte latente était enregistrée dans le résultat de la période. Les normes françaises ne prévoient pas la réévaluation en valeur de marché de ces titres.

Selon IAS 39 révisée que le Groupe applique au 1^{er} janvier 2004 pour les besoins de la transition, les titres de placement doivent être classés en trois catégories : détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme), détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements fixes et déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à maturité), et les titres disponibles à la vente (tous les titres non classés dans les deux catégories précédentes). La plupart des titres détenus par le Groupe sont classés dans la catégorie disponibles à la vente et les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres (variation cumulée de juste valeur des instruments financiers).

En 2000, le Groupe a acquis 9.99 % des actions du producteur cimentier portugais Cimpor pour 319 millions d'euros, soit un coût moyen de 4,75 euros par action. En décembre 2003, le Groupe a acheté 2,65 % complémentaires à un prix de 4,06 euros par action. La valeur de marché de ces actions s'élevait à 348 millions d'euros au 31 décembre 2003 et à 353 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Jusqu'en 2004, aucune provision pour perte définitive de valeur n'avait été enregistrée sur cet investissement car le Groupe avait l'intention et la capacité de conserver cet investissement sur une période suffisante pour le recouvrement de la valeur de marché. Le Groupe a toujours considéré cet investissement comme stratégique. Le Groupe bénéficie de certains avantages liés à cet investissement qui ne sont pas reflétés dans la valeur de marché. Ces avantages comprennent un accord de coopération industrielle et technique avec la direction de Cimpor pour améliorer l'efficacité globale des opérations des deux groupes et créer des synergies opérationnelles entre elles. Le Groupe suit la valeur de son investissement dans Cimpor et l'évalue sur une base régulière pour détecter une éventuelle perte de valeur à comptabiliser. Cette revue a amené le Groupe à comptabiliser une perte

de valeur de 4 millions d'euros dans son compte de résultat normes françaises en 2004.

Cette perte de valeur a été conservée dans le compte de résultat IFRS du Groupe et l'écart entre la valeur de marché et la valeur comptable après dépréciation a été enregistrée dans une composante séparée des capitaux propres.

Les pertes et gains latents sur titres disponibles à la vente enregistrés dans cette composante séparée des capitaux propres (« Autres réserves ») concernent l'investissement dans Cimpor et représentent une perte latente de 44 millions d'euros et 35 millions d'euros respectivement au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

(d) Accords de titrisation

Le Groupe était engagé au 1^{er} janvier 2004 dans deux contrats de titrisation de créances (en France et aux États-Unis) représentant des sources efficaces de fonds de roulement et de financement court terme. Dans le cadre de ces contrats, les filiales ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les filiales ne conservent pas le contrôle sur les créances cédées et il n'existe aucun droit ou obligation de racheter les créances cédées. Dans ces contrats, l'acheteur des créances détient un intérêt résiduel subordonné sur les créances non cédées à des tiers, comme usuellement octroyé dans le cadre de transactions commerciales similaires. En conséquence, les créances titrisées ont été comptabilisées en normes françaises comme des cessions (le dépôt subordonné étant classé en dépôt long terme) et les créances clients ont donc été exclues du bilan consolidé.

Selon IAS 39 révisée, que le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2004 dans le cadre de sa transition, des actifs financiers peuvent être déconsolidés seulement si les risques et avantages attachés à l'actif ont été transférés en substance. L'intérêt résiduel subordonné détenu par l'acquéreur ne permet pas de considérer que les risques et avantages ont été transférés. En conséquence, les créances clients ne peuvent pas être déconsolidées et ces opérations doivent être traitées comme un financement sécurisé.

Le retraitement a pour résultat une diminution des actifs financiers long terme de respectivement 103 millions d'euros et 27 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, une augmentation des créances clients de respectivement 352 millions d'euros et 210 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, et une augmentation de la dette court terme de respectivement 249 millions d'euros et 183 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

(e) Options de vente consenties à des tiers sur actions de filiales consolidées

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires tiers des options de vente de leur participation à des conditions déterminées. Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options seraient exercées, la valeur d'achat, y compris dette nette acquise, s'élèverait à respectivement 448 millions d'euros et 328 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

Selon IAS 32 révisée, les options de vente consenties aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme une dette du Groupe. Sur le total des options, les options décrites ci-dessus représentent respectivement 222 millions d'euros et 299 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004, les autres options ayant été consenties sur des participations dans des entreprises associées ou des coentreprises.

En conséquence, dans l'attente d'une position précise de l'IASB sur le sujet, le Groupe a enregistré une dette spécifique dans son bilan IFRS par reclassement des intérêts minoritaires sous-jacents et enregistrement d'un goodwill pour toute différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et la valeur de la dette. Aucun impact n'a été comptabilisé dans le compte de résultat IFRS.

Le résultat de ce traitement est une dette sur options de vente octroyées aux minoritaires de respectivement 222 millions d'euros et 299 millions d'euros, une diminution des intérêts minoritaires de respectivement 209 millions d'euros et 265 millions d'euros et une augmentation des goodwill de respectivement 13 millions d'euros et 34 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

Sur la dette résiduelle à fin 2004 (299 millions d'euros), 210 millions peuvent être exercés en 2005 selon les termes des contrats et 99 millions ont été exercés en janvier 2005 (options de vente sur Lafarge Halla Cement et Lafarge India Ltd).

(f) Autres Actions d'autocontrôle

En normes françaises, les actions d'autocontrôle destinées à couvrir des plans d'options d'achats d'actions octroyées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement (classées dans la « Trésorerie »). Les autres actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

En normes françaises, une provision est enregistrée en résultat pour les pertes latentes sur actions classées en valeurs mobilières de placement. Les variations de provision, y compris les reprises éventuelles subséquentes

à des hausses de cours, sont enregistrées en charges ou produits financiers.

Au 1^{er} janvier 2004, le Groupe détenait 1 856 266 actions propres dont (i) 1 058 296 classées en valeurs mobilières de placement pour un coût de 71 millions d'euros et (ii) 797 970 comptabilisées en diminution des fonds propres pour 33 millions d'euros. Une charge de 7 millions d'euros a été reconnue dans les comptes français du Groupe en 2003 pour refléter la perte latente sur les titres classés en valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2004, Lafarge S.A. détient 1 834 396 actions propres dont 1 036 426 sont classées en valeurs mobilières de placement pour un coût de 69 millions d'euros.

En IFRS, les actions propres sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des fonds propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque les actions d'autocontrôle sont cédées, toute différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession est généralement enregistrée en variation des capitaux propres. Au 31 décembre 2003, l'impact sur les capitaux propres part du Groupe aurait été une augmentation de 7 millions d'euros relative à l'élimination de la provision sur titres et une réduction de 71 millions d'euros relative au reclassement des actions d'autocontrôle classées en valeurs mobilières de placement en normes françaises.

À fin décembre 2004, l'impact sur les capitaux propres part du Groupe est une augmentation de 7 millions d'euros relative à l'élimination de la provision sur titres et une réduction de 69 millions d'euros relative au reclassement des actions d'autocontrôle classées en valeurs mobilières de placement en normes françaises.

Méthode du taux d'intérêt effectif

IAS 39 révisée impose, après comptabilisation initiale, la mesure d'une dette financière au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce calcul inclut tous les frais et commissions prévus au contrat entre les parties.

Selon cette méthode, les frais directement attribuables à l'acquisition de la dette financière sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif. En normes françaises, ils sont généralement amortis linéairement sur la durée de vie de la dette.

L'effet cumulé de l'enregistrement des dettes financières (hors traitement de l'OCEANE détaillé ci-dessus) au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif est une réduction de respectivement 2 millions d'euros et 6 millions d'euros des passifs financiers, part à plus d'un an au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 et une augmentation correspondante des fonds propres. L'impact de cette différence sur le résultat 2004 est une augmentation de 4 millions d'euros.

3. IFRS 3, IAS 36 & IAS 38 - Regroupements d'entreprises, Dépréciations d'actifs et Immobilisations incorporelles

L'impact de l'application de ces normes sur le bilan consolidé du Groupe se décompose comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004				AU 31 DÉCEMBRE 2004			
	IMPACT TOTAL	AMORTISS. GOODWILL	REGROUP D'ENTR.	PARTS DE MARCHÉ	IMPACT TOTAL	AMORTISS. GOODWILL	REGROUP D'ENTR.	PARTS DE MARCHÉ
ACTIFS NON-COURANTS	-	-	-	-	112	111	1	-
Goodwill	2 421			2 421	2 377	106	1	2 270
Immobilisations incorporelles	(2 421)			(2 421)	(2 270)			(2 270)
Participations dans des entreprises associées					5	5		
TOTAL ACTIF	-	-	-	-	112	111	1	-
CAPITAL ET RÉSERVES								
Réserves et résultat consolidés					105	104	1	
Écarts de conversion					(3)	(3)		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	-	-	-	-	102	101	1	-
Intérêts minoritaires					10	10		
FONDS PROPRES ENS. CONSOLIDÉ	-	-	-	-	112	111	1	-
TOTAL PASSIF	-	-	-	-	112	111	1	-

(a) Amortissement des goodwill

En normes françaises, le goodwill sur sociétés acquises est amorti sur une durée d'utilité estimée, n'excédant pas quarante ans. Pour les besoins de la transition aux normes IFRS, Lafarge a décidé d'appliquer IAS 36 révisée et IFRS 3 à compter du 1^{er} janvier 2004. Conformément à IFRS 3 et IAS 36 révisée, à compter du 1^{er} janvier 2004, les goodwill reconnus précédemment ne sont plus amortis sur une base systématique mais sont testés pour détecter d'éventuelles pertes de valeur au minimum une fois par an. Les goodwill constatés lors d'acquisitions réalisées postérieurement au 1^{er} janvier 2004 ne sont pas amortis. L'amortissement constaté en normes françaises a été réduit de 117 millions d'euros pour l'année 2004.

(b) Parts de marché

En normes françaises, lors d'acquisitions de filiales dans la branche ciment, des parts de marché ont été reconnues séparément par le Groupe. Selon IAS 38 révisée, que le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2004, les parts de marché ne sont pas considérées comme des actifs incorporels reconnaissables mais comme une composante du goodwill. Ces parts de marché ont été reclassées en goodwill pour leur valeur comptable au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 (respectivement 2 421 et 2 270 millions d'euros) et sont comptabilisées suivant les dispositions d'IAS 36 révisée, telles que décrites ci-dessus.

4. IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions

En normes françaises, les plans de stock-options et les plans d'épargne salariale ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une charge.

Selon IFRS 2, un émetteur doit comptabiliser une charge compensatoire pour tous les instruments sur actions propres octroyés à ses salariés.

Dans le Groupe, des plans de stock-options sont maintenus chez Lafarge S.A. et Lafarge North America, filiale détenue à 53,2 % par le Groupe.

Les options octroyées après novembre 2002 et non exerçables au 1^{er} janvier 2004 ont été évaluées à la date d'octroi sur la base d'un modèle d'évaluation d'option de type Black-Scholes et la charge compensatoire est reconnue linéairement sur la période de blocage.

En conséquence, pour l'exercice 2004, une charge de 15 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat IFRS (dont 2 millions d'euros impactant les intérêts minoritaires). Le montant des primes est augmenté à concurrence.

5. IAS 21 - Effet des variations des cours des monnaies étrangères

L'impact de l'application de cette norme sur le bilan consolidé du Groupe se décompose comme suit :

(MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004			AU 31 DÉCEMBRE 2004		
	IMPACT TOTAL	ÉCARTS DE CONVERSION	GOODWILL SUR FILIALES ÉTRANGÈRES	IMPACT TOTAL	ÉCARTS DE CONVERSION	GOODWILL SUR FILIALES ÉTRANGÈRES
ACTIFS NON-COURANTS	(289)	-	(289)	-	-	-
Goodwill	(271)		(271)			
Participations dans des entreprises associées	(18)		(18)			
TOTAL ACTIF	(289)	-	(289)	-	-	-
CAPITAL ET RÉSERVES						
Réserves et résultat consolidés	(2 614)	(2 335)	(279)	(2,559)	(2,559)	
Écarts de conversion	2 335	2 335		2,559	2,559	
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	(279)	-	(279)	-	-	-
Intérêts minoritaires	(10)		(10)			
FONDS PROPRES ENS. CONSOLIDÉ	(289)	-	(289)	-	-	-
TOTAL PASSIF	(289)	-	(289)	-	-	-

(a) Écarts de conversion accumulés

Le Groupe applique l'option prévue par IFRS 1 permettant la mise à zéro des écarts de conversion accumulés résultant de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères. Un montant de 2 614 millions d'euros (y compris 279 millions d'euros d'écart de conversion en part Groupe calculés rétroactivement sur les goodwill enregistrés en devise de l'acquéreur - cf. (b) ci-dessous) a été reclassé en réserves au 1^{er} janvier 2004. Ce reclassement n'a pas d'impact sur les capitaux propres part du Groupe (à l'exception de l'impact du calcul effectué sur les goodwill - cf. (b) ci-dessous).

En 2004, le Groupe a vendu des participations étrangères et a transféré dans son compte de résultat les écarts de conversion accumulés sur ces investissements. La part

de ces écarts existant au 1^{er} janvier 2004 (une perte de 52 millions d'euros) est exclue du résultat IFRS.

(b) Goodwill sur l'acquisition de filiales étrangères

Le Groupe a enregistré les goodwill reconnus sur l'acquisition de certaines de ses filiales étrangères dans la devise de l'acquéreur. En IFRS, ces goodwill sont reconnus en devise de la société acquise. Le goodwill reconnu en normes françaises sur les filiales consolidées et les coentreprises a été réduit de 271 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 (dont 10 millions impactent la part minoritaire) et sur les entreprises associées de 18 millions d'euros. En 2004, le Groupe a transféré tous ces goodwill dans ses comptes consolidés normes françaises dans la devise de la société acquise, ce qui entraîne le reversement de cette différence sur l'année 2004.

6. IAS 12 - Impôts différés

(MILLIONS D'EUROS)	AU 1 ^{er} JANVIER 2004				AU 31 DÉCEMBRE 2004			
	IMPACT TOTAL	DÉCOMPENSATION DES IMPÔTS DIFF.	PAYS HYPERINFL	EFFET IMPÔT DES AJUST. IFRS	IMPACT TOTAL	DÉCOMPENSATION DES IMPÔTS DIFF.	PAYS HYPERINFL	EFFET IMPÔT DES AJUST. IFRS
ACTIFS NON-COURANTS	251	251	-	-	280	280	-	-
Impôts différés actifs, net	251	251		-	280	280		
TOTAL ACTIF	251	251	-	-	280	280	-	-
CAPITAL ET RÉSERVES								
Réserves et résultat consolidés	352		(9)	361	346		(8)	354
Autres réserves	6			6	(19)			(19)
Écarts de conversion					(9)		1	(10)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	358	-	(9)	367	318	-	(7)	325
Intérêts minoritaires	72			72	61			61
FONDS PROPRES ENS. CONSOLIDÉ	430	-	(9)	439	379	-	(7)	386
Impôts différés passifs	(179)	251	9	(439)	(99)	280	7	(386)
TOTAL PASSIF	251	251	-	-	280	280	-	-

(a) Décompensation des impôts différés actifs et passifs

IAS 12 permet la compensation des actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation. Sur la base de ce critère, le Groupe a reclassé respectivement 251 millions d'euros et 280 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 en impôt différé actif précédemment compensés contre les passifs d'impôt différé.

(b) Impôt différé dans les pays hyperinflationnistes

En normes françaises, le Groupe a enregistré un impôt différé passif uniquement sur la réévaluation des actifs non monétaires déterminée au moment de l'allocation du prix d'acquisition (essentiellement les actifs corporels). IAS 12 révisée impose de reconnaître un impôt différé sur les différences temporaires relatives aux actifs et

passifs remesurés à chaque date d'arrêté conformément aux dispositions d'IAS 29, *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*. Ces impôts différés ont été recalculés et ont donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé passif de respectivement 9 millions d'euros et 7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004. L'effet de cette différence sur le résultat 2004 est une augmentation d'1 million d'euros.

(c) Effet d'impôt sur les ajustements IFRS

Le Groupe a enregistré des impôts différés sur tous les ajustements IFRS ayant créé une différence temporaire entre la base comptable et la valeur taxable des actifs et passifs.

Le principal impact est la reconnaissance d'un impôt différé actif sur l'ajustement relatif aux avantages du personnel pour un montant de 403 millions d'euros et 369 millions d'euros respectivement au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

Note 38 - Transition aux normes IFRS : impact de la transition sur les états financiers au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004

7. Autres différences

L'impact de l'application des autres normes sur le bilan consolidé du Groupe se décompose principalement comme suit :

	AU 1 ^{er} JANVIER 2004				AU 31 DÉCEMBRE 2004							
	IMPACT TOTAL	CHARGES DIFFÉ-REES D'INVEST.	TRÉSO. SOUMISE À RESTRICT.	GOODWILL S/ENTR. ASSO-CIEES	PROV. PERTES DE CHANGE	DÉVAL. SÉVÈRES CAPIT.	IMPACT TOTAL	CHARGES DIFFÉ-REES D'INVEST.	TRÉSO. SOUMISE À RESTRICT.	GOODWILL S/ENTR. ASSO-CIEES	PROV. PERTES DE CHANGE	DÉVAL. SÉVÈRES CAPIT.
ACTIFS NON-COURANTS	(160)	(47)	(144)	36	-	(7)	(203)	(88)	34	-	-	(8)
Goodwill	(233)			(233)			(131)		(131)			
Immobilisations incorporelles	(102)	(102)					(182)	(181)				
Immobilisations corporelles	(96)	55	(144)			(7)	(54)	93	(140)			(8)
Participations dans des entreprises associées	234			233			131			131		
Autres actifs financiers	1						(1)					
Trésorerie, soumise à restr.	36			36			34		34			
ACTIFS COURANTS	(64)	-	-	(36)	-	(28)	(58)	-	(34)	-	(25)	-
Autres débiteurs	(28)					(28)	(24)				(25)	
Trésorerie	(36)			(36)			(34)		(34)			
TOTAL ACTIF	(224)	(47)	(144)	-	-	(28)	(261)	(88)	(140)	-	(25)	(8)
CAPITAL ET RÉSERVES												
Réservé & résultat consol.	(72)	(11)	(26)			(28)	(67)	(9)	(24)		(26)	(8)
Écarts de conversion							1				1	
CAP PROPR. PART GROUPE	(72)	(11)	(26)	-	-	(28)	(66)	(9)	(24)	-	(25)	(8)
Intérêts minoritaires	(1)	(1)										
Autres fonds propres	(118)		(118)				(116)		(116)			
FONDS PROP. ENS. CONSOL	(191)	(12)	(144)	-	-	(28)	(182)	(9)	(140)	-	(25)	(8)
PASSIFS NON-COURANTS	(33)	(35)					(79)	(79)				
Impôts différés passifs	1											
Prov. avant. personnel	1											
Provisions	(1)											
Passifs financiers, part à plus d'un an	(34)	(35)					(79)	(79)				
TOTAL PASSIF	(224)	(47)	(144)	-	-	(28)	(261)	(88)	(140)	-	(25)	(8)

(a) Charges différées

En normes françaises certaines dépenses étaient classées en « charges différées ». En IFRS, suivant leur nature, ces éléments sont reclassés ou dépréciés par capitaux propres le cas échéant.

55 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 93 millions au 31 décembre 2004 ont été reclassés en immobilisations corporelles car il s'agissait de coûts attribuables directement à des actifs corporels (essentiellement des frais de découverte d'avance - 52 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 76 millions d'euros au 31 décembre 2004).

35 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 79 millions au 31 décembre 2004 ont été comptabilisés en IFRS en réduction des passifs financiers, part à plus d'un an, s'agissant de primes d'émissions (représentant la différence entre la valeur d'émission de l'instrument et le futur montant de remboursement) sur emprunts obligataires (hors OCEANE).

12 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et 9 millions au 31 décembre 2004 ont été dépréciés contre les capitaux propres car ils ne répondent pas à la définition d'un actif en IFRS (essentiellement des coûts de démarrage capitalisés en normes françaises). L'effet net de l'annulation des nouvelles dépenses capitalisées et de l'amortissement des capitalisations annulées est une augmentation du résultat 2004 de 3 millions d'euros.

(b) Subventions d'investissement**Reclassement des subventions d'investissement**

En normes françaises, le Groupe classe ses subventions d'investissement dans les passifs sur la ligne « Autres fonds propres ». En IFRS, le Groupe présente ces subventions en réduction des immobilisations corporelles. Ce reclassement diminue la valeur des actifs corporels de 118 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et de 116 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Dépréciation des subventions d'investissement

En normes françaises, certaines subventions d'investissement ont été reconnues en résultat à réception ou ont été différées et amorties sur la période résiduelle de service des employés travaillant sur les actifs sous-jacents. En IFRS, les subventions d'investissement sont différées et amorties sur la durée de vie des actifs corporels dans lesquels les fonds sont investis.

(c) Trésorerie soumise à restriction

IAS 1 impose le classement de la trésorerie soumise à restrictions pour une durée supérieure à douze mois à compter de la date d'arrêté en actif long terme. Le Groupe détient des positions de trésorerie dédiées pour une durée supérieure à douze mois dans ses filiales d'assurance. Ces soldes, représentant un montant cumulé

de respectivement 36 millions d'euros et 34 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 sont reclassés en actifs non-courants.

(d) Goodwill sur participations dans des entreprises associées

Selon IAS 28, dans le cadre de la mise en équivalence, les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées à l'origine au coût d'acquisition. En normes françaises, le Groupe, lors de l'acquisition de participations mises en équivalence, enregistrait la différence entre la quote-part de capitaux propres acquise et le prix d'acquisition dans la ligne goodwill. Ces montants sont reclassés sur la ligne Participations dans des entreprises associées, augmentant ce poste de respectivement 233 millions d'euros et 131 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004.

(e) Provision pour perte de change

Les normes françaises autorisent la limitation des pertes de change sur une dette libellée en devise étrangère lorsque le taux d'intérêt sur la dette en devise est inférieur à celui disponible sur un emprunt en devise locale. Dans ce cas, la perte est limitée à la différence entre le taux d'intérêt réel comptabilisé et le montant de charge d'intérêt qui aurait été reconnue si la dette avait été contractée en devise locale.

Les normes IFRS imposent la comptabilisation en résultat de la période de l'intégralité des pertes de change latentes sur la dette. La diminution des fonds propres s'élève à respectivement 28 millions d'euros et 25 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004. L'impact sur le résultat 2004 est non matériel.

(f) Sévère dévaluation de devise étrangère capitalisée dans les immobilisations corporelles

En normes françaises et conformément aux critères définis dans SIC 11, le Groupe a inclus par le passé dans le coût de certains actifs des pertes de change comptabilisées sur des dettes en devise étrangère finançant l'acquisition de ces actifs. Selon IAS 21 révisée, ces capitalisations ne sont plus autorisées.

En conséquence, le Groupe a annulé l'effet de ce traitement pour les besoins de la transition. L'effet de cette annulation est une diminution des actifs corporels de 7 millions d'euros au 1^{er} janvier 2004. Les fonds propres IFRS sont diminués en conséquence. L'impact sur le résultat 2004 est non matériel.

8. Impact des retraitements IFRS sur le tableau des flux de trésorerie

La majorité des retraitements IFRS est sans impact sur les flux de trésorerie du Groupe (écritures enregistrant des variations de juste valeur sans contrepartie de trésorerie).

Le seul retraitement ayant un impact sur la présentation du tableau des flux de trésorerie concerne les contrats de titrisation. La recomptabilisation des créances titrisées neutralise les variations du besoin en fonds de roulement liées à ces contrats par contrepartie d'un mouvement de la dette court terme. La variation de trésorerie n'est pas impactée par ce changement.

Table de correspondance

RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004		RAPPORT LAFARGE	
		TITRE OU EMPLACEMENT CORRESPONDANT	PAGE
1	PERSONNES RESPONSABLES	11 Personnes responsables	126
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
	2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux	10.1 Commissaires aux comptes	122
	2.2 Démission des contrôleurs légaux	Non applicable	-
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
	3.1 Informations financières historiques sélectionnées	1 Informations financières sélectionnées	2
	3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Non applicable	-
4	FACTEURS DE RISQUE	2 Facteurs de risque	6
5	INFORMATION SUR LAFARGE		
	5.1 Histoire et Evolution de la Société	3 Informations sur Lafarge	10
		3.1 Histoire et évolution du Groupe	12
	5.2 Investissements	3.2 Investissements	13
6	APERÇU DES ACTIVITÉS		
	6.1 Principales activités	3.3 Description des activités	15
	6.2 Principaux marchés	3.3 Description des activités	15
	6.3 - Evénements exceptionnels	Non applicable	-
	6.4 -Dépendance de l'émetteur	Non applicable	-
	6.5 - Position concurrentielle	3.3 Description des activités	15
7	ORGANIGRAMME		
	7.1 Description du Groupe	3.4 Organisation	34
	7.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	Note 37 : Liste des filiales importantes au 31 décembre 2005	F-63
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
	8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	3.2 Investissements	13
		3.3 Description des activités	15
	8.2 Environnement	3.5 Environnement	35
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
	9.1 Situation financière	4.1 Vue d'Ensemble	40
	9.2 Résultat d'exploitation	4.2 Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation courant	45
		4.3 Résultat d'exploitation et résultat de l'ensemble consolidé	61
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	4.4 Trésorerie et capitaux	62
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		
		3.7 Propriété intellectuelle	37
		4.7 Recherche et développement	71
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	4.8 Information sur les tendances	72
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	Non applicable	-
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	5.1 Le Conseil d'administration	76
15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	5.3 Rémunération et avantages	82
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
		5.1 Le Conseil d'administration	76
		5.4 Fonctionnement du Conseil et des Comités	84
17	SALARIÉS		
	17.1 Nombre de salariés	5.6 Salariés	92
	17.2 Participations et stock options	5.5 Participation et options des administrateurs et membres de la direction	90
	17.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	5.7 Participation des salariés au capital	94
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	6 Principaux actionnaires	98
19	OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS	Note 31 : Opérations entre parties liées	F-58

RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004		RAPPORT LAFARGE	
		TITRE OU EMPLACEMENT CORRESPONDANT	PAGE
20	INFORMATIONS FINANCIÈRES		
	20.1 Informations financières historiques	Comptes consolidés	128
	20.2 Informations financières pro forma	Non applicable	-
	20.3 Etats financiers	Comptes consolidés	128
	20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	Comptes consolidés - Rapport des commissaires aux comptes	F-2
	20.5 Dates des dernières informations financières	Comptes consolidés	128
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable	-
	20.7 Politique de distribution des dividendes	Note 19 : Capitaux propres part du Groupe	F-32
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	Note 30 : Procédures judiciaires et d'arbitrage	F-58
	20.9 Changements significatifs de la situation financière	Note 35 : Evénements postérieurs à la clôture	F-61
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
	21.1 Capital social	8.1 Capital Social	106
	21.2 Acte constitutif et statuts	8.2 Statuts	107
22	CONTRATS IMPORTANTS	8.3 Contrats importants	111
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS	Non applicable	-
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	8.4 Documents accessibles au public	111
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	3.4 Organisation	34

Les Sections 5.4 et 9.1 de ce rapport annuel forment le rapport du Président visé à l'article L225-37 du Code de Commerce sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Le rapport de gestion du groupe est constitué i) des informations présentées dans le présent document de référence sous les chapitres 1 à 6 et 8 à 9, ii) des données sociales et environnementales contenues dans notre rapport sur le développement durable et iii) des éléments sur les interventions de la Société sur ses actions auto-détenues repris dans le rapport spécial à l'Assemblée générale du 24 mai 2006.

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- l'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2004 et 2003, présentée aux pages 62 à 79 du document de référence 2004 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D.05-0284;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, les notes annexes et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, présentés respectivement aux pages 102 à 143 et 152 du document de référence 2004 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D.05-0284;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, les notes annexes et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, présentés respectivement aux pages 86 à 135 et 137 du document de référence 2003 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2004 sous le numéro D.04-0347.



<http://www.lafarge.com>

Ce Rapport annuel et Document de référence 2005 a été imprimé sur papier moderne mat sans bois permanent, ECF, sans acide, recyclage et biodégradable et certifié ISO 14001.



© Lafarge – Mars 2006

Conception : Direction financière LAFARGE
Création : Direction de la communication LAFARGE - SKIPPER Communication

Édition :  Labrador 01 53 06 30 80 8, rue Lantiez - 75017



Siège social
61, rue des Belles Feuilles - BP 40
75782 Paris Cedex 16 - France
Tél. : + 33 1 44 34 11 11
Fax : + 33 1 44 34 12 00

www.lafarge.com